



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 150 N° 098
Le lundi 10 mai 2021

Présidence de l'honorable Anthony Rota



TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 mai 2021

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

• (1100)

[Traduction]

LA LOI SUR LES PÊCHES

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC) propose que le projet de loi C-269, Loi modifiant la Loi sur les pêches (interdiction — immersion ou rejet des eaux usées non traitées), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole à la Chambre pour présenter mon troisième projet de loi d'initiative parlementaire à titre de député de Regina—Qu'Appelle.

L'environnement fait partie des nombreux enjeux à propos desquels les libéraux font de beaux discours sans poser de geste concret. Cette caractéristique du premier ministre est même connue dans le monde entier. Pendant la campagne de 2015, l'environnement était à peine mentionné dans sa plateforme. Il n'y consacrait que quelques paragraphes peu détaillés, sans modèles et sans évaluation de coûts, et qui portaient surtout, évidemment, sur la taxe sur le carbone. On sait maintenant que cette taxe est inefficace et a une incidence sur les recettes fiscales. Entre l'arrivée au pouvoir du gouvernement et le début de la pandémie, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté chaque année.

L'échec du gouvernement ne concerne pas seulement les émissions. Les changements climatiques ne sont pas le seul enjeu environnemental, loin de là. C'est pourquoi pendant la dernière campagne électorale, la plateforme des conservateurs proposait des gestes concrets dans une multitude de domaines, notamment un plan très important axé sur le nettoyage des lacs et des rivières du pays.

Qu'est-ce que j'entends par là? La toute première mesure en matière d'environnement que le premier ministre a prise après son entrée en fonction a été d'accorder à la Ville de Montréal la permission de déverser des milliards de litres d'eaux usées brutes dans le fleuve Saint-Laurent. Voilà qui était très hypocrite de la part d'un premier ministre qui se dit sérieux dans le dossier de l'environnement. À la toute première occasion, plutôt que de traiter les eaux usées et de protéger notre précieux environnement naturel comme il aurait dû le faire, il a permis à la Ville de Montréal de déverser ses eaux usées et toutes les substances dangereuses qu'elles contenaient dans un cours d'eau essentiel. La ministre de l'Infrastructure ac-

tuelle était ministre de l'Environnement à l'époque, et elle a participé directement à l'octroi de cette permission. Pendant qu'elle essayait de créer l'illusion qu'elle était une sorte de Capitaine Planète, elle approuvait l'un des plus grands déversements d'eaux usées brutes de l'histoire du Canada.

Voilà qui explique un peu pourquoi j'ai présenté le projet de loi aujourd'hui. Il s'agit d'un projet de loi très simple, et je n'ai probablement même pas besoin de la totalité de mon temps de parole pour l'expliquer en détail.

Il existe actuellement divers cadres réglementaires et lois qui protègent les cours d'eau et l'habitat du poisson. Mon projet de loi modifierait la Loi sur les pêches de manière à définir les eaux usées non traitées comme ce qu'on appelle en vertu de la loi une substance nocive. Il est essentiellement interdit de rejeter dans les cours d'eau toute substance qui pourrait nuire à l'habitat du poisson. Compte tenu du contexte que je viens de donner, la Loi donne aussi au gouvernement le pouvoir d'accorder des exemptions ou de délivrer des permis, pour ainsi dire, afin d'autoriser, au besoin, les municipalités à rejeter ce genre de substances dans les rivières, les lacs et les océans.

Mon projet de loi prévoit certaines mesures. Primo, il définit les eaux usées non traitées comme un certain type de substance nocive. Secundo, il modifierait l'article qui permet au gouvernement d'accorder ce genre d'autorisations et il exclurait les eaux usées non traitées de la liste d'exemptions. Ainsi, les prochains gouvernements ne pourraient donc pas accorder de telles autorisations. Le projet de loi prévoit essentiellement que les eaux usées non traitées ne feront plus partie des substances que les municipalités seront autorisées à rejeter en vertu d'une autorisation.

Voilà une solution facile à appliquer. Ce projet de loi est très court, tout en étant très explicite. J'espère que les députés de tous les partis l'appuieront, surtout les députés libéraux d'arrière-ban, qui sont probablement frustrés à la vue du bilan environnemental de leur parti.

Je peux vous donner quelques exemples où le premier ministre n'a pas donné suite à ses belles paroles. Se souviennent-ils de la fameuse promesse aux dernières élections de planter un milliard d'arbres? Cela se passait en 2019 et, plus d'un an et demi après la fermeture des bureaux de vote, pas un seul arbre n'a été planté. Je sais que les députés qui viennent de régions où des municipalités, petites et grandes, ont été forcées — ou ont senti qu'elles n'avaient pas d'autre choix — de déverser ce type de substances dans les cours d'eau sont frustrés, et ce, non seulement parce que les municipalités ont eu l'autorisation de le faire, mais aussi parce que le gouvernement fédéral n'a pas répondu à leurs besoins en infrastructures. Il s'agit d'un autre sujet dont j'aimerais parler pendant quelques instants.

Affaires émanant des députés

● (1105)

Je sais que beaucoup de villes ont des besoins en infrastructures criants. Ce nouveau projet de loi exigerait que les municipalités aient la capacité de faire face à des événements imprévus, qu'il s'agisse d'une pluie abondante, qui ajoute une énorme quantité d'eau dans le réseau, ou d'un bris dans une infrastructure vieillissante qui nécessite un remplacement. Dans cette optique, le projet de loi, qui prévendrait les déversements d'eaux usées non traitées dans les réseaux d'aqueduc, imposerait un fardeau aux municipalités.

Nous faisons deux choses avec ce projet de loi: la première se retrouve dans le projet de loi lui-même, et la deuxième constitue un engagement pour l'avenir. J'ai inscrit une date d'entrée en vigueur qui se situe dans cinq ans. Autrement dit, une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale, les villes de partout au pays disposeront de cinq ans pour planifier, trouver l'argent nécessaire et mettre à niveau leur réseau d'égout. Cet échéancier leur laisse assez de temps pour réaliser les travaux nécessaires, mais il est aussi assez court pour que des mesures concrètes de protection de l'environnement commencent à être prises dès maintenant, plutôt que de les reporter à plus tard, dans plusieurs années.

Selon un reportage diffusé récemment, les municipalités se sont fait accorder un délai de 20 ans par l'actuel ministre de l'Environnement avant de devoir commencer à envisager de mettre fin à la pratique que nous souhaitons abolir. Évidemment, on peut causer beaucoup de dommage à l'environnement en 20 ans. C'est pourquoi un délai de cinq ans, comme je le propose dans le projet de loi, est beaucoup plus réaliste et efficace.

Je n'ai probablement pas besoin d'expliquer en long et en large pourquoi le projet de loi est nécessaire et pourquoi il faut mettre fin au déversement des eaux usées non traitées dans les systèmes hydrographiques. Je pourrais citer de nombreuses études où des scientifiques et des chercheurs ont examiné l'incidence des eaux non traitées sur l'habitat du poisson, l'épuisement des stocks et les traces d'éléments dangereux qui ont été découvertes dans les poissons dont l'habitat se trouve près d'un endroit où l'eau est déversée.

Cela se produit un peu partout au Canada, et pas seulement à Montréal. Une étude a été menée à Toronto en 2018 par un groupe de défense appelé Swim Drink Fish, qui a déclaré ce qui suit à propos de l'état des eaux usées à Toronto en 2018: « chaque fois que nous nous sommes rendus au port, nous avons constaté que les eaux étaient contaminées par les eaux usées », et ce, qu'il y ait eu ou non des précipitations. En outre, à Vancouver, en 2016, plus de 45 millions de mètres cubes d'eaux usées non traitées ont coulé ou ont été déversés dans les cours d'eau environnants.

Nous savons tous combien il est important de protéger l'habitat des poissons. Les Canadiens aiment la nature, qui fait partie intégrante de notre culture, de notre histoire et de notre tissu social. Ma femme et moi aimons vraiment partir à la pêche en famille, avec tous nos enfants, chaque fois que j'en ai la possibilité. Mes filles sont probablement meilleures à la pêche que moi, et mes fils demandent du matériel de pêche à Noël et pour leurs anniversaires.

J'ai beaucoup de chance de représenter les lacs Qu'Appelle dans la merveilleuse vallée de la rivière Qu'Appelle, dans ma circonscription. Malheureusement, il y a quelques années, à Regina, des rejets d'eaux usées dans le bassin hydrographique de la rivière Qu'Appelle ont eu des conséquences sur la qualité de l'eau dans cette vallée. Les journées de pêche que j'ai passées avec ma famille

aux lacs Qu'Appelle figurent parmi les meilleurs moments de ma vie familiale.

Je n'ai pas besoin de dire aux députés qui représentent des communautés côtières combien l'industrie de la pêche est importante, économiquement et culturellement, pour les populations autochtones également. J'ai raté l'occasion qui m'était offerte d'aller à la pêche au saumon en Colombie-Britannique. Le moment ne s'y prêtait tout simplement pas, mais bien sûr, mes collègues de la Colombie-Britannique au sein du caucus conservateur veulent absolument en faire plus pour protéger l'habitat du poisson et favoriser la reconstitution des stocks en Colombie-Britannique. Nous connaissons tous l'importance de l'industrie de la pêche au saumon dans le secteur des loisirs, du tourisme et du commerce.

● (1110)

On peut en dire autant pour le reste du pays. Qu'elle soit récréative, sportive, alimentaire ou professionnelle, la pêche est extrêmement importante pour les Canadiens de toutes les provinces et de toutes les régions. Le gouvernement avait d'ailleurs promis de bouger dans ce dossier, mais comme pour de nombreuses promesses faites pendant la plus récente campagne, il a encore une fois manqué à sa parole. Voilà ce qui rend ce projet de loi d'initiative parlementaire aussi important.

Je suis fier de pouvoir compter sur l'appui de mes collègues conservateurs, car cela montre encore une fois que les conservateurs agissent de manière concrète, tangible et réaliste dans le dossier de l'environnement. Notre bilan se passe d'ailleurs de commentaires: déjà à son époque, le conservateur John Diefenbaker s'est employé à créer des parcs; de son côté, le dernier gouvernement conservateur a consacré énormément d'énergie à l'adoption de la Loi sur la qualité de l'air, d'où proviennent les cibles ambitieuses de réduction des gaz à effet de serre que nous avons présentement. On peut aussi penser au gouvernement conservateur du premier ministre Mulroney, dans les années 1980, et à ses réalisations concernant les pluies acides. Chaque fois, les gouvernements conservateurs ont privilégié les mesures concrètes, pratiques et tangibles dans le dossier de l'environnement.

Les libéraux promettent toutes sortes de choses quand ils sont en campagne, mais dès que vient le temps d'agir, ils sont aux abonnés absents. Voilà pourquoi nous avons besoin de ce projet de loi, et j'espère que tous les partis uniront leurs voix pour le renvoyer sans tarder au comité, car nous pourrions alors protéger concrètement les rivières, les lacs et les océans du pays.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais savoir si l'ancien chef du Parti conservateur a des regrets concernant les investissements effectués par Stephen Harper dans l'infrastructure pour l'assainissement des cours d'eau, car en cinq ans, le gouvernement actuel a fait plus à ce chapitre que ne l'a fait le gouvernement Harper en une période deux fois plus longue. J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

En outre, puisqu'il fait des reproches aux libéraux en matière d'environnement, l'ancien chef du Parti conservateur pourrait peut-être expliquer pourquoi il a fait campagne, littéralement et farouchement, contre la tarification de la pollution alors que, aujourd'hui, nous constatons que le nouveau chef de son parti adopte une nouvelle position à cet égard. Que pense le député de la position du nouveau chef du Parti conservateur à l'égard de la tarification de la pollution?

L'hon. Andrew Scheer: Monsieur le Président, par rapport à la première partie de la réponse, le secrétaire parlementaire ne saurait dire plus faux. Le comité a entendu des témoignages à ce sujet. La vérificatrice générale a vertement critiqué le bilan du gouvernement en matière d'infrastructure. Sous la direction du premier ministre, le ministère de l'Infrastructure est absolument incapable de mesurer l'efficacité de ses propres programmes. Des maires de partout au pays se font dire que leurs projets ne sont pas admissibles à du financement parce qu'ils ne correspondent pas aux critères limitatifs définis par le gouvernement. Le directeur parlementaire du budget n'y va pas de main morte non plus dans sa critique du gouvernement.

Le pire est sans doute le fait que le gouvernement a laissé plus de 8 milliards de dollars inutilisés dans ses programmes d'infrastructure. Cela signifie que, tandis que des municipalités voient leur demande rejetée ou attendent désespérément son traitement, l'argent n'est pas dépensé.

Un gouvernement conservateur prendrait des mesures concrètes qui donneraient des résultats concrets en matière d'infrastructure et, chose importante, il interdirait...

• (1115)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous reprenons les questions et observations. La députée de Repentigny a la parole.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, chacun sait que l'eau, c'est important, c'est la vie. Par contre, le projet de loi n'interdirait pas le déversement des pesticides, des produits pétroliers, des produits chimiques et des insecticides.

Comment mon collègue peut-il me convaincre que, pour améliorer la santé des cours d'eau, il faudrait continuer de permettre le déversement de ces produits et empêcher ceux des eaux usées?

L'hon. Andrew Scheer: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question.

C'est évident qu'il y a d'autres choses dans la loi que le gouvernement peut autoriser. J'ai décidé de cibler un seul enjeu dans ce projet de loi.

[Traduction]

Il est logique de se concentrer sur un aspect en particulier, et le gouvernement peut prendre plusieurs mesures à la fois. Nous pouvons interdire l'immersion ou le rejet des eaux usées non traitées, mais un gouvernement conservateur s'engagerait aussi à apporter les améliorations nécessaires pour les municipalités, en se concentrant sur les infrastructures cruciales.

Le gouvernement actuel classe beaucoup de choses comme des infrastructures, alors qu'elles n'ont jamais été considérées comme telles. L'argent n'est pas versé pour financer les améliorations fort

Affaires émanant des députés

nécessaires aux réseaux de ce type, et c'est pourquoi je me concentre sur un aspect en particulier.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, je pense que nous pouvons tous convenir que toutes les collectivités du pays aimeraient avoir des systèmes de traitement des eaux usées à la fine pointe de la technologie. Cependant, elles ont désespérément besoin d'un partenaire fédéral pour y arriver.

Le projet de loi a de nombreuses répercussions pour les municipalités, les pêcheurs commerciaux et les plaisanciers. Que dirait le député aux petites localités éloignées et rurales, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve, qui n'ont tout simplement pas les moyens d'installer un nouveau système de traitement des eaux usées, ou aux pêcheurs commerciaux qui pourraient être punis selon les dispositions du projet de loi? Le député peut-il nous assurer que le Parti conservateur serait en faveur d'aider pleinement les collectivités qui ne peuvent pas se permettre de mettre en place un système de traitement des eaux usées et de leur accorder le temps nécessaire pour le faire?

L'hon. Andrew Scheer: Madame la Présidente, il s'agit là d'une question fort importante. De toute évidence, une telle initiative nécessite un partenariat, mais nous nous devons de la prendre. Nous ne pouvons pas nous servir de l'absence de coordination entre les divers ordres de gouvernement comme excuse pour poursuivre cette pratique environnementale nuisible. Je dirais qu'un gouvernement conservateur s'engagerait fermement à être ce partenaire fédéral.

Nous pouvons examiner d'où viennent les fonds inutilisés par le gouvernement actuel: 8 milliards de dollars affectés à la première année du programme d'infrastructure du gouvernement n'ont pas été dépensés, 35 milliards de dollars ont été injectés dans une banque de l'infrastructure qui n'a réalisé aucun projet, et 250 millions de dollars ont été consacrés à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. Le gouvernement a investi beaucoup d'argent dans des infrastructures qui ne répondront pas aux besoins de la population et des municipalités canadiennes.

Un gouvernement conservateur répondrait à ces besoins et serait le partenaire recherché.

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Madame la Présidente, je poserai d'abord quelques questions, surtout à propos de l'adoption de mesures concrètes et pratiques par les conservateurs.

Premièrement, pourquoi maintenant? Pourquoi les conservateurs n'ont pas proposé cela, disons, en 2012, quand ils rédigeaient et publiaient dans la *Gazette* le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées? Était-ce un oubli? Deuxièmement, pourquoi le député n'a-t-il pas présenté son projet de loi d'initiative parlementaire en 2015, lorsqu'il n'était plus Président de la Chambre? Troisièmement, pourquoi, quatre ans plus tard, quand le député était chef de son parti, n'a-t-il pas inclus sa proposition dans...

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): À l'ordre. La députée de Trois-Rivières invoque le Règlement.

Mme Louise Charbonneau: Madame la Présidente, il n'y a pas d'interprétation en français.

Affaires émanant des députés

• (1120)

[Traduction]

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Un moment s'il vous plaît, quelqu'un d'autre souhaite invoquer le Règlement.

Le député de Lanark—Frontenac—Kingston a la parole.

M. Scott Reid: Madame la Présidente, je suis simplement très inquiet du fait que, de la façon dont les choses se déroulent, le député de Lac-Saint-Louis aura dressé toute une liste de questions, mais il ne restera plus de temps au député pour répondre. Ce serait injuste et c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir trancher cette question.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Il ne s'agit que d'un discours, sans possibilité de réponse.

Le député de Lac-Saint-Louis a la parole.

M. Francis Scarpaleggia: Madame la Présidente, je voudrais d'abord soulever certaines questions, notamment au sujet des conservateurs, qui disent prendre des mesures concrètes, pratiques et tangibles.

Premièrement, pourquoi maintenant? Pourquoi les conservateurs n'ont pas fait cette proposition avant, disons en 2012, lorsqu'ils ont créé et publié dans la *Gazette* le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées? Était-ce un oubli de leur part? Deuxièmement, pourquoi le député n'a-t-il pas présenté son projet de loi d'initiative parlementaire en 2015, après avoir quitté la présidence? Troisièmement, pourquoi, quatre ans plus tard, lorsqu'il était chef de son parti, le député n'a-t-il pas inclus cette proposition dans la plateforme électorale de 2019 des conservateurs?

La Loi sur les Pêches interdit déjà le rejet de substances nocives, y compris d'eaux usées, dans des eaux où vivent des poissons sauf si cela est expressément permis par règlement. La vérité, c'est que le règlement du gouvernement Harper sur les eaux usées accorde de facto aux municipalités une exemption à l'interdiction de rejeter des substances nocives — des eaux usées — dans des eaux où vivent des poissons. Cette exemption ne donnait cependant pas carte blanche aux municipalités. Elle comportait des limites quant à la quantité de substances qui peuvent être rejetées dans l'environnement. Le règlement sur les eaux usées impose également un échéancier aux municipalités pour la mise en place de systèmes respectant les normes en matière d'épuration secondaire, un procédé biologique qui permet de retirer jusqu'à 95 % des contaminants, ou la mise aux normes de leurs systèmes existants.

À titre d'information, six milliards de mètres cubes d'eaux usées sont rejetés chaque année dans les écosystèmes marins et d'eaux douces du pays. Environ 72 % de ces eaux subissent au moins un traitement secondaire, et 25 % sont insuffisamment traitées. Les 3 % restants sont les eaux usées non traitées qui sont constamment rejetées dans les collectivités sans usine de traitement des eaux usées, les eaux usées qui sont rejetées dans des réseaux d'égout qui peuvent déborder lors de pluies abondantes et dans lesquels les eaux usées passent par la même conduite que les eaux pluviales, les eaux contaminées par des déversements attribuables à de l'équipement défectueux ou de la négligence, et enfin, les eaux usées dont le rejet est parfois jugé nécessaire lorsqu'on prévoit construire ou entretenir un réseau.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner l'incompétence dont le gouvernement Harper a fait preuve en 2015, en pleine campagne

électorale, lorsqu'il a été pris au dépourvu par la décision de la ville de Montréal de rejeter des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. Ce déversement avait été jugé nécessaire pour entretenir un intercepteur clé du réseau d'eaux usées de la ville. Mentionnons que Montréal a une seule immense usine de traitement des eaux usées — la plus grande d'Amérique du Nord et la troisième en importance dans le monde — qui assure le traitement primaire et secondaire des eaux usées. La ville est en train d'y intégrer un processus d'ozonisation pour que l'usine puisse effectuer un traitement tertiaire d'ici 2023, ce qui en fera la plus grande usine du monde à employer ce procédé.

L'île est ceinturée par un réseau d'égouts incliné d'ouest en est, et l'usine de traitement se trouve à l'extrémité est de l'île. La gravité achemine les eaux usées de toute l'île jusqu'à l'usine, ce qui réduit l'utilisation de stations de pompage énergivores en cours de route. L'île ne comporte aucune usine de rechange pour les eaux usées, donc, aucune soupape de sûreté, pour ainsi dire. S'il arrive un pépin à l'usine, la Ville et les communautés en aval se retrouvent avec un énorme problème sur les bras.

En 2015, la Ville a demandé à la province de Québec l'autorisation de procéder à un déversement planifié et l'a obtenue. La Ville a également communiqué avec Environnement Canada en septembre 2014 et en septembre 2015, mais, si j'ai bien compris, elle n'a obtenu aucune réponse. Le gouvernement conservateur ne s'est rendu compte de la situation qu'une fois qu'on en a parlé dans les médias, au Canada et à l'étranger, et il a habilement reporté la question après les élections.

Le 9 novembre 2015, le gouvernement libéral nouvellement élu a émis un arrêté ministériel en vertu de l'article 37 de la Loi sur les pêches pour exiger que la Ville de Montréal fasse des modifications à son plan initial de rejet d'eaux usées. Les modifications exigées étaient fondées sur les recommandations d'un groupe d'experts. Il faut souligner que le gouvernement libéral n'avait pas autorisé le rejet en question, même si la province l'avait fait. L'article 37 de la loi, bien qu'il ne donne pas au gouvernement fédéral le pouvoir d'autoriser un rejet comme celui-là, permet au ministre d'« exiger que soient apportées les modifications et adjonctions aux ouvrages, entreprises ou activités, ou aux documents s'y rapportant, qu'il estime nécessaires dans les circonstances ». C'est précisément ce qu'a fait la nouvelle ministre, également députée d'Ottawa-Centre. À la lumière des recommandations du groupe d'experts, elle a ordonné que la Ville modifie son plan de manière à réduire au minimum les impacts sur l'environnement.

Environnement et Changement climatique Canada tient actuellement des consultations dans le but d'améliorer les dispositions sur les dérivations temporaires. Ces dispositions sont prévues aux articles 43 à 49 du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. En vertu du règlement actuel, une autorisation de dérivation permettant de rejeter des eaux usées non traitées ne peut être donnée que pour des travaux d'entretien effectués à une usine de traitement des eaux usées, c'est-à-dire au point de rejet final, et non à d'autres endroits dans le système.

• (1125)

Les modifications prévues à la réglementation visent à permettre au gouvernement de délivrer des autorisations temporaires de dérivation pour des travaux effectués à l'extérieur de l'usine elle-même, créant ainsi un cadre réglementaire visant à encourager une meilleure planification des rejets d'urgence comme celui qui a été fait à Montréal.

C'est là qu'entre en scène le projet de loi C-269, qui vise à ériger en infraction tout rejet d'eaux usées non traitées dans des eaux où vivent des poissons. Cela semble fantastique, mais il est fréquent que les projets de loi d'initiative parlementaire ne soient pas rédigés avec l'aide d'experts et qu'ils visent davantage à obtenir un effet politique qu'à atteindre un objectif constructif, comme c'est le cas en l'occurrence.

S'il est adopté, le projet de loi C-269 pourrait avoir de graves conséquences involontaires pour l'environnement.

Premièrement, l'interdiction proposée s'appliquerait à des eaux usées qui ont déjà été traitées selon des normes élevées, car même les effluents qui sont soumis à des niveaux de traitement avancés contiennent toujours des contaminants provenant d'eaux usées qui n'ont pas été séparés et extraits, comme l'exige le projet de loi. Par conséquent, toutes les collectivités au pays pourraient contrevenir au projet de loi, peu importe le degré de traitement des eaux usées dans la majorité des cas. Ces collectivités devraient donc fermer leur usine de traitement des eaux usées.

Deuxièmement, la définition d'eaux usées non traitées que donne le projet de loi C-269 est ambiguë et pourrait ne pas se limiter aux eaux souillées provenant d'appareils sanitaires ou de sources résidentielles. La définition pourrait en effet englober les effluents des sites industriels, commerciaux et institutionnels qui contiennent de faibles niveaux d'eaux souillées. Le projet de loi pourrait donc nuire à l'élaboration et à la mise en œuvre de règlements visant à contrôler les effluents industriels. Par exemple, le projet de loi pourrait entraver la mise à jour qui a été entreprise des règlements concernant les pâtes et papiers, et dont l'objectif est, entre autres, d'y assujettir des établissements fabriquant des produits non traditionnels à partir du bois et d'autres végétaux, et d'abaisser les limites actuelles des effluents et d'en imposer de nouvelles pour d'autres substances.

Troisièmement, le Nord ne serait pas assujéti à ce projet de loi, car c'est une région où la Loi sur les pêches interdit déjà, de façon générale, le déversement de substances nocives dans les eaux de pêche, sauf si une entente bilatérale passée avec le gouvernement fédéral permet de créer un dispositif réglementaire équivalent au règlement relatif aux effluents des systèmes d'eaux usées. Cela signifie que les mécanismes de contrôle et de surveillance de la pollution qui s'appliquent actuellement dans le Nord, en vertu d'une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral, seront remis en question si ce projet de loi est adopté.

Il y a beaucoup d'exemples qui montrent que les mesures proposées dans le projet de loi C-269, même si elles paraissent souhaitables au premier abord, ne peuvent pas, après mûre réflexion, être considérées comme la meilleure façon de protéger l'environnement et la santé de la population. À ce propos, je renvoie au travail du regretté David Schindler de la Région des lacs expérimentaux, un laboratoire de reconstitution de la vie réelle en eau douce qui a fait parler beaucoup de lui il y a quelques années, lorsque le gouvernement Harper a voulu le fermer.

À une certaine époque, on pensait que l'azote provenant des eaux usées était probablement à l'origine de l'apparition des algues dans les lacs, de sorte qu'on envisageait d'investir des milliards de dollars pour modifier les usines de traitement de l'eau en fonction de cette nouvelle donnée. Toutefois, une reconstitution de la vie réelle en eau douce, pendant 37 ans, dans la région des lacs expérimentaux, a démontré que ce n'était pas le cas et que le coupable était plutôt le phosphore. On a donc décidé d'éliminer les phosphates

Affaires émanant des députés

des produits de lessive, ce qui a évité de procéder à des adaptations coûteuses et inutiles des usines de traitement de l'eau pour éliminer l'azote.

Au final, je suis bien obligé de dire que ce projet de loi n'est sans doute qu'un exercice de relations publiques sur un sujet qui mérite plus de sérieux et de diligence.

[Français]

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, je souhaite à tous un bon lundi.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que, l'eau, c'est la vie. Bien que nous saluions la tentative de créer un débat sur la qualité de l'eau et la pollution de nos rivières, un sujet important, le Bloc québécois ne peut pas appuyer le principe du projet de loi C-269, parce qu'il s'agit d'un projet de loi qui n'offre aucune réelle solution pour régler la question des déversements d'eaux usées.

Une solution réside certainement dans une réglementation efficace, mais elle se trouve d'abord dans des investissements importants en matière d'infrastructures pour le traitement des eaux usées.

Par ailleurs, le projet de loi est incohérent. D'une part, il permettrait le déversement encadré de matières dangereuses en interdisant celui des eaux usées nauséabondes des régions urbaines. Je reviendrai là-dessus. D'autre part, l'article 2, qui ajouterait deux nouveaux paragraphes, exclurait l'interdiction au Nunavut, à Terre-Neuve et au nord du 54^e parallèle au Québec. Je me demande bien ce que justifie cette mesure, car c'est à n'y rien comprendre.

Le projet de loi C-269 est en somme une fausse bonne idée. En 2012, le gouvernement conservateur avait édicté le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, qui constituait une première norme canadienne en matière de traitement des eaux d'égout. À l'époque, le gouvernement fédéral estimait que 75 % des installations existantes d'assainissement des eaux usées respectaient la nouvelle norme. Pour ce qui est du 25 % restant, le gouvernement s'était engagé à accorder du financement afin de les aider à s'y conformer.

Il avait établi trois catégories d'installations. La première catégorie regroupe les installations qui posent le plus de risque; elles doivent se conformer à la nouvelle norme avant 2020. Les deuxième et troisième catégories regroupent les installations qui posent moins de risque; elles ont jusqu'en 2030 et 2040 pour se conformer à la nouvelle norme.

Le ministre de l'Infrastructure de l'époque n'avait pas donné de détails sur la formule de financement qui viendrait en appui à la nouvelle réglementation. L'Union des municipalités du Québec, de son côté, avait estimé à 9 milliards de dollars le montant requis pour mettre à jour les installations municipales existantes, afin d'assurer leur conformité à la nouvelle réglementation.

Pendant la même période, la Fédération canadienne des municipalités, conjointement avec l'Université McGill, a enquêté sur la question. Selon les estimations, le déficit des infrastructures municipales, c'est-à-dire ce qu'il en coûterait pour remettre à niveau les infrastructures existantes en fonction des normes actuelles, serait de l'ordre de 31 milliards de dollars. C'était il y a 10 ans.

Revenons à notre époque.

Affaires émanant des députés

Le quotidien *Le Devoir* publiait en mars dernier que, à ce jour, 80 municipalités québécoises ne disposaient pas encore d'usines d'épuration des eaux usées. Selon un rapport du Réseau Environnement mentionné dans le même article, il faudrait investir au moins 17 milliards de dollars, simplement pour mettre à niveau les infrastructures de traitement existantes qui subissent les contrecoups du vieillissement. Ce montant ne tient compte ni des investissements requis pour s'assurer que les stations d'épuration des eaux usées sont conformes au Règlement de 2012 ni de ceux requis pour construire des usines d'épuration là où il n'y en a pas. Devant cette réalité, quelle action gouvernementale serait à privilégier? Si règlement il y a, c'est bien qu'on puisse s'y conformer. Or à l'impossible, nul n'est tenu.

Au Québec, les déversements d'eaux usées sont légion. Ainsi la Fondation Rivières a réalisé une carte interactive assez impressionnante à l'aide d'un jeu de données. En outre, elle a recensé 60 660 déversements en 2019, qui ont duré un total de 471 300 heures. Si les conservateurs ont soulevé sans retenue le « flushgate » de Montréal pendant la campagne électorale de 2019, où 8 milliards de litres d'eaux usées ont été déversés dans le fleuve Saint-Laurent, il ne faut pas croire que le phénomène des déversements est moins grave ailleurs.

Lors de la campagne de 2019, on soulignait également le fait que les municipalités canadiennes avaient déversé 218 milliards de litres d'eaux usées dans les cours d'eau sans qu'aucun parti politique propose de solutions à ce problème. Toronto affirme qu'en 2018, plus de 7,1 milliards de litres d'eaux usées ont fui dans le lac Ontario et d'autres cours d'eau, parce que le réseau combiné d'égouts et d'eaux pluviales n'est pas en mesure de gérer le débit des tempêtes de pluie.

• (1130)

De plus, l'an dernier, le *Canada's National Observer* présentait des données d'Environnement Canada expliquant que 900 milliards de litres d'eaux usées et de ruissellement avaient été déversés en 2018. Cela ne concernait que le reste du Canada et excluait le Québec. Ces 900 milliards de litres étaient sans doute même une quantité conservatrice, compte tenu des suivis aléatoires de différentes municipalités.

Bref, c'est un problème important auquel on doit trouver de vraies solutions et par lequel la Fédération canadienne des municipalités est préoccupée depuis plusieurs années déjà. Je dirai d'emblée que le milliard et demi de dollars qui a été consenti par ce gouvernement entre 2015 et 2019 pour ce dossier des eaux usées ne représente que des miettes devant le besoin réel, pour ne pas dire une goutte dans les rivières et les océans.

Sans vouloir pour autant réduire l'importance des déjections humaines et des eaux de ruissellement sur la pollution des cours d'eau, je dois quand même toucher un mot sur les autres substances préoccupantes. En effet, les recherches les plus récentes ont mis en lumière les problèmes de santé causés par les perturbateurs endocriniens ainsi que la présence sans cesse croissante des microplastiques dans nos cours d'eau. Si je viens de mentionner la présence inquiétante de ces deux substances, c'est pour qu'on note le non-sens que présente le projet de loi C-269, à savoir qu'il permettrait tout de même le déversement dans nos cours d'eau d'une foule de matières, pourvu que le déversement s'effectue dans le respect du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées de 2012.

Je vais donner une petite liste, quoique incomplète, des substances nocives qui pourraient encore être déversées dans nos cours d'eau en dépit de l'adoption du projet de loi C-269: les produits pétroliers, notamment l'huile, l'essence, le diésel et la graisse; les produits chimiques; les pesticides; les métaux lourds; les effluents industriels; les produits de nettoyage, comme l'eau de Javel et les détergers; les produits de préservation du bois; la peinture; l'eau chlorée.

Tout ce qui précède pourrait être déversé, mais pas les effluents des systèmes d'eaux usées des villes. Il va falloir se lever tôt pour me convaincre que, sur le plan environnemental et pour améliorer la santé des cours d'eau, continuer de permettre le déversement de ces produits est moins dommageable que le déversement des eaux usées urbaines.

Pour proposer une réglementation porteuse de projets permettant la conformité des infrastructures et le déploiement de la technologie du XXI^e siècle dans les installations existantes, une approche rigoureuse et intégrée s'impose. Cependant, le projet de loi C-269 ne remplit pas ces critères.

Dans le dossier des infrastructures, c'est l'argent qui est le nerf de la guerre, c'est l'argent qui doit être au rendez-vous. Il suffit de regarder de près la réalité fiscale pour valider la juste part de l'État, de voir quel palier de gouvernement ramasse combien. Pour le fédéral, c'est 50 %; pour le Québec, 42 %; pour les municipalités, 8 %. La charge des municipalités relative aux infrastructures est passée de 30,9 % en 1961 à 52,4 % en 2002, alors que celle du fédéral s'est réduite, passant de 23,9 % à 6,8 % pour la même période. C'est pour ces raisons que je dis qu'il est impossible pour les municipalités d'y arriver.

Vingt ans plus tard, il y a fort à parier que les chiffres sont encore plus éloquentes. Il ne fait aucun doute que les investissements structurants doivent être consentis, que la solution ne réside pas dans des interdictions arbitraires et inapplicables. C'est la vraie façon de soutenir les municipalités pour qu'elles s'acquittent de leur responsabilité en matière de traitement des eaux usées.

Enfin, je tiens à dire que je crois que ce dossier a quand même le potentiel de progresser. Toutefois, chaque palier doit fournir sa part d'efforts. Il faut non seulement éviter le chevauchement des compétences et la confusion, mais, surtout, fournir aux municipalités des certitudes et les mettre dans une position où elles auront la capacité d'optimiser ou d'installer des infrastructures leur permettant de se conformer aux normes d'assainissement.

Aucune municipalité ne s'adonne de gaieté de cœur au déversement de ces eaux usées. Elles veulent se conformer, mais elles n'en ont tout simplement pas les moyens.

• (1135)

[Traduction]

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, je vous salue et à toutes les mères du Canada une joyeuse fête des Mères, même si je suis un peu en retard. Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-269, qui a été présenté par le député de Regina—Qu'Appelle. Je m'adresse à vous depuis la communauté des Nuuchah-nulth, sur les terres traditionnelles non cédées des Hupacasath et des Tse-shaht, qui s'emploient depuis toujours à protéger les communautés côtières de ma circonscription et qui m'inspirent dans toutes les décisions que je prends en tant que député.

Affaires émanant des députés

Le Nouveau Parti démocratique appuie sans réserve l'interdiction de déverser des eaux usées non traitées dans les océans et les cours d'eau. Il faut mettre un terme à cette pratique, et, comme je l'ai dit, nous appuyons sans réserve les initiatives qui contribuent à l'interdire.

Cela dit, le projet de loi pénalise les collectivités qui n'ont pas les moyens de rénover leur système. Nous appuyons sans réserve le principe du projet de loi, mais son approche laisse beaucoup à désirer. Nous ne pouvons pas laisser tomber des collectivités, comme l'a fait le gouvernement Harper pendant 10 ans et comme le fait le gouvernement libéral depuis qu'il est au pouvoir.

La Fédération canadienne des municipalités nous a dit qu'il en coûterait plus de 18 milliards de dollars pour améliorer tous les systèmes de traitement de l'eau des collectivités afin d'empêcher le déversement d'eaux usées non traitées, mais le projet de loi ne propose rien pour aider les collectivités. C'est dans cet esprit que je m'adresse à vous, pour exprimer les graves réserves que m'inspire le projet de loi C-269. Il ne s'agit pas simplement d'interdire le déversement d'eaux usées non traitées, il faut aussi que les collectivités et le pays tout entier puissent s'entraider afin d'assurer l'assainissement de nos océans pour notre génération et pour les générations à venir.

Les habitants de ma circonscription se préoccupent, avec raison, de la qualité de nos eaux côtières, et ils sont prêts à prendre des mesures pour l'améliorer. Il va sans dire que tous, aussi bien les environnementalistes que ceux qui se préoccupent de la santé du poisson et des écosystèmes, veulent s'assurer que les eaux qui entourent leurs collectivités et les nôtres ne sont exposées à aucun danger.

À Courtenay-Alberni, l'eau n'est pas simplement une source alimentaire, que ce soit le saumon sauvage ou d'autres poissons, c'est aussi un refuge pour la natation, la navigation de plaisance et les loisirs. Il est donc crucial pour notre économie, pour notre qualité de vie et pour notre sécurité alimentaire que cette eau reste saine. Elle attire des pêcheurs sportifs et des plaisanciers qui viennent dépenser de l'argent dans nos restaurants et nos commerces, et contribue donc au tourisme. Elle attire aussi des touristes qui descendent dans nos hôtels et nos cafés couettes. Chaque jour, elle nous rappelle, à nous les riverains, que nous faisons partie d'un écosystème qui dépend des décisions que nous prenons pour protéger nos familles, les espèces et la biodiversité qui nous entourent.

Le projet de loi a donc un impact non seulement sur la qualité de l'eau, mais aussi sur les collectivités. Je pense aux municipalités qui devront se doter d'usines de traitement de l'eau, mais qui n'ont pas les ressources pour les construire. Je pense aux plaisanciers et à leur famille qui seront touchés par les généralisations excessives du projet de loi. Je pense aux mécanismes décisionnels que nous avons mis en place en matière de réglementation environnementale et aux solutions qui seraient à mon avis préférables pour avoir un impact réel sur la santé et la sécurité de nos cours d'eau.

J'ai été membre du gouvernement local de Tofino, en Colombie-Britannique, et je connais donc bien les problèmes qui se posent avec les eaux usées. En fait, le projet de loi dresse le gouvernement fédéral contre les petites collectivités, ce qui montre bien, encore une fois, que les conservateurs ne comprennent pas du tout ce qui se passe au niveau municipal. Je me demande dans quelle mesure le député et ses collègues ont consulté les collectivités qui n'ont pas les moyens d'adapter leurs systèmes de traitement de l'eau, même si elles le voulaient bien.

Nous savons que les coûts sont faramineux. Il faut des mécaniciens, des informaticiens et des travailleurs spécialisés pour construire une usine de traitement de l'eau. Il faut aussi payer pour les camps de travail, dans les collectivités rurales ou isolées, et les prix s'envolent, surtout en cette période de COVID-19. Encore une fois, l'installation de systèmes modernes de traitement des eaux usées nécessite de recourir à des spécialistes, qui coûtent très cher.

J'ai parlé à l'ancienne mairesse de Tofino, qui est aujourd'hui ministre des Affaires municipales de la Colombie-Britannique. Elle a été mairesse pendant sept ans, et chaque année, sa priorité était de construire une usine de traitement de l'eau. Les travaux n'ont toujours pas commencé. C'était pourtant une grande priorité de ce gouvernement local.

• (1140)

En fait, au début des années 2000, on prévoyait que la construction d'un système de traitement des eaux usées coûterait 12 millions de dollars. Lorsque je siégeais au conseil municipal en 2008, le coût s'élevait à 18 millions de dollars. Lorsque la ville a fait une demande de financement, le coût est passé à 40 millions de dollars. Elle a remanié le plan et le chiffre s'est élevé à 57 millions de dollars. La ville a alors lancé un appel d'offres et les soumissions ont atteint 82 millions de dollars. Il faudrait une augmentation d'impôt de 1 000 \$ par ménage chaque année pendant littéralement plus d'une décennie pour payer cela.

Je pense à une petite communauté de 500 personnes à Terre-Neuve qui a un très bon personnel, mais qui n'a probablement pas la capacité de construire un centre de traitement des eaux usées à coup de 18 ou 20 millions de dollars. Je sais que la députée qui vient de parler dit que le manque de coordination ne peut pas être le problème, mais c'est en fait le problème. Il faut que le gouvernement et tous les partis, et pas seulement le Parti conservateur parce qu'il a déposé ce projet de loi, coordonnent leurs efforts et s'engagent à combler les lacunes pour que ces collectivités puissent y arriver.

Nous avons entendu dire que des gens envisagent de ne même pas se présenter aux élections à Terre-Neuve et dans les petites collectivités parce qu'ils s'inquiètent de la responsabilité liée à la loi actuellement en vigueur. Nous savons que dans les grandes villes comme Toronto et Montréal, une grande partie de l'infrastructure est vieille. Elles devraient littéralement démolir une grande partie de leur infrastructure pour atteindre l'objectif de ce projet de loi, car les systèmes d'égouts et d'eaux pluviales sont intégrés. Si l'on ne comprend pas le coût et les obstacles liés à l'atteinte des objectifs fixés dans ce projet de loi et la façon dont ils vont les atteindre, il s'agit en fait d'une grande lacune et d'un gros problème.

Nous avons parlé des municipalités. Ce projet de loi punirait immédiatement les collectivités qui n'ont d'autre choix à l'heure actuelle que de déverser des eaux usées brutes. Au lieu d'aider à construire les systèmes de traitement des eaux usées dont elles ont besoin, ce projet de loi détourne les maigres ressources municipales du traitement des eaux vers le paiement des inévitables amendes qu'il engendrerait.

Affaires émanant des députés

Nous savons qu'entre 2013 et 2017, près de 96 % des eaux usées municipales ont subi une forme de traitement avant d'être déversées. Cela signifie qu'environ 4 % des eaux usées municipales ont été déversées sans traitement, ce qui reste important, mais il convient d'examiner les raisons pour lesquelles cette somme d'argent est jetée dans nos eaux usées, comme les fuites ou les déversements d'eau, qui se produisent pour un certain nombre de raisons.

Par exemple, à Toronto, en raison du manque de capacité du système de traitement des eaux usées de la ville, plus de 7,1 milliards de litres d'eaux usées brutes ont été déversés dans le lac Ontario. Cela s'est produit en grande partie à cause de la quantité d'eau de pluie, un phénomène que même les grandes villes comme Toronto ne sont pas en mesure de contrôler actuellement. Les systèmes actuels ont besoin de sérieux investissements. Selon les villes, il serait presque impossible, même si les gouvernements fédéral et provincial fournissaient le financement nécessaire, de mettre de nouvelles installations en service et de terminer les mises à niveau requises d'ici 2030.

Ce projet de loi entre en vigueur dans les cinq années suivant son adoption. Il est déraisonnable de s'attendre à ce que de telles collectivités, qui ont déclaré ne pas pouvoir atteindre ses objectifs, y parviennent. Les petites collectivités qui n'ont pas les mêmes ressources que les grandes villes se verraient imposer des amendes qui seraient absolument dévastatrices et entraveraient sérieusement le travail qu'elles accomplissent.

Je pense aux préoccupations dont nous avons parlé au sujet des bateaux de plaisance et des bateaux commerciaux. L'impact que ce projet de loi aurait sur ces bateaux et sur l'économie suscite une grande inquiétude. Mon collègue le député de St. John's Est est avocat. Il a examiné le projet de loi et a fait remarquer que tous les bateaux commerciaux et de plaisance dotés d'un système d'élimination des déchets seraient touchés par ce projet de loi. Sous sa forme actuelle, ce projet de loi laisse la possibilité d'imposer des amendes aux bateaux commerciaux et de plaisance qui déversent des déchets alors qu'ils sont sur l'eau pour toute forme d'activité.

Au mieux, ce projet de loi entre en conflit avec le règlement de la Loi sur la marine marchande du Canada. Au pire, il nuirait gravement à ces bateaux et à l'économie. Cette question n'a vraiment pas été examinée de près. Nous avons de sérieuses réserves à ce sujet en ce qui concerne les centaines de milliers de pêcheurs commerciaux et récréatifs qui devraient tous moderniser leurs bateaux, acheter de nouvelles embarcations ou modifier considérablement leurs activités afin de se conformer à ce projet de loi.

Je vais revenir sur ce que nous voulons. Mon amie et ancienne collègue Tracey Ramsey a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'eau douce. Son projet de loi aurait fait en sorte que le gouvernement fédéral consulte les provinces, les municipalités, les peuples autochtones et les intervenants, et travaille avec eux. C'est ce que nous demandons. J'espère que le député prend en considération ce que nous proposons aujourd'hui. Encore une fois, le député a raté l'occasion d'interdire les substances toxiques, qui se retrouvent dans les zones de captage des eaux usées, de capturer les plastiques, comme je l'ai déjà dit, et de veiller à ce que ces systèmes soient modernisés.

• (1145)

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Madame la Présidente, c'est vraiment un honneur de parler de ce projet de loi d'initiative parle-

mentaire, le projet de loi C-269, que le député de Regina—Qu'Appelle a présenté. À mon avis, c'est un projet de loi fantastique, et je vais expliquer à la Chambre pourquoi.

Neuf cents milliards de litres d'eaux usées brutes ont été déversés dans les cours d'eau du Canada sur une période de cinq ans. Il est presque impossible de se faire une idée de ce que ce chiffre représente, mais un article de CTV a décrit utilement cette quantité en des termes plus visuels: c'est suffisant pour remplir plus de 355 000 fois une piscine olympique. Cela fait beaucoup d'eaux usées brutes. Ce chiffre date en fait de quelques années, et nous pouvons donc présumer qu'il a encore augmenté. Nous savons aussi que cette donnée ne reflète probablement pas toute l'étendue du problème et que la quantité d'eaux usées brutes évacuées augmente chaque année. Peu importe le chiffre définitif, il est évident que nous avons un problème sur les bras.

Cela représente l'une des plus grandes sources de pollution des rivières et des océans du Canada. Le déversement d'eaux usées brutes dans les cours d'eau met en péril la valeur de la biodiversité de nos terres, de nos cours d'eau et de nos milieux marins. Les eaux usées brutes de la plus grande ville du Canada aboutissent si souvent dans le lac Ontario que les responsables de la ville de Toronto conseillent aux gens de ne pas fréquenter les plages de la ville pendant au moins deux jours après une pluie. Dans ma province, le Manitoba, les gens qui naviguent sur la rivière Assiniboine après un orage voient régulièrement plus de débris et sentent une odeur. Ces situations ont été trop souvent ignorées. Nous ne pouvons nous permettre d'agir ainsi plus longtemps.

Le Canada est un grand pays, et notre masse terrestre considérable renferme de nombreuses ressources en eau. Environ 20 % de l'eau douce du monde se trouve à l'intérieur de nos frontières et coule dans quelque deux millions de lacs et de rivières. Les Grands Lacs viendront à l'esprit de certains Canadiens, tandis que d'autres penseront au fleuve Saint-Laurent, long de 1 200 kilomètres. Bien des gens du Manitoba penseront au lac Winnipeg, qui contient quelque 284 kilomètres cubes d'eau. C'est beaucoup.

Quel que soit le plan d'eau ou la voie navigable qui nous vient à l'esprit, chacun d'eux est inestimable pour le bien-être des collectivités qui en dépendent. Chacun d'eux représente un patrimoine naturel remarquable et mérite d'être protégé. C'est là que le projet de loi C-269 entre en jeu. En proposant d'interdire le déversement d'eaux usées brutes dans les cours d'eau canadiens, il aidera tous les Canadiens à préserver et à protéger le riche patrimoine naturel dont nous jouissons. C'est un moyen judicieux et sensé de protéger l'environnement et les cours d'eau qui occupent une place si importante dans nos vies.

Comme c'est le cas de la plupart des questions que nous examinons à la Chambre, la protection des voies navigables du Canada est une question complexe et pluridimensionnelle, à tel point qu'elle pourrait peut-être dépasser le simple citoyen qui voudrait contribuer à protéger nos océans, nos lacs et nos rivières. J'apprécie vraiment la simplicité du projet de loi C-269. Il n'est pas tape-à-l'œil. Il ne jette pas de la poudre aux yeux. Il nous offre une solution concrète et réalisable. C'est un premier pas dans la bonne direction, mais prenons un peu de recul et parlons du problème. Pourquoi le Canada déverse-t-il autant d'eaux usées brutes dans ses cours d'eau?

Affaires émanant des députés

Une grande partie du problème peut être attribuée à la vétusté des réseaux d'égouts urbains et municipaux du Canada. Dans certaines collectivités, les vieux systèmes transportent à la fois les eaux usées et les eaux pluviales dans les mêmes conduites. Lorsque la pluie ou la fonte des neiges engorge ces systèmes, ceux-ci sont généralement conçus pour évacuer les eaux usées diluées dans le cours d'eau le plus proche. Certaines villes déversent des eaux usées brutes dans nos cours d'eau uniquement lorsqu'elles doivent effectuer des réparations.

Peu importe la raison, des milliards de litres d'eaux usées brutes aboutissent dans les cours d'eau canadiens parce que les municipalités ne disposent pas de l'infrastructure suffisante ou du soutien nécessaire pour les traiter. Personne n'aime en parler. Après tout, c'est d'eaux usées que nous parlons, mais nous devons reconnaître que l'eau et les eaux usées produites par les établissements résidentiels et commerciaux, y compris les déchets humains et industriels, se retrouveront encore dans nos cours d'eau sans être traitées, à moins que nous ne fassions pression pour changer le statu quo.

Le projet de loi C-269 change le statu quo. Certains ont fait valoir ce matin qu'il ne va pas assez loin et qu'il ne couvre pas tout ce qu'il devrait couvrir. C'est un excellent premier pas. Le gouvernement conservateur précédent a été un des premiers à remettre en question le statu quo. En 2012, les conservateurs ont établi de nouvelles normes pour le traitement des eaux usées. Nous avons adopté le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées pour lutter contre la plus grande source ponctuelle de pollution des eaux canadiennes. L'objectif était d'atténuer les menaces pour le poisson et son habitat, ainsi que de protéger la santé humaine en s'assurant que le poisson que nous mangeons n'a pas été exposé à des toxines.

• (1150)

En réduisant les niveaux de substances potentiellement nocives rejetées dans les cours d'eau du Canada, nous avons pu aller dans la bonne direction pour améliorer la qualité de l'eau, protéger les écosystèmes du poisson et faire en sorte que les Canadiens puissent déguster du poisson fraîchement pêché sans craindre pour leur santé.

Cela demeure un ajustement important de la politique, mais avec le temps, il est devenu évident que nous devons en faire plus. Le programme électoral des libéraux en 2015 disait aux Canadiens que leur parti allait traiter « nos plans d'eau douce comme des ressources précieuses qu'il convient de protéger et de gérer avec prudence ». Pourtant, lorsqu'ils ont formé le gouvernement en 2015, l'une de leurs premières décisions a été d'autoriser la Ville de Montréal à déverser 8 milliards de litres d'eaux usées brutes dans le Saint-Laurent. À l'époque, dans une pétition en ligne, plus de 95 000 personnes avaient exprimé leur objection à ce plan, mais la ministre libérale de l'Environnement avait donné le feu vert à la Ville. Les libéraux ont abandonné cet engagement électoral en un temps record, mais ce fut le début d'une tendance du gouvernement à faire de beaux discours tout en refusant de prendre des mesures difficiles et de régler le problème.

En choisissant d'appuyer ce projet de loi, les libéraux monteraient aux Canadiens qu'ils respectent leurs engagements vis-à-vis des eaux canadiennes. Quand on pense à ce qui s'est passé avec le déversement d'eaux usées à Montréal, on se dit qu'il est temps de retirer aux ministres fédéraux le pouvoir d'autoriser les municipalités à déverser des eaux usées non traitées dans les cours d'eau canadiens. C'est ce que propose le projet de loi C-269, ce qui contribuera à rétablir la confiance des Canadiens dans la façon dont le gou-

vernement actuel et ceux qui lui succéderont gèrent nos cours d'eau.

J'aimerais pendant quelques instants défendre les intérêts de nos municipalités. Elles sont nombreuses à faire remarquer, avec raison, que les systèmes de traitement des eaux ont besoin d'être modernisés afin de mieux protéger les cours d'eau du Canada. Au cours de notre discussion d'aujourd'hui sur le projet de loi C-269, nous avons reconnu que les partenariats avec les municipalités sont essentiels si on veut véritablement changer vraiment les choses et mettre un terme au déversement d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau. L'aide du fédéral pour le financement des infrastructures locales est à cet égard indispensable. Malheureusement, nous constatons que l'actuel gouvernement a beaucoup de difficultés à fournir aux municipalités l'aide dont elles ont grandement besoin en matière d'infrastructures.

Encore récemment, le vérificateur général a déclaré que le plan libéral en matière d'infrastructures a connu d'innombrables revers, de sorte que des milliards de dollars n'ont pas été dépensés ou ne seront débloqués que plus tard au cours de la décennie. Comme beaucoup d'autres Canadiens, je trouve frustrant que les libéraux s'empressent toujours de faire de beaux discours sur la nécessité de protéger l'environnement, mais que leurs discours ne sont jamais suivis d'actions concrètes.

Nous savons bien sûr que les crédits consacrés aux infrastructures ne serviront pas tous à construire des infrastructures pour le traitement de l'eau et des eaux usées. Il faut en effet construire aussi des routes, des ponts et d'autres aménagements, mais étant donné que les libéraux ont mal géré des milliards de dollars de financement d'infrastructures, il est évident que certains aménagements, pourtant fort utiles, ne seront pas réalisés, y compris ceux qui servent à protéger nos eaux et nos cours d'eau. Prenant acte de l'impéritie du gouvernement fédéral dans ce domaine, le projet de loi C-269 reconnaît que les municipalités ont besoin de temps pour améliorer leur système de traitement des eaux usées. La disposition d'entrée en vigueur de ce projet de loi donne à celles qui n'ont pas les moyens de traiter toutes les eaux qu'elles déversent un certain délai pour améliorer leur système de traitement. L'adoption de ce projet de loi est nécessaire, mais les Canadiens ont aussi besoin que les libéraux remettent de l'ordre dans leur gestion du financement des infrastructures afin que les installations qui en ont besoin puissent être améliorées.

Les autres partis accusent parfois les conservateurs d'être rétrogrades, mais il n'y a rien de mal à s'inspirer du passé pour mieux comprendre qui nous sommes et où nous allons. Or, quand on se penche sur l'histoire du Canada, on se rend compte du rôle considérable qu'ont joué nos cours d'eau dans la construction de notre pays. Pour les Autochtones, les cours d'eau étaient des voies de communication entre leurs communautés et leur permettaient de se rassembler pour des événements religieux, culturels et économiques. Les cours d'eau ont permis aux premiers explorateurs européens de sillonner notre vaste territoire. Pour les négociants en fourrures, les cours d'eau étaient des routes commerciales qui leur permettaient de générer de l'activité économique. Tous nos ancêtres respectaient nos cours d'eau, et ils nous les ont laissés dans un bon état.

Ordres émanant du gouvernement

Les Canadiens utilisent les cours d'eau depuis des générations, notamment pour le transport, le commerce, l'alimentation, les ressources et les loisirs. Il est important de se tourner vers le passé pour comprendre le rôle qu'ont joué les cours d'eau au Canada et pour se souvenir qu'il faut continuer de les protéger. J'invite mes collègues à appuyer le projet de loi C-269, car il nous permettra de laisser aux générations futures un héritage naturel riche et en bonne santé.

Certains députés ont dit tout à l'heure que le gouvernement Harper n'avait rien fait, ou que les municipalités n'avaient pas assez d'argent. C'est grâce au partenariat que nous réussissons à protéger...

• (1155)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous poursuivons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique a la parole.

• (1200)

M. Chris Bittle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-269. En bref, le gouvernement s'oppose au projet de loi pour de multiples raisons, notamment le fait qu'il amoindrirait la protection environnementale, qu'il nuirait à la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernant les eaux usées, qu'il imposerait à tous les ordres de gouvernement des difficultés considérables d'ordre financier et pratique, qu'il est redondant et qu'il risque d'affaiblir les pouvoirs existants du gouvernement fédéral en matière de prévention de la pollution.

Le gouvernement est résolu à protéger et à gérer la qualité de l'eau de nos rivières, de nos lacs et de nos océans. Nous sommes conscients de l'importance primordiale d'éliminer le rejet d'eaux usées non traitées dans nos cours d'eau afin de garder notre environnement propre et sain. Voilà pourquoi le gouvernement adopte déjà une approche robuste et efficace à l'égard de la pollution par les eaux usées, une approche qui produit des résultats.

Cette approche met en œuvre la stratégie nationale en matière d'eaux usées, qui a été créée conformément à l'entente conclue avec les partenaires provinciaux et territoriaux après 10 ans de coopération et de négociation approfondie. Grâce à cette stratégie, les municipalités et les collectivités autochtones travaillent fort pour aménager et moderniser d'importantes infrastructures publiques capables de remédier en toute sécurité aux sources de pollution et de protéger l'environnement selon des échéances prévisibles et réalistes.

En revanche, le projet de loi imposerait aux collectivités un délai arbitraire et irréalisable de cinq ans pour effectuer des travaux supplémentaires, à des coûts considérables, simplement pour remédier à la source de pollution la moins importante, c'est-à-dire les rejets liés aux travaux d'entretien et les rejets d'eaux pluviales. Le projet de loi compromettrait la stratégie nationale actuelle en imposant unilatéralement des exigences imprévues à nos partenaires provinciaux et territoriaux, mettant en péril l'aboutissement d'une décennie d'étroite collaboration et de négociation.

Alors que nous accordons la priorité à des dossiers nationaux fondamentaux tels qu'intervenir en réponse à la COVID, favoriser la relance économique et tracer la voie vers un avenir carboneutre, ce projet de loi mettrait beaucoup de pression sur la relation entre les gouvernements fédéral et provinciaux...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Le secrétaire parlementaire disposera de huit minutes pour terminer son discours lorsque le projet de loi d'initiative parlementaire sera de nouveau mis à l'étude.

Le temps prévu pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulé, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du Feuilleton.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

PROJET DE LOI C-19 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.) propose:

Que, relativement au projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (réponse à la COVID-19), au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi;

Que, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu aux fins de cet ordre, et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de cette étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Conformément à l'article 67(1) du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes.

J'invite les honorables députés qui souhaitent poser des questions à se lever ou à activer la fonction « main levée » pour que la présidence ait une idée du nombre de députés qui désirent participer à cette période de questions.

L'honorable député de Louis-Saint-Laurent a la parole.

• (1205)

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Madame la Présidente, quelle triste journée pour la démocratie parlementaire. Déjà qu'une motion d'attribution de temps n'est pas agréable du tout, même si elle peut parfois être un mal nécessaire, mais une motion d'attribution de temps sur un projet de loi qui porte sur le droit de vote des citoyens tourne le fer dans la plaie.

Ce dont nous débattons aujourd'hui est la façon dont les Canadiens vont voter lors de la prochaine élection si elle a lieu durant l'actuelle pandémie, ce qui risque d'être le cas. En présentant cette motion d'attribution de temps pour restreindre le droit de parole des parlementaires, le gouvernement s'attaque donc directement à la prunelle des yeux de la démocratie: c'est tout à fait inacceptable.

On entend déjà dire que les partis de l'opposition font tout pour retarder les travaux parlementaires, or c'est complètement faux. La meilleure façon de retarder les travaux parlementaires, c'est de proroger le Parlement comme les libéraux l'ont fait en août dernier. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas ses responsabilités et ne permet-il pas un débat adéquat et entier sur un projet de loi qui touche directement la démocratie canadienne?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de Louis-Saint-Laurent de son intervention et de sa question.

Je comprends qu'il joue pleinement son rôle de leader de l'opposition officielle à la Chambre. Cependant, quand j'étais dans l'opposition et que son parti était au pouvoir dans les années de M. Harper, son gouvernement n'a pas hésité à déposer régulièrement, voire quotidiennement certaines semaines, des motions d'attribution de temps à la Chambre. Je comprends donc que mon collègue a un rôle à jouer en exprimant une certaine indignation, ce que j'accepte avec bonne volonté.

Cependant, sur le fond de la question, nous croyons que l'heure est venue pour le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'étudier le projet de loi C-19 et d'y apporter des amendements au besoin. Pendant les heures de débat qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, les députés de l'opposition ont déjà fait plusieurs suggestions pour améliorer ce projet de loi, lequel — entendons-nous — ne sera en vigueur que pour les prochaines élections. Je pense donc que le temps est venu pour la Chambre de renvoyer ce projet de loi au Comité pour qu'il soit étudié.

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Madame la Présidente, c'est une véritable blague que de dire que le temps est venu de renvoyer le projet de loi au Comité.

C'est une loi qui demande un consensus. On parle de la Loi électorale du Canada et du droit de vote, comme mon collègue l'a si bien mentionné plus tôt. On cherche le consensus. En quatre mois de débats, il n'y a eu qu'une personne du côté du Bloc québécois qui est intervenue là-dessus.

Les libéraux ont déposé le projet de loi C-19 le 10 décembre 2020 alors que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en étudiait déjà le sujet. Au lieu d'attendre que le Comité termine son travail, les libéraux ont décidé de déposer un projet de loi pour faire fi des institutions démocratiques — comme le Comité. Aujourd'hui, ils imposent un bâillon avec l'aide du NPD, le traditionnel accompagnateur de ce vice de forme. Ce faisant, ils disent qu'il y a eu assez de discussions et que le projet de loi doit être renvoyé au Comité. Cela ne s'invente pas.

Les libéraux ont de la difficulté à gérer un calendrier législatif. C'est une bande d'amateurs. Ma question est la suivante: ne sont-ils pas gênés d'imposer le bâillon sur un projet de loi qui demande un consensus?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de La Prairie.

Non, nous ne sommes pas du tout gênés de donner la chance au Parlement d'adopter un projet de loi qui apportera à la Loi électorale des modifications temporaires, applicables seulement aux prochaines élections, répondant ainsi à une demande formelle déposée à la Chambre par le directeur général des élections.

Mon honorable collègue de La Prairie passe son temps à exprimer sa défiance envers le gouvernement en votant contre. Il est donc évident qu'il souhaite des élections, car, sinon, pourquoi passerait-il son temps à voter contre le gouvernement?

Nous croyons qu'il serait prudent d'offrir beaucoup plus de flexibilité à Élections Canada pour, par exemple, protéger les résidents des CHSLD au Québec. Les amendements proposés à la Loi électo-

Ordres émanant du gouvernement

rale ont été présentés au Parlement il y a déjà plusieurs mois. J'inviterais mon collègue à constater que, vendredi passé, quand le projet de loi C-19 a été débattu à la Chambre des communes, les quatre députés conservateurs qui ont parlé ont insisté, encore une fois, pour retarder un vote permettant de renvoyer le projet de loi au Comité.

• (1210)

[Traduction]

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Madame la Présidente, je tiens à commencer par reconnaître la situation frustrante dans laquelle nous nous trouvons en tant que Parlement. Les élections à Terre-Neuve-et-Labrador ont montré clairement que, même si tenir des élections pendant la pandémie ne précipite pas en soi une crise de santé publique, cela peut avoir des effets vraiment néfastes sur la démocratie et sur les résultats.

Le gouvernement a proposé quelques changements temporaires à la Loi électorale. Il n'a pas fait mettre à l'étude ce projet de loi très souvent, ce qui a été un point de frustration pour les néo-démocrates, mais lorsqu'il l'a fait, l'opposition officielle a souvent trouvé des moyens d'en retarder et d'en bloquer l'étude.

Nous avons un projet de loi important qui doit vraiment être adopté, étant donné que le premier ministre a refusé à plusieurs reprises de mettre tout le monde à l'aise et de dire qu'il ne déclenche pas unilatéralement des élections pendant la pandémie. Nous pensons que la bonne réaction à une telle situation est d'essayer de mettre en place des règles, précisément parce que nous ne pouvons pas compter sur le premier ministre pour faire ce qu'il faut.

Peut-être que le gouvernement pourrait aujourd'hui apaiser ces inquiétudes et nous dire quand le premier ministre a l'intention de s'engager à ne pas déclencher d'élection pendant la pandémie. Quand cette annonce sera-t-elle faite?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le député d'Elmwood—Transcona, de ses propos constructifs au sujet de cette mesure législative. Nous avons pris note, évidemment, de ses commentaires à la Chambre pendant le débat en deuxième lecture.

Le Nouveau Parti démocratique a suggéré de manière constructive et réfléchie, par exemple, certaines améliorations visant à garantir que le vote sur les campus puisse avoir lieu et l'utilisation éventuelle des bureaux de Postes Canada dans les petites collectivités rurales, comme celles de ma circonscription. Le bureau de Postes Canada pourrait offrir un endroit supplémentaire où les gens, par exemple, pourraient demander à recevoir un bulletin de vote spécial.

C'est précisément le genre de débat que nous espérons que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre pourra avoir au sujet du projet de loi C-19.

Nous serions heureux de travailler avec tous nos collègues sur des amendements qui amélioreraient le projet de loi. Cependant, nous pensons que le moment est venu pour le Parlement d'assumer ses responsabilités, d'étudier le projet de loi en comité et d'offrir à Élections Canada les outils nécessaires en cas d'élection durant la pandémie, et de le faire de manière sûre et prudente pour la protection de tous ceux qui travaillent dans le domaine des élections.

Ordres émanant du gouvernement

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, j'ai entendu aujourd'hui quelques commentaires de la part de députés de l'opposition officielle et du Bloc qui semblent indiquer qu'ils ne connaissent pas très bien le projet de loi ou le processus parlementaire.

Tout d'abord, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a dit que cela changerait la façon dont les Canadiens voteraient aux prochaines élections, ce qui n'est pas vrai. Cela ne changerait que si des élections se tenaient pendant une pandémie; il y a des clauses de temporisation à ce sujet. Le ministre pourrait-il confirmer qu'il ne s'agit que de mesures temporaires pendant la pandémie?

Deuxièmement, le Bloc laisse entendre que ce sera une affaire réglée après aujourd'hui, mais il y a encore beaucoup de travail parlementaire à faire à partir de maintenant. En effet, le projet de loi sera renvoyé en comité pour une série de débats, puis il reviendra à la Chambre pour un autre débat.

Le ministre pourrait-il commenter ces deux points?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, mon collègue et ami, le député de Kingston et les Îles, a tout à fait raison. Il est un parlementaire d'expérience et il comprend le processus parlementaire.

Un vote aujourd'hui permettrait simplement au comité de la procédure et des affaires de la Chambre d'étudier le projet de loi et de l'examiner article par article. Nous espérons que le comité voudra entendre des témoins importants, comme le directeur général des élections. À l'origine de cette discussion se trouve un rapport envoyé à la Chambre des communes en octobre de l'année dernière par le directeur général des élections, demandant au Parlement d'apporter, comme l'a fait remarquer mon collègue, des modifications temporaires à la Loi électorale qui ne s'appliqueraient qu'à la prochaine élection générale et qui disparaîtraient une fois la pandémie terminée.

Nous pensons qu'il est temps pour le Parlement d'examiner ce projet de loi en comité et de veiller à ce que les personnes qui travaillent à la tenue d'élections sûres et équitables pour tous les Canadiens — et on parle de centaines de milliers de personnes — puissent le faire en toute sécurité.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Madame la Présidente, le ministre est probablement l'un des orateurs les plus habiles que j'aie jamais entendus au Parlement. Soyons honnêtes. Nous parlons de ce projet de loi depuis environ quatre heures et demie. Vendredi, oui, des conservateurs ont pris la parole, car à 12 h 6, nous avons appris qu'aucun libéral ne prendrait la parole.

Je reconnais toutes ces choses. Cependant, nous parlons d'une clause de temporisation, mais elle n'est mentionnée que dans le préambule du projet de loi. Par conséquent, il y a beaucoup de travail à faire.

Mais surtout, pourquoi le ministre a-t-il présenté un projet de loi avant d'avoir reçu l'excellent rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre? Pourquoi a-t-il présenté ce projet de loi avant d'avoir pris connaissance de l'information que nous lui avons fournie?

• (1215)

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je suppose que je dois remercier ma collègue d'Elgin—Middlesex—London pour ce qui était sûrement un compliment.

Je partage son point de vue selon lequel le comité de la procédure et des affaires de la Chambre a fait un excellent travail en étudiant le rapport du directeur général des élections du Canada. Nous avons évidemment suivi de très près les travaux du comité. Je tiens à souligner que la mesure législative intègre en grande partie les recommandations formulées par le directeur général des élections. Nous n'étions simplement pas d'accord et nous pensions que nous devrions avoir plus de jours de vote éventuels que simplement ceux de la fin de semaine précédant le jour du scrutin, qui était traditionnellement un lundi.

Nous avons présenté ce projet de loi avant Noël parce que nous pensions qu'il était important que le Parlement ait l'occasion de l'examiner pendant les vacances de Noël. J'ai parlé à un certain nombre de collègues de la Chambre des communes pendant cette période. Au retour, nous l'avons soumis au débat.

Ma collègue a dit que vendredi dernier, à 12 h 6, elle a appris qu'aucun libéral ne prendrait la parole. C'était justement parce que nous voulions que le débat se termine pour que le Parlement puisse voter et que le comité puisse commencer à étudier le projet de loi. Les conservateurs ont évidemment profité de cette occasion pour faire de l'obstruction.

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais rassurer nos collègues d'en face. En effet, au Bloc québécois, nous avons bien étudié le projet de loi et nous commençons à bien connaître la procédure parlementaire. Nous avons donc de l'expérience, il ne faut pas s'inquiéter. Cependant, ce n'est pas de cela qu'il est question présentement, mais du respect des parlementaires dans le cadre des travaux.

En effet, cette question très importante a été très peu débattue et plusieurs aspects restent en suspens, dont le nombre de jours. Comme vient de le soulever l'intervenante précédente, le gouvernement veut aller à toute vapeur sans même respecter les travaux des comités.

Ma question est fondamentale: pourquoi ne pas nous donner le temps de tenir un débat digne de ce nom? Est-ce parce que les gens du gouvernement ont peur que la fenêtre électorale dans laquelle ils pensent pouvoir obtenir une majorité se referme trop rapidement et qu'ils veulent donc aller à toute vapeur afin d'être prêts au cas où?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Berthier—Maskinongé de son commentaire et, surtout, du fait qu'il est convaincu que s'il y avait une élection tout de suite, le gouvernement remporterait une majorité de sièges à la Chambre des communes. Je n'ai jamais cessé d'y croire, mais je suis vraiment enthousiaste de voir mon collègue partager cette conviction.

Cependant, comme il le sait très bien, nous ne cherchons pas à déclencher des élections. Ce n'est pas le Parti libéral qui n'accordera pas sa confiance au gouvernement. Par contre, le Bloc québécois et les conservateurs ne peuvent pas nier qu'ils n'accordent jamais leur confiance au gouvernement. Je salue mon collègue, mais l'expérience parlementaire qu'il a citée lui permet de très bien savoir qu'un vote de défiance envers le gouvernement augmente la possibilité que des élections soient déclenchées.

Nous croyons qu'il sera utile que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre étudie en détail le projet de loi pour y apporter des amendements et des améliorations. Nous cherchons à travailler avec nos collègues parlementaires, surtout en comité. C'est pourquoi nous sommes contents de tenir un vote aujourd'hui pour renvoyer ce projet de loi au Comité.

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je suis très déçue de constater que nous avons recours à l'attribution de temps pour un projet de loi aussi essentiel que celui-ci. Tous les partis à la Chambre ont déclaré publiquement ne pas vouloir d'élection fédérale pendant une pandémie, mais nous voulons la meilleure loi possible au cas où cela se produirait par accident. Faire adopter ce projet de loi avec un temps de débat aussi limité ne répond pas aux normes que j'attends du gouvernement. Comme l'ont dit le député et le ministre, à l'époque, nous avons assisté à une utilisation quasi quotidienne de l'attribution de temps par l'administration Harper. Nous le voyons beaucoup trop souvent dans la présente administration.

Je demande à l'honorable président du Conseil privé de la Reine pour le Canada de bien vouloir revoir sa décision et nous accorder suffisamment de temps pour le débat.

• (1220)

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je rends hommage à mon amie, la députée de Saanich—Gulf Islands, pour son travail au Parlement du Canada.

Je ne crois pas que nous soyons en désaccord sur le fait que les modifications à la Loi électorale du Canada doivent faire l'objet d'un examen parlementaire, comme c'est le cas pour tout autre projet de loi. Toutefois, il s'agit de modestes modifications qui ne s'appliqueraient, comme l'a fait remarquer mon ami de Kingston et les Îles, qu'à la prochaine élection générale.

Vu que le Parlement est minoritaire, l'idée que le gouvernement, à lui seul, est en mesure de faire passer une loi à toute vitesse n'existe tout simplement pas. Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité de la procédure et des affaires de la Chambre, et nous espérons qu'il le sera bientôt, les députés de tous les partis auront l'occasion d'en débattre et de l'amender comme ils l'entendent. Ensuite, nous attendons avec impatience une autre discussion à l'étape de la troisième lecture et du rapport à la Chambre des communes.

[Français]

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais souligner le discours de mon collègue d'Elmwood—Transcona. Il a soulevé des points importants: on a besoin du projet de loi C-19, il n'y a aucun doute. Nous sommes en temps de pandémie, et il y a toujours la possibilité d'une élection.

Vendredi passé, le NPD a offert à tous les partis une voie pour discuter, chaque soir de cette semaine, du projet de loi C-19. Malheureusement, les autres partis de l'opposition ont rejeté cette proposition. Encore une fois, le NPD est le seul aidant à la Chambre des communes, et il est en train de proposer une solution pour sortir de cette impasse et mettre le débat là où il devrait avoir lieu, c'est-à-dire au comité.

En même temps, le gouvernement n'a pas été responsable. On a vu le premier ministre et les libéraux en train de faire une tournée

Ordres émanant du gouvernement

préélectorale, eux qui se vantaient d'avoir une élection avant que la troisième vague arrive au Canada.

Ma question est simple: Les libéraux peuvent-ils clairement dire aujourd'hui qu'ils ne vont pas déclencher des élections hâtives?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je salue et remercie mon collègue de New Westminster-Burnaby, le leader parlementaire du NPD. J'ai eu le privilège de travailler avec lui lors des législatures précédentes, et j'apprécie beaucoup la façon constructive dont il contribue à ces débats.

Je suis d'accord avec lui, dans le sens que c'est au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre que nos collègues de toutes les formations politiques pourront discuter du projet de loi C-19 et l'améliorer. Ils pourront y entendre, je présume, des témoins aussi importants que le directeur général des élections.

En ce qui a trait à une élection hâtive, je peux assurer à mon honorable collègue que le gouvernement est concentré sur l'aide nécessaire et essentielle à apporter aux Canadiens dans le contexte d'une pandémie.

Devant le Parlement, nous avons un projet de loi important pour mettre en place les mesures budgétaires. Nous comprenons l'importance de ces mesures pour les Canadiens et nous allons rester concentrés sur cette question-là, je peux l'assurer à mon collègue.

[Traduction]

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Madame la Présidente, ce projet de loi n'a été débattu que trois fois et pendant environ trois heures et 45 minutes. En disant que le gouvernement a hâte de le renvoyer au comité, le ministre ne laisse pas beaucoup d'espoir à l'opposition, car bon nombre des projets de loi qui ont été renvoyés au comité sont revenus en pire état. Je pense au projet de loi C-10 et au projet de loi sur l'aide médicale à mourir. Il y a quelques projets de loi de ce genre, et nous ne sommes pas certains qu'après leur passage au comité, ils seront meilleurs. C'est pourquoi nous sommes pour la tenue d'un débat plus approfondi sur cette mesure législative, afin que nous puissions formuler nos commentaires et veiller à ce qu'elle avance.

Le ministre dit que le gouvernement ne veut pas d'élection pendant une pandémie, alors pourquoi vouloir faire adopter ce projet de loi à toute vitesse maintenant et demander une motion d'adoption?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, si mon collègue de Regina-Lewvan ne veut pas précipiter la tenue d'élections, il devrait se poser la même question, car lui et ses collègues ne cessent de refuser d'accorder leur confiance au gouvernement.

Je me souviens des prévisions budgétaires il y a quelques semaines. Un soir, les conservateurs ont refusé d'accorder leur confiance au gouvernement à huit reprises. S'il y a quelqu'un qui cherche à précipiter les élections, ce sont bien les conservateurs qui se disent prêts à s'engager dans un bras de fer en espérant que quelqu'un d'autre le fera à leur place. Ce n'est pas une attitude très responsable.

Mon collègue redoute que le projet de loi revienne en pire état du comité. Je ne suis pas d'accord avec lui. Il a une vision plutôt pessimiste de la démocratie. Dans un Parlement minoritaire, le gouvernement a besoin de dégager un consensus en comité pour les projets de loi qui y sont examinés. Nous sommes prêts à collaborer avec tous les députés, y compris les membres du Parti conservateur, afin que ce projet de loi nous revienne dans une version améliorée.

Ordres émanant du gouvernement

• (1225)

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Madame la Présidente, il y a des moments dans la vie parlementaire où l'on s'indigne.

À titre personnel, je m'indigne de ce bâillon qui nous est demandé pour restreindre des débats importants pour la démocratie. C'est l'exercice ultime pour nos concitoyens et concitoyennes.

Aujourd'hui, on nous demande de raccourcir à seulement trois heures et demie des débats essentiels qui ont lieu à la Chambre.

Vous évoquez la nécessité d'aller au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, mais celui-ci avait déjà commencé à discuter de la question avec le directeur général des élections. Vous avez décidé d'aller vite et de déposer un projet de loi qui ne tenait pas compte...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Puis-je rappeler à l'honorable députée que je n'ai personnellement rien décidé?

Mme Louise Chabot: Madame la Présidente, c'est vrai et je m'en excuse. Je dois m'adresser à la présidence. Vous me le rappelez assez souvent et, pourtant, je ne le fais toujours pas très bien.

Enfin, pourquoi ne pas donner le temps nécessaire à la Chambre? Pourquoi imposer encore une fois un autre bâillon?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je suis rassuré que ce ne soit pas vous qui avez précipité le projet de loi avant Noël. Je suis content que notre collègue de Thérèse-De Blainville l'ait bien expliqué.

Cela fait 20 ans que j'ai le privilège de siéger à la Chambre des communes et je peux affirmer que les députés du Bloc québécois sont des experts en indignation. Cela ne nous surprend donc pas que notre collègue s'indigne ce matin sur une question de bâillon. Les députés de l'opposition et le Bloc québécois sont en opposition perpétuelle et ne veulent jamais faire avancer les projets de loi du gouvernement.

Cependant, ce projet de loi a été déposé au mois de décembre, à la suite d'un rapport du directeur général des élections du Canada, quant aux mesures nécessaires pour protéger les Canadiens qui iront voter lors d'une élection potentielle dans un contexte de pandémie. Surtout, il faut savoir que l'âge moyen des gens qui travaillent pour Élections Canada lors d'une élection générale est au-delà de 65 ans. Nous pensons qu'il sera utile de donner des outils temporaires au directeur général des élections du Canada pour assurer la sécurité de ces gens-là.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, c'est tout simplement incroyable qu'après seulement quatre heures de débat, le gouvernement envisage de précipiter l'adoption de ce projet de loi, qui doit être examiné selon le processus démocratique. Des députés ont dit que les libéraux ont présenté le texte avant de connaître leurs propres recommandations du comité de la procédure, et aujourd'hui, après quatre heures de débat, ils veulent y mettre un terme et envoyer le projet de loi au comité, le même comité qui a fait l'objet d'obstruction systématique par les libéraux pendant au moins 40 heures, pour empêcher qu'on sache que le premier ministre a prorogé le Parlement dans le but de dissimuler son rôle dans le scandale de l'Organisme UNIS. C'est tout simplement incroyable de procéder de cette façon.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il y a autant d'urgence alors que les Canadiens ont dit clairement qu'ils ne voulaient pas d'élections pendant la pandémie?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, il n'y a pas du tout urgence. Le directeur général des élections a présenté un rapport au Parlement le 5 octobre. Le gouvernement a jugé qu'il était important que les députés puissent prendre connaissance du projet de loi pendant l'ajournement de Noël. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté le projet de loi C-19. Nous le proposons aujourd'hui à la discussion, mais encore une fois, les conservateurs ne veulent pas que le débat se termine, que l'on passe au vote et qu'on permette au comité de commencer son examen du projet de loi.

La députée de Sarnia—Lambton s'imagine que nous voulons précipiter des élections. Encore une fois, c'est son parti qui refuse constamment d'accorder sa confiance au gouvernement. Ce sont donc les conservateurs qui risquent de précipiter le déclenchement d'élections.

• (1230)

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, je n'arrive pas à croire que le député de Regina—Lewvan ait déclaré dans cette enceinte qu'il ne veut pas que le projet de loi soit renvoyé au comité parce qu'il en redoute les résultats. Malheureusement pour lui, le processus démocratique ne repose pas sur les préférences de l'opposition, lorsqu'un projet de loi est renvoyé à un comité et qu'il en revient. Ce n'est pas comme ça que la démocratie fonctionne.

Qui plus est, le fait que le projet de loi soit à l'étude depuis un certain temps semble sans importance. En effet, la députée d'Elgin—Middlesex—London n'en a apparemment même pas pris connaissance, même s'il a été déposé en décembre dernier. La disposition de caducité figure pourtant non seulement dans le préambule, mais aussi dans la disposition d'entrée en vigueur.

Le ministre peut-il confirmer que la disposition de caducité se trouve dans le projet de loi?

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, mon collègue de Kingston et les Îles a tout à fait raison. Il s'agit de l'article 11 du projet de loi.

J'ai moi aussi été surpris par le pessimisme de notre collègue conservateur de Regina—Lewvan, qui pense que les comités n'améliorent pas les projets de loi, au contraire. Nous, nous faisons davantage confiance aux comités de la Chambre. C'est la raison pour laquelle nous avons hâte de collaborer avec celui qui sera chargé d'examiner ce projet de loi, afin que le texte reflète bien la volonté du Parlement avant d'arriver à l'étape de la troisième lecture.

Nous pensons qu'il est temps que la Chambre des communes assume ses responsabilités et décide quelles mesures temporaires pourront être mises en place, si des élections sont déclenchées pendant la pandémie, afin d'assurer la sécurité de tous les Canadiens qui participeront au vote.

Mme Lindsay Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Madame la Présidente, il est vraiment déplorable qu'un gouvernement gère aussi mal le calendrier parlementaire. Certes, chacun a sa part de responsabilité, et je ne sous-estime pas celle de l'opposition officielle.

Ordres émanant du gouvernement

Les néo-démocrates estiment que, même si toutes ces manœuvres politiques sont difficiles à supporter, en dernière analyse, c'est le premier ministre, et lui seul, qui a le pouvoir de déclencher des élections à la date de son choix. C'est sa responsabilité.

Je ne comprends pas. J'aimerais que le ministre m'explique, puisqu'il ne l'a pas encore fait malgré toutes les questions qui lui ont été posées, pourquoi le premier ministre et son gouvernement refusent d'affirmer catégoriquement qu'ils ne déclencheront pas des élections pendant une pandémie.

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je remercie notre collègue de London-Fanshawe. Le gouvernement et moi partageons son point de vue selon lequel, en cette période de pandémie où la troisième vague engendre des conséquences très difficiles pour plusieurs régions de notre pays, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement, et j'ajouterais, à ce que tous les parlementaires se concentrent uniquement sur ce que nous, en tant que Parlement, et certainement sur ce que nous, en tant que gouvernement, pouvons faire pour protéger les Canadiens et les aider pendant la COVID. Telle a été la priorité de notre gouvernement.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne votons pas pour ne pas accorder notre confiance en notre propre gouvernement. Je suis conscient qu'il s'agit d'une double négation, mais je pense que le Parlement peut comprendre. Des députés néo-démocrates n'ont pas accordé leur confiance au gouvernement lorsqu'ils ont appuyé un sous-amendement du Bloc lors d'un vote sur le budget. Je pense que nous devons avoir une réflexion conséquente et que le Parlement doit accepter sa responsabilité d'améliorer les élections...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Une dernière question, de la part du député de Regina-Lewvan.

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Madame la Présidente, j'ai apprécié le jeu de mots astucieux de mes collègues du Parti libéral. Voici ce que j'ai dit. Lorsqu'un projet de loi est renvoyé à un comité, il arrive parfois, comme dans le cas du projet de loi C-10, qu'il revienne en plus mauvais état à cause des terribles amendements proposés par le gouvernement. Je ne voudrais surtout pas qu'un projet de loi démocratique aussi essentiel que le projet de loi C-19 subisse le même sort. Quand je dis que nous devrions avoir plus de débats à la Chambre des communes, cela signifie que ce projet de loi mérite plus que trois heures et 45 minutes de débat.

● (1235)

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je reconnais l'hypocrisie des conservateurs qui s'opposent à l'attribution de temps. À de nombreuses reprises, à la Chambre, je les ai vus voter exactement contre ce qu'ils revendiquent maintenant.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion.

Si un membre d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, je demande un vote par appel nominal.

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Convoquez les députés.

● (1320)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 109)

POUR

Députés

Alghabra	Amos
Anand	Anandasangaree
Angus	Arseneault
Arya	Ashton
Bachrach	Badawey
Bagnell	Bains
Baker	Battiste
Beech	Bendayan
Bennett	Bessette
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blaney (North Island—Powell River)	Blois
Boulerice	Bratina
Brière	Cannings
Carr	Casey
Chagger	Champagne
Chen	Cornier
Dabrusin	Damoff
Davies	Dhaliwal
Dhillon	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Duncan (Etobicoke North)	Duvall
Dzerowicz	Easter
Ehsassi	El-Khoury
Ellis	Erskine-Smith
Fergus	Fillmore
Finnigan	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Garneau	Garrison
Gazan	Gerretsen
Gould	Green
Guilbeault	Hajdu
Hardie	Harris
Holland	Housefather
Hughes	Hussen
Hutchings	Iacono
Ien	Jaczek
Johns	Joly
Jones	Jordan
Jowhari	Julian
Kelloway	Khalid
Khera	Koutrakis
Kusmierczyk	Kwan
Lalonde	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lattanzio	Lauzon
LeBlanc	Lebouthillier
Lefebvre	Lightbound
Long	Longfield
Louis (Kitchener—Conestoga)	MacAulay (Cardigan)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martinez Ferrada
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	McCrimmon
McDonald	McGuinty
McKay	McKenna
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod (Northwest Territories)
McPherson	Mendès
Mendicino	Miller
Monsef	Morrissey
Murray	Ng

Ordres émanant du gouvernement

O'Connell
O'Regan
Powlowski
Qualtrough
Regan
Rodriguez
Romanado
Saini
Saks
Sarai
Schiefke
Serré
Shanahan
Sidhu (Brampton East)
Simms
Sorbara
Tabbara
Trudeau
Van Bynen
Vandal
Vaughan
Weiler
Wilson-Raybould
Young
Zuberi — 177

Oliphant
Petitpas Taylor
Qaqqaq
Ratansi
Robillard
Rogers
Sahota (Brampton North)
Sajjan
Samson
Scarpaleggia
Schulte
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Singh
Spengemann
Tassi
Turnbull
van Koeverden
Vandenbeld
Virani
Wilkinson
Yip
Zahid

Michaud
Morantz
Motz
Normandin
Patzner
Pauzé
Plamondon
Rayes
Reid
Richards
Ruff
Sangha
Savard-Tremblay
Schmale
Shields
Shiple
Sloan
Stanton
Ste-Marie
Stubbs
Thériault
Tochor
Uppal
Vecchio
Viersen
Wagantall
Waugh
Wong
Zimmer — 155

Moore
Morrison
Nater
O'Toole
Paul-Hus
Perron
Poilievre
Redekopp
Rempel Garner
Rood
Sahota (Calgary Skyview)
Saroya
Scheer
Seeback
Shin
Simard
Soroka
Steinley
Strahl
Sweet
Therrien
Trudel
Van Popta
Vidal
Vignola
Warkentin
Williamson
Yurdiga

CONTRE

Députés

Aboultaif
Albas
Allison
Atwin
Barlow
Barsalou-Duval
Benzen
Bergeron
Bérubé
Blanchet
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)
Boudrias
Brassard
Calkins
Chabot
Charbonneau
Chong
Cumming
Dancho
DeBellefeuille
d'Entremont
Desilets
Doherty
Dreeschen
Epp
Falk (Provencher)
Findlay (South Surrey—White Rock)
Fortin
Gaudreau
Genuis
Gladu
Gourde
Hallan
Hoback
Jeneroux
Kent
Kmiec
Kurek
Lake
Lawrence
Lemire
Liepert
Lobb
MacKenzie
Manly
Martel
Mazier
McColeman
McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)

Aitchison
Alleslev
Arnold
Baldinelli
Barrett
Beaulieu
Bergen
Berthold
Bezan
Blanchette-Joncas
Block
Bragdon
Brunelle-Duceppe
Carrie
Champoux
Chiu
Cooper
Dalton
Davidson
Deltell
Desbiens
Diotte
Dowdall
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Falk (Battlefords—Lloydminster)
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Gallant
Généreux
Gill
Godin
Gray
Harder
Jansen
Kelly
Kitchen
Kram
Kusie
Larouche
Lehoux
Lewis (Essex)
Lloyd
Lukiwski
Maguire
Marcil
May (Saanich—Gulf Islands)
McCauley (Edmonton West)
McLean
Melillo

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Je désire informer la Chambre qu'en raison des délibérations relatives à la motion d'attribution de temps, l'étude des ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 30 minutes.

REPRISE DU DÉBAT SUR LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 mai, de la motion portant que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (réponse à la COVID-19), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Nous reprenons le débat. La députée de Lethbridge dispose d'une minute pour prendre la parole.

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Madame la Présidente, je souhaite informer la Chambre que je partagerai mon temps de parole avec le député de Thornhill.

Comme je le disais la dernière fois que j'ai eu l'occasion de parler de ce projet de loi, la pandémie a certainement révélé le vrai visage du gouvernement et ses priorités. Bien entendu, je parle de l'élaboration de ce texte législatif, le projet de loi C-19. Les libéraux ont fait rapidement le travail, sans mener de véritables consultations ou prêter attention à la consultation, devrais-je dire.

Il est indéniable que ce projet de loi a été élaboré unilatéralement pour le compte du Parti libéral du Canada et qu'il est présenté dans l'intérêt des libéraux et pas du tout dans l'intérêt des Canadiens, ce qui m'inquiète beaucoup. Comme parlementaires, nous devrions nous concentrer sur les Canadiens, leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Ce projet de loi ne tient pas compte de ces éléments.

Ordres émanant du gouvernement

Nous avons besoin d'un plan de relance de l'économie, pas d'un plan électoral libéral, ce qui, encore une fois, est exactement ce que...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous devons passer aux questions et observations.

Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, l'objet véritable de notre débat est une mesure législative qui sera invoquée dans l'éventualité où des élections auraient lieu pendant la présente pandémie mondiale. Tous les partis ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas la tenue d'élections dans un avenir proche, mais nous devons tenir compte du fait que le gouvernement est minoritaire et que des élections pourraient avoir lieu à tout moment.

Je suis très perplexe lorsque j'essaie de comprendre pourquoi les conservateurs ne veulent pas simplement être prêts. La députée peut-elle nous dire ce qu'elle a contre le fait d'être prêts dans l'éventualité d'élections?

Mme Rachael Harder: Madame la Présidente, je n'ai rien contre l'idée d'être prêts. S'il s'agissait vraiment de se préparer à des élections pendant la pandémie, alors les libéraux auraient inséré une clause de caducité. Après tout, si cette mesure législative ne doit vraiment servir que pendant une pandémie, il n'y a aucune raison pour de ne pas l'insérer, ce qui voudrait dire que la loi expirerait effectivement une fois la pandémie terminée. Cela semble être un amendement raisonnable, n'est-ce pas?

L'autre point est qu'en dernière analyse, ce projet de loi devrait tenir compte de ce que disent les experts. Ils ne nous encouragent certainement pas à entrer dans les établissements de soins de longue durée et à tenir des élections pendant 13 jours.

• (1325)

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, il est bon d'intervenir dans la discussion sur cet important sujet. Nous assistons à une débâcle aux proportions épiques avec le projet de loi C-10, un projet de loi que le ministre ne comprend manifestement même pas. Les Canadiens se posent beaucoup de questions à propos du projet de loi C-19 et de son effet sur l'une des choses essentielles que la Chambre est tenue de faire, soit défendre la démocratie canadienne.

Y a-t-il des parallèles à faire entre la débâcle actuelle avec le projet de loi C-10 et ce qui pourrait arriver avec le projet de loi C-19, surtout s'il est renvoyé au comité, sans compter que les libéraux ont limité le débat et la discussion sur ce projet de loi?

Mme Rachael Harder: Madame la Présidente, le député soulève quelque chose de très important. Premièrement, nous devons reconnaître que les libéraux viennent de présenter une motion d'attribution de temps. Autrement dit, ils essaient de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur sans qu'il y ait de débat approfondi. C'est très problématique parce qu'une telle façon de faire mine la démocratie.

Le deuxième aspect que soulève le député concerne le projet de loi C-10, qui porte sur la censure, par le gouvernement, de l'information que nous publions dans les médias sociaux. Le gouvernement va vraiment beaucoup trop loin et n'a pas fait les recherches appropriées sur le sujet.

Le projet de loi C-19 s'inscrit dans la même veine, ce qui est plutôt intéressant, et je crois qu'il va trop loin et ne tient pas compte de

l'opinion des témoins et des experts dans ce domaine. C'est honteux.

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Madame la Présidente, je veux revenir sur les commentaires de ma collègue de Lethbridge. Elle a pensé que l'idée de faire ajouter une disposition de caducité en comité serait bonne. Eh bien, la bonne nouvelle, c'est que nous n'avons pas besoin d'amender le projet de loi en comité pour y inclure une disposition de caducité, puisque l'article 11 prévoit précisément ce qu'elle suggère de soumettre à l'examen du comité. J'attire son attention là-dessus.

La députée de Lethbridge pourrait-elle nous dire combien de fois, au cours des deux derniers mois, elle a pris la parole à la Chambre et voté contre le gouvernement, cherchant manifestement à déclencher des élections en pleine pandémie. Combien de fois s'est-elle levée pour voter en faveur d'une motion de défiance afin de déclencher des élections?

Mme Rachael Harder: Madame la Présidente, je ne vois pas le rapport.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille (Salaberry—Suroît, BQ): Madame la Présidente, ma question s'adresse à ma collègue conservatrice.

Nous venons de commencer à débattre du projet de loi C-19 et seulement 3 heures et 38 minutes avaient été consacrées à cette étude. Nous en déduisons qu'il s'agit peut-être d'une mauvaise gestion de la part du gouvernement de son programme législatif.

Selon ma collègue, quelle est la vraie raison pour laquelle nous débattons aujourd'hui d'une attribution de temps pour le projet de loi C-19, avec la complicité du NPD?

[Traduction]

Mme Rachael Harder: Madame la Présidente, je suis désolée, mais je ne suis pas certaine d'avoir bien compris la question de la députée.

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-19, même si c'est sous le signe de l'attribution de temps. J'aborderai dans un instant certains aspects du projet de loi que je juge valables et un certain nombre de dispositions qui, à mon avis, devraient être modifiées par le comité, mais je vais commencer par un certain nombre de problèmes de fond qui expliquent les défauts de gestion de ce projet de loi depuis sa création, à l'instar de bien d'autres mesures législatives présentées au cours de la présente législature.

Ordres émanant du gouvernement

Le cœur du problème n'est pas la pandémie de COVID. Le cœur du problème, c'est l'arrogance du gouvernement actuel dans sa façon de recourir à quasiment toutes les pratiques et manœuvres possibles, comme s'il avait obtenu la majorité en 2019. Les libéraux refusent de reconnaître l'éventail des réalités, mais ils se refusent surtout à faire preuve de l'humilité pragmatique dont un gouvernement minoritaire doit faire preuve pour gouverner efficacement. Le gouvernement libéral actuel, comme au cours de la dernière législature, n'a pas tenu compte des études, des rapports et des recommandations des comités dans la préparation de mesures législatives portant sur des questions d'une importance cruciale, comme la protection de la vie privée, les affaires étrangères, la charte du numérique, la réglementation d'Internet, l'aide médicale à mourir, et maintenant, le projet de loi C-19, qui modifie provisoirement la Loi électorale du Canada en vue d'une éventuelle élection générale dans le cadre de cette pandémie, une pandémie qui durera beaucoup plus longtemps en raison de l'incapacité de ce gouvernement à se procurer suffisamment de vaccins et à écouter les conseils des conservateurs au début de la pandémie et à toutes les étapes depuis.

Les libéraux, égoïstement impatientes, ont présenté le projet de loi C-19 en décembre dernier, n'attendant pas la fin d'une étude longue et approfondie sur les modifications essentielles à apporter à la Loi électorale du Canada pour protéger la santé publique et la démocratie en cas d'élections en période de pandémie. À ce moment-là, le comité n'était qu'à quelques jours de présenter un rapport provisoire au gouvernement. Ce rapport a été devancé par le projet de loi C-19, le gouvernement ayant décidé de faire fi des suggestions de l'étude exhaustive. Il a ainsi manqué de respect non seulement envers les députés de l'opposition qui siègent au comité et les nombreux témoins experts qui ont comparu dans le cadre de l'étude, mais aussi envers le président libéral et les députés libéraux du comité, qui avaient travaillé en collégialité avec l'opposition pour élaborer des recommandations exhaustives dans le cadre d'une étude aussi importante.

Les libéraux avaient manifestement l'intention de précipiter l'adoption du projet de loi au Parlement, comme ils l'ont fait pour tant d'autres mesures législatives imparfaites depuis le début de la pandémie, mais dans ce cas-ci, leur empressement ne visait pas à aider les Canadiens qui sont encore aux prises avec la pandémie, et il ne visait pas non plus à préparer un plan de relance économique pour remettre les Canadiens au travail. Il répondait plutôt à leur intérêt politique de se préparer aux élections surprises qu'ils pensaient pouvoir organiser impunément. Ce faisant, ils ont non seulement fait fi du travail des parlementaires, mais ils ont aussi fait perdre un temps précieux aux responsables de la santé et aux experts électoraux qui ont comparu lors de l'étude approfondie du comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Par conséquent, ils n'ont pas tenu compte du fait qu'une majorité écrasante de Canadiens ne voulaient pas alors et ne veulent pas plus aujourd'hui d'une élection générale dans le contexte d'une pandémie qui s'aggrave. Si les libéraux avaient des doutes, ils ont sûrement compris ce qui se passait lors de la flambée subséquente d'infections et de décès partout au pays et lors des élections provinciales qui ont eu lieu dans des conditions pandémiques, plus particulièrement celles de Terre-Neuve-et-Labrador, qui ont été profondément perturbées.

Le rapport provisoire du comité renfermait des conseils approfondis et réfléchis fondés sur les témoignages d'experts qui auraient amélioré le projet de loi C-19 avant son dépôt, mais le rapport final de notre comité, présenté au gouvernement en février de cette an-

née, formulait des conseils encore plus précieux. Plus important encore, le comité a conseillé le gouvernement et a recommandé à l'unanimité, y compris tous les députés libéraux qui en sont membres, que le gouvernement fédéral s'engage à ne pas déclencher d'élections fédérales pendant la pandémie, à moins d'être défait par suite d'un vote de confiance.

De plus, les députés conservateurs du comité ont rédigé un rapport complémentaire, qui réitérait la recommandation de ne pas tenir d'élections en contexte de pandémie et précisait que le projet de loi C-19 aurait grandement été amélioré par le contenu exhaustif du rapport du comité et qui déclarait très clairement que le gouvernement a l'obligation morale de s'abstenir de déclencher des élections ou d'orchestrer sa propre chute, comme le premier ministre a déjà tenté de le faire à plusieurs reprises.

● (1330)

À cause de l'incapacité du gouvernement à gérer son propre programme législatif, le projet de loi dont nous sommes saisis a fait l'objet de très peu d'heures de débat.

Un élément clé du projet de loi C-19 consiste à remplacer la désignation habituelle du jour du scrutin par une période du scrutin comprenant le samedi, le dimanche et le lundi, plutôt que le simple lundi, afin de donner plus de temps pour voter, de permettre la distanciation physique et de prendre les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des lieux de scrutin. Le projet de loi prévoit également la prolongation des heures de scrutin, au besoin jusqu'à minuit, n'importe quel jour de scrutin, cette prolongation ne devant pas dépasser 28 heures au total pour la période de scrutin de trois jours.

Le projet de loi étend également la période du bref à 53 jours au maximum en raison des nombreux défis prévus pour le vote en personne ou par la poste. En ce qui concerne le vote par la poste, le projet de loi permet de présenter des demandes par voie électronique, en respectant les protocoles de sécurité appropriés évidemment, pour obtenir des bulletins de vote par la poste. Il s'agit de dispositions très détaillées qui, à mon avis, assureraient la sécurité de ces bulletins de vote. Il y a aussi des dispositions qui permettent de voter en toute sécurité dans les établissements où habitent des personnes âgées et des personnes handicapées.

J'appuierai toutes ces dispositions du projet de loi à condition qu'elles expirent automatiquement, complètement et absolument six mois après que la pandémie ait été considérée comme étant terminée.

Cependant, il y a certains éléments de ce projet de loi qui, à mon avis, devraient être modifiés. Je crois qu'ils doivent être amendés au comité, le comité de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été laissé pour compte et très peu respecté au moment du dépôt initial de ce projet de loi en décembre.

D'abord et avant tout, il y a une disposition qui permet de compter les bulletins de vote par la poste après la fin de la période de scrutin officielle de trois jours. Compte tenu des nouveaux pouvoirs accordés au directeur général des élections pour les bulletins de vote par la poste et les heures de scrutin prolongées, il n'y a absolument aucune raison ni aucune excuse pour que les bulletins de vote reçus après la fermeture des bureaux de scrutin le jour du scrutin soient comptés. Le jour du scrutin doit être un jour de décision.

De plus, bien que j'accepte l'élargissement des pouvoirs du directeur général des élections en raison de la pandémie, je m'oppose à la disposition qui lui permettrait de déterminer ce qui constitue une preuve suffisante de l'identité et de la résidence de l'électeur. Les protocoles adoptés en raison de la pandémie ne devraient pas favoriser davantage de fraudes électorales que celles auxquelles on assistait déjà avant la pandémie.

En conclusion, je tiens à rappeler à tous les députés que le comité de la procédure et des affaires de la Chambre — y compris tous ses membres libéraux — a recommandé à l'unanimité que le gouvernement fédéral s'engage à ne pas déclencher d'élections fédérales pendant cette pandémie, à moins qu'il ne soit défait à la suite d'un vote de confiance.

• (1335)

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, je pense qu'il importerait peu que le projet de loi ait été présenté il y a trois ans. La réalité, c'est que les conservateurs ne semblent même pas l'avoir lu. La députée de Lethbridge vient juste de dire qu'elle aimerait qu'il y ait une disposition de caducité dans le projet de loi. Or, il en est justement fait mention dans le préambule et plus loin à l'article 11. La députée d'Elgin—Middlesex—London, qui siège au comité de la procédure, ne savait même pas qu'il y avait une disposition de caducité dans le projet de loi dont l'étude relève justement du comité dont elle fait partie. Je crois qu'il est injustifié de répéter que la Chambre n'a pas eu suffisamment de temps. Nous sommes saisis de ce projet de loi depuis six mois et il est clair que les conservateurs ne l'ont même pas lu.

Le député est également membre du comité de la procédure pour lequel j'ai énormément de respect. Je le remercie d'avoir mentionné et reconnu qu'il y avait une disposition de caducité dans le projet de loi et, ce qui est tout à son honneur, d'avoir exigé, avec beaucoup d'insistance, que cette disposition soit appliquée.

L'hon. Peter Kent: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions qui sont plutôt de mauvaise foi. J'aimerais parler de l'échéancier.

Le projet de loi a été présenté à la hâte en décembre, avant le dépôt du rapport provisoire du comité de la procédure. La minorité libérale paralyse les travaux de ce comité depuis plus de deux mois parce que les libéraux ne veulent pas acquiescer à la volonté de tous les partis de l'opposition de convoquer un témoin pertinent. Au cours du mois dernier, les libéraux ont retardé l'étude de leur propre amendement.

Étant donné que le projet de loi sera renvoyé au comité de la procédure, j'aimerais savoir si l'urgence aujourd'hui ne vise justement pas à permettre...

• (1340)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Nous passons aux questions et observations. Le député de Berthier—Maskinongé a la parole.

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Madame la Présidente, non seulement les discours sont partisans, mais les députés du gouvernement méprisent les gens de l'opposition en répétant qu'ils se demandent si ces derniers ont lu le projet de loi. Ce serait agréable que cela cesse. Les députés ont le devoir de bien faire leur travail et ils ont lu le projet de loi. J'aimerais obtenir de vraies réponses sur le vrai contenu.

Ordres émanant du gouvernement

Dans son discours, mon collègue a soulevé des éléments très intéressants. Entre autres, il...

Des voix: Oh, oh!

M. Yves Perron: Madame la Présidente, c'est drôle, mais les gens dont je parle présentement ne m'écoutent pas.

Dans son discours, mon collègue a soulevé des éléments très intéressants. Il a parlé, entre autres, de ses doutes quant à l'identification des électeurs et aux très longues périodes de vote qui seront prévues dans les résidences pour personnes âgées. Nous sommes tous soucieux de la sécurité.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue à cet égard.

[Traduction]

L'hon. Peter Kent: Madame la Présidente, il extrêmement est important de prévoir une période électorale particulièrement longue afin de permettre aux résidents des foyers de soins de longue durée ou des résidences pour aînés de voter en toute sécurité, mais aussi pour donner aux fonctionnaires d'Élections Canada et aux employés des bureaux de scrutin le temps de se préparer à accueillir des électeurs qui choisissent de voter sur place. Pour avoir assisté, à titre d'observateur, aux deux élections partielles de l'an dernier, je peux dire que le processus est très compliqué et difficile, et que la sécurité doit prévaloir.

Il faudra aussi un certain temps pour distribuer les bulletins de vote par la poste et les recevoir...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Il reste du temps pour une dernière question. Le député de Lanark—Frontenac—Kingston a la parole.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Madame la Présidente, le député de Kingston et les Îles a dit, de façon un peu trompeuse, qu'il y avait une disposition de caducité à l'article 11 du projet de loi.

Le paragraphe 11(2) précise que lorsque le directeur général des élections, après consultation avec l'administrateur en chef de la santé, en l'occurrence la Dre Tam, est d'avis que « les règles temporaires visées par la partie 22 de la Loi électorale du Canada ne sont plus requises pour assurer la tenue d'élections en toute sécurité dans le contexte de la pandémie à coronavirus (COVID-19) », il doit publier un avis. Le projet de loi expire six mois après cet avis. Il ne s'agit pas d'une disposition de caducité. À mon avis, c'est une façon de transférer la responsabilité à des fonctionnaires.

Le député n'est-il pas d'accord avec moi?

L'hon. Peter Kent: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Saint-Laurent.

Ordres émanant du gouvernement

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui au nom des résidents de ma circonscription, Davenport, pour exprimer mon appui au projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi électorale du Canada en réponse à la COVID-19. Cette mesure vise à ajouter de façon temporaire une nouvelle partie à la Loi électorale du Canada pour permettre la tenue d'élections en toute sécurité pendant la pandémie de COVID-19. Comme cela vient d'être dit, elle prévoit aussi l'abrogation de cette partie six mois après la publication d'un avis du directeur général des élections indiquant que les mesures ne sont plus nécessaires en regard de la pandémie de COVID-19. Cet avis ne serait émis qu'après consultation de l'administrateur en chef de la santé publique.

Comme mes collègues le savent, dans un contexte de gouvernement minoritaire, des élections peuvent avoir lieu n'importe quand, comme on l'a vu dans certaines provinces pendant la pandémie. D'autres pays aussi ont eu des élections, comme les États-Unis. Nous avons vu les grands défis que posent des élections dans ces conditions.

Aux États-Unis, un grand nombre d'électeurs ont choisi de voter par la poste, ce qui a ralenti le dépouillement des bulletins dans un certain nombre d'États.

En Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador, un nombre sans précédent d'électeurs ont voté par anticipation ou par correspondance. Nous avons également constaté, dans ces provinces, un faible taux de participation historique. C'est probablement parce que beaucoup d'électeurs ont décidé qu'il était beaucoup moins dangereux de rester à la maison, et qu'ils ne savaient pas trop s'il était assez sûr d'aller voter. Si nous tenions des élections fédérales au Canada, surtout si nous n'adoptons pas le projet de loi C-19, les électeurs seraient confrontés à de nombreux défis semblables à ceux que nous avons vus partout au pays au cours de la dernière année, depuis le début de la pandémie de COVID-19. Certains Canadiens choisiraient probablement de ne pas voter plutôt que de se rendre dans un lieu public.

● (1345)

Pendant cette troisième vague dévastatrice, la dernière chose que notre gouvernement veut, c'est de tenir des élections. Pour ma part, je dis toujours que le seul rendez-vous électoral qui m'intéresse est celui d'octobre 2023, soit quatre ans après le dernier scrutin. Je sais que beaucoup de gens considéreraient des élections en pleine pandémie de COVID comme un risque pour la santé publique qui limiterait l'accès des Canadiens à leur droit démocratique de voter. Par conséquent, j'estime très important de faire en sorte que ce projet de loi progresse rapidement afin que, dans le cas improbable où nous serions appelés aux urnes, nous soyons en mesure d'améliorer les conditions du scrutin et la possibilité, pour les Canadiens, de voter en toute sécurité, et que nous protégions le processus démocratique du pays.

Pourquoi avons-nous déposé ce projet de loi? Élections Canada a compris qu'il pourrait y avoir des élections durant la pandémie, tout comme nous en tant que gouvernement national, et, après moult consultations, a proposé des règles temporaires dans l'éventualité peu probable du déclenchement d'une élection générale.

Élections Canada a suivi les élections provinciales qui ont eu lieu dans notre pays ainsi que les diverses élections tenues ailleurs dans le monde. Il a surveillé les mesures de planification d'urgence mises en place par des instances internationales et divers organismes de gestion électorale. Il a consulté des fonctionnaires cana-

diens, a été informé des pratiques exemplaires utilisées par divers organismes et a tiré des leçons des récentes élections tenues durant la pandémie de COVID. Élections Canada a également mis sur pied un groupe de travail interne chargé de l'aider à se préparer le mieux possible à la tenue éventuelle d'élections durant la pandémie de COVID-19.

Au terme de ce travail, le directeur général des élections a recommandé, le 5 octobre dernier, l'étude et l'adoption d'une nouvelle mesure législative temporaire.

Le directeur général des élections a proposé divers changements, notamment d'ajouter le samedi et le dimanche comme jours de scrutin, de prolonger les heures de scrutin à 16 heures étalées sur deux jours, au lieu de 12 heures en une seule journée, d'autoriser le directeur général des élections à déterminer comment et quand pourrait avoir lieu le vote dans les établissements de soins de longue durée et autres établissements semblables et de lui donner une plus grande latitude pour adapter la loi aux situations d'urgence dans le contexte de la pandémie. Le projet de loi C-19 donne suite à ces recommandations et prévoit des mesures supplémentaires afin que les Canadiens puissent voter en toute sécurité.

Voici d'autres mesures que nous avons proposées dans le cadre de ce projet de loi.

Premièrement, nous donnerions au directeur général des élections la latitude nécessaire pour adapter la loi dans le but de garantir la sécurité des fonctionnaires électoraux et des électeurs. Le projet de loi lui donnerait également le pouvoir de fixer des jours et des heures pour les sections de vote mises en place dans les établissements de soins de longue durée.

Le gouvernement reconnaît que les groupes vulnérables de la population, notamment les aînés, ont des besoins particuliers durant la pandémie. Nous savons également que nous devons protéger leur droit de participer à la démocratie canadienne et veiller à ce qu'Élections Canada puisse recueillir leurs votes en toute sécurité. Le projet de loi prévoit une période de 13 jours pour que le vote se déroule en toute sécurité dans les établissements de soins de longue durée et autres établissements semblables. Cette période donnerait au personnel électoral suffisamment de temps pour communiquer avec les responsables de ces établissements et pour déterminer un moment sécuritaire pour la tenue du vote.

Le projet de loi C-19 prolongerait également les heures de vote, ce qui donnerait aux Canadiens plus de possibilités de voter en sécurité, de la manière qui leur convient le mieux. Il créerait une période de vote de trois jours, ce qui me semble formidable. Les électeurs pourraient voter le samedi, le dimanche ou le lundi, ce qui permettrait de diluer l'affluence dans les lieux de scrutin. De plus, les électeurs qui ne pourraient pas aller voter la fin de semaine, en raison d'une règle religieuse qui leur interdit de voter le samedi ou le dimanche, pourraient voter le lundi. Le projet de loi ajoute également des jours de vote par anticipation, soit quatre jours de 12 heures chacun, puisque nous prévoyons que les Canadiens seront plus nombreux à voter par anticipation en période de pandémie.

Le projet de loi C-19 conférerait au directeur général des élections le pouvoir d'adapter la loi face à des imprévus, par exemple à une écloison locale de COVID-19. Le directeur général des élections pourrait également avancer ou reculer d'au plus deux jours le jour où certaines choses doivent ou peuvent être accomplies ou la date de début ou de fin d'une période pendant laquelle certaines choses doivent ou peuvent être accomplies.

• (1350)

Enfin, le projet de loi rendrait le vote postal encore plus accessible. Même si des Canadiens se sont rendus aux urnes pendant la pandémie, nous nous attendons à ce qu'ils soient beaucoup plus nombreux à vouloir voter par la poste. Évidemment, il s'agirait d'une toute nouvelle façon de voter au Canada, sauf dans les provinces où cela s'est déjà fait, mais nous savons que c'est une option que de nombreux Canadiens aimeraient avoir.

Si le projet de loi C-19 est adopté, les Canadiens pourront également s'inscrire en ligne pour voter par la poste et exprimer leur choix dans le confort de leur domicile en toute sécurité. Le projet de loi permettra aussi d'installer des boîtes de dépôt sécurisées dans les bureaux de scrutin, afin que ceux qui n'ont pas eu le temps d'envoyer leur bulletin de vote par la poste puissent le déposer là. Cela rendra le scrutin plus accessible en permettant aux électeurs de s'inscrire pour voter par la poste grâce à un numéro d'identification, comme un numéro de permis de conduire, plutôt qu'au moyen d'une copie de leur pièce d'identité. Enfin, le projet de loi donnera aux électeurs la possibilité de voter en personne, même s'ils se sont déjà inscrits pour voter par la poste. S'ils le font, ils devront retourner leur trousse postale ou signer une déclaration au bureau de vote en personne indiquant qu'ils n'ont pas encore voté.

Il est clair que le projet de loi est nécessaire, comme l'a indiqué le directeur général des élections, mais il est important de noter qu'il comporte certaines limites. La première est la nécessité de prévoir une période de préparation pour Élections Canada. Cela signifie que le Parlement doit agir rapidement pour renvoyer le projet de loi au comité. J'ai entendu mes collègues parler d'un certain nombre d'amendements et de recommandations qu'ils aimeraient proposer, et ceux-ci devraient vraiment être pris en considération. Par la suite, le projet de loi doit être renvoyé à la Chambre pour la troisième lecture. Puis, Élections Canada a besoin de 90 jours pour le mettre en œuvre après la sanction royale. Plus on attend, plus on risque d'avoir des élections en pleine pandémie sans mesures de sécurité pour les Canadiens.

Je tiens à répéter que les mesures législatives spéciales qui sont proposées cesseraient d'être en vigueur six mois, ou à une date antérieure fixée par le directeur général des élections, après un avis donné par ce dernier indiquant que les mesures ne sont plus nécessaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cet avis ne serait émis qu'après consultation de l'administrateur en chef de la santé publique.

Compte tenu de la portée limitée du projet de loi, je ne vois aucune raison de le rejeter ou de le retarder. Tous les partis devraient pouvoir s'unir pour mettre rapidement en place ces mesures de protection sensées pour les électeurs.

Je suis heureuse d'avoir eu l'occasion d'intervenir pour souligner l'importance du projet de loi C-19 et les raisons pour lesquelles il devrait être adopté rapidement.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, nous voulons certainement faire tout en notre pouvoir pour protéger les travailleurs et les électeurs en situation de pandémie.

Nous savons qu'il y aura probablement plus de bulletins de vote envoyés par la poste, et les députés ont souligné à juste titre que le projet de loi renferme certaines dispositions en ce sens. Il pourrait être très utile de pouvoir compter sur des boîtes de scrutin dans les bureaux pour recueillir les bulletins de vote envoyés par la poste.

Ordres émanant du gouvernement

On m'a dit que si le lundi est un jour férié, on envisagerait de compter les bulletins de vote après le jour du scrutin. Nous n'avons jamais fait cela au niveau fédéral, mais je pense que les Canadiens ont confiance en notre processus maintes fois éprouvé.

La députée est-elle d'accord pour dire que nous n'avons pas vraiment besoin de cette autre disposition s'il est permis de déposer des bulletins de vote par la poste dans les bureaux de scrutin même s'ils sont en retard?

Mme Julie Dzerowicz: Madame la Présidente, je ne suis pas certaine d'avoir compris la question. Je crois que la députée dit que nous n'avons pas nécessairement besoin de la disposition du projet de loi nous permettant de compter les bulletins de vote après la date des élections?

Je suis convaincue que le directeur général des élections a mené des consultations et qu'il a parlé à un certain nombre de groupes, à l'échelle nationale et internationale, au sujet des pratiques exemplaires et des dispositions qui devraient figurer dans ce projet de loi. J'ai vraiment confiance dans les recommandations qui ont été faites et qui sont maintenant incluses dans le projet de loi C-19.

C'est pourquoi j'ai hâte que ce projet de loi soit renvoyé au comité. S'il y a des changements que nous pourrions vouloir proposer, ils devraient être étudiés au comité. Personnellement, je serais ouverte à toute disposition qui pourrait rendre ce projet de loi plus clair et assurer la sécurité de tout...

• (1355)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): La députée de Thérèse-De Blainville a la parole.

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Madame la Présidente, ce que je comprends du discours de ma collègue, c'est qu'elle est en faveur de ce projet de loi dans sa forme actuelle et qu'elle est pressée. On ne semble pas minimiser les questions de sécurité sur lesquelles nous sommes tous d'accord, mais on sent que la rapidité devient la règle. On peut d'ailleurs se demander pour quelles raisons elle semble motivée par le fait que le gouvernement impose le bâillon.

J'ai une question à adresser à ma collègue. Le projet de loi C-19 est une œuvre de votre gouvernement. Il ne découle pas des conclusions d'un rapport de comité et des premières recommandations du directeur général des élections. Qu'entendez-vous faire avec l'avis des membres du comité?

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je rappelle à l'honorable députée que je n'y suis pour rien. Je transmets donc la question à l'honorable députée de Davenport.

L'honorable députée de Davenport a la parole.

[Traduction]

Mme Julie Dzerowicz: Madame la Présidente, ma réponse sera la suivante. Il y a beaucoup de questions très importantes que le Parlement doit examiner d'ici la fin de la session, à la fin de juin. Il est vraiment important que nous adoptions un projet de loi qui a été soigneusement étudié par le directeur général des élections et le gouvernement. J'ai une grande confiance dans le projet de loi et dans les mesures que nous avons mises en place. Il serait responsable de notre part de renvoyer le projet de loi le plus rapidement possible au comité pour nous assurer, s'il y a quoi que ce soit à y ajouter, que nous le ferons. Sinon, nous devrions adopter ce projet de loi le plus rapidement possible.

Déclarations de députés

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, c'est un plaisir de travailler avec ma collègue de Davenport au comité des finances. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que certaines dispositions doivent absolument être mises en place compte tenu de la pandémie que nous devons tous traverser. Elle a soulevé de bons points dans son discours, mais elle a laissé de côté la question principale qui a rendu le projet de loi beaucoup plus controversé qu'il l'aurait normalement été. Je parle du fait que les libéraux, lorsqu'ils ont présenté le projet de loi, ont également lancé leur campagne préélectorale. Le premier ministre et les libéraux faisaient campagne sans la moindre gêne. La troisième vague a changé leurs plans, mais les libéraux n'ont pas joué franc-jeu avec la population canadienne.

Ma collègue de Davenport peut-elle dire très clairement à tous les Canadiens que le premier ministre ne déclenchera pas d'élections pendant la pandémie?

Mme Julie Dzerowicz: Madame la Présidente, je vais répéter ce que j'ai dit dans mon discours. Je n'ai qu'une seule date d'élections en tête: quatre ans après la tenue des dernières élections, c'est-à-dire en octobre 2023. Les Canadiens veulent que nous gouvernions, et c'est ce que nous essayons de faire. Ce projet de loi est la chose responsable à faire dans l'éventualité peu probable que des élections soient déclenchées pendant une pandémie.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA FÊTE DES MÈRES

M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Madame la Présidente, hier, c'était la fête des Mères. La COVID-19 a touché de manière disproportionnée les femmes de tous âges, qu'il s'agisse de nos travailleuses de première ligne, de nos préposées aux services de soutien à la personne, de nos soignantes et, en particulier, de celles qui ont de jeunes enfants. Ces femmes courageuses, mères et grands-mères, n'ont pas cessé de travailler tout au long de cette pandémie. Je leur envoie, de notre part à tous, nos remerciements les plus sincères.

Ma mère a joué un rôle important dans ma vie. Notre famille a immigré au Canada et nous avons vu de nos propres yeux notre mère constamment en train de jongler entre sa vie professionnelle et sa vie privée, qui consistait entre autres à prendre soin de deux jeunes enfants, ma sœur et moi. Quand mes jumeaux sont nés, j'ai vu mon épouse bien-aimée, qui travaille aussi, faire la même chose.

L'année qui vient de s'écouler a été difficile. Le moins que nous puissions faire pour nos mères, nos grands-mères et nos arrière-grands-mères, c'est de les soutenir, d'apprécier tout ce qu'elles font, de leur dire que c'est normal de ne pas aller bien et d'être là quand elles ont le plus besoin de nous, en personne ou à distance. Nous allons traverser cette épreuve ensemble.

Je remercie toutes les mamans qui sont à l'écoute aujourd'hui.

* * *

● (1400)

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Madame la Présidente, les agriculteurs sont l'épine dorsale de la collectivité et le moteur de l'économie. Ce sont des hommes et

des femmes qui travaillent fort, sous une chaleur torride ou dans un froid glacial, pour que l'on puisse se nourrir et se vêtir.

Les Canadiens n'ont pas eu à s'inquiéter de l'approvisionnement alimentaire pendant la pandémie ou à n'importe quel autre moment de l'histoire récente. Ils bénéficient de certains des aliments les plus sûrs, les moins chers et de la meilleure qualité au monde grâce aux formidables agriculteurs canadiens qui travaillent très fort. Pendant que nous luttons tous contre la pandémie, les agriculteurs n'ont pas cessé leurs activités et ils n'ont pas pris de pause. Ils ont continué à cultiver les champs, à nourrir le bétail et à acheminer leurs produits vers les marchés.

Aujourd'hui, je souhaite reconnaître les efforts extraordinaires et continus des travailleurs agricoles.

* * *

BASHEER NASIR AHMED

Mme Helena Jaczek (Markham—Stouffville, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à rendre hommage à Basheer Nasir Ahmed, un mari, un père et un fils aimant.

Basheer Nasir Ahmed a immigré de l'Inde avec sa famille en 2002. Au Canada, il a fait une longue et fructueuse carrière professionnelle dans le secteur des télécommunications, et il a récemment occupé le poste de responsable du développement commercial et de la cybersécurité chez Nokia.

Membre fondateur et secrétaire général du centre islamique de Markham — ou Masjid Darul Iman —, Basheer Nasir Ahmed prenait un grand plaisir à servir la communauté. Il se consacrait à l'éducation et à l'autonomisation des jeunes de Markham et il était un leader qui mobilisait la communauté en cas de problème humanitaire. L'une des personnes les plus gentilles que j'ai rencontrées, il était toujours un hôte aimable lorsque je visitais la mosquée.

Comme beaucoup d'autres, j'ai été attristée d'apprendre son récent décès. Il n'avait que 49 ans. Je présente mes sincères condoléances à la famille et aux proches en cette période extrêmement douloureuse.

* * *

[Français]

LE PALAIS DE JUSTICE DE ROBERVAL

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, en fin de semaine, ma communauté a été secouée par la disparition de l'un de ses plus précieux bâtiments patrimoniaux, soit le palais de justice de Roberval.

Construit sur les rives de notre majestueux lac Saint-Jean et s'inspirant en partie de l'Assemblée nationale du Québec, le palais de justice aimait la fierté des Robervalois depuis plus de 110 ans. La violence de l'incendie a mobilisé plusieurs dizaines de pompiers en provenance des casernes de Roberval, de Saint-Félicien, de Chambord, de Sainte-Hedwidge et de Mashteutatsh. Ces hommes et ces femmes ont courageusement tenté de maîtriser les flammes et de protéger l'ensemble des édifices avoisinants.

Je tiens à les remercier, car ils ont agi en véritables héros. Leur sens du devoir et leur travail devraient tous nous inspirer.

Je salue également la volonté du gouvernement québécois de rebâtir dès que possible le palais de justice. Enfin, aux Robervaloises et aux Robervalois, aux travailleuses et aux travailleurs du système de justice, je suis de tout cœur avec vous dans cette épreuve.

* * *

LA FÊTE DES MÈRES

M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, hier, à l'occasion de la fête des Mères, j'ai fait une surprise aux mamans de la circonscription de Bourassa.

Nous avons commandé des gâteaux, des friandises et des fleurs, qui ont été distribués à plus de 1 000 aînés dans des résidences pour personnes âgées et dans des clubs de l'âge d'or.

Ces gâteaux sont l'œuvre des étudiantes et des étudiants de l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée, située dans ma circonscription. Ils ont récemment remporté un prix international à l'*Academy of Chocolate Awards 2020* de Londres.

Ces cafés-rencontres exclusifs aux merveilleuses mamans ont été organisés dans le strict respect des mesures de santé publique. Cela a permis aux aînés de sortir de leur solitude et de célébrer toutes celles qui nous ont bercées.

Bonne fête à toutes les mamans.

* * *

DONALD BROCHU

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais souligner la mémoire d'un bâtisseur de la Beauce qui s'est éteint récemment. M. Donald Brochu, fondateur d'Agri-Marché, est décédé le 29 avril dernier, à l'âge de 83 ans.

Dès les années 1960 et dès son arrivée dans le groupe Brochu en compagnie de ses frères, il a su faire prospérer l'entreprise et la faire devenir un des joueurs les plus importants dans le secteur agroalimentaire au Canada. L'entreprise est maintenant à sa troisième génération avec Jean-Pierre, Guylaine et Patrice.

Le connaissant depuis 1981, je me souviens d'un homme facile d'accès et toujours intéressé aux autres, qui tenait tout le temps à prendre des nouvelles de ceux qu'il côtoyait. Durant sa carrière, il s'est aussi impliqué sur le plan social et sportif et en éducation auprès de divers organismes.

Je me souviens aussi d'un homme qui, en 1982, lors de la création de l'exposition agricole du Bassin de la Chaudière, s'était mis une idée en tête: rapprocher le secteur agroalimentaire des citoyens.

Je tiens à offrir toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches. Nous nous ennuierons de ce philanthrope, de ce leader et de cet homme d'affaires exceptionnel.

Bon repos, monsieur Brochu. Merci pour tout.

* * *

● (1405)

[Traduction]

LE BÉLARUS

M. Irek Kusmierczyk (Windsor—Tecumseh, Lib.): Monsieur le Président, un peu partout au pays, les Canadiens d'origine polonaise suivent avec beaucoup d'inquiétude les mauvais traitements que le régime autoritaire du président Alexander Lukashenko in-

Déclarations de députés

flige à la minorité polonaise du Bélarus. La détention arbitraire d'Angelika Borys, présidente de l'Union des Polonais du Bélarus, n'est qu'un exemple des violations très répandues des droits de la personne qui sont commises dans ce pays.

En réponse aux manifestations de masse qui ont eu lieu après les élections présidentielles frauduleuses en août dernier, des milliers de manifestants, de défenseurs des droits de la personne et de journalistes ont été arrêtés. Le Canada, le premier pays à imposer des sanctions contre le Bélarus, a versé plus de 3 millions de dollars pour appuyer des organismes prodémocratie.

Le Canada est solidaire du peuple bélarusse. Nous réaffirmons notre condamnation sans équivoque des manquements flagrants aux droits de la personne au Bélarus. Nous continuerons à demander des comptes aux autorités bélarusses, à réclamer qu'elles cessent de persécuter systématiquement les minorités et les mouvements démocratiques pacifiques et qu'elles mettent fin à toute forme de violence, y compris l'utilisation de la torture.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES SOINS INFIRMIERS

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début de la pandémie de COVID-19, tout le monde vit des moments très difficiles, mais on peut incontestablement affirmer que personne n'est confronté à plus de défis et ne voit sa vie personnelle plus durement touchée que les travailleurs de la santé qui sont en première ligne. Les travailleurs de la santé se dévouent inlassablement. Ils prennent soin des gens et veillent sur leur santé et leur sécurité, et leur dévouement est une source d'espoir pour beaucoup de Canadiens pendant cette pandémie. Sans leur dévouement et leur présence au quotidien, nous n'aurions pas pu arriver jusqu'ici et nous ne pourrions pas venir à bout de la COVID-19.

Nous soulignons cette semaine la Semaine nationale des soins infirmiers. Je transmets d'immenses remerciements aux infirmières et infirmiers de la circonscription de Whitby, de la région de Durham et de partout au Canada, qui font un travail incroyable. Nous savons qu'ils sont probablement épuisés, tant physiquement qu'émotivement, à l'heure actuelle, et qu'ils puisent dans leurs réserves d'énergie pour continuer à prendre soin de nos êtres chers. Nous espérons qu'ils savent à quel point nous croyons en eux et nous apprécions leur courage.

J'invite les députés à se joindre à moi pour remercier les infirmières et infirmiers de partout au Canada.

* * *

ABBOTSFORD

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Lumière, caméra, Abbotsford! Imaginez un peu la scène, monsieur le Président.

Déclarations de députés

J'ai le bonheur de vivre dans la magnifique cité d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, et on dirait que notre ville est tombée dans l'œil du milieu du cinéma. Située entre le majestueux mont Baker et le puissant fleuve Fraser, Abbotsford est aujourd'hui la destination canadienne de choix pour les cinéastes. Hallmark et Netflix, notamment, la mettent en scène sur les écrans du monde entier. L'an dernier, 63 productions ont pu être tournées en toute sécurité dans le village de Clayburn, dans le quartier Mount Lehman, dans le village de Matsqui, sur les rives du lac Mill ou dans les rues historiques du centre d'Abbotsford. Les répercussions économiques se chiffrent en millions de dollars. Si notre ville a connu un tel essor, c'est parce que sa population n'a ménagé aucun effort pour diversifier ses activités au-delà de l'agriculture et du secteur manufacturier.

Les habitants d'Abbotsford sont résilients et ils ont su s'adapter à la réalité pandémique. Notre avenir est radieux, y compris dans le milieu du cinéma.

Et... coupez!

* * *

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DES SOINS INFIRMIERS

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui débute la Semaine nationale des soins infirmiers, qui permet de souligner la contribution et le travail remarquables fournis par les membres du personnel œuvrant en soins infirmiers.

À Laval, l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé regorge de petites perles qui travaillent sans relâche pour prodiguer des soins aux membres de notre communauté qui en ont besoin.

Si les membres du personnel faisaient déjà des miracles au quotidien avant la pandémie, ils en font encore plus depuis le début de la crise, bien souvent au détriment de leur propre santé. Ils ont été aux premières lignes pour répondre à l'urgence, et ils continuent d'être des anges gardiens alors que la vaccination se poursuit à Laval.

Je remercie tous les membres du personnel en soins infirmiers à Laval de leur dévouement quotidien pour notre communauté et du travail essentiel qu'ils font tous les jours. Je les remercie de veiller sur nos malades encore aujourd'hui.

* * *

• (1410)

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DES M18

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, jeudi soir dernier, le Canada a remporté une première médaille d'or depuis 2013 lors du Championnat mondial de hockey des moins de 18 ans, qui se déroulait aux États-Unis, plus précisément au Texas. Il faut souligner les différentes performances de l'équipe canadienne, car tout au long du tournoi elle n'a pas connu la défaite lors de ses sept parties. Cela témoigne d'une bonne attaque, mais également d'une défensive aguerrie.

Un seul Québécois faisait partie de cette équipe, un jeune hockeyeur originaire de Cap-Santé, village situé dans ma circonscription, Portneuf-Jacques-Cartier. Je tiens à féliciter Guillaume Richard pour sa contribution exceptionnelle. Ce jeune défenseur a pu montrer tout son talent et son potentiel, et ce, tout au long du tournoi. Terminant le tournoi avec un différentiel de +14, Guillaume a été un pilier pour la défensive de son équipe.

Guillaume est un modèle pour les jeunes athlètes de la région et il fait rayonner Portneuf-Jacques-Cartier et tout le Québec au sein de notre équipe nationale. Il peut être fier de lui, car nous sommes tous très fiers de lui. Je lui dis bravo!

* * *

[Traduction]

LE MOIS DU PATRIMOINE JUIF

M. Marty Morantz (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, PCC): Monsieur le Président, mai est le mois du patrimoine juif. De tout temps, les Juifs ont contribué de manière exceptionnelle à bâtir le Canada et à en faire le plus beau et le plus grand pays du monde.

Que l'on pense à la famille Bronfman dans le milieu des affaires et de la philanthropie, à l'ex-ministre des Finances Joe Oliver dans les cercles politiques et gouvernementaux, à l'inoubliable capitaine James T. Kirk du vaisseau *Enterprise*, William Shatner, dans le domaine du divertissement, ou, pour les plus jeunes, à l'auteur-compositeur-interprète et superstar Drake et à ses nombreux prix Grammy, les Juifs du Canada ont directement contribué à la croissance et à la prospérité du Canada, malgré les obstacles colossaux qu'ils ont dû surmonter.

Ce mois-ci, rappelons-nous et célébrons le rôle inspirant que les Juifs du Canada ont joué et continuent de jouer d'un océan à l'autre et enseignons-le aux générations suivantes. Au nom de toute l'équipe conservatrice, je souhaite un excellent mois du patrimoine juif à tous les Juifs du pays.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'HÔTELLERIE

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention du Parlement sur une attaque inadmissible qui a été perpétrée contre les travailleurs de la Colombie-Britannique.

Il y a deux semaines, un groupe constitué d'employeurs dans l'industrie de l'hôtellerie a remis un avis de lock-out à quelque 1 200 travailleurs répartis dans 14 communautés de la province. Parallèlement, des centaines de travailleurs, dont les deux tiers sont des femmes, ont été mis à pied aux hôtels Hilton Metrotown et Pacific Gateway. Ces employeurs utilisent impudemment la pandémie pour congédier des employés loyaux ayant accumulé des décennies d'années de service et pour réduire les salaires et les conditions de travail. Cette tactique ignoble est aussi une agression contre les Canadiens racialisés, car un grand nombre de ces travailleurs sont des personnes de couleur.

Le premier ministre a promis une relance féministe aux Canadiens. Cependant, le gouvernement continue de prodiguer des services de quarantaine dans un hôtel qui attaque les femmes, faisant fi des piquets de grève. J'exhorte le gouvernement à mettre immédiatement fin à ces services dans les emplacements touchés par des moyens de pression et à suspendre le versement de tous les fonds du gouvernement fédéral à ces employeurs jusqu'à ce que ces derniers cessent leur comportement honteux.

[Français]

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS EN ÉCOSSE

M. Stéphane Bergeron (Montarville, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, au nom du Bloc québécois de féliciter le Scottish National Party et la première ministre de l'Écosse, Mme Nicola Sturgeon pour l'éclatante victoire remportée au terme de l'élection tenue jeudi dernier.

La nation écossaise s'est ainsi majoritairement et très clairement exprimée en faveur de la tenue d'un nouveau référendum sur son avenir par rapport au Royaume-Uni. Considérant que les Écossais s'étaient fortement opposés au Brexit en 2016, un référendum sur l'indépendance de l'Écosse s'avère des plus opportuns et pourrait fort bien se solder par une victoire.

Je souhaite aux Écossaises et aux Écossais que leur volonté soit entendue et que la démocratie ne soit pas entravée par le gouvernement de Boris Johnson qui, pour l'instant, s'oppose à ce qu'elle puisse simplement s'exprimer.

Je tiens à réitérer que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe fondamental auquel toute démocratie digne de ce nom doit adhérer. J'invite conséquemment tous les partis à la Chambre des communes à réitérer leur appui inconditionnel à ce principe, afin d'assurer à l'Écosse que le Canada, en toute amitié et en cohérence avec ses valeurs, respectera son choix, quel qu'il soit.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, dans une circonscription où il a été élu avec une majorité de moins de 50 voix, le député de Winnipeg-Nord a été déclaré coupable d'avoir enfreint la loi électorale en diffusant, le jour des élections, des publicités illégales qui visaient à influencer le vote de quelque 35 000 électeurs. Il est tout à fait inacceptable que ce député occupe la fonction de secrétaire parlementaire du ministre responsable des modifications aux dispositions de la loi électorale que devront suivre les 338 candidats aux élections fédérales dans l'ensemble du pays, alors qu'il ne s'est même pas donné la peine de suivre les dispositions en vigueur.

Les Canadiens s'attendent à ce que le processus électoral respecte les normes les plus rigoureuses du monde en matière d'intégrité. Comment peut-on avoir l'assurance que le gouvernement veillera à l'intégrité des élections et qu'il aura à cœur les intérêts supérieurs des Canadiens, alors qu'il enfreint avec insouciance les dispositions législatives en vigueur dans son propre intérêt?

Les Canadiens méritent mieux. Les libéraux enfreignent la loi chaque fois qu'ils pensent pouvoir le faire sans conséquence parce qu'ils se croient au-dessus des règles que les autres doivent suivre. Un gouvernement conservateur rétablirait l'éthique et la bonne gouvernance sur la Colline du Parlement ainsi que la confiance des Canadiens dans leurs institutions publiques.

* * *

LE CONCOURS D'ART PUBLIC À LA MÉMOIRE DE JOSHUA GLOVER DE 2020

L'hon. Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage aujourd'hui à Quentin Ver-

Questions orales

Cetty, artiste, conteur et éducateur noir primé qui est né et a grandi dans Etobicoke-Nord. Ses œuvres, qui portent sur des sujets comme la décolonisation, l'immigration et la représentation, ont été présentées dans plusieurs pays comme l'Australie, l'Allemagne, Haïti, le Mexique et le Pérou.

Quentin a remporté récemment le concours d'art public à la mémoire de Joshua Glover, organisé en 2020. Sa sculpture rend hommage à Joshua Glover, qui est arrivé au Canada grâce au chemin de fer clandestin et a contribué à promouvoir le mouvement abolitionniste.

Quentin a dit de son œuvre commémorative qu'elle « représente une période d'alliance, de militantisme et de défense des droits dont nous pouvons tous continuer de nous inspirer pour améliorer le traitement réservé aux êtres humains ».

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter Quentin Ver-Cetty, dont l'excellent travail a su toucher les cœurs et les esprits tout en ouvrant la voie aux artistes noirs de la relève.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, « Je crois qu'il serait exagéré de dire que nous ne savions pas qu'il s'agissait d'une plainte de type #MoiAussi. Au Cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé, on savait que la plainte était de nature sexuelle. » Voilà ce qu'a déclaré un haut fonctionnaire libéral au *Toronto Star* le week-end dernier. Le message que transmet le Cabinet du premier ministre au Parlement diffère beaucoup de ce que cette personne a dit au *Toronto Star*.

Pourquoi Katie Telford a-t-elle induit le comité en erreur en disant qu'elle n'était pas au courant qu'il s'agissait d'une plainte d'inconduite sexuelle portée contre le général Vance?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, soyons très clairs: nous ne savions rien de la nature de la plainte au moment où l'information nous a été communiquée, mais nous sommes déterminés à instaurer le changement de culture nécessaire au sein des Forces armées canadiennes et à nous assurer d'offrir un milieu de travail tout à fait inclusif et exempt de harcèlement à toutes les femmes des Forces armées canadiennes. Nous travaillerons à l'atteinte de cet objectif.

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, ce n'est tout simplement pas croyable. Pendant des semaines, le ministre de la Défense nationale a refusé de dire s'il savait qu'il s'agissait d'une plainte pour inconduite sexuelle. L'ancien ombudsman a affirmé à maintes reprises qu'il avait dit au ministre que c'était le cas. Le comité a des courriels de la cheffe de cabinet du ministre, qui ont également été transmis au ministre, disant qu'il s'agissait de harcèlement sexuel.

Le ministre arrêtera-t-il de nier — quelle honte — qu'il a ignoré sciemment pendant trois ans des plaintes pour inconduite sexuelle contre le général Vance?

Questions orales

● (1420)

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser que les détails ne nous ont pas été fournis, mais nous avons agi immédiatement dès que nous avons été informés de la chose. En fait, dès le lendemain, des fonctionnaires, qui sont non partisans, ont communiqué avec M. Walbourne pour qu'il prenne les mesures appropriées. Nous savons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, mais nous y arriverons.

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, personne ne fait confiance au ministre, et personne ne fait confiance au gouvernement ou à ce qu'il dit. Mme Telford a déclaré au comité que le premier ministre avait approuvé la prolongation du mandat de M. Vance ainsi que son augmentation de salaire, et pourtant, elle a dit que, pendant tout ce temps-là, elle ne lui a pas parlé des allégations. Le ministre de la Défense était au courant, la cheffe de cabinet était au courant et le greffier du Conseil privé était au courant, et pourtant, M. Vance, le plus haut gradé de l'armée canadienne, a pu rester en poste pendant trois années de plus.

Ma question s'adresse à la vice-première ministre. Comment un gouvernement soi-disant féministe a-t-il pu permettre que cela se produise?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons mentionné, nous avons encore beaucoup de travail à faire pour appuyer les femmes dans les Forces armées canadiennes. Nous avons réalisé des progrès, notamment en adoptant le projet de loi C-77 et en créant le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle. Nous avons pris des mesures importantes, mais il reste clairement beaucoup de travail à faire pour garantir que les Forces armées canadiennes sont un milieu de travail absolument exempt de harcèlement. C'est le travail que Mme Arbour accomplit actuellement. Le travail concernant la réforme du système de justice militaire sera également présenté à la Chambre. Nous avons encore beaucoup de travail à faire. Nous mènerons ce dossier à bien.

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, vendredi dernier, la cheffe de cabinet du premier ministre a témoigné en comité. On pouvait s'attendre à une preuve éclatante de sa part. On n'a rien eu du tout. Personne ne croit Katie Telford.

D'ailleurs, une source proche du gouvernement a affirmé au *Toronto Star* que l'on va trop loin en disant qu'on ne savait pas qu'il s'agissait d'une plainte en lien avec #MeToo. C'est quelqu'un qui est proche du gouvernement qui a dit cela au *Toronto Star*. De plus, je rappelle qu'un courriel reçu le 2 mars 2018 prouve noir sur blanc que la cheffe de cabinet savait qu'il était question de harcèlement sexuel.

Comment la vice-première ministre peut-elle défendre l'indéfendable?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, aucun détail précis n'a été fourni, mais nous avons donné suite immédiatement à l'information reçue, et des fonctionnaires non partisans ont communiqué avec M. Walbourne pour que les mesures appropriées soient prises. Nous savons qu'il reste encore beaucoup de travail à faire afin que les femmes aient suffisamment confiance pour signaler des actes d'inconduite sexuelle. C'est ce que nous nous employons à faire.

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, comment peut-on croire le gouvernement? Il a changé sa version des faits trois fois.

Vendredi passé, c'était l'occasion en or pour la cheffe de cabinet de donner l'heure juste aux Canadiens, avec une preuve tangible. Elle en a été incapable. À nouveau, je pose la question à la vice-première ministre du gouvernement qui s'est autoproclamé féministe.

Comment la vice-première ministre du Canada peut-elle défendre l'indéfendable?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, aucun détail précis n'a été fourni sur cette affaire, mais nous avons agi immédiatement. Nous avons suivi exactement le même processus que l'ancien gouvernement suivait quand on lui soumettait de l'information. Nous savons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. C'est la raison pour laquelle nous avons nommé Mme Arbour pour nous donner des recommandations sur la voie à suivre en vue d'assurer l'indépendance du processus de plainte afin que les femmes puissent avoir suffisamment confiance pour dénoncer des situations inacceptables. Nous tenons à garantir un milieu de travail sans harcèlement, où aucune forme d'inconduite n'est tolérée.

* * *

[Français]

ÉLECTIONS CANADA

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, il est extrêmement inquiétant de voir le gouvernement imposer un bâillon pour modifier les règles électorales en pleine pandémie.

Cela fait quatre mois que le gouvernement a déposé le projet de loi C-19. Cela fait quatre mois que nous aurions pu en débattre, et c'est seulement aujourd'hui que cela devient important. Il se réveille. Soudainement, le gouvernement n'a plus le temps de discuter ni, visiblement, de réfléchir. Il veut imposer ses règles électorales au moyen du bâillon, rien de moins.

Si ce n'était pas urgent pendant quatre mois, qu'est-ce qui justifie soudainement ce bâillon? Est-ce parce que le gouvernement veut déclencher des élections en pleine pandémie?

● (1425)

Le Président: Nous avons un problème d'interprétation.

Le problème semble maintenant résolu. Je demanderais au député de répéter sa question.

L'honorable député de La Prairie a la parole.

M. Alain Therrien: Monsieur le Président, il est extrêmement inquiétant de voir le gouvernement imposer un bâillon pour modifier ses règles électorales en pleine pandémie.

Cela fait quatre mois que le gouvernement a déposé le projet de loi C-19. Nous aurions pu en parler depuis quatre mois. Or, c'est seulement aujourd'hui que cela devient important pour le gouvernement. Soudainement, le gouvernement n'a plus le temps de discuter ni, visiblement, de réfléchir. Il veut imposer ses règles électorales au moyen du bâillon, rien de moins.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

Si ce n'était pas urgent pendant quatre mois, qu'est-ce qui justifie soudainement le bâillon? Est-ce parce que les libéraux veulent déclencher des élections en pleine pandémie?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de La Prairie de sa question.

Mon collègue sait fort bien que le gouvernement demeure entièrement concentré sur l'aide nécessaire pour les Canadiens dans le contexte de la pandémie. C'est pourquoi, depuis le début de la pandémie, nous avons pris le temps nécessaire à la Chambre des communes pour mettre en place des mesures qui vont apporter un appui direct aux Canadiens. Nous croyons aussi que, quand le directeur général des élections a demandé au Parlement, en octobre...

Le Président: À l'ordre. Je dois interrompre l'honorable ministre, car les députés en mode virtuel ne semblent pas entendre l'interprétation.

Nous allons réessayer. Je demanderais au ministre de reprendre sa réponse.

L'honorable ministre a la parole.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je vous promets que la réponse sera aussi bonne que la première, tout comme l'était la question.

Mon collègue du Bloc québécois sait fort bien que le gouvernement demeure entièrement concentré sur l'aide nécessaire pour protéger les Canadiens dans le contexte de la pandémie. Cependant, nous avons aussi cru bon de répondre au rapport du directeur général des élections qui, en octobre, a demandé au Parlement de présenter des modifications temporaires à la Loi électorale du Canada pour s'assurer qu'une élection puisse se faire dans le contexte de la pandémie, et c'est ce que nous sommes en train de faire.

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, la meilleure façon d'encadrer des élections pendant une pandémie, c'est de ne pas en faire.

Or, en imposant le bâillon sur le projet de loi C-19, le gouvernement annonce que non seulement il veut des élections, mais qu'il le veut au plus sacrant. Il n'y a personne, à part le gouvernement, qui pense que c'est une bonne idée d'avoir des élections en temps de pandémie. Surtout, il n'y a personne qui souhaite que les règles d'une élection en temps de pandémie soient imposées par un gouvernement, sans discussion. Les libéraux attaquent la démocratie en plein cœur.

Le gouvernement réalise-t-il que la santé des électeurs est en jeu?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, nous le réalisons. C'est pourquoi nous demandons aux parlementaires de considérer le projet de loi C-19 en comité. En ce qui a trait à l'idée qu'un gouvernement minoritaire puisse imposer une loi au Parlement, je pense que mon collègue, qui a quand même beaucoup d'expérience, sait que, pour faire avancer un tel projet de loi, cela prendrait le consentement d'autres partis politiques.

C'est mon collègue qui s'apprête à déclencher des élections en votant continuellement la non-confiance au gouvernement. C'est quelque chose que nous n'avons pas fait jusqu'à maintenant.

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, vendredi, la cheffe de cabinet du premier ministre s'est demandé ce qu'elle aurait pu faire de plus pour aider les victimes d'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes. Qu'est-ce que les libéraux auraient pu faire de plus? Est-ce sérieux?

Le rapport Deschamps, qui décrit la culture malsaine et toxique au sein de l'armée, est connu depuis 2015. Qu'ont fait les libéraux depuis 2015? Ils n'ont rien fait. En fait, ils viennent de commander une nouvelle étude.

Pourquoi les libéraux ont-ils décidé de tableter le rapport Deschamps et de laisser tomber les victimes au sein de l'armée?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement prend les allégations d'inconduite sexuelle très au sérieux. Personne ne devrait sentir sa sécurité menacée au travail. C'est pour cette raison que nous avons adopté le projet de loi C-77, qui crée la Déclaration des droits des victimes et met ces dernières au centre du système de justice militaire, en plus de prévoir le réexamen des cas jugés non fondés. Nous avons mis sur pied le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, qui offre des services de soutien jour et nuit aux membres des Forces armées canadiennes, partout dans le monde.

Nous savons qu'il y a encore énormément de travail à faire et nous allons nous atteler à la tâche. Nous allons écouter les survivants, veiller à l'application d'une politique de tolérance zéro et renforcer la confiance des femmes qui servent dans les Forces armées canadiennes.

Mme Lindsay Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, les femmes attendent encore que les libéraux s'attaquent à la culture de sexualisation nocive qui règne au sein des forces armées. Le gouvernement n'a pas réagi au rapport Deschamps présenté il y a six ans. Il aurait pu en mettre en œuvre les recommandations et prendre des mesures concrètes pour favoriser l'égalité de genre au sein du secteur militaire. Cependant, le gouvernement continue de rejeter toute responsabilité à cet égard, et propose maintenant un nouvel examen parce que la pression du public et du milieu politique le force à agir.

Le gouvernement prendra-t-il enfin des mesures concrètes et immédiates pour aider les femmes et les hommes qui servent dans les forces armées, plutôt que de commander un nouveau rapport?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons des mesures depuis que nous avons accédé au gouvernement. Comme je l'ai déclaré, nous avons adopté le projet de loi C-77, qui crée la Déclaration des droits des victimes et met ces dernières au centre du système de justice militaire. Nous avons mis sur pied le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle et lancé la stratégie d'intervention « La voie vers la dignité et le respect ». Enfin, nous avons également mis en place un programme de coordination de l'intervention et du soutien pour les membres des Forces armées canadiennes qui sont confrontés à de l'inconduite sexuelle.

Questions orales

Énormément de travail a été fait jusqu'ici, mais force est de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes qui servent dans les Forces armées canadiennes aient suffisamment confiance dans le système pour dénoncer les cas d'inconduite sexuelle. En fin de compte, l'objectif est de prévenir ce genre de comportement au départ et nous y arriverons.

* * *

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, lorsque le ministre du Patrimoine a commencé à subir des critiques au sujet du projet de loi C-10, il a insisté sur le fait que le contenu YouTube ne serait pas censuré. Hier, toutefois, le chat est sorti du sac. Eh oui. Dans une entrevue, il a déclaré qu'à un moment donné, le CRTC devrait établir une limite. Un instant. D'une part, le ministre affirme que les youtubeurs n'ont rien à craindre, et d'autre part, il dit qu'à un moment donné, il faudra les censurer.

Pourquoi le ministre veut-il dicter aux youtubeurs ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas diffuser?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, dès le début, il a été clair que nous avions deux priorités: premièrement, faire en sorte que les plateformes de médias sociaux contribuent financièrement à notre industrie culturelle; et deuxièmement, faire découvrir nos artistes canadiens sur des plateformes comme YouTube. J'ai été soulagé de constater aujourd'hui que les conservateurs écoutent enfin le secteur culturel et qu'ils ont mis fin à leur obstruction systématique et inutile des deux dernières semaines.

Nous demeurons solidaires de nos artistes et de nos créateurs. Nous espérons que les travaux du comité reprendront très bientôt. Le secteur culturel nous appuie et appuie ce projet de loi.

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, il est plus sage pour le ministre de s'en tenir à ses réponses préparées au lieu de s'aventurer à répondre de lui-même. Il évite alors de commettre des gaffes.

Hier, le ministre a admis que si de populaires youtubeurs ayant de nombreux abonnés tirent un revenu de leur contenu — mon dieu, quel malheur! —, le gouvernement les aura à l'œil. De nombreux entrepreneurs, artistes et créateurs incroyables ont trouvé une façon d'établir des liens avec d'autres personnes et d'en tirer un certain revenu. Pourquoi le ministre lance-t-il une attaque contre eux?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs. Le projet de loi ne vise pas à déterminer ce que les Canadiens peuvent publier en ligne ou non. Il le précise de façon très explicite. L'aide aux artistes et aux créateurs canadiens se trouve au cœur du projet de loi C-10. En fait, il favorise les rencontres entre les Canadiens et les artistes et les créateurs d'ici. Il le fait en obligeant les géants de la diffusion en continu à payer leur juste part dans notre secteur culturel. Il assure aussi la découvrabilité des artistes canadiens sur ces plateformes. Les créateurs d'ici ne peuvent pas se permettre d'attendre plus longtemps.

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je vais interpréter ce que cela veut dire. Ce que le ministre dit, c'est que l'information sera censurée, que certaines vidéos seront placées en tête des résultats et que d'autres seront mises à la fin, et que c'est le gouvernement qui en décidera.

Pendant la fin de semaine, le ministre a fait une autre bourde. Chaque fois qu'il prend la parole pour « clarifier » l'intention derrière le projet de loi C-10, il empire les choses. En 24 heures, il a eu à clarifier deux fois les choses et à s'excuser. À l'évidence, le ministre ignore ce que contient son propre projet de loi. Le problème est tel que, il y a à peine quelques minutes, la secrétaire parlementaire a dû faire une conférence de presse à la place du ministre.

Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à défendre l'indéfendable?

• (1435)

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si les députés conservateurs se souciaient réellement de la liberté d'expression, ils laisseraient le processus démocratique suivre son cours sans y faire obstruction. Le projet de loi en question ne vise pas à réglementer Internet ni à déterminer ce que les gens peuvent publier ou voir en ligne. Ce n'est absolument pas le cas. Les activités des particuliers sont explicitement exclues des trois exigences que j'ai mentionnées.

Pour le gouvernement, la liberté d'expression est intouchable. Elle est expressément protégée par la loi et par la Charte des droits et libertés. Nous allons toujours respecter cette dernière. Nous allons laisser le comité faire son travail et, s'il conclut qu'un examen fondé sur la Charte doit être mené, nous n'hésiterons pas à le faire.

[Français]

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, c'est fou: dans une entrevue en fin de semaine, le ministre du Patrimoine canadien a cité la mauvaise disposition de son propre projet de loi et a confirmé que le gouvernement réglementerait les réseaux sociaux des utilisateurs qui ont beaucoup d'abonnés.

Il a mentionné que la réglementation ne se ferait pas par le gouvernement, mais bien par le CRTC. Le ministre confirme que les libéraux veulent s'attaquer à la liberté d'expression et, chaque fois qu'il ouvre la bouche, il rend son projet de loi encore plus flou et incompréhensible. Les Canadiens ne sont pas dupes.

Comment le ministre peut-il expliquer ses propos de la fin de semaine?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de me donner l'occasion de lui rappeler tous ceux et celles ainsi que les organisations de partout au pays qui appuient le projet de loi C-10.

Je pense notamment à Pierre Trudel, professeur de droit à l'Université de Montréal et premier détenteur de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique. Il y a aussi la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, l'Alliance nationale de l'industrie musicale, l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française, la Société civile des auteurs multimédia, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Copibec, l'Association des...

Le Président: À l'ordre. Je cède la parole au député de Richmond—Arthabaska.

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, nous sommes tous tannés d'entendre le ministre dire qu'en raison de notre volonté de protéger la liberté d'expression, nous, conservateurs, sommes contre la culture.

Questions orales

Le ministre fait de la petite politique partisane depuis le début. Si nous sommes dans le présent bordel, il en est l'unique responsable, ayant fait volte-face sur la protection des utilisateurs des réseaux sociaux.

Est-ce que le ministre peut faire preuve d'un minimum d'honnêteté et avouer aux intervenants de la culture que, si ce n'était pas de son échec à protéger la liberté d'expression, on n'en serait pas là aujourd'hui?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais me permettre de reprendre les propos de Jérôme Payette, directeur général de l'Association des professionnels de l'édition musicale. Selon lui, les conservateurs utilisent la désinformation, la peur et l'obstruction parlementaire afin d'empêcher l'adoption d'un projet de loi, au détriment de notre avenir culturel. Il juge cela odieux, dit que le Parti conservateur du Canada est contre la culture québécoise, et estime qu'on a besoin du projet de loi C-10. Je rappellerai à mon honorable collègue que ce n'est pas moi qui dis cela, mais les gens du secteur de la culture.

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, pendant que le ministre cite perpétuellement toute sorte d'exemples, c'est lui que je vais citer. Il a dit que cette loi devait s'appliquer aux gens qui sont des diffuseurs ou qui agissent comme des diffuseurs. Selon lui, si quelqu'un a une chaîne YouTube qui récolte des millions de vues et qui lui rapporte des revenus, le gouvernement demandera au CRTC de mettre des balises. Pourtant, le lendemain, le ministre dit le contraire.

La réalité, c'est que dans le projet de loi actuel, modifié par les libéraux eux-mêmes et par le ministre, tout influenceur, artiste, politicien ou utilisateur de réseaux sociaux pourra être réglementé par le CRTC. Le ministre s'attaque à la liberté d'expression, point final. Pourquoi?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je poursuivrai par une autre citation de M. Jérôme Payette, qui écrit ceci au député de Richmond—Arthabaska: « [i] est très décevant que vous et le [Parti conservateur] ayez choisi la partisanerie au détriment de notre culture québécoise et canadienne. L'étude [du projet de loi] C-10 n'est même pas terminée. La liberté d'expression n'est pas menacée par tous les autres partis sauf le vôtre! »

C'est purement politique.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le bureau du premier ministre sait depuis 2018 que des allégations circulent au sujet de l'ancien chef d'état-major de l'armée, le général Vance. On sait qu'il s'agissait d'allégations d'inconduite sexuelle, mais la cheffe de cabinet du premier ministre prétend qu'elle ne connaissait pas la nature de ces accusations. En tout respect, je ne la crois pas.

Cependant, faisons semblant que oui. La première conseillère du premier ministre est donc au courant depuis 2018 qu'une plainte majeure de nature inconnue circule contre le général. Qu'est-ce que le premier ministre a fait durant ces trois années pour faire la lumière sur cette plainte?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous ne connaissons pas la nature ni les détails de la situation, mais nous avons agi immédiatement; nous avons transmis le cas à des fonctionnaires non partisans pour qu'ils s'en occupent de manière appropriée. Les politiciens ne devraient jamais se mêler des enquêtes.

Nous prenons les incidents de ce genre très au sérieux. C'est pourquoi nous déployons beaucoup d'efforts afin de changer la culture non seulement au sein des Forces armées canadiennes, mais aussi, plus largement, dans l'ensemble de l'administration publique.

[Français]

M. Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, la cheffe de cabinet du premier ministre a dit qu'elle avait traité la plainte comme si elle était des plus graves, même si elle n'en connaissait pas la nature.

En bref, elle savait qu'il y avait des allégations graves contre le général Vance, mais elle n'en aurait pas parlé au premier ministre et n'en aurait pas parlé au ministre de la Défense nationale, même si ce n'était pas la première fois qu'il y avait des allégations d'inconduite sexuelle contre M. Vance et même en plein milieu de l'opération Honour visant des inconduites de ce genre.

En bref, la cheffe de cabinet n'a rien fait pour protéger les victimes. Dans le fond, elle a protégé le premier ministre et le ministre de la Défense. Est-ce bien cela?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, quel que soit le type d'allégation formulée, les politiciens et le personnel politique ne devraient pas se mêler de l'enquête. Les renseignements ont été transmis immédiatement aux fonctionnaires du Conseil privé, qui sont non partisans, pour qu'ils examinent la plainte.

Nous savons qu'il nous reste du travail à faire, et nous le mènerons à bien.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le Bureau du premier ministre savait qu'il y avait des allégations sérieuses contre le plus haut gradé de l'armée et il a fermé les yeux. C'est irresponsable et indigne de la fonction de premier ministre.

Ce qui est pire, cependant, c'est que le ministre de la Défense nationale, lui, savait hors de tout doute qu'il s'agissait d'inconduite sexuelle. Lui aussi a fermé les yeux et ça, c'est impardonnable.

À défaut d'avoir pris les allégations au sérieux lorsqu'il prétendait en ignorer la nature, le premier ministre va-t-il les prendre au sérieux aujourd'hui et congédier le ministre de la Défense?

*Questions orales**[Traduction]*

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, la nature de la plainte et les détails précis n'étaient pas spécifiés, mais nous avons agi immédiatement. Il a été recommandé de voir à ce que le Bureau du Conseil privé communique avec M. Walbourne. Le lendemain, nous nous sommes assurés que des fonctionnaires non partisans du Bureau du Conseil privé communiquent avec M. Walbourne. On a agi immédiatement. Les politiciens et le personnel politique ne devraient jamais se mêler des enquêtes, quelles qu'elles soient.

Nous savons qu'il reste beaucoup à faire pour regagner la confiance des victimes qui font des dénonciations, et nous ferons le nécessaire.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Soyons clairs, monsieur le Président, nous savons qu'il n'y a jamais eu l'ombre du début d'une enquête. Katie Telford s'est fait complice de l'opération de camouflage concernant le général Vance lorsqu'elle a décidé de ne pas parler au premier ministre des graves allégations visant l'ancien chef d'état-major de la Défense. Elle a confirmé au comité de la défense qu'elle avait permis au premier ministre de signer lui-même les primes salariales du général Vance et de prolonger son contrat sans l'informer des allégations d'inconduite sexuelle à l'endroit de celui-là même qui dirigeait l'opération Honour. Katie Telford a volontairement caché des informations essentielles et, ce faisant, elle a négligé de protéger les femmes et les hommes des forces armées contre de l'inconduite sexuelle.

Il est clair que le premier ministre ne peut plus lui faire confiance. Pourquoi ne l'a-t-il pas congédiée?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, on a immédiatement donné suite à l'information dès qu'elle a été soumise. Elle a été transmise à des fonctionnaires non partisans du Bureau du Conseil privé afin qu'ils prennent les mesures appropriées. Aucun politicien ou membre de son personnel ne devrait participer à une telle enquête. Le gouvernement du député d'en face a suivi exactement la même procédure lorsque des allégations ont été soumises.

Nous savons qu'il reste beaucoup de travail à faire. Je demande au député d'en face de faire en sorte que nous puissions travailler ensemble afin de trouver les solutions appropriées et rebâtir la confiance des survivantes. Il reste encore beaucoup de travail à faire et nous savons qu'en travaillant ensemble nous pourrions y arriver.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, en vérité nous avons mené une enquête, mais les libéraux ont fermé les yeux.

Vendredi dernier, Katie Telford a déclaré qu'elle savait que les allégations contre M. Vance ne constituaient pas un risque sur le plan de la sécurité. Pourtant, elle a aussi nié savoir quoi que ce soit sur la nature des allégations. Si elle n'avait aucune idée de la nature des allégations, il est impossible qu'elle ait été convaincue que le gouvernement n'avait aucune raison de se préoccuper de la sécurité. En fait, Gary Walbourne, l'ancien ombudsman militaire, a clairement dit au ministre de la Défense nationale avoir reçu une plainte pour « comportement sexuel inapproprié » concernant M. Vance.

Qui a donné la certitude à Katie Telford qu'elle ne devait pas s'inquiéter de la sécurité de la plaignante? Était-ce Michael Wernick, Janine Sherman ou plutôt le ministre de la Défense nationale lui-même?

● (1445)

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face a déclaré qu'ils avaient mené une enquête. Toutefois, à cette époque, ils ont quand même nommé le général Vance au poste de chef d'état-major de la Défense.

En ce qui concerne le dossier, nous n'avions pas été informés des détails de l'affaire. Nous avons immédiatement transmis le dossier à des fonctionnaires non partisans du Bureau du Conseil privé pour que les mesures appropriées soient prises. Des mesures ont été prises, mais, de toute évidence, il reste encore beaucoup de travail à faire.

Nous prenons les moyens nécessaires pour regagner la confiance des personnes touchées. Nous sommes à l'écoute de celles-ci. Les travaux de la lieutenant-générale Carignan joueront un rôle déterminant dans ce dossier.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, être féministe doit vouloir dire quelque chose.

Le premier ministre dit à tout le monde qu'il est le plus grand féministe au monde, mais l'on voit que cela est faux. Être féministe, cela veut dire agir lorsqu'une femme des Forces armées canadiennes dépose une plainte à l'ombudsman.

L'ombudsman se présente au ministre de la Défense nationale et celui-ci ferme les yeux et se bouche les oreilles pour ne pas l'entendre. Le lendemain, un courriel du Bureau du Conseil privé, daté du 2 mars 2018 à 17 h 9, confirme qu'il y avait du harcèlement sexuel dans ce dossier.

De quel autre détail le premier ministre avait-il besoin pour agir et être un vrai féministe?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, si des informations nous sont communiquées, nous y donnons immédiatement suite.

Comme je l'ai déjà dit un certain nombre de fois, lorsque des informations nous ont été communiquées, nous y avons immédiatement donné suite. Ces informations ont été transmises aux fonctionnaires non partisans du Bureau du Conseil privé afin que les mesures requises soient prises. Les politiciens et leur personnel ne devraient jamais mener d'enquête, peu importe le type d'enquête. Le gouvernement précédent avait suivi le même processus.

Malgré tout, nous savons qu'il reste beaucoup de travail à faire. Nous pouvons y arriver. J'attends les recommandations du comité de la défense nationale. En tant que parlementaires, si nous collaborons, nous pourrions rebâtir la confiance des femmes au sein des Forces armées canadiennes.

LE TRAVAIL

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NDP): Monsieur le Président, les travailleurs de l'hôtel Pacific Gateway, en Colombie-Britannique, font la grève après que la direction a décidé de mettre à pied 100 employés de longue date. La plupart de ces travailleurs syndiqués sont des femmes et des personnes de couleur. Cet hôtel, comme d'autres, se sert sans vergogne de la pandémie pour obtenir un avantage économique.

Plutôt que de défendre les travailleurs, le gouvernement fédéral a recours aux services de cet hôtel pour la quarantaine, alors que la direction s'en prend au personnel. Ce n'est pas de cette façon que se comporte un gouvernement véritablement féministe, qui veut défendre les travailleurs et lutter contre la discrimination.

Les libéraux comptent-ils arrêter de donner de l'argent à un employeur qui s'en prend aux travailleurs, aux femmes et aux communautés marginalisées?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je crois que les travailleurs doivent être protégés partout, en particulier lorsqu'ils doivent faire preuve de détermination et de courage en première ligne.

Protéger la santé et la sécurité des Canadiens est notre priorité. Assurer la sécurité des voyageurs et du personnel dans les installations de quarantaine désignées nécessite une formation en prévention et contrôle des infections. L'employeur serait à négocier avec les travailleurs. Comme il s'agit d'un processus en cours dans un milieu de travail de compétence provinciale, je ne peux faire d'autres commentaires.

* * *

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NDP): Monsieur le Président, cela ne répond pas du tout à la question.

Voici un autre cas où les libéraux ont accordé un traitement de faveur aux ultrariches. Nous avons appris la fin de semaine dernière que des milliards de dollars de fonds publics, qui auraient dû servir dans le cadre de la subvention salariale pour protéger les emplois et les travailleurs, ont plutôt servi à verser des dividendes, à racheter des actions et à octroyer de grosses primes à des dirigeants.

Les libéraux s'en sont pris aux Canadiens ordinaires, les victimes de la fraude de la Prestation canadienne d'urgence, et ils leur ont demandé de payer pour les criminels. C'est honteux. Les libéraux vont-ils obliger les ultrariches, les entreprises et les PDG qui ont utilisé des fonds à mauvais escient, à rembourser l'argent?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de se préoccuper des travailleurs canadiens.

Je profite de l'occasion pour lui faire remarquer que la subvention salariale a protégé les emplois de 621 000 travailleurs de sa province, la Colombie-Britannique. Dans l'ensemble du Canada, plus de 5,3 millions d'emplois ont été soutenus grâce à la subvention salariale.

Le site Web de l'Agence du revenu du Canada indique clairement que la subvention salariale peut être demandée uniquement pour la rémunération des employés. Elle ne peut pas être utilisée à d'autres fins.

Questions orales

• (1450)

LA PETITE ENTREPRISE

L'hon. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, nous avons récemment présenté le budget le plus avantageux de l'histoire du pays pour les petites entreprises.

Vendredi dernier, le gouvernement a annoncé qu'il allait accroître considérablement l'accès aux tests de dépistage rapide pour les entreprises et leurs employés dans l'ensemble du pays. La ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international pourrait-elle nous dire comment cela pourrait à la fois assurer la santé et la sécurité des Canadiens et profiter aux petites entreprises du pays?

L'hon. Mary Ng (ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question importante. Alors que nous devons poursuivre nos efforts de lutte contre la COVID-19, les tests de dépistage rapide sont un outil important pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens tout en aidant les entreprises de toutes tailles à reprendre leurs activités en toute sécurité.

Vendredi dernier, nous avons annoncé que nous allions rendre les tests de dépistage rapide plus accessibles en faisant fond sur le programme StaySafe et en collaborant avec des chambres de commerce locales et des PME afin de protéger les Canadiens, d'aider les travailleurs et les entreprises à mener leurs activités de façon sécuritaire et d'assurer une relance vigoureuse après la pandémie.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, les raffineries de Lévis et de Montréal dépendent de la canalisation 5 pour fournir la moitié du pétrole et de l'essence à la population. Des milliers d'emplois dépendent de la continuation de la canalisation 5. Cependant, la gouverneure du Michigan a dit vouloir la fermer dans deux jours, et le gouvernement n'a rien fait pour la protéger.

Qu'est-ce que le gouvernement va faire, dans les prochaines 48 heures, pour protéger ces emplois?

[Traduction]

L'hon. Seamus O'Regan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la canalisation 5 est un élément crucial de l'infrastructure énergétique et elle est vitale pour la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord. Nous déployons des efforts sur les fronts diplomatique, politique et juridique pour la défendre.

La semaine dernière, la Chambre a tenu un débat d'urgence sur la question et il est évident que les partis abondent dans le même sens. Les députés de Banff—Airdrie et de Sarnia—Lambton ont laissé entendre que le chef de l'opposition s'était entretenu avec la gouverneure du Michigan sur la question. Dans un esprit de collaboration à la canadienne dans ce dossier — ce qui est important —, le député peut-il faire part à la Chambre de ce que la gouverneure a dit?

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, on ne s'étonnera pas que ni le ministre ni le premier ministre n'arrivent à communiquer par téléphone avec la gouverneure parce que, depuis cinq ans, ils n'ont fait qu'accumuler les échecs dans les relations canado-américaines.

Questions orales

Ils n'ont pas réussi à négocier une exemption à la politique favorisant les achats aux États-Unis, comme l'avait fait le gouvernement Harper avec l'administration Obama. Ils n'ont pas réussi à résoudre le conflit sur le bois d'œuvre, comme le gouvernement Harper l'avait fait avec l'administration de George W. Bush. Ils auraient pu collaborer avec trois présidents, mais ils n'ont obtenu absolument aucune concession. Le président américain n'interviendra même pas pour sauver ce lien énergétique vital dont dépendent des milliers d'emplois et l'ensemble du réseau énergétique du Centre du Canada.

Pourquoi devrions-nous croire que les libéraux feront mieux cette fois-ci, après tous les échecs qu'ils ont accumulés?

L'hon. Seamus O'Regan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je considère que le député n'a pas répondu à la question.

Alors que les producteurs et les travailleurs de l'Ouest du Canada se préoccupent de faire acheminer leurs produits jusqu'aux marchés et que les consommateurs s'inquiètent d'une hausse possible du prix de l'essence et du mazout et des répercussions que cela pourrait avoir sur la facture de chauffage de leur maison, que font les conservateurs? Ils se servent des menaces de fermeture de la canalisation 5 afin de recueillir des fonds pour leur campagne électorale. Une telle attitude constitue une insulte pour les travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière et pour les Canadiens qui souhaitent simplement chauffer leur maison.

Alors que les conservateurs s'emploient à faire grossir leur compte de banque, nous défendons la canalisation 5 avec toute l'Équipe Canada.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui le 10 mai. Dans deux jours, soit le 12, le gouvernement devra admettre son échec si la gouverneure du Michigan met la canalisation 5 hors service. Quand le gouvernement va-t-il enfin comprendre qu'il s'agit d'une urgence dont il doit s'occuper? Quand va-t-il s'adresser à la gouverneure du Michigan et au président des États-Unis afin de régler ce problème?

L'hon. Seamus O'Regan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la canalisation 5 n'est pas seulement utile aux producteurs de l'Alberta ou aux consommateurs de l'Ontario. Non, elle sert à approvisionner le pays tout entier. Des milliers d'emplois en dépendent, et des milliers de ménages ont besoin du pétrole qu'elle transporte pour chauffer leur demeure.

Nous collaborons de près avec la ministre Savage, de l'Alberta — que je viens d'ailleurs d'avoir au téléphone — et avec la ministre Eyre, de la Saskatchewan. Nous sommes également en contact avec le ministre Rickford, de l'Ontario, le maire de Sarnia, Mike Bradley, et le ministre Julien, du Québec — l'Équipe Canada au grand complet, quoi.

Pendant que les conservateurs se servent de ce dossier pour recueillir des fonds, nous préférons défendre les travailleurs du secteur pétrolier et gazier et la canalisation 5.

• (1455)

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles dit qu'il ne ménagera aucun effort et qu'il examine toutes les options. C'est ce qu'il nous dit. Or, il reste 48 heures avant que 30 000 emplois ainsi que les millions de personnes qui en dépendent soient touchés par la fermeture. Si le gouvernement ne met pas en place un plan d'urgence, on peut s'attendre à ce qu'il y ait des pénuries de carburant et des perturbations dans la distribution alimentaire, et à ce que des biens es-

sentiels et de l'équipement de protection individuelle cessent d'être produits.

Où se trouve le premier ministre, alors que son ministre ne ménage aucun effort, mais ne livre pas la marchandise?

L'hon. Seamus O'Regan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer à la Chambre que nous examinons toutes les options. Nous ne ménagerons aucun effort pour défendre la sécurité énergétique du Canada. Nous travaillons sur tous les fronts: politique, diplomatique et juridique. Nous sommes prêts à intervenir au moment opportun.

Nous défendons les travailleurs du secteur de l'énergie, les consommateurs d'énergie, et la sécurité énergétique. Les gens ne seront pas laissés pour compte.

* * *

[Français]

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, depuis le début de l'étude sur le projet de loi C-10, on insiste sur le fait que seuls les réseaux sociaux seraient touchés par les amendements du gouvernement, pas leurs utilisateurs.

Or, en fin de semaine, le ministre a déclaré que les utilisateurs qui ont beaucoup d'abonnés pourraient l'être. Peu importe le nombre d'abonnés, un utilisateur reste un utilisateur. Il n'y a aucune raison que le gouvernement régleme en fonction du nombre de « j'aime » qu'on peut avoir sur sa page.

Pour une fois, le ministre peut-il être clair: a-t-il l'intention de régleme ou de protéger à tout prix la liberté d'expression des utilisateurs sur les réseaux sociaux? Cette fois-ci, j'aimerais qu'il ne cite pas quelqu'un d'autre.

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que ce que nous voulons, c'est nous concentrer sur deux choses.

Premièrement, que les plateformes des médias sociaux contribuent financièrement à notre industrie culturelle. Deuxièmement, de rendre nos artistes canadiens découvrables sur des plateformes telles YouTube.

J'ai été soulagé, aujourd'hui, de voir que le Parti conservateur écoute enfin le secteur culturel. Je serais très déçu que le Bloc québécois arrête d'écouter le secteur culturel québécois. J'espère que le comité responsable de l'étude du projet de loi C-10 reprendra ses travaux, afin que ce projet de loi très important pour l'ensemble de nos artistes et de nos artisans soit adopté le plus rapidement possible.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je n'aurais pas peur de comparer mon bilan sur l'étude du projet de loi C-10 et la défense de l'industrie culturelle québécoise avec celui du ministre, et ce, à n'importe quel moment.

Ce projet de loi est primordial pour la culture québécoise, pour nos artistes et pour nos artisans. Le travail sur le projet de loi C-10 va pouvoir se poursuivre aussitôt que le ministre de la Justice et le ministre du Patrimoine canadien auront témoigné pour rassurer les Québécois inquiets quant à la liberté d'expression.

Questions orales

Le ministre s'engage-t-il à faire sa part pour débloquer le projet de loi C-10 une fois pour toutes, en s'assurant que, dès ce vendredi, lui et son collègue le ministre de la Justice seront présents, tel que le demande le Comité permanent du patrimoine canadien, pour rassurer les Québécois sur l'enjeu crucial de la liberté d'expression sur les médias sociaux?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de répondre aux demandes du Comité permanent du patrimoine canadien. Je me suis présenté chaque fois qu'il en a fait la demande.

Comme mon honorable collègue le sait très bien, l'article 2(3) du projet de loi spécifie que le projet de loi C-10 doit être compatible avec la liberté d'expression, la liberté de création et la liberté journalistique. Ce serait quand même surprenant que, l'ayant étudié d'aussi près, mon collègue ait oublié cela.

* * *

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Monsieur le Président, l'entreprise Les Viandes du Breton, dans ma circonscription, une entreprise de plus de 600 employés, risque de voir ses activités diminuer ou carrément partir au profit des Américains si le Canada n'arrive pas à faire entrer un nombre suffisant de travailleurs étrangers temporaires.

Il y a plus de 8 000 postes à pourvoir dans la transformation alimentaire au Québec. Le ministre de l'Immigration pourrait, en vertu du paragraphe 205a) du Règlement, temporairement exempter ces entreprises essentielles du seuil maximal de 10 % ou des études d'impact sur le marché du travail si cela était dans l'intérêt national.

Va-t-il le faire?

L'hon. Marco Mendicino (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question très constructive.

Les travailleurs étrangers temporaires sont essentiels pour nos entreprises, c'est pourquoi nous avons facilité l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires essentiels tout au long de la pandémie. D'ailleurs, l'an dernier, nous avons appuyé plus de 85 % des travailleurs agricoles prévus et, cette année, on en accueille encore plus.

Je vais continuer de travailler avec mon collègue.

* * *

• (1500)

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, il ne reste que deux jours avant que la canalisation 5 ne soit fermée. Les habitants de Lambton—Kent—Middlesex et les agriculteurs du Sud-Ouest de l'Ontario sont inquiets. Les agriculteurs dépendent du propane provenant de la canalisation 5. Où et comment pourront-ils obtenir le propane dont ils ont besoin pour chauffer leurs granges et leurs serres et pour sécher leur grain?

Le premier ministre appellera-t-il le président Biden pour souligner l'urgence et l'importance de garder la canalisation 5 ouverte? Il reste moins de 48 heures.

L'hon. Seamus O'Regan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer à la Chambre et à la députée que nous examinons toutes les options. Nous ne ménageons aucun effort pour défendre la sécurité énergétique du Canada. Nous travaillons sur tous les fronts: politique, diplomatique et juridique. De plus, nous serons prêts à intervenir au moment opportun. Nous défendons les travailleurs du secteur de l'énergie et les consommateurs d'énergie au Canada. Nous défendons la sécurité énergétique du Canada. Les gens ne seront pas laissés pour compte.

* * *

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Monsieur le Président, l'attaque en règle des libéraux contre la liberté d'expression en ligne dure maintenant depuis des semaines. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-10 accorderait au CRTC le pouvoir de régir le contenu mis en ligne par des citoyens qui ne sont même pas considérés comme des diffuseurs. Ce n'est pas de la désinformation, mais de véritables inquiétudes reprises par divers anciens dirigeants du CRTC et spécialistes de renom.

Le ministre acceptera-t-il de modifier le projet de loi C-10 afin qu'il protège concrètement et rigoureusement le contenu mis en ligne par les utilisateurs?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, la Coalition pour la diversité des expressions culturelles estime que « le projet de loi C-10 ne porte aucunement atteinte à la liberté d'expression, pas plus qu'il ne représente une censure d'Internet ».

Le milieu culturel est catégorique: il réclame ce projet de loi. Les créateurs, les artistes et les musiciens risquent d'être privés de centaines de millions de dollars. Nous demandons au comité d'accélérer le pas et de terminer l'étude du projet de loi C-10 afin qu'il puisse être renvoyé à la Chambre.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Monsieur le Président, la vaccination bat son plein avec des millions de vaccins arrivant au Canada chaque semaine.

À compter de ce vendredi, les résidents du Québec âgés de 18 ans et plus pourront recevoir leur première dose. Comme de plus en plus de Canadiens sont admissibles à recevoir un vaccin, il est important que nous continuions de les encourager à se faire vacciner lorsque le moment est venu de le faire.

L'honorable ministre de la Santé peut-elle dire à la Chambre ce que fait le gouvernement...

Le Président: À l'ordre. Je dois interrompre l'honorable députée, car nous avons encore un problème d'interprétation. Cela ne semble fonctionner qu'à la Chambre.

L'interprétation semble maintenant fonctionner pour tous. Je demanderais à l'honorable députée de répéter sa question.

L'honorable députée de Vimy a de nouveau la parole.

Mme Annie Koutrakis: Monsieur le Président, la vaccination bat son plein avec des millions de vaccins arrivant au Canada chaque semaine.

Questions orales

À compter de ce vendredi, les résidants du Québec âgés de 18 ans et plus pourront recevoir leur première dose. Comme de plus en plus de Canadiens sont admissibles à recevoir un vaccin, il est important que nous continuions de les encourager à se faire vacciner lorsque le moment est venu de le faire.

L'honorable ministre de la Santé peut-elle dire à la Chambre ce que fait le gouvernement fédéral pour combattre l'hésitation à se faire vacciner?

• (1505)

L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec ma collègue. Les vaccins sont importants pour lutter contre la COVID-19.

Pour aider les Canadiens à obtenir de l'information fiable sur les vaccins, nous avons annoncé 64 millions de dollars en février dernier. Tous les vaccins approuvés par Santé Canada sont sûrs et efficaces contre la COVID-19.

J'encourage tous les Canadiens à se faire vacciner, parce que le vaccin les protège, eux et leurs proches.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, les médias rapportent que des membres des Forces armées canadiennes ont vu une preuve vidéo de crimes de guerre commis par les soldats irakiens qu'ils ont reçu l'ordre d'entraîner dans le cadre de l'opération Impact. Nos militaires, des gens de ma circonscription, ont immédiatement signalé à leurs supérieurs qu'ils avaient vu des vidéos de prisonniers qui ont été torturés, violés et tués. Ils en ont parlé pour la première fois en septembre 2018, mais il n'y a aucune preuve qu'on a donné suite à ces signalements, et ce, malgré les suivis qui ont été effectués pas plus tard que l'an passé.

Le ministre était-il au courant de cette preuve vidéo de crimes de guerre?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada contribue à accroître la paix et la sécurité dans le monde et demeure un partenaire solide dans la lutte contre Daech. Nous sommes résolus à respecter nos obligations en vertu du droit international et national.

Le gouvernement prend les allégations de cette nature très au sérieux. Nous examinons activement cette allégation troublante, dont nous venons d'entendre parler.

* * *

L'INDUSTRIE DU TOURISME

M. Tony Baldinelli (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, vers la fin du mois de novembre, le gouvernement a annoncé le Programme de crédit pour les secteurs très touchés et a attendu deux mois avant d'accepter les demandes. L'Association de l'industrie touristique de l'Ontario affirme que seulement 4 % de ses membres ont profité du programme. Selon les entreprises, l'endettement croissant, les taux d'intérêt plus élevés et les problèmes non résolus concernant les critères expliquent l'échec du programme.

En mars, le taux de chômage dans le secteur du tourisme se chiffrait à 13 %. Pourquoi le gouvernement laisse-t-il tomber les entre-

prises et les travailleurs les plus durement touchés, qui ont désespérément besoin de soutien pour survivre à la pandémie?

L'hon. Mélanie Joly (ministre du Développement économique et des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, bien sûr, nous sommes conscients que le secteur touristique connaît de grandes difficultés et c'est exactement pourquoi nous avons été là. Nous avons soutenu les gens avec la subvention salariale, le programme d'aide au loyer, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ainsi que le soutien offert par l'intermédiaire des agences de développement régional et le Programme de crédit pour les secteurs très touchés.

Nous savons qu'il faut en faire plus et c'est exactement ce que nous faisons. Dans le budget déposé par la ministre des Finances il y a quelques semaines, on prévoit un montant additionnel de 1 milliard de dollars pour soutenir les exploitants d'entreprises touristiques, les hôteliers et les formidables travailleurs qui préparent la relance du secteur dans quelques...

Le Président: La parole est au député de Kootenay—Columbia.

* * *

LA SANTÉ

M. Rob Morrison (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, le programme de soutien aux victimes d'une vaccination a été annoncé en décembre, mais il n'est pas encore en vigueur. D'ailleurs, une simple recherche montre qu'un appel de candidatures pour un administrateur tiers est toujours ouvert. Le cabinet de la ministre de la Santé a confirmé que le programme n'est pas encore prêt. On savait qu'un tel soutien serait éventuellement requis, ce qui explique que le programme ait été annoncé en décembre.

Déjà, des résidants de ma circonscription communiquent avec mon bureau pour demander de l'aide dans le cadre de ce programme. Pourquoi ce programme n'est-il pas en vigueur?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons aidé les Canadiens à chacune des étapes, y compris avec le lancement d'un programme de soutien aux victimes d'une vaccination. Si des résidants de sa circonscription cherchent à se renseigner à propos du programme, j'encouragerais le député à communiquer avec mon cabinet, qui veillera à ce qu'il obtienne l'information nécessaire. De plus, toute demande d'indemnisation sera rétroactive au début de notre programme d'immunisation.

Nous continuerons d'être là pour les Canadiens, même dans les cas extrêmement rares d'effets secondaires graves.

M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, même si la pandémie a touché tous les Canadiens, de nombreux groupes de Canadiens noirs, autochtones et racialisés ont été en première ligne de la pandémie parce qu'ils travaillent dans les soins de santé, les services de soutien à la personne et d'autres services essentiels. Ces groupes ont été touchés de manière disproportionnée par les effets de la COVID-19 et risquent de voir leur santé mentale se détériorer en conséquence.

Puisque la semaine dernière était la Semaine de la sensibilisation à la santé mentale, la ministre de la Santé pourrait-elle nous dire ce que le gouvernement fait pour améliorer l'accès aux services en santé mentale, en particulier pour les Canadiens racialisés et vulnérables?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député pour son travail inlassable en faveur des personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et de la mise en œuvre de soins de qualité optimale dans tous les coins du pays.

Le budget de 2021 propose d'investir 100 millions de dollars dans des projets relativement à des interventions novatrices en santé mentale pour les populations touchées de façon disproportionnée par la COVID-19, notamment les travailleurs de la santé, les travailleurs de première ligne, les jeunes, les aînés, les Autochtones, les Canadiens racialisés et les Noirs.

La semaine dernière, les intervenants, d'un océan à l'autre, avec lesquels j'ai discutés ont exprimé leur profonde gratitude à notre ministre des Finances et au gouvernement d'avoir pris sérieusement en compte la santé mentale dans le budget. Nous sommes impatients de travailler avec eux pour nous assurer que tous les Canadiens reçoivent...

• (1510)

Le Président: Le député de Windsor-Ouest a la parole.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, des ententes de vaccination transfrontalières ont été conclues entre le Manitoba et le Dakota du Nord ainsi qu'entre l'Alberta et le Montana, et l'Ontario est en négociation avec le Michigan. Le gouvernement fédéral a complètement manqué à son devoir en n'offrant aucune aide à cet égard, comme il a complètement manqué à son devoir en ne nous procurant pas de vaccins assez rapidement pour éviter une troisième vague.

Je réclame depuis des mois l'établissement d'un groupe de travail pour la frontière afin que les entreprises et les familles participent à l'élaboration d'un plan pour assurer la sécurité à la frontière. Maintenant, le chef de la majorité au Sénat des États-Unis mobilise le Congrès pour exiger un plan frontalier.

Quand le premier ministre fera-t-il enfin son travail et établira-t-il un groupe de travail sur la sécurité à la frontière plutôt que de prendre lui-même les décisions à la hâte en ne consultant que quelques privilégiés?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, depuis le début, nous collaborons étroitement avec nos pendants américains afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens de même, bien sûr, que celles de nos cousins et voisins américains.

Cela dit, j'aimerais parler un peu de vaccins. Aujourd'hui est un excellent jour. Plus de 18,4 millions de vaccins ont été expédiés aux provinces et aux territoires à ce jour. Au 7 mai, 16 millions de vaccins avaient été administrés au pays. Nous apercevons la ligne d'arrivée, et je tiens à remercier tous les Canadiens de répondre à l'appel et de se faire vacciner dès qu'ils y sont admissibles. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour le Canada et d'une excellente nouvelle pour les États-Unis. Nous continuerons de travailler étroitement avec nos cousins et voisins américains.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Paul Manly (Nanaimo—Ladysmith, PV): Monsieur le Président, quand on utilise le PIB comme mesure de l'économie, l'intervention d'urgence en réponse au déversement d'un pétrolier ou à un grave accident d'automobile est considérée comme une crois-

Affaires courantes

sance économique. Quand on utilise le PIB comme mesure de l'économie, une forêt ancienne qui séquestre le carbone et favorise la biodiversité n'a aucune valeur tant qu'elle n'est pas transformée en bois d'œuvre.

Au lieu de mesurer l'accumulation de la richesse, une économie du bien-être mesure le succès en fonction de la santé de la population et de la planète.

Le gouvernement commencera-t-il à mesurer notre succès en fonction de notre bien-être, plutôt qu'en fonction du PIB?

L'hon. Mona Fortier (ministre de la Prospérité de la classe moyenne et ministre associée des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours mis l'accent sur la qualité de vie des Canadiens parce que nous savons que c'est ce qui s'impose. D'autres grandes économies comme l'Écosse et la Nouvelle-Zélande ne mesurent pas le succès uniquement en fonction du PIB.

Comme l'a révélé un récent sondage sur le Canada de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les décideurs devraient envisager comment améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pour aider le Canada à bâtir une économie et une société résilientes et saines après la COVID. Plus précisément, il faudrait adopter une approche qui intègre explicitement, entre autres, la conciliation travail-vie personnelle, la qualité de l'emploi, le capital social, la confiance, des ressources pour assurer le bien-être futur, ainsi que des considérations de distribution.

Il s'agit là d'excellents conseils de la part de l'OCDE. La qualité de vie des Canadiens est au cœur de nos décisions, et elle continuera de l'être.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à 31 pétitions.

* * *

LES LIVRES DU SOUVENIR

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, plus de 118 000 Canadiens et Terre-Neuviens ont donné leur vie au service du Canada. Ils sont morts dans les tranchées boueuses des Flandres, sur les plages de Normandie, dans les rues de Kandahar et pendant l'entraînement, ici même au Canada. Certains étaient des officiers supérieurs tandis que d'autres étaient si jeunes qu'ils n'avaient même pas encore commencé à se raser. Il s'agit de plus de 118 000 pères, mères, fils et filles.

Avec de tels chiffres, il est possible que les soldats tombés au combat ne deviennent que de simples statistiques au fil des ans. Les Livres du Souvenir sont l'un des moyens d'empêcher que cela ne se produise. Avec une nouvelle page tournée chaque matin, nous voyons apparaître les noms de ceux que l'histoire a oubliés, ce qui permet de les rappeler à notre souvenir.

Affaires courantes

Il existe huit Livres du Souvenir. Il y a le Livre du Souvenir de la guerre de 1812 et celui sur la guerre en Afrique du Sud et l'expédition sur le Nil. Quatre Livres du Souvenir commémorent les militaires canadiens et terre-neuviens qui ont perdu la vie pendant la Première Guerre mondiale et la Deuxième Guerre mondiale. Il y a aussi le Livre du Souvenir qui commémore les membres de la Marine marchande qui ont servi et sont morts à leurs côtés. Il y a un Livre du Souvenir pour les 516 Canadiens morts en Corée, et enfin un dernier intitulé *Au service du Canada*, qui renferme les noms des membres des Forces armées canadiennes qui sont morts au pays ou à l'étranger depuis octobre 1947.

Le volume II de ces livres a récemment été renvoyé à la Chambre et, ce matin, on y a ajouté une nouvelle page qui porte les noms de neuf Canadiens que nous avons perdus l'an dernier, soit le matelot de première classe Eric Keen, le caporal-chef Matthew Cousins, la sous-lieutenant Abigail Cowbrough, le capitaine Kevin Hagen, le capitaine Brenden MacDonald, le capitaine Maxime Miron-Morin, le sous-lieutenant Matthew Pyke, la capitaine Jennifer Casey et le capitaine de vaisseau James McCourt.

Ces neuf noms nous rappellent le risque que les militaires prennent chaque jour, même en temps de paix. Ils ont pris l'initiative de porter notre drapeau sur leurs épaules, sachant que le prix à payer pourrait être leur vie. Ils représentent le meilleur de ce que nous avons à offrir. Nous pleurons avec leurs familles et leurs amis et nous nous souvenons d'eux aujourd'hui. Le matin où le livre s'ouvre à la page qui porte leur nom, nous savons que nous nous souviendrons d'eux pour des générations à venir.

• (1515)

M. Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens et de tous les conservateurs, j'aimerais ajouter les précisions suivantes au sujet des Livres du Souvenir. Au total, 512 noms ont été affichés aujourd'hui, le 10 mai, y compris les noms de 16 héros canadiens qui sont décédés le 10 mai. Il s'agit du soldat Francis George William Floyd, du lieutenant d'aviation Reginald James Dew, du soldat Joseph Clough, du caporal Patrick Duffy, du soldat Clayton Morningstar, du lieutenant Charles Casimir Von Straubensee, du soldat Duncan McKinnon, du soldat Arthur Murphy, du soldat Stephen Payne, du soldat William Roberts, du soldat John Vaughan, de l'adjudant-maître Loran Stuart Bessey, de l'artilleur Rex Elms, du capitaine Paul Rackham, du menuisier Erich Karo et du sous-lieutenant Ivan Arthur Thomas.

J'aimerais vous faire part de certains liens personnels que j'ai avec les Livres du Souvenir. Le 18 septembre 2006, j'étais en Afghanistan pour la première fois dans le cadre d'une mission de reconnaissance tactique en préparation de mon prochain déploiement en Afghanistan, qui devait avoir lieu en 2007. Malheureusement, ce fut un triste jour. J'étais là lorsque nous avons perdu le caporal Glenn Harold Arnold, le soldat David Robert James Byers, le caporal Shane Patrick Keating et le caporal Keith Ian Morley à cause d'un engin explosif improvisé qui avait été placé sur une bicyclette. J'ai été témoin de la grande détermination de l'équipe de combat dont ils faisaient partie ainsi que du leadership phénoménal du major du groupe à l'époque, Mike Wright. J'ai eu l'honneur de participer à trois cérémonies d'adieu en l'honneur de ces quatre héros tombés au combat en Afghanistan, aux Émirats arabes unis, puis à Trenton.

Inutile de dire que j'ai été vraiment à même de comprendre dans quoi je m'embarquais et de préparer mes soldats pour la mission subséquente où nous allions être déployés, quatre mois plus tard.

Malheureusement, avant cela, le 3 octobre 2006, nous avons perdu le caporal Robert Thomas James Mitchell, qui habitait dans ma circonscription, Bruce—Grey—Owen Sound. J'ai maintenant l'honneur de connaître assez bien la famille Mitchell. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la douleur est palpable tous les jours avec eux, parce que je sais qu'ils n'oublieront jamais leur fils décédé.

En 2007, quelques mois après le début de mon déploiement dans le désert de Maiwand, j'ai malheureusement perdu six de mes soldats, morts le jour de Pâques, le dimanche 8 avril 2007: le soldat David Robert Greenslade, le soldat Kevin Vincent Kennedy, le sergent Donald Jason Lucas, le caporal Brent Donald Poland, le caporal-chef Christopher Paul Stannix et le caporal Aaron Edward Williams. Ce fut le pire jour de ma vie. Il n'y a pas d'autre façon de le décrire. La seule journée que j'ai trouvée encore plus difficile, personnellement, est survenue quelques mois plus tard, à mon retour au Canada, quand j'ai eu l'honneur et le privilège de rencontrer des membres de la famille et des amis de ces héros disparus. Les mots nous manquent devant leur souffrance qui est là, palpable. Ces familles n'oublieront jamais. C'est pourquoi les Livres du Souvenir sont si importants.

Je porte encore la médaille d'identité que je portais dans les Forces armées canadiennes, mais j'y ai ajouté une pièce, une rondelle que j'ai trouvée sur le sol quand nous avons nettoyé le site où ces six soldats avaient été tués. Je la porte chaque jour, car je n'oublierai jamais ces six héros disparus.

Au cours de la dernière année, neuf noms ont été ajoutés aux Livres du Souvenir et une nouvelle page a été tournée. Comme l'a mentionné le ministre, on y trouve maintenant le matelot de 1^{re} classe Eric Keen, le caporal-chef Matthew Cousins, la sous-lieutenant Abigail Cowbrough, le capitaine Kevin Hagen, le capitaine Brenden MacDonald, le capitaine Maxime Miron-Morin, le sous-lieutenant Matthew Pyke, la capitaine Jennifer Casey et le matelot-chef James McCourt.

Sur une note plus positive, je viens d'apprendre la semaine dernière en discutant avec des résidents de ma circonscription qu'à l'aéroport régional Billy Bishop d'Owen Sound, la famille Price, qui connaissait bien la capitaine Casey, travaille à l'ouverture du nouveau restaurant Captain Jenn Casey's Cafe and Grill, en hommage à Jennifer et à d'autres héros disparus. Je suis convaincu que tous les députés, ainsi que la plupart des Canadiens, ont un membre de leur famille ou un ami qui a fait le sacrifice suprême.

Les Livres du Souvenir revêtent une importance vitale pour faire en sorte qu'on n'oublie jamais ces héros canadiens disparus. Nous le leur devons, ainsi qu'à leur famille. N'oublions jamais. Nous nous souviendrons d'eux.

• (1520)

[Français]

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, nous sommes ici réunis pour rendre hommage à neuf membres des Forces armées canadiennes qui, l'année dernière, ont fait l'ultime sacrifice dans l'exercice de leurs fonctions. En ce lundi 10 mai 2021, leurs noms ont été officiellement inscrits au *Livre du Souvenir - Au service du Canada*. Ce noble ouvrage commémore tous les militaires québécois et canadiens morts en service depuis 1947, exception faite de la guerre de Corée, où mon oncle Georges Desilets a perdu la vie.

Affaires courantes

Au sein de l'édifice de l'Ouest ou dans la tour de la Paix, reposent en ce lieu sept autres livres commémorant de lourds tributs payés au cours des plus importants moments de notre histoire militaire. Il est normal que ces Livres du Souvenir soient exposés ici au Parlement, car c'est nous, les parlementaires, qui avons sanctionné le déploiement de la grande majorité des soldats dont le nom y est inscrit. Nous avons donc un double devoir de rendre hommage à ces derniers, en tant que citoyens et en tant que législateurs.

Je salue la mémoire du matelot de 1^{re} classe Eric Anthony Keen, décédé le 19 janvier 2020, et du matelot-chef James Richard McCourt, décédé le 9 octobre 2020.

Je salue la mémoire de la capitaine Jennifer Rose Casey de l'Aviation royale canadienne, décédée tragiquement le 17 mai 2020 lors d'un accident à bord d'un appareil des Snowbirds en Colombie-Britannique.

Je salue la mémoire de six membres de la Marine royale canadienne, décédés tragiquement le 29 avril dernier lors de l'écrasement d'un hélicoptère Cyclone au large de la Grèce: le caporal-chef Matthew Alexander Cousins, les enseignes de vaisseau de 1^{re} classe Abbigail Cowbrough et Matthew Pyke, le capitaine Kevin Hagen, le capitaine Brenden Ian MacDonald et le capitaine Maxime Miron-Morin.

Je salue la mémoire des 118 000 soldats québécois et canadiens aux noms desquels les leurs s'ajoutent aujourd'hui.

Tous ont donné leur vie en promettant de défendre la nôtre et celle de leurs camarades. Quelles que soient les raisons de leur décès, le serment d'allégeance qu'ils ont prononcé commandait à lui seul le plus profond respect.

Reposez en paix, soldats. Vos sacrifices ne seront jamais oubliés.

• (1525)

[Traduction]

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, je prends aussi la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à ceux qui ont fait le sacrifice ultime pour notre pays. Les Livres du Souvenir contiennent le nom de plus de 118 000 Canadiens qui ont fait le sacrifice de leur vie.

[Français]

Nous nous souvenons de ceux et celles que nous avons perdus dans l'exercice de leurs fonctions. Nous devons nous souvenir des membres des Forces armées canadiennes qui ont servi notre pays en temps de paix et de guerre.

[Traduction]

C'est la raison d'être des huit Livres du Souvenir. Nous ne devons jamais oublier.

Aujourd'hui, les noms de neuf membres des Forces armées canadiennes tués en 2020 seront ajoutés au Livre du Souvenir - Au service du Canada. Je tiens à donner leur nom parce que j'estime important que tous les députés continuent à se souvenir d'eux: le matelot de 1^{re} classe Eric Anthony Keen, le caporal-chef Matthew Alexander Cousins, la sous-lieutenante Abbigail Lillian Cowbrough, le capitaine Kevin Matthew Hagen, le capitaine Brenden Ian MacDonald, le capitaine Maxime Miron-Morin, le sous-lieutenant Matthew Kendall Pyke, la capitaine Jennifer Rose Casey et le matelot-chef James Richard McCourt.

Je rends hommage et j'offre mes condoléances à leur famille et à leurs amis. Je leur assure que nous ne les oublierons jamais.

[Français]

Les membres des Forces armées canadiennes ont toujours été là pour aider les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

L'exemple le plus récent de l'aide fournie par les forces armées est l'opération LASER, qui a été menée au cours de la pandémie de COVID-19. Au cours de cette opération, nos militaires sont venus aider nos proches dans les établissements de soins de longue durée. Les forces armées ont été là pour appuyer les collectivités nordiques et éloignées, dont les Premières Nations. Elles ont été là pour contribuer aux efforts de traçage des contacts en Ontario et dans les réserves des Premières Nations pendant la pandémie de COVID-19.

[Français]

Ils étaient là pour s'assurer que les personnes — les équipes d'infirmières, les techniciens médicaux et le personnel de soins de longue durée en Ontario et au Québec — avaient accès à des équipements de protection individuels, afin qu'elles restent en sécurité.

[Traduction]

Nous rendons hommage à ceux qui nous ont servi et à ceux qui nous servent aujourd'hui. Les vétérans canadiens ont consenti des sacrifices indicibles pour notre pays.

Aujourd'hui, nous reconnaissons ceux qui ont consenti les plus grands sacrifices pour nous. Nous devons leur offrir les meilleurs soins et les meilleurs services possible lorsqu'ils rentrent au pays. Des vétérans nous disent qu'ils apprécient les événements commémoratifs, mais qu'ils ont besoin de mesures de soutien qui reflètent cette reconnaissance de la part de leur gouvernement. Nous devons les écouter et être là pour eux, comme ils l'ont été pour nous et notre pays.

Les vétérans ont besoin de services fiables qui répondent à leurs besoins. Ils ont besoin de pouvoir communiquer avec une personne qui les connaît et qui connaît leur dossier et leur histoire. Au lieu de cela, ils sont obligés de tout reprendre depuis le début chaque fois qu'ils cherchent à obtenir de l'aide gouvernementale. Cela peut être traumatisant, car ils doivent alors revivre le moment où ils ont été blessés. C'est mal de les obliger à constamment revivre leur douleur et leurs souffrances. Nous devons être mieux outillés pour les aider.

Tous les députés reçoivent des appels de vétérans qui cherchent de l'aide pour naviguer dans les méandres d'Anciens Combattants Canada. Nous devons faire mieux pour nos vétérans. Ils méritent ce à quoi ils ont droit.

Les néo-démocrates s'efforceront toujours de faire en sorte que le gouvernement offre les meilleurs services possible à nos vétérans. Nous continuerons de lutter pour leurs droits, comme nous le faisons depuis longtemps, depuis la lutte du CTC au sujet de la pension des vétérans. Ces derniers ne méritent rien de moins.

[Français]

Au nom de tous les néo-démocrates, nous exprimons notre gratitude à ceux et celles qui ont servi et qui continuent de servir notre pays et les gens du monde entier dans les moments difficiles.

Affaires courantes

• (1530)

[Traduction]

Mme Jenica Atwin (Fredericton, PV): Monsieur le Président, j'aimerais obtenir le consentement de la Chambre pour présenter une réponse au nom du Parti vert du Canada.

Le Président: Que tous ceux qui s'opposent à ce que la députée propose la motion veuillent bien dire non. N'entendant aucune opposition, je donne mon accord.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non. La motion est adoptée.

La députée de Fredericton a la parole.

Mme Jenica Atwin: Monsieur le Président, c'est le cœur lourd et avec grande humilité que je rends hommage aujourd'hui aux plus braves d'entre nous. Aujourd'hui dans le Livre du Souvenir, neuf noms s'ajoutent à celui de 118 000 autres Canadiens qui ont donné leur vie au service du Canada.

J'ai le privilège d'être la députée de Fredericton, où est située la base des Forces canadiennes Gagetown. Je vis dans une collectivité où des citoyens servent dans les forces armées, d'autres en sont des retraités et bien d'autres encore sont des conjoints, des parents et des enfants qui soutiennent des êtres chers qui servent dans les forces armées. Toutes ces personnes forment un élément essentiel de ma collectivité.

La carrière militaire n'est pas entourée d'une aura de prestige. Les personnes qui ont choisi de servir dans les forces armées l'ont fait de façon désintéressée en sachant qu'elles allaient risquer leur vie pour défendre la nation. Aujourd'hui, nous nous souvenons de neuf militaires — certains au printemps de leur vie, d'autres à la fin d'une longue carrière — qui ont occupé divers postes et rangs et qui avaient en commun la même bravoure et le même amour pour le Canada. Nous ne les oublierons jamais.

Il ne faut jamais oublier qu'à l'extérieur du milieu militaire, ils ont vécu une vie bien remplie. Ils étaient aimés de leurs parents, conjoints, enfants, voisins et amis. Les membres de leur famille ont eux aussi consenti un sacrifice inimaginable pour le Canada et, jour après jour, ils doivent apprendre à vivre avec l'absence d'un être cher. La devise de la base des Forces armées Gagetown est « Diligence ». Les militaires que nous avons perdus ont fait preuve de diligence en servant le pays.

Aujourd'hui, nous faisons preuve de diligence en rendant hommage à la mémoire des neuf membres des Forces armées canadiennes que nous avons perdus l'an dernier: le matelot de 1^{re} classe Eric Keen, le caporal-chef Matthew Cousins, la sous-lieutenant Abigail Cowbrough, le capitaine Kevin Hagen, le capitaine Brenden MacDonald, le capitaine Maxime Miron-Morin, le sous-lieutenant Matthew Pyke, la capitaine Jennifer Casey et le matelot-chef James McCourt. *Pour mon pays.* N'oublions jamais.

[Français]

Le Président: En février 2019, alors que l'édifice du Centre fermera ses portes pour la durée des rénovations, les députés ont accompagné les Livres du Souvenir de la Chapelle du Souvenir jusqu'à leur demeure temporaire dans l'édifice de l'Ouest.

[Traduction]

C'est là que les parlementaires et les visiteurs peuvent continuer de les voir et d'y lire le nom de ceux qui sont décédés au service du Canada. Chaque jour, dans le cadre d'une cérémonie simple, mais

solennelle, on tourne la page des livres, exposant les noms des soldats tombés au combat, de sorte que tous puissent les reconnaître et les honorer pour le sacrifice qu'ils ont fait en notre nom.

Bien que la salle du Souvenir demeure fermée aux visiteurs pendant la pandémie, j'invite tous les parlementaires à visiter cet espace solennel créé afin que nous puissions prendre conscience de notre passé et l'honorer tout en bâtissant notre avenir.

Je signale à la Chambre que, en raison de la déclaration du ministre, l'étude des ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 19 minutes, pour un total de 49 minutes.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC) propose que le projet de loi S-204, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (trafic d'organes humains), soit lu pour la première fois.

— Monsieur le Président, le projet de loi S-204 érigerait en infraction criminelle le fait, pour un Canadien, de se rendre à l'étranger pour recevoir un organe prélevé sans le consentement du donneur. Le projet de loi permettrait de lutter contre le prélèvement et le trafic d'organes en réduisant la demande et sauverait des vies.

Je tiens à souligner le travail de la sénatrice Salma Atallahjan, de même que des anciens députés Borys Wrzesnewskyj et Irwin Cotler, qui ont présenté antérieurement des versions similaires de ce projet de loi. Cela fait près de 15 ans que M. Wrzesnewskyj a exposé ce concept pour la première fois. Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par les deux Chambres à la dernière législature, mais nous avons manqué de temps pour terminer le processus de rapprochement. À l'heure actuelle, le Sénat a adopté à l'unanimité la même version du projet de loi que la Chambre avait adoptée à la législature précédente, si bien qu'une version identique du projet de loi a maintenant été adoptée à l'unanimité par les deux Chambres, quoiqu'à deux législatures différentes.

De toute évidence, tout le monde convient que ce projet de loi est important et que des vies sont en jeu. Faisons tout en notre pouvoir pour éliminer les obstacles et faire en sorte que cette vision se réalise au cours de la présente législature.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

• (1535)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je propose que le premier rapport du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis, présenté le jeudi 15 avril, soit agréé.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Chilliwack—Hope.

Affaires courantes

Nous sommes aujourd'hui le 10 mai. La gouverneure du Michigan a annoncé que, dans deux jours, soit le 12, elle mettra hors service la canalisation 5, qui fournit 540 000 barils de pétrole par jour aux raffineries de Sarnia, dans le Sud de l'Ontario, et alimente aussi celles du Québec. Seulement en Ontario, ce sont environ 30 000 emplois qui dépendent de cette infrastructure transfrontalière. Aujourd'hui, nous débattons du rapport du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis, dont la Chambre a été saisie le 15 avril. Pas moins de 25 jours se sont écoulés depuis, et le premier ministre n'a pas encore fait mine de s'intéresser à ce dossier.

Dans quelle mesure les besoins en pétrole du Canada seront-ils bouleversés? En fait, 540 000 barils par jour équivalent à environ 25 % de la consommation quotidienne de pétrole du Canada. La pénurie va se faire sentir dans deux provinces, l'Ontario et le Québec, car elle coupera environ de moitié l'approvisionnement en cette matière première énergétique qui est essentielle à la production économique — les produits raffinés servant à la fabrication de produits pétrochimiques, de plastiques et de textiles, et bien d'autres choses encore, qui sont au cœur du secteur manufacturier du Canada —, au chauffage des habitations, au fonctionnement des véhicules et à l'acheminement efficace et rapide de marchandises comme les aliments et les fournitures vers les marchés.

Bref, la fermeture de cette infrastructure aura un effet désastreux pour le Canada. Des dizaines de milliers d'emplois dans la chaîne d'approvisionnement qui alimente l'économie et un secteur manufacturier qui s'est établi grâce à cette infrastructure et qui en dépend; tous attendent, les doigts croisés, l'issue de la situation. On peut dire sans se tromper que la fermeture de cette infrastructure énergétique représente une urgence en matière de sécurité énergétique nationale. La canalisation 5 est pourtant menacée de fermeture depuis le 13 novembre 2020, et nous sommes à deux jours du dénouement. Six mois se sont écoulés. J'ai dit à l'époque que la question devait être résolue rapidement, mais le gouvernement a laissé traîner les choses.

Enbridge, l'une des grandes entreprises du Canada, communique activement avec le bureau de la gouverneure et a soumis le dossier à la Cour fédérale des États-Unis, qui semble être l'entité chargée de ce type de cas. Pourtant, la gouverneure veut que l'affaire soit portée devant un tribunal de l'État. La Cour fédérale a néanmoins statué que les parties devaient entamer des négociations par l'entremise d'un médiateur, et ce processus se poursuit à l'heure actuelle. Il est bon de souligner que la gouverneure ne retournait pas les appels d'Enbridge en lien avec ce dossier avant que le juge de la Cour fédérale ne donne ses instructions. Lors des négociations, bien que ce processus semble productif, la gouverneure a insisté sur le fait qu'elle allait fermer la canalisation 5 le 12 mai, et ce, peu importe la démarche de médiation choisie pour mener les discussions, le moment où elles auront lieu et leur résultat. Il est difficile d'y voir une attitude propice à l'atteinte de résultats ou de compromis.

Pourquoi la gouverneure du Michigan adopte-t-elle une attitude aussi déraisonnable envers un bon partenaire commercial, un partenaire international en matière de sécurité, un partenaire de sécurité énergétique de même qu'un partenaire sur le plan des progrès environnementaux pour une canalisation qui sert de lien énergétique vital pour son État, les États avoisinants et le Canada? Manifestement, pour la sécurité des eaux du bassin des Grands Lacs, elle va fermer un pipeline qui n'a jamais fui et dont l'exploitant respecte rigoureusement les processus réglementaires de l'État afin de le

rendre encore plus sécuritaire au moyen d'un tunnel souterrain en béton.

À cause de cette approche malavisée, on en sera réduit à assurer le transport du pétrole par camion, wagon et barge sur les Grands Lacs, toutes des solutions dont l'empreinte et les risques environnementaux sont plus grands, même pour les Grands Lacs, que la solution intrinsèquement sûre du pipeline. Il y a donc d'autres raisons; c'est évident. La gouverneure est une politicienne; il doit donc s'agir de politique. Au bénéfice de qui? On peut faire des hypothèses, mais il est évident que cela se fera au détriment des parties qui dépendent de cette infrastructure énergétique pour leurs subsistances, leurs emplois, leurs fermes, les biens qu'elles produisent et le chauffage dans leurs maisons et leurs granges, et au détriment de liens commerciaux internationaux entre les nations commerçantes les plus amicales au monde. C'est ce qui est réellement en jeu, dans ce dossier.

L'économie du Canada et celle des États-Unis ont prospéré au fil des décennies. Elles ont mieux fait que celle des autres pays développés en raison de la solidité de nos liens commerciaux et de la règle de primauté du droit qui régit nos institutions, notamment nos relations commerciales. L'épine dorsale de ces relations commerciales mutuellement bénéfiques est notre infrastructure et la partie la plus importante de cette infrastructure est, fondamentalement, notre infrastructure énergétique. Les gouvernements canadiens et étatsuniens précédents, toutes allégeances confondues, ont reconnu cela.

● (1540)

En 1977, nos deux gouvernements ont signé l'Accord concernant les pipe-lines de transit afin que le transport et le commerce de l'énergie entre nos deux pays ne souffrent pas de changements d'humeur politique ou d'intérêts personnels à court terme, aux dépens de notre prospérité et de notre sécurité communes à long terme et, pourtant, c'est là où nous en sommes. Le gouvernement d'un État agit unilatéralement, en violation apparente de notre traité international. C'est à se demander si les mots de ce traité ont un sens ou si notre partenaire commercial a compris que le gouvernement canadien ne veut pas défendre la sécurité énergétique du Canada ou, peut-être, ne sait pas comment s'y prendre pour ce faire. La situation ne peut certainement pas s'expliquer par l'incapacité du gouvernement du Canada de reconnaître l'importance de l'infrastructure concernée ni de la sécurité énergétique qui y est associée.

Rappelons que le Canada a vraiment fait piètre figure pendant la négociation du nouvel ALENA, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, alors qu'il a eu pour stratégie d'attendre trop longtemps avant d'aborder les vrais enjeux dont il fallait discuter pour défendre les intérêts du pays. À un certain moment, le Canada a été exclu des discussions commerciales parce que les autres parties ne le prenaient pas au sérieux. Personne n'était sur place pour résoudre les nouvelles questions qui émergeaient. Au final, nous avons obtenu un accord commercial beaucoup moins favorable que le précédent, et nos élus l'ont signé avec soulagement parce qu'il aurait pu être bien pire encore. Le gouvernement actuel considère maintenant comme une victoire le fait de perdre du terrain mais sans perdre complètement. La barre est vraiment basse.

Affaires courantes

Depuis, les États-Unis continuent de faire fi des dispositions du traité portant sur l'acier et l'aluminium, et ils mettent maintenant de l'avant une politique d'achat de produits américains qui exclut le Canada. L'accès préférentiel aux marchés en prend pour son rhume, tout comme le libre-échange et les traités commerciaux, et le Canada ne lutte pas pour faire respecter les dispositions des traités qu'il a négociés. Le gouvernement actuel s'incline chaque fois. Il faut reprendre les choses en main.

Sur les plans économique et diplomatique, la réputation du Canada dans le monde a chuté rapidement au cours des six dernières années. Le Canada est vu comme un acteur qui manque de sérieux et qui aime mieux faire des déclarations vertueuses qu'atteindre des objectifs ou défendre des principes. Au chapitre de la compétitivité, le Canada est passé de la 5^e à la 13^e place à l'échelle internationale entre 2015 et 2019. Dans le domaine des affaires étrangères, nos partenaires commerciaux profitent du statut actuel de notre pays et ont recours à la diplomatie des otages pour régler des différends commerciaux.

Dans les journaux de 2030, on pourrait s'attendre à de grands titres comme: « Quand le Canada a-t-il perdu son importance sur la scène internationale? » Le monde désignera la période actuelle, une période où un gouvernement indifférent, sans vision et incapable de faire preuve de sérieux a tenu un discours vertueux sur ce qui lui tient à cœur sans toutefois obtenir de résultats concrets. Il n'a pas su tirer parti des forces du Canada, du rôle qu'il occupe dans le monde et de sa capacité à apporter sa contribution sur la scène internationale. Il a oublié de se concentrer sur les résultats. Il n'a pas su mener à bien des projets de pipeline au Canada après avoir annulé certains projets parmi les plus prometteurs, retardé d'autres projets et rendu le processus d'approbation des projets d'infrastructure moins transparent, ajoutant ainsi des années au processus réglementaire. On a cessé de rendre des comptes et d'exercer une surveillance, et les Canadiens n'ont pas porté attention à cette incompétence. Le Canada a été et est encore dirigé par un gouvernement qui veut rester au pouvoir à tout prix, même s'il doit compromettre l'avenir du pays. Par ailleurs, le gouvernement d'un autre pays, le principal allié et partenaire commercial du Canada, a fait fi d'un traité entre les deux pays en autorisant la fermeture d'un élément d'infrastructure essentiel à la sécurité énergétique du Canada. Pourquoi le gouvernement du Canada n'est-il pas intervenu adéquatement auprès du gouvernement des États-Unis? C'est peut-être parce que les groupes d'intérêt qui ont appuyé la gouverneure du Michigan sont les mêmes groupes sur lesquels le gouvernement du Canada s'appuyait pour faire étalage de sa vertu, à moins que ce soit simplement parce que nous sommes en présence d'un premier ministre incompétent qui ne savait pas que la collaboration internationale comprenait aussi le fait de participer personnellement aux efforts diplomatiques auprès de son homologue des États-Unis lorsque les intérêts du Canada étaient gravement menacés.

La canalisation 5 est considérée comme un élément d'infrastructure internationale essentiel. Aux États-Unis, sa réglementation relève de la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration. Au Canada, ce genre de dossier relève du ministère des Transports. D'autres ministères clés devraient s'engager activement dans ce dossier, y compris les ministères responsables des affaires étrangères, du commerce international et de l'énergie. Ce dossier exige une approche pangouvernementale, et les efforts devraient être menés par le premier ministre. Confier ce dossier au ministre des Ressources naturelles, ce n'est pas lui accorder l'importance qu'il mérite. Nous devons faire mieux. Le premier ministre doit...

• (1545)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé. Il pourra ajouter quelques mots au cours de la période réservée aux questions et observations.

Nous passons aux questions et observations. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, l'opposition conservatrice continue d'agir comme une force destructrice et honteuse à la Chambre des communes. C'est tout simplement renversant. Les Canadiens s'inquiètent au sujet de la pandémie, entre autres, et les conservateurs persistent à se livrer à des jeux partisans à la Chambre. Un débat d'urgence a été tenu sur la question, et les conservateurs n'ont pas cru bon d'y consacrer une journée de l'opposition. Quand les conservateurs comprendront-ils que les Canadiens veulent les voir faire preuve de sérieux et laisser les projets de loi du gouvernement suivre leur cours? Pourquoi les conservateurs posent-ils constamment des gestes constructifs?

M. Greg McLean: Madame la Présidente, je remercie le député d'en face de ce lapsus freudien.

C'est très constructif. Des emplois canadiens sont en jeu. Le débat porte sur l'une des questions les plus importantes pour l'avenir du Canada et sur une tendance qui se dessine. Nous parlons haut et fort dans l'intérêt des Canadiens et demandons que le premier ministre rencontre le président des États-Unis et règle la situation conformément à l'Accord concernant les pipe-lines de transit, aujourd'hui ou demain. La date limite fixée par la gouverneure du Michigan arrive à grands pas. Quand le premier ministre passera-t-il à l'action?

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP): Madame la Présidente, après le discours du député de Calgary-Centre qui a lancé le débat, je pense que pratiquement tous les députés veulent que ce différend soit réglé et qu'il le soit sans délai. Il ne fait aucun doute que la question ira devant les tribunaux, et c'est en partie en raison de l'Accord concernant les pipe-lines de transit, qu'il a mentionné à quelques reprises. L'Accord indique aussi que les pipelines « seront soumis à la réglementation des autorités gouvernementales appropriées ». Je ne suis pas avocat, mais je suppose que cette disposition pourrait inclure les autorités des États. Le différend pourrait donc s'étirer.

Je me demande ce que le député pense que nous pouvons faire, au-delà du débat d'urgence que nous avons eu jeudi dernier, pour faire avancer ce dossier. Nous nous soucions tous de ces milliers d'emplois en Ontario et au Québec, mais je ne vois pas à quoi sert ce débat aujourd'hui.

Affaires courantes

M. Greg McLean: Madame la Présidente, il s'agit d'adopter le rapport d'un comité parlementaire, le rapport intérimaire sur la canalisation 5 d'Enbridge. Cette motion d'adoption vise à étudier cette question deux jours avant la fermeture de la canalisation. Nous demandons au premier ministre de participer activement à ce dossier depuis plusieurs mois maintenant. La situation ne sera pas résolue sans sa participation. Je peux comprendre que le député d'en face ne saisisse pas la différence entre la primauté fédérale dans les traités internationaux et la réglementation d'État. Toutefois, l'Accord concernant les pipe-lines de transit assure la sécurité de deux pays. Il a été conçu de cette façon et doit prévaloir sur toutes les autres réglementations, à l'exception des questions de sécurité, bien sûr. Nous parlons d'un traité international très important qui est menacé.

• (1550)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, très rapidement, je voudrais ajouter que nous avons débattu de cette question dans le cadre d'un débat d'urgence. L'État du Michigan a raison de vouloir protéger les Grands Lacs, mais nous réalisons tous qu'il faut trouver une solution. Il s'agit d'un tracé existant qu'il faudrait maintenir d'une façon ou d'une autre.

J'ai quelque chose à dire au député, très rapidement. L'autre soir, pendant le débat d'urgence, il a affirmé que l'élimination du chapitre de l'ALENA sur l'énergie dans le nouvel Accord Canada—États-Unis—Mexique nuisait à la sécurité énergétique du Canada. Je crois que ce serait plutôt l'inverse, puisque tout ce que prévoyait ce chapitre, c'est d'obliger le Canada à maintenir à perpétuité les niveaux d'exportation pour tous les combustibles fossiles et tous les autres produits énergétiques vers les États-Unis. Par exemple, s'il devait y avoir une pénurie de gaz naturel au Canada, le pays devrait tout de même continuer à vendre aux États-Unis la même quantité que le niveau maximal atteint. Le député ne croit-il pas qu'avoir plus d'autonomie est un avantage?

M. Greg McLean: Madame la Présidente, c'est une bonne question. En fait, l'entente sur l'énergie dans l'ancien ALENA prévoyait un partage proportionnel. Il n'était pas question de valeur absolue de la quantité maximale exportée aux États-Unis; il s'agissait d'une entente de partage proportionnel, qui faisait que, advenant une situation d'urgence ou un incident international contraignant le Canada à réduire d'un quart ses exportations aux États-Unis, il aurait dû réduire d'un quart ses propres réserves, et ce serait la même chose pour les États-Unis, si on pense à la façon dont ces produits traversent la frontière, autant sous leur forme brute que sous leurs formes raffinées. Ce n'est pas pour rien qu'on parle d'un traité; l'idée est de consolider la sécurité énergétique du pays en vue de soutenir notre économie dans le futur.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de partager mon temps de parole avec le député de Calgary-Centre, qui a fait un excellent travail en expliquant la frustration du Parti conservateur à l'égard de la situation.

La fermeture potentielle de la canalisation 5 fait partie de nos priorités depuis novembre 2020, et, une fois de plus, le gouvernement n'a pas tenu compte d'une échéance ou ne s'est pas arrangé pour la respecter. Nous sommes maintenant à deux jours de l'échéance et le gouvernement n'a pas été trop bavard à ce sujet.

Je trouve assez intéressant que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes ait déclaré qu'une discussion sur la canalisation 5 et les dizaines de milliers d'emplois qui seront perdus à Sarnia et dans d'autres régions, où les travailleurs sont vraiment inquiets de ce qui va se passer avec la ca-

nalisation 5, était une perte de temps. Le fait qu'il déclare qu'il s'agit d'une perte de temps et que la Chambre ne devrait pas se pencher sur la question à chaque occasion possible montre bien l'approche du gouvernement dans le dossier. Les libéraux ne veulent pas en parler et ils n'en ont pas parlé. Comme ils ont ignoré la question et qu'ils ne l'ont pas traitée en priorité, nous nous retrouvons à deux jours d'une échéance imposée par la gouverneure du Michigan et nous n'avons toujours pas de solution.

Je suis vice-président du comité spécial, dont la création est une initiative de l'opposition conservatrice. À nos yeux, la canalisation 5 est une priorité et la politique d'achat aux États-Unis est une menace pour notre pays. Nous sommes donc passés à l'action et avons proposé de créer le comité afin d'entendre des témoins sur ce sujet en particulier. C'est ce que nous avons fait, et tous les témoins entendus ont convenu que l'exploitation du pipeline doit se poursuivre et que la seule façon de régler la situation sans procéder à de longues démarches judiciaires consiste à mettre le premier ministre du Canada directement en communication avec le président Biden. Cela ne s'est pas produit. Nous n'avons pas vu le premier ministre aborder la question directement avec le président. La question n'est pas devenue une priorité. Comme nous ne voyons pas le premier ministre protester au sujet de la question, nous allons le faire à sa place.

L'opposition officielle va continuer à souligner le fait que le gouvernement laisse tomber les travailleurs de Sarnia et des localités situées le long du tracé du pipeline. En laissant simplement les choses suivre leur cours, le premier ministre manque à son devoir de manière inacceptable. Il a adopté exactement la même approche dans le dossier Keystone XL. En ce qui concerne l'appui au pipeline Keystone XL, le premier ministre a posé des gestes symboliques et exprimé de bonnes intentions, mais lorsque le président Biden a annulé le projet et, du coup, supprimé des dizaines de milliers d'emplois rémunérateurs et syndiqués, le premier ministre s'est contenté de dire qu'il s'agissait d'une promesse électorale du président et qu'on ne pouvait rien y faire.

Si seulement le premier ministre du Canada accordait autant d'importance à ses propres promesses électorales, mais il s'en soucie peu. En revanche, lorsque le président Biden déclare qu'il fermera un pipeline et supprimera des milliers d'emplois, le premier ministre du Canada abandonne le combat et les dizaines de milliers d'emplois qui sont en jeu.

Honnêtement, voilà ce qui nous inquiète. Le premier ministre a de bonnes intentions. Il a dit qu'il aimerait que la canalisation 5 demeure fonctionnelle, mais personne ne croit que son approche serait différente s'il était à la place de la gouverneure du Michigan. En utilisant un prétexte peu convaincant, le premier ministre a fermé et annulé des projets de pipeline qui avaient pourtant été autorisés. Il a annulé le projet Northern Gateway, qui avait pourtant été soumis à une évaluation rigoureuse, avait satisfait à tous les critères environnementaux, avait l'assentiment de la population locale et promettait des retombées de 2 milliards de dollars pour les communautés autochtones au fil du temps. Celles-ci auraient joué un rôle clé dans le projet, mais le premier ministre l'a annulé en prétextant que « la forêt pluviale du Grand Ours n'est pas un endroit convenable pour un pipeline. »

Affaires courantes

Voilà le niveau d'engagement et de rigueur scientifique qui amène le premier ministre à annuler un projet de pipeline. Il n'est pas étonnant qu'il reste là à ne rien faire pendant que la gouverneure du Michigan menace la survie d'un autre pipeline. Apparemment, ce pipeline menace aussi les Grands Lacs. Pourtant, il est utilisé depuis des décennies sans nuire aux Grands Lacs, comme l'a souligné le député de Calgary-Centre. La pire menace pour les Grands Lacs serait d'avoir recours à d'autres moyens moins sûrs et plus polluants, comme le train, le camion ou la barge, moyens dont la circulation augmenterait, pour transporter les 550 000 barils qui passent chaque jour dans le pipeline, un moyen de transport sécuritaire.

Je veux prendre un instant pour remercier la députée de Sarnia—Lambton de défendre les intérêts des habitants de sa circonscription. Aujourd'hui, tant les néo-démocrates que les libéraux ont déclaré que ce débat est une perte de temps. La députée de Sarnia—Lambton, quant à elle, défend sa collectivité et les dizaines de milliers d'emplois menacés.

• (1555)

Nous avons parlé de des dirigeants syndicaux, que le premier ministre prétend appuyer. Je suppose qu'il ne se soucie guère de leur emploi, mais qu'il aime leur vote. Ces dirigeants étaient très mécontents de l'annulation du projet Keystone XL et de la perte d'emplois que cela a engendrée. Ils ont adressé une demande directe au premier ministre ou, plus précisément, ils lui ont lancé un défi.

Scott Archer, de la section locale 663 de l'Association unie de Sarnia, a dit ceci: [...] j'aimerais lancer un défi au [premier ministre] et au gouvernement fédéral. C'est un appel à l'action qui est non négociable. Il faut que vous agissiez concrètement pour protéger les familles, les entreprises et les industries canadiennes. »

J'estime que le premier ministre n'a pas du tout réussi à relever le défi. Il n'a pas fait de cet enjeu une priorité. Il aime participer à des sommets. Il aime prononcer des discours avec Selena Gomez. Il aime assister à des événements très médiatisés qui le font bien paraître dans les médias. Toutefois, quand il doit s'atteler à la tâche et protéger les travailleurs à Sarnia et en Alberta, le premier ministre montre exactement ce qu'il pense de cette industrie.

Il a déjà dit qu'il souhaitait éliminer progressivement les sables bitumineux. Il a déjà dit qu'il s'opposait à ce type de pipeline. Les Albertains et les Canadiens de l'Ouest savent pertinemment que le premier ministre ne défendra jamais leurs emplois. Il a déjà démontré que, pour des gains politiques, il est prêt à les sacrifier, ainsi que l'industrie qu'ils représentent.

Bien franchement, on devrait être en droit d'espérer que le premier ministre défende ce dossier de façon plus efficace et publique auprès du président Biden au lieu de dire simplement, maintenant que le méchant président Trump est parti, que tout est de retour à la normale. Des menaces imminentes planent toujours à l'horizon.

C'est toutefois le silence radio de la part du premier ministre. Il semble satisfait de laisser le président Biden faire ce qui lui plaît en ce qui concerne les relations avec le Canada. Peu importe combien de bons emplois syndiqués bien rémunérés seront perdus ou à quel point notre souveraineté énergétique est menacée. Peu importe que des dizaines de milliers d'emplois à Sarnia seulement soient en jeu, ou que des dizaines de milliers de camions passeront à des endroits comme Windsor ou Essex, encombrant des postes frontaliers cruciaux et transportant des produits pétrochimiques sur nos routes. Peu importe tout cela. Le premier ministre n'a que faire de prendre

le téléphone afin que le président Biden prenne ce dossier au sérieux.

Nous savons que la gouverneure Whitmer figurait sur la liste des quelques candidats retenus pour la vice-présidence. Elle entretient des liens étroits avec le président Biden, et il temps que le premier ministre en tire parti. Il est temps pour lui de tirer profit de la nouvelle relation d'amitié qu'il dit avoir établie avec le président Biden pour faire avancer ce dossier. Pour l'instant, nous n'avons entendu que de belles paroles et des vœux pieux, mais nous n'avons pas vu de gestes ni de résultats concrets.

Les gens qui comptent sur ce pipeline pour pouvoir faire leur travail et subvenir aux besoins de leur famille ne peuvent pas croire le premier ministre sur parole lorsqu'il dit avoir la situation bien en main, puisqu'il a montré à maintes reprises qu'il est incapable de défendre les travailleurs du secteur de l'énergie et de promouvoir les pipelines canadiens, alors que c'est le moyen le plus sûr de transporter les produits pétroliers partout dans le monde. Il n'est pas prêt à protéger ces emplois. Il n'est pas prêt à défendre cette industrie. Il a déjà abandonné ce secteur à maintes reprises, et c'est ce qu'il fait encore aujourd'hui.

L'opposition officielle ne croit pas que parler de la canalisation 5 et des emplois qui en sont tributaires soit une perte de temps. Nous croyons qu'il est honteux que des députés des autres partis aient dit que c'est une perte de temps et que le premier ministre n'ait pas su régler ce dossier de façon diplomatique.

• (1600)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, mon collègue pourrait-il nous dire pourquoi, lors du débat d'urgence de jeudi dernier, les conservateurs n'ont pas proposé la moindre idée concrète et se sont contentés de critiquer le gouvernement en disant qu'il devait parler davantage aux responsables des États-Unis?

Le député pourrait-il indiquer en quoi le gouvernement conservateur agirait différemment? Le député pourrait-il également dire à la Chambre pourquoi les conservateurs ont décidé de se servir d'une motion d'adoption plutôt que d'une motion de l'opposition? S'ils avaient eu recours à une motion de l'opposition, on aurait pu tenir un vote sur la question.

M. Mark Strahl: Madame la Présidente, nous avons présenté une motion d'opposition à propos de la canalisation 5. Elle a contribué à la mise sur pied du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis, dont la mission était précisément d'entendre des témoins et de produire le rapport dont nous discutons aujourd'hui.

Je suis désolé que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes n'ait pas été capable de suivre le processus parlementaire: il aurait compris que ce dont nous parlons aujourd'hui est le résultat direct d'une motion de l'opposition sur la canalisation 5.

Témoins après témoins nous ont dit que cela devait être une priorité pour le premier ministre lui-même. Ce n'est pas un dossier qu'on peut déléguer à des bureaucrates ou à des ministres. On ne peut pas le déléguer. Le premier ministre doit soulever la question auprès du président Biden et jusqu'à présent, il ne l'a pas fait. Il a laissé tomber les travailleurs non seulement dans les sables bitumineux, mais aussi dans les raffineries de Sarnia.

Affaires courantes

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je ne sais pas si je dois remercier mon collègue, car nous sommes en train d'avoir une discussion que personne ici ne voulait. Je rappelle que nous avons tenu un débat d'urgence la semaine passée sur le même sujet. Puisque nous y sommes, cependant, nous n'avons pas vraiment le choix.

J'aimerais poser une simple question à mon honorable collègue: s'inquiète-t-il de la sécurité de la canalisation 5? C'est une question qui se pose parce que c'est l'approvisionnement en eau potable de millions de personnes qui pourrait être compromis advenant un problème avec cette canalisation.

Quand on me dit que la canalisation 5 n'a jamais connu de problème, cela me rappelle les habitants de Pompéi. Ces derniers disaient que le Vésuve ne leur avait jamais causé de problème. Malheureusement, on sait ce qui est arrivé par la suite avec ce volcan.

Mon collègue ne croit-il pas qu'il y a des problèmes de sécurité relatifs à la canalisation 5 d'Enbridge?

[Traduction]

M. Mark Strahl: Madame la Présidente, les faits parlent d'eux-mêmes. La canalisation 5 a été exploitée en toute sécurité sans incident majeur pendant 68 ans. Enbridge a proposé des mesures de sécurité supplémentaires pour améliorer la sécurité d'un pipeline déjà sûr. Oui, il y a toute sorte de mesures qui sont respectées, de calibre mondial, et on sait, concernant les pipelines canadiens, qu'ils seront construits selon les normes les plus élevées qui soient, qu'ils seront les plus sûrs au monde et qu'ils feront l'objet d'une surveillance minutieuse.

Quoi qu'il en soit, j'ai une question pour mon collègue. Ce pipeline fournit 50 % du propane qui va au Québec. Dit-il vraiment que nous ne devrions pas nous inquiéter de la pérennité de ce pipeline et de la fourniture d'énergie et de matériaux dont sa province dépend?

Bien sûr que nous voulons que tout cela se fasse de manière sûre. La canalisation 5 a toujours fonctionné de manière sûre et devrait continuer à fonctionner. Le premier ministre devrait sauter sur son téléphone et demander au président Biden d'intervenir pour qu'elle continue à fonctionner, comme elle le fait en toute sécurité depuis 68 ans.

• (1605)

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais rappeler que nous ne débattons pas des pipelines Keystone XL ou Trans Mountain, qui étaient des projets d'expansion. Nous discutons d'un projet pour le maintien des activités actuelles, et non pour l'expansion des sables bitumineux en Alberta. Au NPD, nous nous soucions de ces milliers d'emplois, et j'espère que le député de Windsor-Ouest, mon collègue, aura la chance de participer au débat un peu plus tard.

Le député a dit que la canalisation est sécuritaire. Cela me rappelle le déversement de la canalisation 6B dans la rivière Kalamazoo, qui a entraîné la destruction de 50 kilomètres de rivière. Peut-il comprendre pourquoi l'État du Michigan s'intéresse aux aspects environnementaux?

M. Mark Strahl: Madame la Présidente, tout le monde s'intéresse à la sécurité des pipelines. Tout le monde veut assurer la protection environnementale de l'eau. C'est pourquoi les pipelines font l'objet des analyses environnementales les plus rigoureuses et d'une surveillance constante. Tout le monde veut que l'environnement soit

protégé, et les pipelines représentent la façon la plus sûre et la plus écologique de transporter des produits pétroliers. Ils l'ont toujours été et ils le seront toujours. C'est pourquoi nous soutenons la canalisation 5, les dizaines de milliers d'emplois qui y sont associés à Sarnia et les dizaines de milliers d'emplois qui en dépendent en Alberta.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, si on me demandait si je suis surpris ou déçu, je répondrais brièvement que non. Je ne suis pas surpris que les conservateurs présentent une motion d'adoption d'un rapport en particulier. Ces derniers mois, ils ont montré qu'ils ont vraiment cessé de se concentrer sur la pandémie. J'essaie de me faire concilier lorsque je formule des critiques ici. Je pense toutefois que je dois parfois oser souligner ce que les conservateurs font selon moi, c'est-à-dire n'accorder aucune forme d'importance ni une quelconque attention à un sujet crucial pour tous les Canadiens, ce que devrait pourtant faire l'opposition officielle.

Sans grande surprise, les conservateurs continuent de faire de la politique partisane, comme ils le font depuis un bon bout de temps déjà. Je suis déçu. Encore une fois, les conservateurs insistent pour se livrer à de petits jeux à la Chambre et font de l'obstruction à toutes les occasions qui se présentent afin de nuire au fonctionnement de la Chambre et de nous empêcher de débattre les projets de loi importants, de sorte qu'ils puissent reprocher, au bout du compte, au gouvernement de ne pas être en mesure de faire adopter ses projets de loi. Pas besoin d'être un génie pour comprendre que le Parti conservateur cherche à créer beaucoup de frustration à la Chambre. C'est exactement le comportement que choisit d'adopter l'opposition officielle.

Nous en avons actuellement un excellent exemple. J'ai participé aujourd'hui, par l'entremise de Zoom, à une vidéoconférence avec le premier ministre, mes collègues du Manitoba et une centaine d'infirmiers de la province du Manitoba. Nous écoutions ce que les infirmiers du Manitoba avaient à dire. Voilà la priorité du gouvernement depuis le début de la pandémie. C'est un net contraste par rapport à ce que nous observons jour après jour de la part du Parti conservateur du Canada, ces derniers mois. Les conservateurs devraient avoir honte.

Le député de Chilliwack—Hope tente de donner l'impression que je ne me préoccupe pas de la canalisation 5 et des éléments, dont les emplois, qui y sont rattachés directement et indirectement, ce qui expliquerait pourquoi je ne souhaite pas que nous débattions aujourd'hui de la motion d'adoption du rapport. Ce sont des balivernes. C'est tout simplement faux. Comme tous les députés libéraux, je me soucie beaucoup de la canalisation 5 et des retombées qu'elle a non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis. Nous sommes conscients de l'importance de cet enjeu. Le ministre des Ressources naturelles a fait des observations très claires à ce sujet, tant pendant la période des questions que lors d'autres débats, dont le débat d'urgence.

Affaires courantes

Bonté divine, le Parti conservateur doit bien se souvenir que nous avons tenu un débat d'urgence à ce sujet jeudi, il y a quelques jours à peine. Les députés devraient écouter ou lire ce qui a été dit à ce moment-là. D'entrée de jeu, les conservateurs ont critiqué vertement Ottawa et raconté que nous malmenions vraiment l'Alberta. Ils ont ensuite continué sur leur lancée de désinformation, prétendant que le premier ministre actuel et son gouvernement se fichaient de l'Alberta. Les députés peuvent regarder ou lire le débat d'urgence et se faire une idée du genre de commentaires présentés par les conservateurs. Aucun libéral ne s'est opposé à la tenue d'un débat d'urgence.

• (1610)

J'ai eu la chance de prendre la parole lors de ce débat et je vais faire part à la Chambre de certaines des observations que j'ai faites jeudi soir. Toutefois, même s'il y a eu un débat d'urgence, les conservateurs ont présenté une motion d'adoption d'un rapport qui n'a absolument rien à voir avec la canalisation 5 ou la relation entre le Canada et les États-Unis. Je tiens à dire à ceux qui nous écoutent, qui participent au débat ou qui s'intéressent à ce qui se déroule à la Chambre, qu'adopter le rapport n'est pas la véritable raison pour laquelle la motion a été présentée. Les conservateurs peuvent dire ce qu'ils veulent et tenter d'avoir l'air sincères, mais en définitive, leur motion vise davantage à entraver le programme législatif du gouvernement, c'est-à-dire nous empêcher d'accomplir ce que nous souhaitons à la Chambre des communes.

Les conservateurs continuent à exercer des pressions en disant que la Chambre des communes est dysfonctionnelle. Ils tentent de faire deux choses. Primo, ils calomnient leurs adversaires, et je crois comprendre que j'ai fait l'objet de ce type d'attaque tout à l'heure dans une déclaration de député en vertu de l'article 31 du Règlement. Secundo, ils font systématiquement de l'obstruction à la Chambre des communes pour empêcher l'adoption d'importantes mesures législatives.

Voyons plutôt tout le mécontentement que l'attitude irresponsable de l'opposition officielle a suscité sur le parquet de la Chambre des communes. Ceux qui auraient tendance à sympathiser avec les conservateurs devraient se rappeler le projet de loi C-3 et les nombreuses heures que nous avons passées à débattre de la formation en matière d'agressions sexuelles que devraient suivre les juges. Le pire, c'est qu'il s'agissait d'un projet de loi conservateur. Il avait failli être adopté, mais il est revenu, sous forme d'initiative ministérielle. Tout le monde l'approuvait, même au Sénat. Il a d'ailleurs obtenu la sanction royale il y a quelques jours. Or, les conservateurs en ont débattu pendant des heures et des heures. Était-ce vraiment nécessaire? Non.

Pensons également au projet de loi C-14. L'énoncé économique qu'il mettait en œuvre a été présenté en novembre, et le texte lui-même, en décembre. Peu importe le moment où nous souhaitons le soumettre au débat, les conservateurs faisaient de l'obstruction en présentant des motions d'adoption. Cette mesure législative contenait pourtant des dispositions importantes, qui permettaient de soutenir financièrement les Canadiens, y compris les familles et les petites entreprises. Il me semble que c'est le genre de chose dont le Parti conservateur aurait dû se soucier, mais non: il était trop occupé à perturber les travaux parlementaires.

Nous devons soumettre le projet de loi C-19 à l'attribution de temps. Je rappelle que nous sommes en contexte minoritaire. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, y compris prendre des mesures temporaires, pour qu'Élections Canada soit prêt à tout. Mal-

heureusement, les stratèges du Parti conservateur ne l'entendent pas ainsi. Les conservateurs affirment qu'ils veulent se concentrer sur les sujets d'importance, mais ce sont eux qui saisissent toutes les occasions de perturber les travaux et de calomnier leurs collègues. Ce comportement est d'ailleurs tout à fait représentatif de ce qu'ils sont. Ils...

• (1615)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député d'Abbotsford invoque le Règlement.

L'hon. Ed Fast: Madame la Présidente, je veux parler de pertinence. Le député a ouvert une parenthèse et s'est complètement écarté du sujet du débat, qui porte sur la motion d'adoption du rapport. Il parle des projets de loi C-3, C-14 et C-19 — il parle de tout, sauf de la question dont la Chambre est saisie en ce moment. Le débat porte sur l'adoption du rapport. Nous sommes censés discuter de la canalisation 5. C'est important.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je comprends pourquoi le député a invoqué le Règlement. Je rappelle que, durant un débat à la Chambre, les députés ont une certaine latitude, mais que le contenu de leurs interventions doit être pertinent au débat. Je suis certain que le député reviendra au sujet du débat s'il s'en est écarté.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je ne faisais que des observations préliminaires pour expliquer le comportement du parti d'en face. Si j'étais député conservateur, je serais embarrassé moi aussi et je voudrais passer directement à la motion sur la canalisation 5.

La Chambre a abondamment discuté de la canalisation 5 dans le cadre d'un débat d'urgence. Si le député avait écouté son collègue qui a présenté le rapport, il l'aurait entendu faire mention aussi de l'accord commercial. Je comprends fort bien l'embarras des conservateurs quand on attire l'attention sur la dure réalité, notamment sur leur force destructrice. Si les conservateurs ne sont pas d'accord avec la direction de leur caucus à la Chambre, je les encourage à discuter de la question.

Toutefois, pour en revenir à la canalisation 5, j'aimerais citer les propos du ministre concernant les mesures qu'il a prises. Le Parti conservateur du Canada affirme que le gouvernement ne fait rien pour protéger la canalisation 5 et qu'il n'en mesure pas toute l'importance. Rien n'est plus faux. Depuis le début de cette crise, le gouvernement suit le dossier et, surtout, il prend des mesures pour trouver une solution.

Jeudi dernier, soit le jour où le débat d'urgence a été demandé, une question a été posée au ministre. J'en ai fait mention au cours du débat d'urgence. J'aimerais citer la réponse qu'a donnée le ministre des Ressources naturelles ce jour-là:

Monsieur le Président, personne ne sera abandonné à son sort. Qu'il s'agisse du chauffage dans les foyers canadiens, du carburant qui garde nos avions dans les airs ou de l'exploitation de nos raffineries, rien de cela n'est négociable.

Non seulement la canalisation 5 est vitale pour le Canada, mais elle l'est aussi pour les États-Unis. Donc, elle est vitale pour toute l'Amérique du Nord. Sa fermeture aurait des conséquences catastrophiques. Quelque 5 000 emplois directs à Sarnia, 23 000 emplois directs dans la région, des milliers d'emplois dans les raffineries de Montréal et de Lévis, mais aussi en Ohio, en Pennsylvanie et au Michigan sont en jeu, et c'est ce que nous faisons valoir. La canalisation 5 est essentielle à la sécurité énergétique nord-américaine.

Affaires courantes

Le ministre a fourni des réponses à diverses occasions, en garantissant que le gouvernement comprenait l'importance du dossier. L'autre jour, lorsque je parlais de la question de la longévité, j'ai fait remarquer que les produits pétroliers ont d'abord été transportés par les pétroliers et ensuite par les pipelines. Depuis les années 1950, si je ne me trompe pas, le pipeline achemine le pétrole canadien et, depuis, je crois qu'il a été à la hauteur des attentes de la population des deux côtés de la frontière.

Je comprends l'aspect économique. Il ne s'agit pas seulement de l'essence qui est transportée ou du produit fini. Il est question de toutes sortes de biens, comme de l'essence, du propane, des vêtements, et cetera. Est-il étonnant que le gouvernement du Canada soit saisi de cette question?

Nous avons vu comment les conservateurs se sont comportés tout au long du débat d'urgence et durant la période des questions. Je crois que nous n'arriverons à rien d'autre aujourd'hui qu'à entendre les conservateurs parler d'obstruction pendant la période des ordres émanant du gouvernement. Il n'y aura rien de plus que ce que nous avons obtenu jeudi soir dernier. Les conservateurs persisteront à dire que le gouvernement n'en fait pas assez, et qu'il devrait parler à l'un ou à l'autre.

Je vais citer le ministre des Ressources naturelles, que j'ai aussi cité jeudi soir dernier. Il s'agit d'une réponse aux députés conservateurs qui continuent d'essayer de déformer les faits et de donner aux Canadiens l'impression, fausse, que le gouvernement du Canada se croise les bras dans ce dossier.

• (1620)

Durant le débat d'urgence jeudi soir dernier, il a dit:

Nous avons fait connaître notre position dès le départ: nous ne ménagerons aucun effort pour défendre la sécurité énergétique des Canadiens. Toutes les options sont sur la table. Nous poursuivons autant la voie politique, que diplomatique ou juridique. Nous avons sorti l'artillerie lourde, quoi.

Nous avons abordé le dossier de la canalisation 5 directement avec le président des États-Unis et les membres de son cabinet lors du sommet canado-américain qui s'est tenu en mode virtuel, en février dernier. Le premier ministre a aussi évoqué l'importance de la sécurité énergétique sur le territoire nord-américain lorsqu'il s'est entretenu avec la vice-présidente Harris.

Moi-même, j'ai abordé la question avec la secrétaire à l'Énergie des États-Unis, Jennifer Granholm, lors de notre toute première conversation téléphonique. J'ai été franc avec elle et je lui ai expliqué sans détour à quel point ce dossier est important pour le Canada. Le ministre des Transports a parlé de la canalisation 5 à son homologue, le secrétaire aux Transports Buttigieg, dont relève l'organisme fédéral américain qui régit les pipelines, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration. Or, cet organisme a toujours affirmé que la canalisation 5 ne présente aucun danger. Le ministre des Affaires étrangères a évoqué ce dossier avec son homologue, le secrétaire d'État Blinken. L'ambassadrice Hillman a abordé la question de front avec la gouverneure Whitmer. Pendant ce temps, à Detroit et à Lansing, le consul général Joe Comartin a multiplié les contacts avec les législateurs du Michigan et les membres du gouvernement Whitmer.

J'en profite d'ailleurs pour remercier la gouverneure Whitmer, le consul général à Detroit, Joe Comartin, l'équipe de l'ambassade du Canada à Washington et tous les diplomates canadiens qui ont soulevé la question, que ce soit à Washington, à Detroit ou à Lansing, et qui défendent sans relâche les intérêts du Canada.

On est donc en droit de se poser la question: de quoi parle le Parti conservateur? Est-ce que les conservateurs croient qu'il leur suffirait de claquer des doigts ou de donner un coup de baguette magique pour que le problème soit réglé du jour au lendemain? Est-ce qu'ils croient que, dans trois jours, il n'y aura plus du tout de gaz dans ce pipeline? C'est ce qu'ils cherchent à laisser entendre lorsqu'ils décrivent la situation.

Cet enjeu est très important et loin de moi l'idée de faire quoi que ce soit qui risquerait de banaliser son importance. Toutefois, je vais

critiquer le Parti conservateur pour son attitude et sa volonté constante de propager des informations trompeuses sur cet enjeu si important. Parmi les provinces qui seraient les plus touchées, on compte l'Alberta, l'Ontario et le Québec. Toutefois, entendez-moi bien: tout le Canada sera affecté; si ce n'est pas d'une manière directe, ce sera indirectement.

Puisque le ministre, le premier ministre et le gouvernement en général ont reconnu l'importance de cet enjeu, de nombreuses discussions ont eu lieu. Je me demande si le caucus national du Parti conservateur pourrait présenter de manière précise à la Chambre ce qu'il a fait. Mieux encore, pourquoi les conservateurs ne fourniraient-ils pas une idée concrète au lieu de chercher à aliéner l'Ouest ou à propager des informations trompeuses aux gens de l'Ontario et d'ailleurs?

• (1625)

Le gouvernement du Canada comprend l'enjeu. Il continue d'entretenir la communication sur tous les fronts dans les sphères politiques et diplomatiques. De plus, il utilise bien d'autres mécanismes pour que les arguments du Canada soient aussi solides qu'ils le sont. Nous savons tous que c'est ce qu'il fait.

Nous savons tous que le débat d'urgence aurait suffi et que la vraie raison pour laquelle les conservateurs ramènent le rapport au-devant de la scène en recourant à une motion d'adoption n'a rien à voir avec le rapport en soi. Cela a tout à voir avec la volonté de créer une vague dévastatrice sur le parquet de la Chambre.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire voulait savoir ce que les conservateurs ont fait. J'ai lancé une campagne d'envoi de lettres et de courriels à la gouverneure Whitmer, en collaboration avec toutes les parties intéressées; j'ai présenté des pétitions à la Chambre et j'ai participé aux efforts de lobbying. Le gouvernement répète sans cesse qu'il fera tout son possible sur les plans politique, juridique et diplomatique. Or, voilà le cœur du problème: l'échéance pour soumettre un mémoire en faveur du maintien de la canalisation 5 est dans moins de 24 heures. Enbridge a demandé que le gouvernement présente le mémoire d'*amicus curiae* au tribunal. Tous les membres du comité canado-américain étaient aussi d'avis que c'était à lui de le faire.

Le gouvernement a attendu à la dernière minute. Où est le mémoire en faveur de la canalisation 5?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, le gouvernement, ses ministères, les diplomates et nos fonctionnaires professionnels savent tous quelle est leur responsabilité. Ils comprennent l'importance que cet enjeu revêt pour le Canada et l'Amérique du Nord, et ils seront prêts à défendre les intérêts du Canada, comme ils le font depuis des mois et même avant cela.

• (1630)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, j'ai été estomaqué pendant le discours de mon honorable collègue quand il nous a dit que les conservateurs étaient en train de bloquer les travaux de la Chambre. Les libéraux, eux, sont partis, ils ont fermé le Parlement. C'est incroyable: les libéraux ont fermé le Parlement et osent accuser les autres de bloquer les travaux de la Chambre! C'est avoir du front tout le tour de la tête.

Affaires courantes

Ils ont fermé la Chambre pendant un mois et demi sous prétexte de préparer un nouveau discours du Trône, alors qu'ils auraient pu ne la fermer que 24 heures. On sait tous que c'était en fait pour étouffer des scandales. On connaît bien les bonnets dans ma famille, alors je vais poser ma question à mon honorable collègue: ne trouve-t-il pas que c'est bonnet blanc et blanc bonnet?

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, il est vrai que le gouvernement a prorogé le Parlement et que nous avons perdu deux jours. Cependant, pour la première fois en plus de 30 ans, la Chambre des communes a siégé pendant l'été, même si c'était en comité. Toutefois, à tous égards, c'était semblable à la période des questions, et des centaines, voire des milliers de questions, ont été posées. Ces séances d'été ont donné aux partis de l'opposition une excellente occasion de demander des comptes au gouvernement sur une vaste gamme de questions.

Nous n'avons pas à nous excuser. Nous avons été plus transparents et responsables que le gouvernement précédent. Le député peut regarder le nombre de questions qui ont été posées. Lorsque j'étais dans l'opposition, j'aurais aimé avoir cinq minutes pour poser des questions de trois secondes ou trois minutes ou pour prononcer un discours de cinq minutes. C'est l'occasion que nous avons donnée aux députés de l'opposition l'été dernier.

Mme Lindsay Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Madame la Présidente, dans son intervention, le député a parlé des 23 000 emplois indirects dans la région qui seraient touchés par la perte de la canalisation 5. Il s'agit d'emplois dans ma région, ainsi que dans les régions représentées par bon nombre de mes collègues. Le député a affirmé que le gouvernement ne ménagerait aucun effort. Pourtant, comme la députée de Sarnia—Lambton l'a indiqué, le temps est presque écoulé. Les gens craignent désespérément de ne pas pouvoir nourrir leurs enfants et payer leur loyer ou leur hypothèque. Le gouvernement doit veiller à ce qu'on s'occupe d'eux.

Que prévoit faire le gouvernement pour s'assurer que ces travailleurs auront des emplois ou jouiront d'une certaine sécurité si la canalisation 5 est fermée?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, la députée aborde le côté humain de cet enjeu important. Qu'il s'agisse d'emplois directs ou indirects, il y aura un énorme coût humain si le maintien de la canalisation 5 n'est pas autorisé. Je choisis de croire que cette canalisation demeurera ouverte et que nous disposons du soutien nécessaire en coulisse. La canalisation 5 subvient à nos besoins en approvisionnement depuis des décennies. Je suis très préoccupé par le coût humain, et je sais que le gouvernement l'est également, mais je suis convaincu que la canalisation 5 demeurera ouverte.

• (1635)

Mme Kate Young (London-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je veux poser une question à mon collègue pour savoir à quel point le gouvernement s'est impliqué dans le dossier de la canalisation 5, parce que London en est proche et que des emplois sont en jeu.

À l'instar de mon collègue, durant le débat d'urgence de jeudi, j'ai été très heureuse d'entendre le ministre des Ressources naturelles expliquer avec ardeur à quel point le gouvernement se préoccupe de ce dossier. Il m'en a parlé au cours des deux derniers mois, et je sais qu'il a beaucoup travaillé.

Mon collègue ne conviendrait-il pas que les conservateurs profitent de la situation? Au lieu d'acquiescer à une approche Équipe Canada, ils saisissent l'occasion pour tenter de faire croire que le gouvernement ignore le dossier, alors que c'est tout le contraire.

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, voilà des années que la députée défend passionnément sa communauté. Je respecte la question qu'elle pose, parce qu'elle comprend toute l'importance que revêt la canalisation 5 pour sa communauté et ailleurs.

Elle a raison de dire que nous devrions écouter ce que le ministre a dit. Nous pouvons le lire nous-mêmes dans le compte rendu du débat d'urgence de jeudi dernier. Nous pouvons l'entendre dans les réponses qui sont fournies. Les députés peuvent être assurés que beaucoup de gens, qu'il s'agisse des politiciens à Ottawa ou à Washington, ou de diplomates, interviennent pour faire en sorte que la canalisation 5 puisse continuer de servir les Canadiens, et, je dirais même, les Américains aussi.

M. Paul Manly (Nanaimo—Ladysmith, PV): Madame la Présidente, un bon nombre de députés qui sont intervenus ont mentionné l'importance de ce pipeline pour notre économie. La société Enbridge a prouvé qu'elle est terriblement incompétente sur beaucoup d'aspects et la gouverneure du Michigan a de sérieuses raisons d'être inquiète. En 15 ans, Enbridge a été responsable de plus de mille déversements d'hydrocarbures dans l'environnement, qui ont totalisé 7,4 millions de gallons, y compris les 843 000 gallons qui se sont retrouvés dans la rivière Kalamazoo. Les gens ont raison d'être inquiets.

Cette société ne devrait-elle pas être davantage tenue de rendre des comptes au moment où notre économie dépend grandement de ce pipeline en particulier?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, ma réponse comprendra deux volets.

Premièrement, il y a la responsabilité d'Enbridge. Il ne fait aucun doute que, parfois, il est nécessaire que les gouvernements collaborent avec les entreprises privées, peu importe si c'est de ce côté-ci de la frontière ou du côté des États-Unis. Ce dossier pourrait en être un très bon exemple.

Deuxièmement, l'autre aspect très important, et la raison pour laquelle nous débattons de cette motion aujourd'hui, est la canalisation 5 elle-même. Ne jouons pas de jeu avec la canalisation 5 étant donné son importance pour l'Amérique du Nord. J'encourage nos homologues américains à se donner comme objectif de rappeler Enbridge à l'ordre si ce que dit mon collègue du Parti vert est vrai.

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de participer au débat. Ce que nous venons d'entendre, c'est essentiellement une diatribe anticonservatrice de 20 minutes de la part du député de Winnipeg-Nord. Que propose-t-il comme mesures concrètes? Pendant la période des questions, le ministre des Ressources naturelles nous a dit aujourd'hui que les libéraux allaient attendre. Ils ont un plan et ils vont le mettre à exécution à la dernière seconde. Peut-être que le premier ministre va revêtir sa cape de Superman et essayer de sauver la canalisation 5.

Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas travaillé sérieusement sur le dossier au cours de la dernière année plutôt que d'attendre à la dernière minute?

Affaires courantes

• (1640)

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, pourquoi les conservateurs n'ont-ils pas proposé une journée de l'opposition au cours de laquelle ils auraient pu souligner quelques exemples de ce que le gouvernement du Canada aurait pu faire? Au bout du compte, la résolution aurait fait l'objet d'un vote. Les conservateurs auraient pu jouer un rôle plus proactif et constructif dans le dossier plutôt que de continuer à jouer un rôle perturbateur à la Chambre des communes en faisant de l'obstruction relativement à d'importantes mesures législatives et d'importants dossiers pilotés par le gouvernement.

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, La défense nationale; l'honorable députée de Fredericton, La santé; l'honorable député de Bruce—Grey—Owen Sound, Les personnes handicapées.

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, aujourd'hui, je participe à ce débat à titre de représentant du Bloc québécois au sein du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis, dont je suis également l'un des vice-présidents.

Récemment, il y a quelques semaines, le Comité a consacré quelques séances à l'étude de la canalisation 5, des doutes qui ont été soulevés et des effets potentiels liés à sa fermeture. Si l'on peut dire, l'étude a en fait été un grand spectacle d'unanimité. Les témoins invités ont tous en chœur affirmé la même chose: la fermeture serait une catastrophe. Cependant, aucun n'a malheureusement été en mesure de chiffrer quoi que ce soit en lien avec les emplois qui sont à risque au Québec.

J'ai posé à chaque témoin la question suivante: y a-t-il des études qui permettent de crier au loup? Aucun d'entre eux n'en avait sous la main. Aucun non plus n'était en mesure d'apporter quelque nuance que ce soit à propos des affirmations du Michigan. Le verdict des témoins était clair: la gouverneure de cet État américain était tout simplement dans le tort. Personne n'a même abordé ni effleuré le début du commencement de la possibilité que tout n'était peut-être pas entièrement infondé.

Je vais dire aux membres de la Chambre que nous, au Bloc québécois, sommes bien conscients que, si la canalisation 5 fermait, cela ne serait pas sans conséquence pour les emplois du Québec. Il est possible que la canalisation 5, c'est-à-dire un pipeline d'Enbridge qui alimente en grande partie les raffineries du Québec, soit fermée, et cela suscite bien sûr des inquiétudes légitimes qui méritent des réponses éclairées.

Je tiens à préciser notre position, qu'on pense idéologique, mais qui ne l'est pas. Nous sommes bien au fait que la canalisation 5 est un moindre mal par rapport, par exemple, aux camions-citernes, lesquels ne sont pas sans danger, ou par rapport au transport du pétrole par rail, dont la tragédie de Lac-Mégantic — résultat des dérèglementations successives d'Ottawa dans le secteur — a démontré les risques.

Rappelons qu'en 2013, un train rempli de pétrole a explosé au cœur de la petite ville de Lac-Mégantic, entraînant la mort de 47 personnes en plus de détruire une quarantaine de bâtiments dans un incendie monstrueux. La réglementation défailante du transport

ferroviaire du pétrole s'inscrit pleinement dans la vision canadienne de l'économie. Ottawa a en effet coupé dans le nombre d'inspecteurs tant pour les wagons que les voies ferrées.

Cela touche encore ma circonscription parce que, il y a quelques années, des militants maskoutains, membres d'un regroupement qui s'appelait Convoi citoyen, s'étaient aventurés directement sur les rails non loin de la gare de Saint-Hyacinthe, et avaient pris plusieurs photographies, montrant notamment des fils à l'air libre ou des rails reposant, non pas sur du ciment, mais sur de la terre mouillée. Nous ne sommes donc pas fous et nous savons que la canalisation 5 vaut mieux que le rail et qu'elle est moins dangereuse.

Il est aussi évident que la canalisation 5 vaut mieux que le transport de pétrole par bateau. Le Québec, en particulier le fleuve Saint-Laurent, est devenu un élément central de la géopolitique pétrolière canadienne. Or, l'État québécois n'a malheureusement aucune compétence sur les voies fluviales, maritimes, ferroviaires et aériennes qui traversent son territoire, à moins que celles-ci ne s'y trouvent exclusivement. Malgré les protestations des populations locales, l'État canadien est donc en droit de procéder à sa guise.

En 2014, les municipalités riveraines de Sorel-Tracy et de L'Isle-aux-Coudres se sont plaintes du fait que la largeur des bateaux des superpétroliers avait été augmentée de 32 à 44 mètres sans que les municipalités qui les accueillent aient été consultées et les plans d'urgence, adaptés. Pourtant, on sait qu'à peine 5 à 20 % des hydrocarbures déversés dans le fleuve peuvent être récupérés.

Le cas du lac Saint-Pierre, désigné réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO en 2000, est frappant. En effet, les pressions pour faire interdire le transport de bitume dans cette partie du fleuve sont restées lettre morte, et ce, malgré la publication d'une étude démontrant qu'une marée noire traverserait l'ensemble du lac en à peine huit heures.

Encore une fois, nous ne sommes pas fous. À bien y regarder — sur papier, bien sûr —, la canalisation 5 est un moindre mal par rapport aux camions, aux trains et aux bateaux.

Malheureusement, nous aimerions entendre un point de vue un peu plus critique sur les oléoducs. À l'unanimité des témoins que nous avons reçus s'ajoutait celui de nos collègues députés. Nous entendions toujours l'ensemble des partis fédéraux se réclamant de la même « Équipe Canada » Je parle plutôt aujourd'hui au nom de l'« Équipe Québec ».

• (1645)

Le Bloc québécois est résolument tourné vers l'économie du XXI^e siècle, c'est-à-dire vers les énergies de transition.

Nous avons salué l'intention du président américain de révoquer le permis de construction de l'oléoduc Keystone XL, dont le seul objectif est d'offrir de nouveaux débouchés pour le pétrole des sables bitumineux.

Affaires courantes

Les citoyens nous font part de leurs inquiétudes quant à la sécurité environnementale des oléoducs, notamment en ce qui concerne les cours d'eau, mais également quant aux conséquences économiques potentielles de leur fermeture. Nous ne sommes pas fous. Nous voulons conserver les emplois, mais pas à n'importe quel prix, parce que nous ne voulons pas faire courir de risques à nos cours d'eau. Nous comprenons aussi l'inquiétude de beaucoup de gens concernant le prix de l'essence à la pompe, parce que le prix de l'énergie et du transport pèse lourd sur le portefeuille des familles québécoises déjà éprouvées par tout ce que l'on vit depuis un an.

Il faut bien sûr distinguer le projet d'oléoduc Keystone XL de la canalisation 5 d'Enbridge. Alors que Keystone XL se veut un projet visant à développer davantage les sables bitumineux, la canalisation 5 a été construite en 1953 et transporte essentiellement du pétrole brut léger et du liquide de gaz naturel vers les raffineries du Québec en passant par les États-Unis, notamment le fameux État du Michigan.

La canalisation 5 a été autorisée par le truchement des règlements du département d'État américain, et non par un permis présidentiel comme pour Keystone XL. C'est une canalisation qui est protégée par l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les pipe-lines de transit, conclu en 1977. Dans les faits, il reste donc encore aussi des recours légaux à cet égard.

Il faut aussi se demander si une éventuelle fermeture aurait les répercussions aussi catastrophiques qu'on le dit sur les prix de l'essence à la pompe pour les Québécois. On sait que les raffineries québécoises ont aussi d'autres sources possibles d'approvisionnement sur les marchés et qu'une telle fermeture serait surtout problématique pour l'Ontario. On en est conscient.

Rappelons aussi cependant que Terre-Neuve-et-Labrador se classe au troisième rang des provinces canadiennes productrices. En cas de fermeture de la canalisation 5 d'Enbridge, l'idée d'un approvisionnement de source canadienne en provenance de Terre-Neuve-et-Labrador serait encore une possibilité. Par exemple, si des gens voulaient s'approvisionner à proximité, à l'intérieur des frontières du Canada, la province de Terre-Neuve-et-Labrador serait capable d'être une source d'approvisionnement.

Abordons maintenant la question de la sécurité environnementale. Au cours de notre étude, comme je le mentionnais plus tôt, l'ensemble des témoins que nous avons reçus nous ont dit que l'État du Michigan était, de A à Z, à côté de la plaque. Personne n'était capable de considérer que les inquiétudes sont légitimes. Pourtant, on sait qu'il y a eu une fuite en 2010 et un déversement de pétrole dans la rivière Kalamazoo, dans le Sud du Michigan. Il me semble que l'on peut aussi comprendre que le Michigan est inquiet du risque que représentent les oléoducs pour les cours d'eau. À ce moment, les gens d'Enbridge ont dit de ne pas s'inquiéter, qu'ils allaient réellement renforcer la sécurité. C'est bien parfait. Dans ce cas, c'est à Enbridge d'avoir le fardeau de la preuve et de démontrer que des actions réelles ont été entreprises.

Nous serons d'accord pour dire que chaque accident est un accident de trop et que c'est un échec collectif pour protéger les écosystèmes. Parce qu'il y a eu des fuites à la canalisation 5, il est aussi possible que l'idée d'une rénovation de cette dernière ne soit pas à exclure et que le statu quo ne soit pas tenable. Malheureusement, nous n'entendons personne parler ici de cette possibilité.

Il faut maintenant aussi aborder la question pétrolière sur une autre base, parce que le Canada, comme on le sait, détient la troisième réserve de pétrole au monde. Il disposerait, selon les statistiques officielles, de réserves de 172 milliards de barils de pétrole extractibles, dont 166 milliards se trouveraient dans les sables bitumineux albertains. En importance, le Canada est le quatrième producteur mondial et le quatrième exportateur de pétrole dans le monde.

• (1650)

Je veux bien admettre ce qui suit: quand on parle de transition, cela ne veut pas dire qu'il faut se réjouir et souhaiter qu'il n'y ait plus de pétrole dès demain matin. Cela ne se fera pas aussi simplement. C'est la définition même d'une transition. Cependant, il faut avoir un plan.

Entendons-nous quand même, comme le font les scientifiques, sur le fait que 80 % du pétrole doit rester sous terre si l'on veut adopter une approche écoresponsable. Qui plus est, 96 % du pétrole canadien est issu des sables bitumineux; cela indique que la part qui n'en est pas issue est marginale. Le pétrole des sables bitumineux est parmi les plus polluants au monde. Or le site Internet de Ressources naturelles Canada vante le progrès technologique qui mènerait à une quantité moindre de gaz à effet de serre par baril. C'est aussi l'argument qui est avancé par l'Institut économique de Montréal.

C'est vrai que l'industrie pétrolière a évolué très rapidement. Il y a à peine 50 ans, les forages en mer étaient réalisés par des êtres humains. Aujourd'hui, ce sont des robots qui s'acquittent de cette tâche. Il n'en demeure pas moins que, sur le plan environnemental, entre 1990 et 2018, les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation des sables bitumineux ont augmenté de 456 %.

Il y a aussi un problème économique majeur dans le fait de ne dépendre que de cette source d'énergie. Historiquement, on appelle ce phénomène la maladie hollandaise. Cela désigne un processus de désarticulation structurelle de la production, qui peut s'accompagner de désindustrialisation d'un pays et qui est causé par un important secteur d'exportation de matières premières. L'exploitation de ressources naturelles sera alors étroitement liée au déclin de l'industrie manufacturière du pays en question. Cela rappelle-t-il quelque chose à mes collègues? Selon moi, cela évoque certainement la perte de plus de 100 000 emplois liée à la hausse du dollar canadien, elle-même reliée à la hausse des exportations de pétrole.

Le terme « maladie hollandaise » est apparu au cours de la décennie 1960, quand les revenus des Pays-Bas ont connu une importante augmentation lors de la découverte de gisements de gaz. La monnaie s'est ensuite appréciée, ce qui a nui aux exportations qui n'étaient pas gazières. On retiendra quand même la maladie hollandaise comme un nécessaire rappel qu'un pays doit impérativement ne pas dépendre uniquement de son secteur des matières premières.

Le développement économique canadien est centré sur l'extraction des matières premières. C'est un paradigme qui est présent depuis les débuts de l'expérience canadienne, quand la colonie canadienne se spécialisait dans les marchandises en vrac, les produits de l'agriculture et les matières extractibles destinés à l'exportation. Ce sont des produits qui ne nécessitent pas beaucoup de transformation et leur marché est en grande partie conditionné par le commerce international.

Affaires courantes

L'histoire du Canada est marquée par la recherche, par l'état et par le capital quant à l'extraction de produits qui possèdent déjà un marché. C'est la voie facile, en somme, pour pouvoir payer les travailleurs canadiens et importer les biens demandés par les consommateurs. La croissance économique canadienne était ainsi étroitement liée à l'état de la demande dans les pays industrialisés avec lesquels le Canada faisait affaire.

La vie politique canadienne est fortement influencée par la dépendance aux exportations, parce que le pouvoir politique et la richesse sont concentrés entre les mains de l'élite qui, historiquement, faisait converger les deux. Il faut dire que les contraintes géographiques expliquent aussi tout cela. L'État doit fournir certains capitaux que le milieu d'affaires n'a pas les moyens d'envisager.

Toutefois, l'accent mis sur l'exportation des matières premières a des conséquences importantes sur les politiques publiques. La classe politique est appelée, pour préserver la compétitivité nationale, à fournir des infrastructures, mais aussi à ajuster ses réglementations environnementales et sanitaires.

Par contre, le développement de ces denrées ne nécessite pas un niveau de spécialisation technique particulièrement élevé, vu l'absence de transformation importante du produit. Finalement, le territoire canadien n'est plus qu'un arrière-poste qui sert à fournir les produits bruts qui vont être ouvragés par les industries de transformation, pour le grand bénéfice du développement économique des pays industrialisés et des compagnies canadiennes impliquées.

Les ressources consacrées à soutenir ces exportations sont appelées à grossir perpétuellement. C'est donc un schéma sans fin. Je rappelle que le chemin de fer qui est à l'origine même de la création du Canada devait être rentabilisé par le transport des denrées, ce qui a contribué à geler l'exploration de nouvelles voies technologiques. Finalement, le résultat a été de renforcer encore plus la dépendance aux produits qui n'étaient pas transformés. C'est donc une logique d'autorenforcement. La dépendance accrue aux exportations de matières premières amène une nécessité d'investissements accrus dans les infrastructures de transport. Ce sont donc des sommes qui ne sont pas injectées dans d'autres domaines de l'économie.

• (1655)

C'est la base de l'histoire coloniale, mais, depuis, l'économie canadienne s'est diversifiée, elle s'est complexifiée. Elle ne se résume pas aux forêts du Québec, aux fermes de la Saskatchewan, aux mines de l'Ontario ou au pétrole albertain, bien entendu. Les marchés ont changé, il y a de nouveaux débouchés qui ont été trouvés, les villes se sont peuplées. Cependant, force est d'admettre que le Canada reste fidèle à cet esprit, en optant encore et toujours pour une spécialisation dans le domaine des ressources naturelles pour tirer son épingle du jeu dans la compétitivité mondiale.

L'Ouest canadien a ainsi misé maximale sur l'extraction pétrolière, délaissant la nécessaire diversification de l'économie. Or, pour revenir à la maladie hollandaise, les conséquences peuvent être encore plus grandes, si ledit secteur connaissait lui aussi des difficultés comme un épuisement des gisements ou des fluctuations du prix du baril.

L'impact sur l'avenir économique du Canada est considérable. On paie aujourd'hui avec la crise de la COVID-19, avec celle du pétrole, le prix du soutien indéfectible d'Ottawa, des banques et des fonds de pension au secteur du pétrole. Les fonds de pension, dont la Caisse de dépôt et placement du Québec, ont multiplié les investissements dans ce secteur. Les pensions des Canadiens et des Qué-

bécois ont donc été mises à risque, en étant dépendantes des fluctuations pétrolières. La part d'entreprises étrangères qui se sont lancées dans le pétrole n'a pourtant jamais cessé de baisser depuis quatre ans. Cela rapporte donc très peu de redevances.

Le pétrole de schiste, par exemple, est une très mauvaise opportunité de développement. Le Canada semble malgré tout en être prisonnier. L'un de ses plus grands drames, c'est que sur le marché mondial, au cœur de cette grande lutte géopolitique, le Canada est, au bout du compte, un joueur mineur qui est incapable d'influencer le jeu. On perçoit bien les ennuis que peut apporter une obstination à mettre tous les œufs dans le même panier qui est celui d'un secteur énergétique déréglementé et fluctuant.

Il est très ardu de sortir du pétrole, par contre. Quand le prix est élevé, les investissements pleuvent. Le secteur des énergies renouvelables cherche à se développer, mais l'argent ne va pas là, parce que les investissements pleuvent dans le pétrole. À contrario, quand le prix est faible, les investissements vont être minimes, faméliques, mais les consommateurs, que ce soit les particuliers ou les entreprises, vont se bousculer à la pompe. Il n'y a donc pas plus d'argent pour les énergies renouvelables. C'est donc, pour le dire dans la langue du Canada, un *lose-lose* pour quiconque pense à une réelle transition. C'est là-dessus qu'il faut qu'il y ait de la volonté politique. Il nous faut impérativement et urgemment opérer la transition. Les crises sont des moments lourds de conséquences, mais peuvent aussi être porteuses d'occasions.

La transition énergétique pensée et réclamée depuis si longtemps doit en fait être enclenchée de manière décisive. Il nous faut sortir du pétrocanadianisme. D'ici là, ce n'est pas un luxe d'exiger que l'approvisionnement se fasse en toute sécurité. Autrement dit, la canalisation 5 est un moindre mal par rapport à d'autres modes de transport qui sont plus dangereux. Il faut cependant ne pas en dépendre. Il faut également observer de très près les réelles considérations environnementales qui peuvent être liées à la sécurité et qui sont pleinement légitimes. Il s'agit de ne pas les rejeter du revers de la main comme la classe politique canadienne semble le faire.

• (1700)

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais entendre les commentaires de mon collègue du Bloc québécois au sujet des propos du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Il dit que mon parti est en train de voler du temps à la Chambre, alors que c'est son parti ou le gouvernement qui veut continuer d'avoir une Chambre où on siège le moins possible, puisqu'il a prorogé le Parlement.

Pense-t-il qu'il faut que le gouvernement fasse des efforts et travaille avec les autres partis au Parlement dans une vraie approche d'Équipe Canada, non pas en paroles comme ils le font, mais avec des actes?

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

Il y a une expression qui dit que c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Entendre le gouvernement libéral accuser les partis de l'opposition de faire du blocage, alors qu'il a prorogé le Parlement, c'est effectivement assez risible en soi. Là-dessus, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, bien que nos positions fondamentales sur cette question ne soient pas les mêmes. Toutefois, nous sommes dans une démocratie et cela fait partie du jeu.

Affaires courantes

Je dis donc qu'il faut bien sûr éviter ce type d'enfantillage qui ne mène à rien.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Saint-Hyacinthe-Bagot de son discours.

Malheureusement, je vais parler un peu en anglais, car ce sont des questions techniques.

[Traduction]

Je suis peut-être la seule députée à avoir lu l'intégralité du rapport d'enquête sur la sécurité des transports aux États-Unis se rapportant au déversement de la rivière Kalamazoo en 2010, rapport dans lequel il est question de négligence grave. Effectivement, les sociétés de pipelines modernes ont toutes sortes de dispositifs d'alerte et de moyens technologiques dont nous entendons sans cesse parler et qui alertent le personnel de la salle de contrôle lorsqu'il y a une possibilité de fuite. Lors de ce déversement, une alarme a sonné pendant cinq minutes au cours desquelles les employés d'Enbridge ont fait le tour de la salle de contrôle pour arrêter le bruit. L'équipe suivante est arrivée et elle n'a pas été prévenue qu'il y avait eu des signes de fuite. C'est alors que plus de 800 000 gallons de bitume et de diluant ont été déversés dans la rivière Kalamazoo, qui n'a jamais pu être nettoyée.

Le député a-t-il d'autres points à ajouter sur la façon dont cette réputation de négligence mine la cause du Canada?

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, il faut croire que l'incident n'a pas changé la position officielle du Canada. Encore maintenant, on voit que le Michigan affiche des inquiétudes. Il a vécu, avec raison et à juste titre — j'insiste là-dessus —, un traumatisme par rapport à cet événement. Or, tout ce que nous faisons est de rejeter unanimement du revers de la main les craintes exprimées par le Michigan.

Encore une fois, il est fort possible que ces craintes ne soient pas pleinement justifiées, mais elles sont légitimes et méritent que l'on s'y penche, que l'on y réfléchisse, et qu'on les observe de près. C'est ma réponse à mon honorable collègue.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Saint-Hyacinthe-Bagot de son excellent discours, dont je le remercie. Il a soulevé d'excellents points et a abordé plusieurs angles intéressants, notamment celui de revoir un peu notre dépendance aux énergies fossiles.

À ce sujet, j'aimerais porter à son attention que de plus en plus d'études confirment que, dans les États où il y a une réglementation concernant les véhicules zéro émission, on constate une hausse significative des ventes de ce type de véhicules. Par contre, dans les endroits qui, comme dans la plupart des provinces canadiennes, n'ont pas de réglementation ou de programmes de promotion pour l'achat de véhicules zéro émission, on observe, grâce aux milliards investis en publicité par les fabricants automobiles, une recrudescence de l'achat de véhicules plus gros et plus polluants.

Mon collègue peut-il nous donner ses observations à ce sujet?

• (1705)

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, bien entendu, nous souhaitons l'adoption d'une loi zéro émission qui imposerait aux constructeurs automobiles l'obligation de produire un pourcentage croissant de ventes de véhicules électriques.

Je parle bien de constructeurs et non de concessionnaires, une nuance très importante.

C'est la chose à faire. Le Québec a une telle loi, en vigueur depuis quelques années, et la Californie depuis très longtemps. Il faudrait que l'on adopte cela ici aussi.

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Madame la Présidente, j'écoutais avec intérêt le discours de mon collègue.

À son dernier congrès, le Parti conservateur a mis en place une commission nationale sur la sécurité énergétique, avec un volet pour le transport des énergies de toutes sortes. Que pense mon collègue de cette initiative?

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

Je regrette que les délégués aient rejeté à ce même congrès une proposition reconnaissant les changements climatiques. Néanmoins, l'idée de mettre en place des commissions qui observent toutes ces questions est souhaitable, bien que les scientifiques se soient déjà penchés, à plusieurs reprises et à bien des égards, sur la question énergétique.

Cela dit, je salue l'intérêt de l'ensemble des partis politiques pour la question énergétique, qui est majeure et probablement la question géopolitique du XXI^e siècle.

[Traduction]

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, nous avons vu ce qui s'est passé l'an dernier lorsque des barrages ont été érigés sur les voies ferrées. Il y a eu une pénurie de propane au Québec. Si cette canalisation est fermée, il est évident que la situation risque de se répéter. Il risque d'y avoir une énorme pénurie.

Si cette canalisation est fermée, qu'arrivera-t-il à court et à moyen terme à l'acheminement des produits pour répondre aux besoins essentiels des Québécois?

[Français]

M. Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, la question des répercussions sur le Québec, c'est celle que j'ai posée à presque tous les témoins et experts que nous avons reçus dans le cadre de cette étude.

Malheureusement, personne ne semblait avoir étudié ou fouillé la question. Bien sûr, il pourrait y avoir des pénuries, quoique l'on constate qu'il y a quand même des sources d'approvisionnement.

À court terme, c'est-à-dire en attendant la transition énergétique, le Bloc québécois souhaite que la canalisation reste ouverte, mais pas à n'importe quelle condition. Il faut s'assurer que la canalisation est sécuritaire. Si elle ne l'est pas, il faut s'assurer de faire les réparations nécessaires. Le droit à la sécurité n'est pas un luxe.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest.

Affaires courantes

C'est un plaisir de prendre la parole au sujet de ce rapport. Il importe de reconnaître l'excellent travail qui a mené à sa rédaction. Toutefois, il n'y a aucun doute que ce n'est pas un accident si nous en sommes arrivés là. Nous n'avons pas tenu compte de l'environnement, des préoccupations des gens de l'État du Michigan ni des réalités d'une infrastructure vieillissante, en plus de ne pas parler franchement de son véritable coût dans notre modèle d'affaires.

Je représente la circonscription de Windsor-Ouest. J'ai été membre du conseil municipal à compter de 1997, où je représentais la région de la rivière Détroit, et je suis député fédéral depuis 2002. Je peux dire que nos relations avec les États-Unis sont toujours complexes et dynamiques. Ce qui est clair, c'est que les choses avancent plus rapidement...

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. L'honorable député de Lévis—Lotbinière invoque le Règlement.

M. Jacques Gourde: Madame la Présidente, pouvez-vous demander à mon collègue de baisser son microphone, s'il vous plaît? Il n'y a pas d'interprétation.

[Traduction]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Il semble y avoir un problème de son. J'invite le député à descendre un peu plus son micro.

Le député de Windsor-Ouest peut continuer.

M. Brian Masse: Madame la Présidente, je répète que ce n'est pas un accident si nous sommes ici. Nous devons cesser de considérer les infrastructures vieillissantes comme faisant partie du paysage, surtout les infrastructures gazières et pétrolières, et concentrer toute notre attention sur la nouvelle économie et les énergies renouvelables.

Mes fonctions de vice-président du Groupe parlementaire Canada—États-Unis et de porte-parole néo-démocrate en matière d'industrie et pour les questions touchant les Grands Lacs m'ont permis de constater que les États-Unis sont déterminés à aller plus loin que le Canada dans le dossier de l'environnement. Surtout sous l'impulsion des démocrates, mais aussi de certains républicains, nos voisins du Sud ont adopté des pratiques plus rigoureuses que nous.

La crise actuelle, qui se prépare depuis plusieurs mois déjà, ne s'est pas produite par accident, mais parce que les autorités ont fait comme si de rien n'était. Le Canada n'a tiré aucune leçon du processus. La gouverneure Whitmer a fait connaître sa position depuis longtemps concernant la canalisation 5 et ses répercussions sur l'environnement en général et les Grands Lacs en particulier. Une chose est sûre, après le manque de discernement dont Enbridge a fait preuve lors du déversement de la Kalamazoo, cette société a perdu une bonne partie de notre respect. Le pire, c'est que ce n'était pas un incident isolé; il y en a eu beaucoup d'autres.

Le point culminant du débat en cours, c'est que le budget qui vient d'être déposé et dont on vient de discuter ne contient même pas les mots « Grands Lacs ». Les États-Unis consacrent des milliards de dollars à la protection des Grands Lacs, et une gouverneure s'inquiète de la remise à neuf d'un pipeline. Pour notre part, nous croyons qu'il s'agit d'un pipeline important, qu'il faut remettre à neuf parce qu'il représente beaucoup pour nous et que nous en dépendons, et que nous ne faisons pas vraiment les démarches qui nous permettraient de trouver une autre solution. Bref, le gouvernement ne mentionne même pas les Grands Lacs dans le budget.

Comment est-ce possible, quand les membres du Congrès et du Sénat américains lui ont justement écrit pour lui demander de prévoir un financement qui serait consacré à la viabilité environnementale des Grands Lacs? Les États-Unis affectent des milliards de dollars à cet enjeu.

Le traité binational portant création de la Commission mixte internationale pour les Grands Lacs est l'un des meilleurs au monde. Il porte sur l'eau et l'environnement. Pour être encore plus efficace, il aurait besoin de s'appuyer sur des mesures législatives plus solides. C'est un traité dont nous devons être fiers, qui fait partie de nos ententes internationales et porte sur notre intendance commune de l'un des principaux plans d'eau douce de la planète. Or, il n'est même pas mentionné dans le budget. Personne n'a daigné prêter l'oreille à ce qu'avaient à dire la gouverneure du Michigan ou d'autres défenseurs de l'environnement. Malgré tous ces milliards de dollars de dépenses, il n'y a aucun engagement précis à propos des Grands Lacs ni la moindre mention de ceux-ci.

Étant aux premières lignes de la rivière Detroit, je peux dire à mes collègues que l'environnement, les écosystèmes et les énergies de remplacement suscitent un vif intérêt et offrent de multiples possibilités d'améliorations. Detroit, au Michigan, a investi plus de 10 milliards de dollars dans les véhicules électriques, d'autres moyens pour accroître l'efficacité énergétique et la nouvelle ère de la production automobile. Entretemps, au cours des quatre ou cinq dernières années au Canada, on a investi un maigre 6 milliards de dollars non pas dans des sites vierges, mais dans la remise à neuf d'usines. C'est grâce aux débouchés découlant des négociations collectives d'Unifor que ces remises à neuf ont eu lieu. Nous pouvons remercier Jerry Dias et le reste du comité de négociation d'avoir ouvert la porte à ce genre d'investissements. Parallèlement, Detroit, l'Ohio et l'Indiana ont reçu des milliards de dollars pour l'électrification et les industries manufacturières.

On n'a pas oublié la fameuse déclaration du premier ministre à London, en Ontario, selon laquelle il fallait abandonner progressivement l'industrie manufacturière. C'est ce que nous avons fait, et nous avons constaté à quel point une telle mesure nous a bien servi au cours de la pandémie de COVID-19 pour ce qui est de la production de vaccins, de l'innovation et de la recherche de solutions de rechange. Nous accusons un retard, et ce, pour une bonne raison. Nous avons essentiellement décidé d'esquiver le problème pendant de nombreuses années. C'est ce que j'ai constaté à la Chambre des communes. En ce qui concerne les ententes signées, que ce soit le Protocole de Kyoto ou d'autres ententes, le Canada rate constamment ses cibles. Toutefois, sous notre nez, de l'autre côté du lac, une série de mouvements écologiques se forment pour les habitants du Michigan. Tout ce que nous avions à faire était de mobiliser nos conseils et nos bureaux commerciaux. Nous avons les relations nécessaires et les gens sur le terrain qui comprennent ce qui se passe. Ils savent que l'engagement de la gouverneure de fermer la canalisation 5 est, à bien des égards, au cœur de ses préoccupations depuis bien longtemps. Qu'avons-nous fait en réponse à cette situation? Nous tentons seulement d'exercer des pressions pour obtenir la meilleure solution possible. Nous n'avons même pas offert quelque chose en retour.

Affaires courantes

• (1710)

Il nous faudra user de tactiques, comme invoquer un traité international sur les pipelines plutôt que de collaborer comme des partenaires afin d'améliorer notre environnement commun. Nous parlons sans cesse de mesures compensatoires. Pourquoi le gouvernement n'offrirait-il pas, au minimum, une mesure de contrepartie à l'État du Michigan afin de montrer que nous soutenons le système des Grands Lacs, que nous partageons, et que nous reconnaissons son importance, que ce soit sur le plan des pêches ou des écosystèmes? Je lutte toujours pour la création d'un parc urbain national sur un terrain qui appartient à l'Administration portuaire de Windsor. Les employés du port sont des citoyens de notre pays. L'administration portuaire veut obtenir des millions de dollars de la part des contribuables, faute de quoi elle rasera le site au bulldozer.

Avant la pandémie, j'ai assisté à un événement organisé à Windsor pour la construction d'un parc urbain national. Des responsables du département de l'Environnement de l'État du Michigan se sont déplacés pour l'occasion. Des représentants du département fédéral ont assisté à une assemblée publique dans la ville de Windsor. Ils ont pris la peine de traverser la frontière parce que nos écosystèmes sont liés: la nature, le poisson, la faune et 110 espèces en péril. Depuis huit ans, je lutte pour protéger ce terrain. Ces dernières années, j'ai fait des pressions auprès du gouvernement fédéral pour que le terrain devienne la propriété du ministère de l'Environnement et évite d'être rasé, mais je n'ai toujours pas obtenu d'engagement à cet égard.

Dans toute cette histoire, nous ne nous soucions pas beaucoup des préoccupations du Michigan. Nous ne reconnaissons pas que les préoccupations de cet État sont valables, et elles le sont. Prenons l'exemple de Kalamazoo. Comment pouvons-nous tenir un débat sérieux sur ce dossier sans prendre en compte les conséquences de ce qui s'est produit à Kalamazoo, en reconnaissant au moins qu'il existe des enjeux de taille?

Cela étant dit, le gouvernement revient sur sa position selon laquelle il nous faudra compter sur une entente internationale ou sur les pressions exercées par Washington sur l'État du Michigan, sans que nous n'ayons rien à offrir en retour. C'est une très mauvaise proposition. Il n'y a aucune compensation de notre part. Nous ne cherchons qu'à nous placer dans une position de force en invoquant des ententes ou des obligations internationales. Au lieu de cela, nous aurions pu prendre les devants en proposant des améliorations ou des suggestions. Qui finira par payer la note si la canalisation 5 doit fermer? Ce seront les travailleurs, c'est-à-dire ceux qui triment au quotidien pour faire rouler l'économie pendant que nous essayons d'amorcer une transition. Certes, il faut passer à la transition, mais nous avons quand même besoin de la canalisation 5 pour les fermes, pour le secteur de l'automobile, pour le secteur manufacturier, pour faire rouler nos véhicules, pour les aéroports et pour toutes ces choses.

Une fois élu, l'une des premières choses que j'ai faites a été de présenter une motion sur la création d'un office de surveillance du secteur pétrolier pour rendre des comptes aux consommateurs. On a déjà mis en place ce genre d'organisme, mais il n'a jamais été financé. Quelle autre mesure nous reste-t-il pour protéger les consommateurs contre le risque de se faire arnaquer par l'industrie à cause de la spéculation, d'une baisse de l'approvisionnement en divers produits, dont le pétrole, le gaz et le propane? Les consommateurs ne seront pas protégés, parce que le Bureau de la concurrence en est incapable.

Les gens de l'Ontario, voire d'autres régions, seront complètement vulnérables face à l'industrie pétrolière et gazière et aux problèmes que nous avons connus par le passé en ce qui a trait à l'établissement des prix. Il a fallu attendre longtemps avant de se pencher de près sur la question. Ce problème a coûté cher à bien des gens, et nous n'avons toujours pas adopté de mesures de base ni eu la décence de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes pour protéger les consommateurs. Nous n'avons pas non plus de plan pour intervenir en ce sens.

Dans ce dossier, nous n'avons aucune mesure substantielle à proposer qui puisse inspirer confiance ou être perçue comme un bon geste par l'État du Michigan. Voilà ce qui cloche dans ce débat. Le gouvernement a fait preuve de négligence sur toute la ligne. Pensons aux infrastructures de la région de Windsor et de Detroit. Lorsque j'ai commencé à parler de l'établissement d'un nouveau passage frontalier, la première rencontre à laquelle j'ai participé a eu lieu en 1998. Le pont international Gordie-Howe est enfin en cours de construction, mais les infrastructures qui desservent cette région et 38 % de l'économie canadienne sont vieilles d'environ 100 ans. Il y a un tunnel pour les voitures et les camions, un pont et un autre tunnel pour les trains.

Nous sommes ici pour une raison. Le temps nous est compté, et si nous ne faisons rien pour régler les problèmes concernant nos liens avec l'État du Michigan, il ne nous restera plus qu'à exercer des pressions. Ce n'est pas ce que j'appelle faire bon voisinage.

• (1715)

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, le député brosse un portrait exact des aspects économiques et environnementaux de ce projet. Cependant, je ne peux m'empêcher de penser, un peu cyniquement, que nous avons ce débat maintenant parce que les conservateurs ne veulent absolument pas discuter du projet de loi C-19.

Le député peut-il se prononcer sur l'importance, selon lui, d'avoir une discussion sur cette mesure législative qui doit être en vigueur en cas d'élections durant une pandémie?

• (1720)

M. Brian Masse: Madame la Présidente, nous sommes ici pour débattre de la canalisation 5. Il est bien sûr important d'être prêts pour des élections et de tenir un débat à ce sujet. Cependant, je me demande si le député et le gouvernement reconnaissent que nous devrions apporter un certain soutien au Michigan.

J'en ai longuement parlé. Pourquoi les Grands Lacs ne sont-ils pas mentionnés dans le budget? C'est épouvantable. C'est très irrespectueux envers l'État du Michigan et envers ceux qui participent au mouvement écologique là-bas. Si nous voulons un levier politique, pourquoi ne pas tenir compte de certaines des préoccupations de cet État et collaborer avec lui dans les dossiers où il nous a réclamé une aide supplémentaire?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il même pas répondu aux sénateurs et au Congrès, qui ont demandé au gouvernement canadien de les aider en faisant au moins sa part dans l'assainissement des Grands Lacs? Il s'agit là d'une occasion manquée. Le gouvernement n'a toujours pas répondu à cette demande. Il pourrait le faire demain. Il pourrait dire qu'il a commis une erreur en excluant les Grands Lacs de certaines de ses politiques économiques. Cela réduirait peut-être un peu la tension.

Affaires courantes

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Madame la Présidente, je voudrais d'abord que le député sache que je suis entièrement d'accord avec lui: dans le dossier qui nous occupe, le gouvernement a fait preuve d'une négligence totale et c'est ce qui nous amène à en parler aujourd'hui à la Chambre des communes, deux jours avant la date butoir décrétée par la gouverneure du Michigan. Elle l'a dit publiquement. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Je voudrais également aborder certains des autres points soulevés par le député, notamment en ce qui a trait aux infrastructures vieillissantes laissées à l'abandon. L'entreprise propriétaire du pipeline s'était engagée à investir plus de 600 millions de dollars pour creuser un tunnel dans le détroit en question, mais des gens ont fait avorter le projet. La gouverneure du Michigan ne répond même pas aux appels de l'entreprise, qui voudrait savoir comment corriger la situation. En outre, différents processus ont été ajoutés en vue de la construction de ce pipeline.

Est-ce que les efforts de l'entreprise ont été reconnus? Il semble qu'elle cherche à rassurer l'État du Michigan par rapport à l'environnement, mais qu'on n'entende pas ses appels.

M. Brian Masse: Madame la Présidente, bien honnêtement, il est minuit moins une. J'ai vu le programme et ce qui a été offert, mais c'est le fiasco qu'a connu l'entreprise à Kalamazoo qui occulte tout le reste.

L'entreprise aurait dû faire amende honorable auprès de l'État du Michigan après ce qui s'est passé à Kalamazoo, mais elle ne l'a pas fait. Il suffit de parler de la catastrophe à différents organismes non gouvernementaux pour comprendre les dommages irréparables causés à l'environnement. L'entreprise a perdu toute crédibilité. Elle avait besoin de partenaires pour retrouver une certaine crédibilité grâce à des garanties qui ne se limitent pas au court terme.

Le problème, c'est le bilan désastreux de l'entreprise. Il n'est donc pas surprenant que nous nous retrouvions dans la situation actuelle.

Mme Lindsay Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Madame la Présidente, j'ai posé aujourd'hui une question au député de Winnipeg-Nord concernant les emplois, les pertes d'emploi et les mesures prises par les libéraux pour préparer les gens à l'éventuelle fermeture de la canalisation 5. Il a répondu qu'il fallait lui faire confiance et que tout rentrerait dans l'ordre.

J'aimerais que le député dise ce qu'il pense de cette réponse. J'aimerais également qu'il parle des plans du NPD concernant la création d'une stratégie nationale pour le secteur manufacturier et de ce qu'une telle stratégie pourrait faire pour le Sud-Ouest de l'Ontario et les emplois touchés par la perte de la canalisation 5.

M. Brian Masse: Madame la Présidente, je m'inquiète. En ce moment, la province de l'Ontario négocie enfin avec le Michigan, alors que cela fait des mois que je fais pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il intervienne et crée des programmes comparables à ceux qui ont été créés pour aider les voyageurs pendant la pandémie. Le gouvernement fédéral brille par son absence dans ce dossier alors qu'il aurait pu y jouer un rôle de premier plan. Nous avons vu le Manitoba conclure une entente avec le Dakota du Nord, et l'Alberta avec le Montana. J'ai posé aujourd'hui au gouvernement une question à la Chambre des communes et la ministre n'en a nullement tenu compte. La réponse qu'elle a offerte ne répondait pas du tout à la question. Je m'inquiète.

Nous avons effectivement besoin d'une stratégie pour le secteur manufacturier, un secteur que nous n'aurions jamais dû abandonner.

Notre sécurité nationale en dépend. Il fait notre fierté. Vu l'innovation qui s'y fait, c'est une occasion manquée.

Je suis quelque peu préoccupé en ce moment parce que l'Ontario négocie avec le Michigan pour y faire vacciner une partie de sa population. Chaque vaccin que nous obtenons au sud de la frontière libère un vaccin pour quelqu'un d'autre au Canada. Or, le gouvernement fédéral ne fait rien pour aider ces négociations. Il n'offre pas la moindre miette.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Madame la Présidente, je remercie sincèrement le député de Windsor-Ouest d'avoir partagé son temps de parole avec moi. C'est un ardent défenseur des habitants du Sud-Ouest de l'Ontario, et il sait quelle incidence aura la fermeture de la canalisation 5 sur les milliers de travailleurs de cette région du Canada. Il sait à quel point cette situation constitue une menace grave pour l'environnement des Grands Lacs. Il connaît le Michigan parce que cet État se situe de l'autre côté de la rivière qui borde sa circonscription.

Aujourd'hui, nous parlons encore de la canalisation 5 d'Enbridge, cette fois-ci dans le cadre d'un débat sur une motion d'adoption d'un rapport du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis. Presque tous les députés sont préoccupés par la menace du Michigan de fermer le pipeline, et je suis heureux de dire pourquoi le NPD est préoccupé par la situation entourant la canalisation 5, mais nous avons tenu un débat d'urgence à ce sujet il y a à peine quatre jours, soit jeudi soir. Aujourd'hui, je répéterai bon nombre des points que j'ai soulevés jeudi dernier.

Je commencerai en disant, encore une fois, qu'il s'agit d'un débat qui n'a rien à voir avec celui concernant les projets d'expansion de Keystone XL et de Trans Mountain, par exemple. Ces projets d'expansion sont conçus seulement pour augmenter la quantité de bitume brut exporté du Canada à un moment où la demande mondiale stagne et chutera, à l'avenir, à cause de la crise climatique. Même la Régie de l'énergie du Canada, l'ancien l'Office national de l'énergie, a déclaré que les projets d'expansion de Keystone XL et de Trans Mountain n'étaient pas nécessaires et que le secteur pétrolier albertain ne produirait jamais assez de pétrole pour en avoir besoin.

La canalisation 5, c'est autre chose. Nous parlons de la fermeture imminente d'un pipeline qui achemine le pétrole de l'Ouest canadien vers l'Est du pays et crée, par là même, des emplois canadiens. Il s'agit de maintenir le statu quo et de conserver ces emplois dans le cœur industriel du Canada. La seule similitude entre ce débat et les autres débats sur les oléoducs est qu'au cœur du débat, il y a une préoccupation environnementale crédible.

La canalisation 5 est un pipeline d'Enbridge qui transporte du pétrole brut et du gaz naturel liquide de l'Alberta jusqu'aux raffineries et autres installations de l'Ontario et du Québec, en passant par le Michigan. Elle peut permettre d'acheminer 540 000 barils de pétrole par jour. Un pipeline similaire, une sorte de pipeline jumeau dans le système d'Enbridge, la canalisation 6B, dessert également ces marchés, à raison de 667 000 barils de pétrole par jour.

Affaires courantes

La canalisation 5 a été construite il y a 68 ans, et la section au Michigan est exploitée grâce à une servitude accordée par l'État. En novembre dernier, la gouverneure du Michigan a annoncé qu'elle révoquait la servitude du pipeline qui traverse son État à partir du 12 mai, ce mercredi, c'est-à-dire dans deux jours. Invoquant des irrégularités avec les permis, la gouverneure a déclaré que le pipeline constituait une menace pour l'environnement, en particulier si une rupture se produisait dans la section qui se situe au fond du détroit de Mackinac, entre le lac Michigan et le lac Huron. Pour sa part, Enbridge a proposé d'aménager un tunnel en béton sous l'eau pour y faire passer la canalisation et la protéger contre d'éventuels accidents. L'entreprise a d'ailleurs obtenu quelques-uns des permis nécessaires pour effectuer les travaux.

Que se passera-t-il si le pipeline est fermé? Quelque 4 900 emplois à Sarnia dépendent directement du pétrole brut qui provient de la canalisation 5. Les usines à Sarnia fabriquent notamment du carburant d'avion, qui approvisionne de grands aéroports comme l'aéroport Pearson à Toronto. Le pétrole qui n'est pas dérivé vers Sarnia est transporté aux raffineries du Québec. Les répercussions pourraient donc être majeures.

Il y a un débat sur la question de savoir si d'autres sources d'approvisionnement pourraient atténuer ces répercussions. Les responsables de l'aéroport Pearson ont indiqué dans un article paru récemment dans le *National Post* qu'ils ne s'inquiètent pas outre mesure de la fermeture de la canalisation 5, car ils ont diversifié leurs sources d'approvisionnement en carburant d'avion. Au Québec, les responsables de la raffinerie Suncor ont mentionné avoir pris des arrangements pour obtenir leur pétrole brut d'un autre pipeline. Les industries à Sarnia pourraient être en mesure de s'approvisionner grâce à une augmentation du débit dans la canalisation 6B. Elles ont d'ailleurs procédé ainsi lors du bris de la canalisation 6B en 2010, soit en s'approvisionnant à la canalisation 5.

De toute évidence, le secteur pétrochimique à Sarnia pourrait faire face à de graves pénuries qui devront être compensées par le transport par rail ou par camion. Ce n'est pas la situation idéale, et c'en est une qui pourrait mener à des pertes d'emplois directs dans le complexe industriel de Sarnia et à des pertes d'emplois indirects dans toute la région. Par conséquent, nous avons besoin d'une stratégie pour garder la canalisation 5 ouverte et protéger ces emplois, et cette stratégie passe par le fait de convaincre le Michigan qu'il en va de nos intérêts à tous de continuer à utiliser la canalisation 5.

Quels sont les risques environnementaux qu'invoque le Michigan pour mettre fin à cette servitude de passage? L'un des pires déversements terrestres de pétrole de l'histoire des États-Unis venait d'un autre pipeline d'Enbridge situé au Michigan. Il s'agissait de la canalisation 6B, qui transite aussi par le Michigan en chemin vers Sarnia, mais qui fait le tour du lac Michigan par le sud au lieu de passer sous le détroit de Mackinac.

● (1725)

En 2010, la canalisation 6B s'est rompue, provoquant le déversement de quelque 20 000 barils de bitume dans la rivière Kalamazoo, un peu à l'est de Battle Creek, au Michigan. Le déversement a contaminé la rivière sur plus de 50 kilomètres, et le nettoyage a pris cinq ans, même si, dans les faits, les lieux ne seront jamais complètement décontaminés. La canalisation 5 a elle-même connu un certain nombre de fuites au fil des ans. Bref, les gens du Michigan connaissent très bien les risques.

Le ministre a toujours soutenu que la preuve a été faite que ce pipeline ne constitue pas un danger. Je crois que les habitants du Michigan ne seraient pas du même avis. Ils ont signalé après tout un certain nombre de violations de l'entente initiale de servitude, notamment en ce qui concerne la conception des supports et du pipeline lui-même dans la partie qui passe sous le détroit de Mackinac. Des évaluations récentes montrent une réduction de l'épaisseur des parois et d'autres facteurs de risque dans la partie submergée du pipeline. En 2017, une évaluation a également permis d'estimer qu'une fuite de la canalisation 5 dans le détroit contaminerait les rives des Grands Lacs sur environ 1 000 kilomètres.

Nous devons protéger l'écosystème des Grands Lacs et les milliers d'emplois de l'Ontario et du Québec. Le gouvernement fédéral doit se doter d'un plan qui permette d'atteindre ces deux objectifs.

Comme cela faisait partie de ses promesses électorales, on ne devrait pas s'étonner que la gouverneure du Michigan menace de nouveau de fermer la canalisation 5. Si nous voulons régler le problème par la voie diplomatique — et tous conviennent que ce serait l'idéal —, nous devons prouver à l'État du Michigan et à tous les autres intervenants qui se soucient de l'environnement que la canalisation 5 ne causera pas le même problème que la canalisation 6B.

Nous devons indiquer quelles seront les répercussions économiques de cette fermeture sur le Michigan. Cet État ainsi que les États voisins comme l'Ohio et la Pennsylvanie reçoivent aussi une partie du carburant transporté par la canalisation 5, qui assure notamment plus de la moitié de l'approvisionnement en propane du Michigan. Si les pourparlers échouent, Enbridge invoquera l'Accord concernant les pipe-lines de transit conclu en 1977. À l'heure actuelle, les deux parties semblent très loin d'une entente. L'affaire pourrait traîner en longueur devant les tribunaux.

Ce différend se distingue nettement des autres conflits au sujet de pipelines que le Canada a connus au cours des dix dernières années ou plus. Il s'agit d'un pipeline existant qui approvisionne l'industrie canadienne en pétrole et favorise le maintien de bons emplois. Il fait partie intégrante des économies de l'Ontario et du Québec.

Nous consommons du pétrole et du gaz au cours des trois prochaines décennies, quoiqu'en quantité décroissante, tandis que nous ferons la transition vers la carboneutralité d'ici 2050. La canalisation 5 est un important mécanisme de livraison à cette fin.

Ce différend sonne l'alarme. Le public est de plus en plus réticent à vivre avec les risques environnementaux associés aux pipelines et avec les impacts sur le climat de la combustion de combustibles fossiles.

Le Nouveau Parti démocratique et moi pensons que tous les députés sont préoccupés par le sort des travailleurs du secteur pétrolier et gazier, qu'ils travaillent dans la région pétrolière de l'Alberta ou dans les villes industrielles de l'Ontario. Il nous faut un plan pour fournir de bons emplois à ces travailleurs au cours des prochaines décennies, et pas seulement des promesses creuses. Il nous faut des programmes de formation qui permettront à ces travailleurs de se trouver un nouvel emploi dans les domaines de la rénovation des bâtiments, de l'électrification, de la fabrication de véhicules électriques, de la technologie des batteries et de la myriade d'autres secteurs qui fourniront de bons emplois au cours des prochaines décennies. Il nous faut des programmes gouvernementaux pour fournir ces emplois et prouver aux travailleurs que nous souhaitons sérieusement les aider.

Affaires courantes

Pour y arriver, il faudra que le secteur public exerce un leadership solide, ce dont les libéraux et les conservateurs n'ont même pas voulu discuter jusqu'à présent. Durant la transition, nous devons protéger les milliers d'emplois que fournit la canalisation 5 et nous devons protéger les écosystèmes des Grands Lacs. Pour faire les deux, le gouvernement fédéral doit avoir un plan clair et efficace.

• (1730)

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de poser une question au député. J'ai écouté attentivement son discours et je soulignerais une chose qu'il a dite, c'est-à-dire que la canalisation 5 est différente parce qu'elle transporte du pétrole de l'Ouest jusqu'aux raffineries de l'Est, qui produisent du combustible pour aider à chauffer les maisons. En revanche, il est en désaccord avec la construction ou l'expansion de pipelines dans l'Ouest du Canada, afin d'exporter du pétrole.

Ne croit-il pas que ces deux éléments puissent coexister? Plus l'Ouest du Canada est prospère, plus nous pouvons produire de pétrole propre et écologique pour l'expédier à nos alliés et l'exporter dans le monde entier, tout en émettant moins d'émissions. Le pétrole canadien est le plus écologique du monde. J'aimerais entendre les réflexions du député à ce sujet. J'ai aimé son discours quand il disait que la canalisation 5 était importante, mais n'est-il pas tout aussi important de favoriser la prospérité de l'Ouest du Canada?

• (1735)

M. Richard Cannings: Monsieur le Président, je suis d'accord. Le secteur pétrolier et gazier a apporté de la prospérité au cours des dernières décennies, et je crois que tous les Canadiens en sont reconnaissants. La réalité, c'est qu'on recense maintenant plus de 20 projets d'exploitation des sables bitumineux qui disposent de tous les permis requis, mais qui ne vont pas de l'avant parce qu'ils n'ont pas les investissements nécessaires. Les banques d'investissement du monde se désintéressent du secteur pétrolier. Elles ne souhaitent pas s'impliquer dans de nouveaux projets dont l'amortissement durera des décennies. Elles s'intéressent à d'autres occasions dans le secteur de l'énergie, mais pas aux nouveaux projets pétroliers. C'est pourquoi il serait difficile de...

Le vice-président: Nous allons passer à la question suivante.

Nous reprenons les questions et observations. La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, nous parlons du dossier depuis un certain temps déjà, alors voici ce que j'en pense. En tant que société, nous sommes extrêmement négligents lorsqu'il est question de combustibles fossiles et nous connaissons très mal ce que les pipelines et les trains transportent. Je vais poser la question à mon collègue, car je sais qu'il est rigoureux.

C'est lors du déversement dans la rivière Kalamazoo, dans le Michigan, que les gens ont réalisé pour la première fois que le bitume dilué se séparait lors d'un déversement, que le diluant flottait. C'est en constatant ce phénomène que les gens se sont rendu compte qu'il y avait un déversement: les habitants des quartiers environnants ont commencé à être malades à cause de l'odeur du diluant alors que le bitume coulait au fond de la rivière. Dans le cas de Lac-Mégantic, nous ignorions que le schiste de Bakken pouvait exploser et qu'il ne devrait jamais être transporté par train. Malgré tout, des gens à l'esprit simpliste disent qu'il est plus sûr de transporter le pétrole dans un pipeline parce qu'un train a déjà explosé.

Selon le député, dans quelle mesure comprenons-nous les produits en question?

M. Richard Cannings: Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée de Saanich—Gulf Islands. Les gens ne parlent pas de la différence entre ces produits et de la manière dont ils réagissent dans le cadre d'un accident, que ce soit un accident de train ou un déversement de pétrole, et que ce déversement ait lieu sur la terre ferme ou dans l'eau. Je me souviens qu'à mon arrivée au Parlement, nous débattions encore la question de savoir si le bitume coulait ou non. Il a manifestement coulé au fond de la rivière Kalamazoo, et c'est pourquoi il a fallu si longtemps pour que même un nettoyage de base soit effectué.

Un ancien collègue a récemment effectué une expérience dans le cadre du programme des lacs expérimentaux, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, où l'on a déversé du bitume pour observer les effets du déversement. Oui, ces produits ont des effets différents. J'entends constamment les libéraux et les conservateurs...

Le vice-président: Il reste juste assez de temps pour une brève question.

Le député de Windsor-Ouest a la parole.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, n'est-il pas étrange, du point de vue des négociations, que le Canada n'ait absolument rien prévu par rapport à l'État du Michigan dans son budget? Les Grands Lacs n'ont même pas été mentionnés. Si nous étions vraiment préoccupés par la position politique de la gouverneure et ses inquiétudes et priorités, pourquoi n'avons-nous pas donné suite aux demandes du Congrès et du Sénat qui ont réclamé des mesures concrètes pour les Grands Lacs?

M. Richard Cannings: Monsieur le Président, depuis six ans, les libéraux disent que l'environnement et l'économie vont de pair. Or, j'ai constaté le contraire à maintes reprises. L'économie a toujours préséance pour les libéraux, et l'environnement est toujours relégué au second plan. Les gens doivent prendre très vite conscience que nous ne pouvons pas avoir une économie robuste sans un environnement sain et un plan digne de ce nom pour y arriver. Cela signifie qu'il faut investir dans la protection environnementale et la dépollution.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat sur cette motion d'adoption.

Cependant, avant d'aller plus loin, je veux souligner que nous célébrons la Semaine nationale des infirmières et des infirmiers partout au pays. Nous avons beaucoup de raisons d'être reconnaissants envers les infirmières et les infirmiers qui travaillent actuellement en première ligne, surtout depuis les 15 derniers mois environ. Le travail incroyable qu'ils font est vraiment remarquable. Nous leur demandons tant en temps normal, mais les exigences qui leur ont récemment été imposées dans le pays entier sortent vraiment de l'ordinaire. Ils relèvent quand même le défi pour prendre soin des Canadiens.

Affaires courantes

Ce matin, j'ai reçu ma première dose du vaccin d'AstraZeneca dans une clinique située pas très loin d'ici, et les choses y étaient très bien organisées. Je suis arrivé, je me suis inscrit, et on m'a dirigé vers un homme du nom de Renault pour qu'il m'administre la dose de vaccin. Il m'a dit qu'il avait travaillé à cette clinique pendant 30 ans et qu'il était sorti de sa retraite pour contribuer à la campagne de vaccination. À mon avis, rien n'est plus patriotique que de répondre à l'appel de sa profession une fois à la retraite pour reprendre le travail et s'occuper des Canadiens. Je veux donc remercier chaleureusement tout le personnel infirmier et les travailleurs de première ligne qui s'occupent de nous et assurent notre sécurité.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler d'une motion portant adoption d'un rapport. Je trouve très intéressant que nous tenions cette discussion étant donné que les conservateurs savaient pertinemment que nous souhaitions parler aujourd'hui du projet de loi C-19, qui traite de la façon de gérer des élections en temps de pandémie. Ce projet de loi a été rédigé en réponse au rappel, par le directeur général des élections, du fait que nous avons un gouvernement minoritaire, ce qui signifie que, à tout moment, une élection générale risque d'être déclenchée, et à sa recommandation de mettre en place un plan pour gérer cette éventualité. Même si nul ne souhaite d'élections, nous savons que cela peut se produire en situation de gouvernement minoritaire, et que ce n'est pas vraiment du ressort d'un parti en particulier, puisqu'il n'y a pas de parti majoritaire.

L'une des choses fascinantes qu'ont faites les conservateurs aujourd'hui est qu'ils ont emprunté une voie très intéressante pour proposer cette motion portant adoption d'un rapport. Nous avons tenu un débat d'urgence à ce sujet la semaine dernière. Nous avons débattu le dossier jusqu'à minuit à la Chambre. Les conservateurs n'ont offert aucune solution. Ils n'ont pas parlé des recommandations issues du comité, dont je vais parler. Tout ce qu'ils ont fait, c'est dénigrer le gouvernement.

Le rôle de l'opposition, croyez-le ou non, n'est pas seulement de critiquer, mais aussi d'améliorer les politiques et d'inciter le gouvernement à faire mieux. Je ne sais pas si les conservateurs ont une idée quelconque de la manière d'encourager les gens à faire des choses. Je peux quand même dire aux députés qu'il y a différentes manières de faire. Par exemple, quand je veux que mon fils de quatre ans fasse quelque chose pour moi, avec moi, s'il se met à hurler et à me dire quel papa horrible je suis, ce n'est pas la meilleure approche possible s'il espère obtenir quelque chose de moi. De la même manière, je peux dire que, si la stratégie des députés de l'opposition pour encourager le gouvernement à faire mieux consiste à crier et à hurler après lui toute la journée, ils tiennent certainement leurs promesses...

● (1740)

Le vice-président: Le député de Battle River—Crowfoot invoque le Règlement.

M. Damien Kurek: Monsieur le Président, bien que j'apprécie la diatribe du député d'en face à sa juste valeur, je n'en vois pas la pertinence, la pertinence étant un point qu'il soulève souvent à la Chambre. Je ne vois pas de pertinence dans ses propos ni le lien qu'ils pourraient avoir avec le rapport dont on discute actuellement à la Chambre. Il est évident qu'il s'attarde beaucoup sur le fait que les conservateurs, d'une certaine façon, ne contribuent pas à la conversation. Je trouve ironique qu'il parle de cela en long, en large et en travers, alors que cela a très peu à voir avec le rapport dont la Chambre est saisie et qui devrait être débattu en ce moment.

Je pense qu'il serait bon de rappeler au député de Kingston et les Îles que, lorsqu'il se lève pour intervenir, il devrait parler du sujet à l'étude.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, au sujet du recours au Règlement, je crois qu'il est important de rappeler que nous débattons présentement de l'adoption du rapport d'un comité. Je demande pourquoi les conservateurs tiennent à ce que nous débattions maintenant de l'adoption de ce rapport, alors mes propos sont tout à fait pertinents au débat, parce que je parle de la motion d'adoption.

● (1745)

Le vice-président: J'apprécie que les députés aient donné leur avis sur la question. Les députés savent que l'objet de leurs interventions doit concerner la motion ou la question dont la Chambre est saisie. J'écoutais le député de Kingston et les Îles et j'ai remarqué, au début de son intervention, qu'il parlait de l'essence du débat en cours sur la motion d'adoption, alors cela concernait l'ordre projeté des travaux et je crois que c'était pertinent.

Nous allons permettre au député de poursuivre.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, j'ai les recommandations entre les mains. Je parierais que les députés conservateurs qui prennent part au débat d'aujourd'hui ne savent même pas combien de recommandations contient le rapport, encore moins ce qu'elles indiquent.

Pour revenir à ce que je disais, voici ce qui est intéressant au sujet de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, où nous devons adopter le rapport. Je ne sais pas si les conservateurs ont tout simplement effectué une mauvaise planification en présentant la motion d'adoption du rapport. Selon moi, c'est extrêmement pertinent, surtout pour ceux qui nous regardent et qui ne comprennent peut-être pas très bien comment nous en sommes arrivés là. Au cours des affaires courantes, les députés ont l'occasion de présenter une motion d'adoption d'un rapport. Nous pouvons présenter une seule motion de ce genre par séance, et elle nécessite jusqu'à trois heures de débat. Bien souvent, ce que les conservateurs font, et ils l'ont fait à de nombreuses reprises au cours de la présente session, c'est présenter une motion d'adoption d'un rapport parce que le débat accapare trois heures de la journée, qui auraient été utilisées pour débattre de questions dont ils ne veulent habituellement pas parler.

Je me demande toutefois si ceux qui ont choisi cette stratégie d'obstruction y ont vraiment réfléchi. En effet, comme la motion d'attribution de temps présentée ce matin indique que le débat sur le projet de loi C-19 s'ajournera après un autre jour de séance, les manœuvres d'obstruction ne bloquent pas grand-chose puisqu'elles n'empêcheront pas le projet de loi d'être mis aux voix demain. Leur seul effet, c'est qu'au lieu de discuter du projet de loi C-19, on parle d'une motion d'adoption portant sur un enjeu qui, je le rappelle aux députés, a fait l'objet d'un débat d'urgence il y a deux ou trois jours.

Affaires courantes

Oui, c'est tout à fait pertinent pour notre discussion. Comme le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine l'a souligné plus tôt, il s'agit simplement d'une tactique des conservateurs, et le projet de loi sera tout de même mis aux voix demain. Faisons le calcul: si on suppose qu'ils utiliseront les 15 minutes réservées aux pétitions quand nous arriverons à ce point de l'ordre du jour, il nous restera seulement une vingtaine de minutes pour parler du projet de loi C-19 avant de devoir le mettre aux voix.

L'hon. Ed Fast: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Mon collègue vient de faire un autre rappel au Règlement au sujet de la pertinence des propos du député, mais il vient de passer les cinq dernières minutes à parler de procédure plutôt que du sujet en question, soit une motion d'adoption du rapport concernant la canalisation 5. Je demanderais donc à la présidence de le ramener aimablement au sujet afin que nous puissions débattre de la sécurité énergétique du Canada.

Le vice-président: Je remercie le député d'Abbotsford d'intervenir de nouveau à cet égard. Comme je l'ai dit plus tôt, il arrive assez souvent que ces débats soulèvent des questions de procédures, et ces dernières sont généralement jugées pertinentes au débat en cours. Le député n'en est qu'à sept minutes du temps qui lui est imparti. Je suis certain qu'il abordera, dans le temps qui lui reste, des questions se rapportant à la motion.

Honnêtement, ses observations sont pertinentes au sujet, et s'il veut parler de la procédure telle qu'elle se rapporte à la motion, alors c'est pertinent.

Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je sais qu'ils ne veulent pas entendre cela parce que ce que je dis les agace, manifestement. Ils n'aiment pas entendre la vérité, car la vérité fait parfois mal.

Les députés conservateurs se sont fait dire par le Président non pas une, mais deux fois que mes propos sont appropriés. À défaut de m'écouter, peut-être respecteront-ils au moins la décision du Président, qu'il a rendue non pas une, mais deux fois.

En tout cas, je trouve étrange que nous ayons cette discussion au lieu de parler du projet de loi C-19. Cependant, je ne suis pas surpris que les conservateurs préfèrent parler de pipelines plutôt que des mesures appropriées à mettre en place pendant des élections. Je veux dire, c'est habituel chez eux. C'est tout eux, vraiment.

Il y a quelques jours de cela, ce comité a mis en évidence le fait qu'un lien très fort existe entre les États-Unis et le Canada et que nous sommes très soudés. Nous avons le plus grand partenariat commercial au monde, avec des milliards de dollars d'échanges commerciaux entre nos deux pays. Nous avons des infrastructures qui s'étendent d'un pays à l'autre, assurant le transport le long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'obtention du produit fini.

Comme je l'ai mentionné il y a quelques jours, ce dossier est extrêmement important non seulement pour le Canada, mais aussi pour nos voisins du Sud, plus particulièrement les États du Nord qui sont concernés par celui-ci. Même si le comité a formulé sept recommandations, je suis convaincu que le gouvernement est déjà en train de donner suite à la majorité d'entre elles.

Bien sûr, nous avons entendu des députés, comme celui de Chilliack—Hope, dire qu'ils désirent savoir exactement ce que fait le gouvernement et que cela soit rendu public. Comme nous le savons,

et je suis sûr que les conservateurs le sauraient puisqu'ils formaient le gouvernement il y a des années de cela, il faut parfois laisser libre cours aux processus et admettre que ce ne sont pas toutes les discussions qui se déroulent en public. Très souvent, elles ont lieu lors d'entretiens téléphoniques individuels et à huis clos. Nous avons entendu le ministre des Ressources naturelles dire à diverses reprises qu'il est en contact avec tous les intervenants et ses homologues. De plus, le dossier a été directement porté à l'attention du président des États-Unis, et des gens discutent de la situation pour tenter de trouver une solution.

Je suis convaincu qu'on pourra arriver à une solution efficace, ne serait-ce qu'en raison du grand nombre de personnes touchées par cet enjeu des deux côtés de la frontière. C'est vraiment une situation de réciprocité qui touche beaucoup de gens au Canada comme aux États-Unis.

Oui, Enbridge se voit forcée de régler certains des problèmes que des députés ont soulignés pendant le débat d'aujourd'hui. Elle est forcée de régler certains des problèmes qu'elle a depuis un certain temps, et c'est une bonne chose, surtout quand on pense aux répercussions sur l'environnement.

Cela dit, je crois qu'on arrivera à une solution qui servira au mieux les intérêts du Canada, surtout quand on sait à quel point il est essentiel, tant pour l'économie que la stabilité, que le transport de ce produit continue dans les deux directions. Je suis convaincu que ce dossier aura une conclusion positive. J'en suis convaincu, et je suis aussi convaincu que, lorsque le ministre des Ressources naturelles affirme que ce dossier est une priorité absolue et qu'il multiplie les démarches à tous les niveaux et voit à ce que les discussions avancent à tous les niveaux, c'est la réalité.

Si on regarde les sept recommandations du comité, la première dit fondamentalement que le gouvernement du Canada doit encourager Enbridge et l'État du Michigan à régler leur différend. On peut probablement dire sans se tromper que nous souhaitons tous les voir résoudre leur différend. Je me réjouis donc que le comité en ait fait une recommandation à part entière.

La deuxième recommandation, c'est que le gouvernement du Canada poursuive le dialogue avec les intervenants tant canadiens qu'américains. Le ministre des Ressources naturelles affirme travailler en ce sens, comme je l'ai dit. Il poursuit les discussions en vue d'arriver à une solution qui réponde aux besoins de l'État du Michigan tout en permettant de maintenir la circulation de ce produit vers différentes destinations des deux côtés de la frontière.

● (1750)

Les recommandations vont toutes un peu dans le même sens. Je ne vais pas lire les sept, mais elles vont toutes dans le même sens: continuer les discussions. Alors qu'elles auraient pu servir de fondement aux sujets amenés à la Chambre par les conservateurs, les recommandations, à mon avis, n'ont absolument rien donné aux conservateurs, parce que tout ce que ces derniers ont fait, c'est de venir réprimander le gouvernement pour des choses qu'il aurait, selon eux, omis de faire. Les conservateurs n'ont aucune autre façon de savoir ce qui a réellement été accompli que de croire sur parole le ministre des Ressources naturelles, ce qu'ils semblent incapables de faire.

Affaires courantes

Aucun des conservateurs qui prennent la parole ne parle des recommandations ou des pistes de solution pour améliorer la situation. Ils débitent de longs monologues sur les problèmes qu'ils perçoivent, mais sans proposer de solutions constructives, sans chercher de compromis et sans offrir de plan concret. Pendant le débat d'urgence, lorsqu'on leur demandait ce qu'ils feraient différemment et quel serait leur plan pour régler le problème, les conservateurs n'avaient pas de réponse à donner. Ils ne sont pas intéressés par les solutions, car cela ne sert aucunement leur objectif politique.

Cela me désole de devoir le dire, parce que je crois qu'il n'y a pas un seul député à la Chambre qui ne souhaite pas que nous trouvions une bonne solution, mais, bien souvent, il m'arrive de me demander si les conservateurs veulent vraiment que le problème soit réglé.

C'est un peu comme la question des vaccins. Bien souvent, je me demande si les conservateurs veulent vraiment que le pays réussisse à se sortir de la pandémie. Je finis par penser qu'ils ne le veulent pas, parce que ce qui intéresse réellement les conservateurs, c'est le gain politique qu'ils peuvent faire, pas le bien-être des Canadiens.

• (1755)

M. Damien Kurek: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est extrêmement inquiétant d'entendre le député d'en face laisser croire que les conservateurs souhaitent, en quelque sorte, que le Canada ne réussisse pas à s'approvisionner en vaccins, car, autrement dit, il insinue que les conservateurs souhaitent voir plus de Canadiens mourir.

C'est un raisonnement complètement absurde de la part du député d'en face...

Le vice-président: Il n'y a pas là matière à recours au Règlement. Cela dit, une période sera réservée aux questions et observations, et le député aura peut-être l'occasion de formuler cette observation le moment venu.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, pour une raison que j'ignore, le député d'en face est offensé par cette observation. J'ai pourtant bien précisé que ce n'est pas ce que je crois. N'empêche que je me pose souvent la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Mark Gerretsen: Oui, je l'ai mentionné, car je me pose souvent la question. Je trouve incroyable que le député s'offense de cette observation, mais qu'il ne s'offense pas de la moitié de ce qui sort de la bouche des députés de l'opposition à la période des questions.

Je crois que, en réalité, j'ai touché une corde sensible, puisque mes propos soulèvent beaucoup de chahut en ce moment. Cela confirme que j'ai donné une description exacte de la situation. J'ai mis le doigt dessus.

Vu la façon dont s'est déroulée la journée, je ne peux m'empêcher de penser que les conservateurs ne souhaitent absolument pas aider les Canadiens. Il existe de nombreux scénarios qui pourraient mener au déclenchement des élections demain. Par exemple, les conservateurs votent constamment contre les motions de confiance à la Chambre, c'est-à-dire dès qu'un projet de loi en rapport avec le budget ou une mesure du genre est mis aux voix. Ils votent constamment contre le gouvernement. Il suffit que les deux autres partis politiques à la Chambre, le Bloc et le NPD, se rangent du côté des conservateurs ne serait-ce qu'une seule fois pour que des élections soient déclenchées.

Tout ce que nous disons, c'est que nous devrions discuter du projet de loi C-19, mais que les conservateurs ont préféré gaspiller du temps avec une motion d'adoption. Ils savent pertinemment ce qu'ils font. Ils font perdre du temps à la Chambre afin qu'elle ne puisse pas étudier le projet de loi C-19. Après, ils vont se plaindre qu'il n'y a eu que quatre heures de débat, ce genre de chose, et que le gouvernement avait tout le temps voulu.

Or, les conservateurs ne comprennent même pas de quoi il s'agit. C'est probablement pour ça qu'ils agissent comme ils le font, maintenant que j'y pense. Je ne peux pas croire que je n'y avais pas pensé auparavant. C'est probablement pour cette raison qu'ils ont insisté pour que la Chambre soit saisie de cette motion d'adoption. On se rappelle tous l'énorme malentendu mettant en cause plusieurs députés, dont les députées d'Elgin—Middlesex—London et de Lethbridge. Nous avons entendu leur point de vue pendant la demi-heure de questions et d'observations avec le ministre. Elles n'avaient aucune idée de ce dont il est question dans le projet de loi C-19. Des pans entiers du texte leur ont échappé. Elles ne savaient même pas que les passages en question existaient.

En terminant, je comprends beaucoup mieux maintenant pourquoi les conservateurs tiennent tant à aborder ce sujet, pourquoi ils essaient de me faire taire et de m'empêcher de faire éclater la vérité au grand jour en me chahutant. Nous avons l'habitude, cela dit. Les conservateurs ont systématiquement recours à ce genre de tactique, et cela ne changera rien au fait que nous aurons 19 minutes pour discuter du projet de loi C-19 avant qu'il soit mis aux voix.

• (1800)

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais donner l'occasion au député de Kingston et les Îles de nous expliquer concrètement la teneur des recommandations, car s'il y a fait souvent allusion, il n'a pas vraiment expliqué en quoi elles consistent.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, le député vient de dire que j'ai fait souvent allusion aux recommandations, mais que je n'ai pas vraiment expliqué en quoi elles consistaient.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, encore une fois je suis estomaqué par ce que je viens d'entendre. Quand j'entends les libéraux, je commence à avoir mal au ventre.

Encore une fois, un député libéral dit que les conservateurs font de l'obstruction systématique, que cela n'a pas de bon sens et qu'ils se livrent à des jeux politiques.

Le député provient d'un parti qui a fait de l'obstruction systématique au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique et au Comité permanent de la défense nationale. C'est aussi son parti qui a prorogé le Parlement pendant un mois et demi. Or il tente de me faire croire qu'il ne s'adonne pas à des jeux politiques. Que mes collègues me laissent rire.

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je suis désolé. Ai-je oublié le Bloc? Les députés du Bloc sont-ils déçus que je n'aie pas assez parlé d'eux? Ils sont aussi coupables de ce qui se passe aujourd'hui que les conservateurs.

Affaires courantes

Le député a pris la parole à quelques reprises aujourd'hui pour dire que le premier ministre avait prorogé la Chambre. La Chambre a été prorogée pendant trois jours de séance, et, de surcroît...

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le vice-président: À l'ordre. Il n'y a que 15 députés à la Chambre, mais il y a beaucoup trop de bruit.

Je vais permettre au député de Kingston et les Îles de terminer son intervention. Par la suite, nous passerons à la prochaine question.

L'honorable député de Kingston et les Îles a la parole.

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, elle a été prorogée trois jours. Pour répondre au député d'Abbotsford, c'était deux jours ainsi qu'un jour pour le discours du Trône. Avant cela, nous avons eu un comité spécial, qui s'est réuni régulièrement tout au long de l'été, et je n'ai jamais entendu parler d'une telle chose dans l'histoire du Parlement. Si j'examine le nombre de questions que l'opposition a posées, il ne fait aucun doute dans mon esprit que, en se fondant uniquement sur ces chiffres, le comité spécial l'emporte largement sur des législatures précédentes.

Le député de Lac-Saint-Jean revient toujours sur la prorogation du Parlement, mais elle a duré trois jours.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je tiens à poser une question au député de Kingston et les Îles au sujet des préoccupations environnementales du Michigan.

Lors de sa campagne électorale, la gouverneure du Michigan avait promis de fermer la canalisation 5, tout comme le président Biden avait promis d'annuler le projet Keystone XL lors de la campagne électorale présidentielle, mais les libéraux et les conservateurs semblent surpris par cette décision.

Je me demande ce que le gouvernement a fait pour dissiper ces préoccupations. Je pense notamment au fait qu'il y a une nouvelle secrétaire à l'Énergie à Washington, qui est aussi une ancienne gouverneure du Michigan et qui entretient des liens très étroits avec le Canada. Je me demande si le gouvernement fédéral a discuté directement avec la secrétaire à l'Énergie et ce qu'elle pense de ce dossier.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, comme l'a précisé le ministre des Ressources naturelles, il participe à un processus de discussions avec divers intervenants des deux côtés de la frontière ainsi qu'avec ses homologues aux États-Unis. Je n'ai pas la liste de toutes les personnes à qui il a parlé, alors je ne peux pas répondre en ce qui concerne cette personne en particulier. Par contre, au sujet des premiers propos de mon collègue, je peux dire que « oui », la gouverneure a soulevé un très bon point. Quand j'entends certains des propos de la députée de Saanich—Gulf Islands et d'autres personnes qui sont intervenues dans cette enceinte, y compris le député du NPD, je suis conscient des préoccupations environnementales et je tiens à ce qu'elles soient prises en considération.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je dois remercier le député d'en face pour ses observations. Je me demande souvent quelles interventions sont plus utiles pour la Chambre, les siennes ou celles de la leader adjointe du gouvernement, parce qu'ils semblent tous les deux parler beaucoup, et que

leurs interventions sont davantage partisans que pratiques. Je leur suggère de s'exprimer avec un peu plus de parcimonie s'ils veulent faire progresser les choses dans la bonne direction.

Je tiens aussi à dire que, même s'il ne reste que deux jours avant la fermeture potentielle de la canalisation 5, le député de Kingston et les Îles aborde un sourire en coin et fait des blagues devant la Chambre en disant que nous ne devrions pas débattre de cette question. Je n'essaie pas de manipuler le processus: je parle d'un sujet qui est très important pour notre pays. Les conséquences de la fermeture de cette canalisation se feront sentir partout au Canada.

Je soulève la question devant la Chambre aujourd'hui, deux jours avant l'échéance. Je suis désolé si le député d'en face ne reconnaît pas l'importance de cette question pour les 30 000 emplois canadiens en jeu et pour ce lien vital de l'infrastructure du secteur de l'énergie d'un bout à l'autre du pays.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi il minimise cet enjeu si important aux yeux des Canadiens?

• (1805)

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je n'ai pas dit qu'il ne devait pas soulever la question. Ce que j'ai dit, c'est qu'il devrait s'assurer que les députés parlent directement de la façon dont nous pouvons trouver une solution et parvenir à un dénouement acceptable. Si l'on considère le débat d'urgence de la semaine dernière comme un prélude à celui d'aujourd'hui, on peut en conclure que les conservateurs souhaitent aborder le sujet uniquement pour épater la galerie.

Je serai le premier à reconnaître que je n'ai aucun problème à dire ce que je pense. Toutefois, si le député laisse entendre que je suis aussi partisan que certains des députés que j'entends de son côté de la Chambre, je vais laisser les électeurs de ma circonscription en décider.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement économique et des Langues officielles (Agence canadienne de développement économique du Nord), Lib.): Monsieur le Président, le député a fait remarquer à juste titre que nous sommes censés discuter de la Loi électorale du Canada au cas où il y aurait des élections à un moment donné. Ne trouve-t-il pas paradoxal que les conservateurs nous éloignent de la question, alors qu'ils ont voté à plusieurs reprises au cours des dernières semaines, de même que le Bloc, de manière à déclencher des élections?

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je suis d'accord. Il est vraiment déroutant et hypocrite que les conservateurs s'injurient en nous accusant d'oser les menacer de la tenue d'élections. Ce sont eux qui ne cessent de voter de façon à les déclencher à peu près à toutes les occasions. Il est possible qu'ils se fient à des calculs politiques sur le vote des autres partis et qu'ils pensent que leur pari est sans risque, mais le gouvernement est minoritaire. Il suffit que le NPD et le Bloc soient d'accord avec eux pour que des élections soient déclenchées. Tout ce que je dis, c'est que nous devons nous préparer à cette possibilité en faisant en sorte que le projet de loi C-19, qui protégerait les Canadiens pendant des élections, soit mis en place.

Affaires courantes

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Kingston et les Îles sur un point: il a peur de nous avoir déçus. Je suis sûr que nous ne sommes pas les seuls à avoir été déçus par lui parce que, lorsque vient le temps des grandes envolées politiques vides de sens, personne ne le fait mieux que lui à la Chambre. Il n'a pas parlé de la motion d'adoption. Il veut parler du projet de loi C-19 parce que les libéraux souhaitent déclencher des élections en pleine pandémie dans l'espoir de remporter une majorité. C'est la seule chose qui importe pour les libéraux. Ils sont très bons pour faire campagne, mais très mauvais pour gouverner parce qu'ils sont déconnectés de la population du Canada.

Nous avons soulevé un sujet qui touche des centaines de milliers d'emplois et l'économie du Canada. Le fait que le député le réduise à de petits jeux politiques est irrespectueux pour les gens de partout au pays. Il aurait dû prendre la parole pour dire qu'il avait écouté le ministre des Ressources naturelles à la période des questions. La réalité, c'est que les libéraux pensent qu'ils peuvent intervenir à la dernière seconde et sauver cette canalisation...

Le vice-président: Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, il est fascinant de voir les questions que l'on me pose. Le député néo-démocrate est le seul à m'avoir posé une question sur la politique. Les députés conservateurs ne font que m'attaquer, ce qui prouve ce que j'ai avancé au cours de mon intervention. Les conservateurs font de l'esbroufe, comme vient de le faire le député de Regina—Lewvan, et, bien qu'ils affirment vouloir parler de la question, il n'en est rien. Le député néo-démocrate est le seul à avoir posé une question de substance.

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je trouve quand même un peu fascinant d'entendre mon collègue de Kingston et les Îles vouloir à tout prix parler du projet de loi C-19, alors que nous avons justement subi un vote aujourd'hui pour limiter le temps de parole autour de ce projet de loi.

Cela fait quatre mois que le projet de loi C-19 est là. Nous aurions pu en parler. Or, il n'y a pas eu de son ni d'image pendant quatre mois, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un bâillon.

Si les libéraux voulaient à ce point débattre du projet de loi C-19, pourquoi avoir attendu à aujourd'hui pour en décréter l'urgence?

• (1810)

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Certes, monsieur le Président, le projet de loi a été déposé en décembre et, pourtant, les conservateurs n'ont pas encore pris connaissance de son contenu, comme nous l'avons constaté durant la période des questions et observations, qui a duré 30 minutes.

Pour répondre à la question du député, je dirai que oui, le projet de loi est peut-être à l'étude, mais, en appuyant les manœuvres ridicules des conservateurs aujourd'hui, nous perdons trois autres heures qui auraient pu y être consacrées. C'est aux députés du Bloc de décider où ils se situent par rapport à la question. Ils peuvent bien choisir de prendre cette position, mais, au bout du compte, nous perdons encore plus de temps en raison de cette discussion.

Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Prince Albert.

Le débat d'aujourd'hui sur l'adoption du rapport provisoire sur la canalisation 5 d'Enbridge est crucial et il compte aux yeux des Canadiens. La menace d'une urgence nationale de sécurité énergétique plane sur le Canada et la date limite est le mercredi 12 mai. On s'apprête à fermer une composante essentielle de l'infrastructure énergétique du Canada et le Canada n'a pas de temps à perdre.

Le 13 novembre 2020, l'État du Michigan a révoqué le droit de passage qui permet à la canalisation 5 d'Enbridge de traverser, sous l'eau, le détroit de Mackinac, situé entre le lac Michigan et le lac Huron. Cette décision, à moins qu'elle ne soit annulée, oblige Enbridge à suspendre les activités de ce tronçon de la canalisation d'ici mercredi prochain. Cependant, toute perturbation du fonctionnement de la canalisation 5 aura des effets dévastateurs sur la sécurité énergétique et la santé économique du Canada.

Jusqu'à 540 000 barils de produits pétroliers, notamment du brut léger et des liquides de gaz naturel de l'Alberta et de la Saskatchewan, passent chaque jour par la canalisation 5 d'Enbridge. Elle achemine plus de 53 % du pétrole brut de l'Ontario et 66 % de celui du Québec. Selon les estimations, la canalisation 5 est source de 4 900 emplois directs et de quelque 23 000 emplois indirects dans les industries connexes. Elle achemine une partie considérable du carburant diesel et du propane destiné à l'Est du pays, ainsi que presque tout le carburant aviation utilisé à l'aéroport Pearson. Le commerce associé à la canalisation 5 produit annuellement des revenus directs de plus de 65 milliards de dollars et des revenus indirects de 28 milliards de dollars.

Si la section du pipeline qui passe sous le détroit de Mackinac est fermée, il faudra chaque jour 2 000 camions-citernes ou 800 wagons pour répondre à la demande. Selon les estimations, il n'y aurait pas assez de camions-citernes et de wagons disponibles pour satisfaire à cette demande accrue. Soulignons aussi qu'une hausse du nombre de camions sur les routes canadiennes et à la frontière ferait grimper la congestion routière, les émissions et les risques que se produise un grave accident de la circulation.

La situation actuelle devrait être une sonnette d'alarme pour le Canada, puisqu'elle met en lumière des défis non seulement à court terme, mais aussi à long terme. Les résidents de l'Ontario, du Québec et des Maritimes chauffent leur maison, subviennent aux besoins de leur famille, font fonctionner les avions et les trains, et font pousser leurs récoltes grâce au pétrole et au gaz de l'Ouest canadien qui se rend, grâce à la canalisation 5, à divers endroits, dont l'Est du pays.

Étant donné que la décision de fermer une partie du pipeline est censée être mise à exécution ce mercredi, quelle autre solution le Canada a-t-il à proposer à défaut de pouvoir faire annuler cette décision? Où trouverons-nous les autres camions ou wagons nécessaires, alors que nos capacités d'approvisionnement du marché par voie ferroviaire sont déjà insuffisantes? Comment remplacer les dizaines de milliers d'emplois qui seront perdus? Comment la fermeture de cette canalisation se répercutera-t-elle sur le prix du pétrole, du gaz et du propane? Comment les avions pourront-ils décoller de nouveau à l'aéroport Pearson? Plus important encore, quelles seront les répercussions sur la relance économique après la pandémie de COVID-19, qui a déjà gravement perturbé nos vies et nos moyens de subsistance?

Affaires courantes

Les répercussions à long terme sont encore plus préoccupantes. Une décision prise unilatéralement à l'extérieur du Canada menace directement la santé et la sécurité de millions de Canadiens. Même si c'était non pas une décision politique des États-Unis, mais une catastrophe naturelle ou un équipement défaillant qui menaçait d'interrompre le transport par ce pipeline, cette infrastructure demeurerait quand même absolument essentielle pour le Canada. Le Canada doit avoir une autre solution, de préférence un moyen de transporter des ressources d'est en ouest qui se trouverait entièrement au Canada.

Avec la pandémie de COVID-19, les Canadiens sont particulièrement conscients du risque de dépendre d'autres pays pour obtenir les produits essentiels pour assurer leur santé et leur sécurité. En tant que pays commerçant, le Canada doit absolument pouvoir compter sur une chaîne d'approvisionnement mondiale pour assurer sa prospérité économique. Cependant, le Canada doit également jouir d'une certaine autonomie en ce qui a trait à des produits essentiels dont les Canadiens ne peuvent pas se passer, comme l'équipement de protection individuelle, les vaccins et les médicaments essentiels. Étant donné la menace qui pèse sur la canalisation 5 d'Enbridge, l'autonomie du Canada devrait comprendre également l'approvisionnement en pétrole, en gaz et en propane, car le secteur agricole en a besoin pour nous nourrir, et nous avons besoin de ces ressources énergétiques pour nous garder au chaud.

• (1815)

Les changements climatiques sont réels, et les Canadiens doivent faire leur part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à une saine gestion de l'environnement. L'industrie pétrolière et gazière du Canada se conforme à la réglementation et aux normes environnementales les plus rigoureuses au monde. D'autres pays s'inspirent du Canada pour exploiter leurs ressources de manière plus écoresponsable. Si tous les pays producteurs de pétrole et de gaz adoptaient les normes canadiennes, les émissions mondiales de gaz à effet de serre chuteraient de 25 %. Les Canadiens peuvent être fiers des normes actuelles de leur pays et des recherches en cours pour réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre.

Même si le Canada est le sixième pays producteur de pétrole dans le monde, 44 % de son pétrole vient de producteurs étrangers plutôt que nationaux. Une utilisation accrue du pétrole et du gaz produits au Canada réduirait la vulnérabilité énergétique et les émissions totales de gaz à effet de serre de notre pays.

L'avenir de la canalisation 5 et le sort du Canada sont tous les deux entre les mains des tribunaux américains. C'est pourquoi le rapport du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis est si crucial, tout comme ses recommandations. J'aimerais faire part à la Chambre de quatre de ses sept recommandations qui, à mon avis, sont réellement dignes de mention.

Voici la première: « Que le premier ministre du Canada et ses ministres entament des discussions directes et fréquentes avec le président des États-Unis et son administration à propos de la canalisation 5 afin de régler ce différend aussitôt que possible par la voie diplomatique ». Cela n'a pas encore été fait, mais il faut que cela se fasse. Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre: il y a urgence. Le premier ministre doit absolument aborder cette question avec le président des États-Unis.

Deuxièmement, nous devons faire valoir la perspective juridique du Canada. Voilà pourquoi nous recommandons:

Que, à la lumière des renseignements dont le Comité spécial dispose, le gouvernement du Canada dépose un mémoire *d'amicus curiae* si aucun accord n'est conclu par négociation ou médiation entre Enbridge Inc. et l'État du Michigan relativement à la poursuite des opérations de la canalisation 5 avant la date limite pour le dépôt. Le mémoire devrait faire état de la position juridique du Canada sur l'exploitation de pipelines transfrontaliers, incluant, mais sans s'y limiter, de manière à informer le tribunal de tous les droits énoncés dans les traités et accords bilatéraux et multilatéraux [...]

Parmi ces accords figure celui qui protège la canalisation 5, soit l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les pipe-lines de transit, qui a été conclu en 1977.

Troisièmement, nous devons commencer à songer à un plan B, dans l'éventualité où le Michigan maintiendrait sa décision. Nous recommandons:

Que le gouvernement du Canada établisse avec les acteurs de l'industrie des plans de contingence qui sont conçus pour garantir le transport rapide des produits de pétrole et de gaz canadiens destinés aux raffineries et aux secteurs du pays dépendants de la canalisation 5, si jamais le service en était interrompu.

Il va sans dire que ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous voulons que la décision en cause soit annulée, mais nous n'avons aucune certitude, alors il nous faut un plan B de toute urgence.

Enfin — et je dirais même surtout —, nous recommandons:

Que, compte tenu de la menace extérieure qui pèse sur l'exploitation de la canalisation 5, le gouvernement du Canada évalue d'autres failles potentielles de l'infrastructure énergétique et des chaînes d'approvisionnement essentielles du Canada et établisse des plans de contingence qui protégeront les intérêts des Canadiens en cas de bouleversements.

Pour assurer sa sécurité énergétique, relancer son économie et honorer ses engagements climatiques, le Canada a besoin d'oléoducs et de gazoducs qui relient la totalité du pays d'est en ouest. C'est ce qu'il faut au Canada pour que les Canadiens contribuent à l'avancement du monde, dont ils sont citoyens.

• (1820)

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours.

Selon toute vraisemblance et selon ce que les experts disent, il y a peu de chances que nous ayons à nous inquiéter de la fermeture de la canalisation 5 à la date butoir du 12 mai, si tant est que cela nous inquiète. En fait, selon certaines sources, la gouverneure du Michigan brandit peut-être cette menace pour forcer Enbridge à rénover cet oléoduc, dont l'état, semble-t-il, soulève quelques inquiétudes, vu son âge.

Comment ma collègue réagit-elle à cette affirmation selon laquelle il n'y aurait pas de raison de craindre la fermeture d'Enbridge, et que ce serait probablement plutôt une question de sécurité qui préoccuperait les autorités?

[Traduction]

Mme Leona Alleslev: Monsieur le Président, il ne faut jamais dire jamais. La gouverneure du Michigan a déclaré qu'elle est très déterminée à fermer cette canalisation, sans oublier que cela ne date pas d'hier. La discussion a officiellement commencé au mois de novembre l'année dernière, mais l'élan vers la fermeture a commencé en 2015. Le Canada n'a pas pris cette situation au sérieux comme il se devait.

Affaires courantes

Je ne crois pas que le problème va disparaître. Voilà pour quoi — même si nous arrivions à infirmer la décision et à maintenir la canalisation — nous devrions quand même préparer parallèlement un plan B et certains mécanismes pour protéger la sécurité énergétique du Canada à l'avenir.

M. Paul Manly (Nanaimo—Ladysmith, PV): Monsieur le Président, au moment où est survenu le déversement de 840 000 litres dans la rivière Kalamazoo, au Michigan, les environmentalistes signalaient déjà le problème de la présence de la canalisation 5 dans le détroit de Mackinac. À cette époque, j'avais vu une vidéo qui montrait le pipeline sous l'eau pour attirer l'attention sur ce problème. Pourquoi le gouvernement conservateur Harper n'a-t-il rien fait dans ce dossier? Pourquoi avons-nous attendu si longtemps quand nous savions que cela pourrait être un problème? Nous devons forcer les entreprises comme Enbridge à rendre des comptes pour leurs infrastructures, surtout si notre économie prend appui sur celles-ci.

La députée pense-t-elle que nous devrions mettre en place une réglementation plus rigoureuse pour garantir que les sociétés de pipeline respectent les normes environnementales?

Mme Leona Alleslev: Monsieur le Président, la question qu'il faut poser est: que feront les Canadiens maintenant? Cela devrait avoir l'effet d'un cri d'alarme. Nos normes environnementales sont les plus strictes au monde et nous obligeons les compagnies à respecter des normes très élevées. Si le reste du monde se conformait à nos normes, les émissions de gaz à effet de serre chuteraient de 25 %.

Il ne s'agit pas de se demander comment nous en sommes arrivés là, mais ce que nous ferons pour protéger l'environnement, la sécurité énergétique et l'autonomie du Canada, afin d'éviter que le pays se retrouve à la merci des décisions prises par d'autres gouvernements.

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de son excellent travail au sein du comité spécial. Elle a parlé, entre autres, des recommandations et, en particulier, du travail effectué sur des plans de contingence. Au cours des témoignages et des débats à la Chambre des communes, a-t-elle entendu quels étaient les plans à court et à long terme, selon les décisions qui seront prises dans les prochains jours?

• (1825)

Mme Leona Alleslev: Monsieur le Président, si mes collègues et moi-même du Parti conservateur avons soulevé cette question dans le cadre de l'urgent débat d'aujourd'hui, c'est parce que nous n'avons vu aucun plan B. Assurer le transport par camion et par chemin de fer n'est pas un plan B viable, car des témoins ont affirmé au comité qu'il y a une pénurie de camions et que la capacité ferroviaire serait insuffisante.

Essentiellement, le plan actuel du gouvernement est de dire que jamais la canalisation ne fermera. Bien entendu, les Canadiens souhaitent qu'ils aient raison, mais souhaiter n'est pas un plan viable, et il nous faut un plan B qui indiquera ce que l'on peut faire si notre plus grande crainte devait se réaliser, c'est-à-dire si le pipeline venait à fermer. Voilà pourquoi les recommandations, l'urgence et ce débat sont si importants à court terme, mais aussi à long terme: pour nous éviter de nous retrouver de nouveau dans la position où nous sommes actuellement.

Le vice-président: Nous allons reprendre le débat. Il reste exactement 10 minutes de débat sur la motion dont la Chambre est sai-

sie. Si le député de Prince Albert veut disposer de temps pour les questions et observations, il devra terminer son discours avant que ces 10 minutes ne soient écoulées, mais la décision lui revient entièrement.

La parole est au député de Prince Albert.

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, si vous pouviez m'aviser au bout de sept minutes, il me resterait ainsi au moins trois minutes pour des questions et des réponses. Je suis sûr que le député de Kingston et les Îles a toutes sortes de questions brûlantes qui portent exclusivement sur la canalisation 5.

Jeudi dernier, l'ambassadrice du Canada aux États-Unis a fait la déclaration suivante à l'émission *Power and Politics* de CBC au sujet de la fermeture possible de la canalisation 5 d'Enbridge:

Ce n'est pas une menace pour la sécurité économique ou énergétique du Canada. Je pense que c'est un important différend ou sujet de désaccord entre Enbridge et l'État du Michigan qui doit être pris très au sérieux.

Le ministre a tenu un tout autre discours. Le gouvernement a fait volte-face dans une certaine mesure, car au comité, le 4 mars, le ministre des Ressources naturelles a dit que la canalisation 5 « constitue un lien énergétique et économique essentiel. Elle est essentielle à la sécurité énergétique du Canada [...] » Il a ajouté que le gouvernement prend « très au sérieux la menace qui pèse sur notre sécurité énergétique ».

C'est ce qu'on a dit la semaine dernière. Le gouvernement serait apparemment conscient des conséquences de la fermeture de la canalisation 5. Or, lorsqu'on l'a interrogée à ce sujet, l'ambassadrice a semblé ne pas forcément partager le sentiment d'urgence que nous avons au Canada, ou que le ministre dit percevoir au Canada. Comment expliquer ce décalage?

Si nous avons un plan digne de ce nom au sujet de la canalisation 5 et de sa fermeture, il n'y aurait pas de faux pas, de propos erronés ou de pensées mal exprimées. Non seulement le ministre, le premier ministre et notre ambassadrice enverraient le même message, mais tous les intervenants qui parlent de la canalisation 5 à des gens aux États-Unis feraient de même. Ce n'est cependant pas le cas. Il faut se demander à quel point le gouvernement a pris la fermeture de la canalisation 5 au sérieux.

Je suis sûr que le député de Kingston et les Îles voudrait demander « Eh bien, pourquoi ne soumettez-vous pas des suggestions et des propositions? » Je vais donc le faire. Le 12 mai, la canalisation doit fermer. Combien de trains avez-vous mobilisés? Combien de wagons avez-vous réservés? Combien de camions avez-vous réservés? Pour ce qui est du transport ferroviaire seulement, je pense que nous aurions besoin de quelque 800 wagons par jour, ce qui correspond à environ 200 wagons par train. C'est donc un train toutes les six heures en plus de ceux qui circulent déjà en ce moment.

Je suis agriculteur en Saskatchewan, et nous avons toutes sortes de problèmes en hiver en ce qui concerne l'acheminement par train des produits jusqu'aux ports dans les délais prévus. Y a-t-il quelqu'un qui a élaboré un plan pour régler ce problème?

Affaires courantes

S'agissant des camions, si nous passons à 25 000 camions par jour, a-t-on discuté avec les autorités frontalières de Windsor pour voir comment ce volume de camionnage sera géré? Combien de personnes avez-vous embauchées pour gérer le passage de ces camions à la frontière? A-t-on fait des démarches auprès des maires de Windsor et de Detroit pour faciliter ce type de déplacement dans leurs villes respectives? Je parie que personne n'y a pensé.

Ce qui est vraiment intéressant, c'est que le gouvernement ne fait rien tant qu'il n'y a pas de crise. Il en a été question pendant la campagne de l'automne dernier avec la gouverneure, qui est de tendance d'extrême gauche et écologiste pure et dure. Tout fermer et mettre les gens au chômage ne l'inquiète pas. Elle s'en moque et veut cocher une case pour plaire à ses copains écolos. S'ils prenaient vraiment l'environnement au sérieux et s'ils s'en préoccupaient vraiment, pourquoi n'auraient-ils pas présenté un plan raisonnable? Ils auraient pu ainsi affirmer qu'ils nous avaient fait part de leur intention de faire quelque chose de différent aux États-Unis.

Un instant: Enbridge a déjà un plan raisonnable. L'entreprise avait en effet déjà planifié l'endroit où elle allait creuser sous le détroit et elle entendait mettre la canalisation dans le béton. Elle avait simplement besoin de temps pour réaliser son projet, mais qu'est-ce qui arrive? La canalisation sera simplement fermée.

Si j'étais un consommateur de l'Ontario ou du Québec, je serais très inquiet d'entendre ce que disent les députés qui représentent ces provinces. Heureusement, l'été arrive. Heureusement, je n'ai pas besoin de chauffer ma maison. Si j'étais un agriculteur qui doit faire les récoltes et que ma récolte était humide, j'espère que je n'aurais pas besoin de propane pour sécher les grains de maïs. Si la canalisation devait vraiment être fermée, toutes ces questions se poseraient et il n'y a pas de plan B pour y répondre. Il est vraiment décevant d'entendre les partis de gauche dire qu'ils s'inquiètent de la souveraineté du Canada. Dans la situation actuelle, c'est un tribunal américain qui décidera de la souveraineté du Canada. Cela signifie que le sort de 25 000 emplois à Sarnia sera décidé à l'étranger. Voilà quelle est la situation actuelle.

Lorsque nous sommes au comité et que nous en discutons avec les députés des autres partis, nous leur disons que ce n'est pas très intelligent. La députée qui a pris la parole avant moi en a parlé. Il serait peut-être avantageux que le Canada ait son propre pipeline. Peut-être que le Canada devrait être autosuffisant et ne pas dépendre des autres, comme nous l'avons appris la COVID-19. Personne ne parle de ces 25 000 ou 30 000 personnes qui, si la canalisation devait être fermée le 13 mai, risquent de perdre leur emploi. Elles risquent de ne pas pouvoir payer leur hypothèque ou nourrir leur famille.

• (1830)

Y a-t-il un plan en place pour les chômeurs? Y a-t-il un plan pour les aider à faire la transition vers de nouveaux emplois?

Qu'en est-il du secteur automobile et des autres secteurs manufacturiers? Tout le monde pense qu'il n'y a, en jeu, que le pétrole et le gaz. Qu'en est-il des plastiques et des autres composants qui sortent de ces raffineries, sont utilisés dans le secteur manufacturier ontarien puis sont expédiés dans le monde entier? En ce moment, le secteur de l'automobile a un problème avec les puces informatiques. Que se passerait-il si, tout à coup, le secteur ne pouvait plus obtenir les plastiques dont il a besoin pour les pare-chocs ou d'autres pièces de voitures? Quel est l'avenir du secteur de l'automobile au Canada si nous ne pouvons même pas fournir les compo-

sants qui entrent dans la fabrication des voitures? Notre secteur de l'automobile part-il simplement aux États-Unis, avec tout le reste, puisque, selon la gauche, c'est ce qui arrive quand on ferme tout?

Je me sens vraiment frustré quand je pense à la canalisation 5. Il y a eu le comité spécial et je pensais que tout le monde était d'accord et comprenait son importance. Puis j'ai commencé à entendre des commentaires de gens au gouvernement et de notre ambassadrice, qui donnaient un autre son de cloche. Le député de Kingston et les Îles n'en parle même pas et fait preuve d'un grand mépris pour les 25 000 emplois concernés. Il ne comprend pas que, dans deux jours, ces gens pourraient bien être au chômage. Son sujet de prédilection, ce sont les élections. Les libéraux veulent parler d'élections. Je m'inquiète pour les emplois, pour ces gens, pour l'économie. Je m'inquiète de ce que sera l'avenir du Canada, dans lequel grandiront nos enfants.

Lorsqu'il y avait un gouvernement néo-démocrate en Saskatchewan, les gens pouvaient au moins aller travailler en Alberta, mais avec un gouvernement néo-démocrate-libéral au niveau fédéral, où nos enfants vont-ils aller travailler?

C'est ici que je vais m'arrêter.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, puisque le député a mentionné mon nom à quelques reprises dans son discours, ce dont je le remercie, j'ai pensé que je lui devais bien une question.

Il a dit que je lui demandais sans doute des suggestions, mais quand il a commencé à en parler, on a vu que ce n'en était pas une, mais plutôt la suite de son discours sur ce qui allait arriver en cas de fermeture de la canalisation.

Une suggestion dirait à la Chambre ce que le gouvernement devrait faire différemment pour assurer le maintien en exploitation de cette pièce d'infrastructure. La question est très simple. Que ferait le député pour encourager la gouverneure à changer son fusil d'épaule de sorte que cette infrastructure puisse demeurer en exploitation?

M. Randy Hoback: Monsieur le Président, que devrait faire le gouvernement? Premièrement, uniformisez vos notes d'allocation. L'ambassadrice devrait dire exactement la même chose que le ministre et le premier ministre, sans quoi...

• (1835)

Le vice-président: Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je crois que la plupart des députés savent que je n'utilise pas de notes d'allocation. Cela dit, le député ne devrait pas dire...

Une voix: Cela relève du débat.

M. Mark Gerretsen: Mon recours au Règlement vise le fait que le député a dit: « uniformisez vos notes d'allocation ». Or, je n'emploie certainement pas vos notes d'allocation, monsieur le Président.

Le vice-président: Je remercie le député. J'ai effectivement remarqué que le député de Prince Albert avait parfois utilisé les mots « vous » et « votre ». Je crois que c'était pour la forme. Le député était peut-être un peu plus direct cette fois-ci, mais je crois qu'il en est conscient, alors laissons-le poursuivre. Laissons-le terminer ses observations, puis je crois que c'est tout le temps que nous avons.

Le député de Prince Albert a la parole.

Affaires courantes

M. Randy Hoback: Monsieur le Président, par votre entremise, le gouvernement libéral devrait au moins s'assurer que sa diplomatie est cohérente, de sorte que tout le monde parle le même langage et discute des mêmes questions afin d'avoir un plan d'action sur le terrain, comme il l'a fait dans le cadre de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, où il s'était adressé aux principaux acteurs et aux décideurs appropriés. Or, quand la gouverneure ne veut même pas parler au gouvernement, cela nous montre à quel point le premier ministre est inefficace.

Le vice-président: Je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est saisie.

[Français]

La question porte sur la motion.

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Traduction]

Je vois le député de Battle River—Crowfoot se lever.

M. Damien Kurek: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 25 janvier, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 11 mai, à la fin de période prévue pour les questions orales.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions à la Chambre aujourd'hui. La première pétition appuie le projet de loi S-204, que j'ai présenté à l'étape de la première lecture à la Chambre tout à l'heure. Le projet de loi vise à ériger en infraction criminelle le fait d'aller à l'étranger pour recevoir un organe prélevé sans consentement. Il prévoit aussi qu'une personne pourrait être interdite de territoire au Canada si elle a été impliquée dans le prélèvement forcé et le trafic d'organes. Les pétitionnaires espèrent que le projet de loi sera adopté au Parlement. Il a été adopté au Sénat, puis renvoyé à la Chambre des communes, qui en est maintenant saisie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition attire l'attention des députés sur le génocide dont sont victimes les Ouïghours et autres musulmans d'origine turque en Chine. Les pétitionnaires aimeraient que la Chambre ainsi que le gouvernement reconnaissent ce génocide et appliquent les mesures d'intervention appropriées. La Chambre a reconnu ce génocide, comme les députés le savent, mais le gouvernement ne l'a pas encore fait.

L'ÉTHIOPIE

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la troisième et dernière pétition souligne l'horrible situation des droits de la personne dans la région du Tigré, en Éthiopie. Elle demande un plus grand engagement du gouvernement face aux événements qui s'y déroulent sur le plan hu-

manitaire et des droits de la personne. Elle demande également que le Canada prenne davantage part à l'évolution de la situation en Éthiopie et engage un dialogue avec les gouvernements éthiopiens et érythréens.

Je recommande à mes collègues d'examiner ces trois pétitions.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE REGINA

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter, au nom des électeurs de Regina, une pétition sur la tour de contrôle de la circulation aérienne à l'aéroport international de Regina. Cette pétition a déjà été utile, puisque le ministre des Transports et NAV CANADA ont déclaré que la tour de contrôle allait rester ouverte.

Dans la deuxième partie de la pétition cependant, les signataires s'opposent explicitement à toute décision ou recommandation qui préconise la fermeture de la tour de contrôle de la circulation aérienne de l'aéroport international de Regina ou de la réduction de ses services.

Je suis très heureux de présenter cette pétition au nom de 901 signataires de Regina.

• (1840)

LES SOINS DE LONGUE DURÉE

M. Paul Manly (Nanaimo—Ladysmith, PV): Monsieur le Président, je suis honoré de présenter une pétition lancée par les défenseurs des droits des personnes âgées de Nanaimo—Ladysmith. Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada d'inclure les soins de longue durée dans le système de santé publique sous le régime de la Loi canadienne sur la santé; de travailler avec les provinces à élaborer des normes nationales sur des soins relationnels centrés sur la personne qui comprennent la formule de dotation garantissant des soins de base de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario; d'éliminer la recherche de profits par des chaînes commerciales à but lucratif subventionnées par le gouvernement en veillant à ce que les fonds publics soient dépensés aux fins prévues et en interdisant la sous-traitance; de normaliser des salaires et des avantages sociaux équitables et décents, et d'exiger que tous les employés ne travaillent qu'à un seul endroit; d'assurer une surveillance gouvernementale et de prévoir de lourdes pénalités et mesures de récupération à l'encontre des établissements qui ne respectent pas les normes et les règlements; et d'exiger l'établissement de conseils de famille indépendants dont les droits sont protégés.

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je suis honoré d'être ici aujourd'hui pour présenter cinq pétitions.

Dans la première pétition, les signataires de ma circonscription demandent au gouvernement qu'il obtienne le consentement des provinces en vue de modifier la Constitution pour y inclure les droits de propriété; et qu'il prenne également des dispositions pour faire adopter une loi dans le but d'indemniser pleinement, justement et rapidement quiconque est dépossédé d'un bien personnel ou privé à cause d'une initiative, d'une politique, d'un processus, d'un règlement ou d'une loi mis en œuvre par le gouvernement fédéral.

LA PÉRÉQUATION

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande que le gouvernement augmente immédiatement, avec effet rétroactif, le programme de stabilisation fiscale, et qu'il s'engage à travailler avec les provinces pour remédier aux inégalités actuelles qui existent dans la formule de péréquation.

LA REPRÉSENTATION AU SÉNAT

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la troisième pétition est très simple. Elle demande que le gouvernement fasse le nécessaire pour assurer la représentation égale de chaque province au Sénat.

L'ALBERTA

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la quatrième pétition prévoit plusieurs points. Elle demande, premièrement, de reconnaître officiellement la place de l'Alberta en tant que partenaire égal au sein de la fédération; deuxièmement, de supprimer les obstacles afin que l'Alberta puisse développer ses ressources sans subir d'ingérence; et troisièmement, d'assurer un accès sans entrave aux marchés internationaux pour ces ressources.

LES THÉRAPIES DE CONVERSION

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la dernière pétition, qui a été signée par des gens de ma circonscription et d'autres Canadiens, fait état de différentes préoccupations concernant le projet de loi C-6. Elle demande que le gouvernement interdise les pratiques coercitives et dégradantes ayant pour but de changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, mais elle soulève aussi des préoccupations à propos du projet de loi que le gouvernement a présenté à ce sujet.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 586.

[Texte]

Question n° 586 — **M. Michael D. Chong:**

En ce qui concerne les paiements versés par le gouvernement à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures: quels sont (i) le montant, (ii) la date exacte de chacun des paiements qui ont été versés ou seront versés pendant l'année civile 2021?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ces informations se trouvent dans les Comptes publics du Canada et sont prévus dans le Budget principal des dépenses 2021-2022. De plus amples renseignements sur les Comptes publics du Canada et le Budget principal des dépenses 2021-2022 sont disponibles sur le site web suivant: www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-pre-vues/plan-depenses-budget-principal/2021-22-budget-depenses-budget-principal-2021-2022.html.

Affaires courantes

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n°s 575 à 585, 587 et 588 pouvaient être transformées en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

[Français]

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre que les questions susmentionnées soient transformées en ordres de dépôt de documents et que les documents soient déposés immédiatement?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 575 — **Mme Lianne Rood:**

En ce qui concerne l'administration du vaccin contre la COVID-19 aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) déployés à l'étranger: a) quelles mesures précises ont été mises en place pour veiller à ce que les membres des FAC déployés à l'étranger reçoivent le vaccin; b) dans quel délai (i) la première dose, (ii) la deuxième dose (le cas échéant), du vaccin a été ou sera administrée, ventilé par le nom du fabricant (Pfizer, Moderna, etc.) et le pays où les membres des FAC sont déployés?

(Le document est déposé.)

Question n° 576 — **Mme Lianne Rood:**

En ce qui concerne le Budget principal des dépenses de 2021-2022 et le montant de 53 132 349 \$ figurant sous Ministère des Finances, pour « Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres » en vertu du paragraphe 18(1) de la Loi sur la reprise économique: a) quels sont les détails des paiements à effectuer sous ce poste, y compris le (i) nom des organisations internationales qui reçoivent des paiements, (ii) montant, (iii) pays au nom de qui le paiement est effectué; b) quels sont les détails de tous les paiements effectués sous ce poste ou des postes similaires dans tous les budgets principaux et supplémentaires des dépenses depuis 2016, y compris le (i) nom des organisations internationales qui reçoivent des paiements, (ii) montant, (iii) pays au nom de qui le paiement est effectué?

(Le document est déposé.)

Question n° 577 — **Mme Lianne Rood:**

En ce qui concerne la plateforme informatique nationale de gestion des vaccins (PINGV): a) quelles sont les fonctionnalités de la PINGV; b) quelles provinces et quels territoires utilisent présentement la PINGV; c) quels renseignements le gouvernement possède-t-il concernant l'utilisation que font les provinces et les territoires de la PINGV, y compris (i) la date à laquelle chaque province ou territoire a commencé à utiliser la PINGV, (ii) les fonctionnalités de la PINGV qu'utilise chaque province ou territoire, (iii) la date à laquelle chaque province ou territoire a commencé à utiliser chacune des fonctionnalités de la PINGV?

(Le document est déposé.)

Question n° 578 — **Mme Louise Chabot:**

En ce qui concerne les dépenses fédérales dans la circonscription de Thérèse-De Blainville, au cours de chaque exercice depuis 2019-2020, inclusivement: quels sont les détails relatifs à toutes les subventions et contributions et à tous les prêts accordés à tout organisme, groupe, entreprise ou municipalité, ventilés par (i) le nom du bénéficiaire, (ii) la municipalité dans laquelle est situé le bénéficiaire, (iii) la date à laquelle le financement a été reçu, (iv) le montant reçu, (v) le ministère ou l'organisme qui a octroyé le financement, (vi) le programme dans le cadre duquel la subvention, la contribution ou le prêt a été accordé, (vii) la nature ou le but?

(Le document est déposé.)

Ordres émanant du gouvernement

Question n° 579 — Mme Louise Chabot:

En ce qui concerne le règlement des dossiers de plaintes reliées au système de paye Phénix: *a)* quel est le nombre total de billets ou de demandes de règlements en attente; *b)* des demandes en *a)*, combien ont un temps d'attente de règlement (i) de 6 à 12 mois, (ii) de 12 à 24 mois, (iii) de plus de 24 mois; *c)* des demandes en *a)*, combien proviennent de citoyens résidant (i) au Québec, (ii) dans la circonscription de Thérèse-De Blainville; *d)* des demandes en *a)*, combien sont identifiées comme prioritaires par les directions de règlements des plaintes; *e)* des demandes en *d)*, combien sont de la catégorie (i) 1, absence de paye, (ii) 2, absence autorisée ou mise à pied, (iii) 3, promotion, remplacement ou poste intérimaire?

(Le document est déposé.)

Question n° 580 — M. Tim Uppal:

En ce qui concerne le commentaire fait à la Chambre par le premier ministre le 23 mars 2021, à savoir que « nous continuerons de fonder nos décisions sur des données scientifiques et probantes »: de quelles données scientifiques ou probantes le gouvernement dispose-t-il pour prouver qu'il est plus sécuritaire de faire la quarantaine dans un hôtel plutôt que chez soi?

(Le document est déposé.)

Question n° 581 — M. Tim Uppal:

En ce qui concerne les allégations d'inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes et les actions du ministre de la Défense nationale, depuis le 4 novembre 2015: *a)* combien de signalements d'inconduite sexuelle alléguée ont été portés à l'attention, officiellement ou officieusement, (i) du ministre de la Défense nationale, (ii) du cabinet du ministre de la Défense nationale, ventilé par année; *b)* pour chaque cas en *a)*, quelle mesure particulière, le cas échéant, a-t-on prise?

(Le document est déposé.)

Question n° 582 — M. Bob Saroya:

En ce qui concerne la décision du gouvernement de prolonger l'intervalle entre les deux doses du vaccin contre la COVID-19 jusqu'à 105 jours: *a)* quelle évaluation le gouvernement a-t-il faite sur l'impact de cette décision sur les personnes atteintes de cancer; *b)* quelle est la réponse du gouvernement aux préoccupations soulevées par l'étude du King's College de Londres et de l'Institut Francis Crick, qui a révélé que les retards dans l'administration de la deuxième dose de plus de 21 jours rendent les patients atteints de cancer vulnérables à la COVID-19?

(Le document est déposé.)

Question n° 583 — M. Bob Saroya:

En ce qui concerne les comptes verrouillés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) entre le 13 mars 2021 et le 22 mars 2021 par crainte que les noms d'utilisateur et les mots de passe aient été piratés: *a)* combien de comptes ont été verrouillés; *b)* en moyenne, pendant combien de jours les comptes touchés ont-ils été verrouillés; *c)* l'ARC a-t-elle avisé tous les titulaires des comptes mentionnés en *a)* que leur compte allait être verrouillé et, le cas échéant, comment a-t-elle communiqué avec eux; *d)* à quelle date l'ARC a-t-elle appris que des noms d'utilisateur et des mots de passe avaient peut-être été piratés; *e)* comment l'ARC a-t-elle été informée du piratage; *f)* existe-t-il des recours ou des dédommagements pour les personnes dont les données ont été compromises en raison du piratage de leurs renseignements détenus par l'ARC, et, le cas échéant, comment ces personnes peuvent-elles accéder à ces recours ou dédommagements; *g)* des mesures précises ont-elles été prises depuis le 13 mars 2021 pour garantir la sécurité des renseignements transmis électroniquement à l'ARC à l'avenir, et, le cas échéant, quels sont les détails pour chaque mesure, y compris la date de mise en œuvre?

(Le document est déposé.)

Question n° 584 — M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:

En ce qui concerne les dépenses fédérales dans la circonscription de Papineau, au cours de chaque exercice depuis 2018-2019, inclusivement: quels sont les détails relatifs à toutes les subventions et contributions et à tous les prêts accordés à tout organisme, groupe, entreprise ou municipalité, ventilés par (i) le nom du bénéficiaire, (ii) la municipalité dans laquelle est situé le bénéficiaire, (iii) la date à laquelle le financement a été reçu, (iv) le montant reçu, (v) le ministère ou l'organisme qui a octroyé le financement, (vi) le programme dans le cadre duquel la subvention, la contribution ou le prêt a été accordé, (vii) la nature ou le but?

(Le document est déposé.)

Question n° 585 — M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:

En ce qui concerne les dépenses fédérales dans la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot, au cours de chaque exercice depuis 2018-2019, inclusivement: quels sont les détails relatifs à toutes les subventions et contributions et à tous les prêts accordés à tout organisme, groupe, entreprise ou municipalité, ventilés par (i) le

nom du bénéficiaire, (ii) la municipalité dans laquelle est situé le bénéficiaire, (iii) la date à laquelle le financement a été reçu, (iv) le montant reçu, (v) le ministère ou l'organisme qui a octroyé le financement, (vi) le programme dans le cadre duquel la subvention, la contribution ou le prêt a été accordé, (vii) la nature ou le but?

(Le document est déposé.)

Question n° 587 — M. James Cumming:

En ce qui concerne les publicités gouvernementales lancées sur Facebook depuis le 13 mars 2020: *a)* combien de publicités ont été lancées par mois et à quelle campagne correspondait chacune d'elle (p. ex. assurance-emploi, services de citoyenneté, crédits d'impôt, subventions, etc.); *b)* pendant combien de temps chaque publicité est-elle restée active en ligne; *c)* quels ont été les résultats des publicités lancées, ventilés par publicité, y compris (i) le nombre de personnes rejointes, (ii) le pourcentage de femmes et d'hommes rejoint, (iii) les tranches d'âge des personnes rejointes, (iv) les régions fédérales, provinciales ou municipales ciblées, y compris les codes postaux, le cas échéant; *d)* combien d'employés reçoivent ou ont accès aux données des publicités sur Facebook recueillies pour chaque campagne, ventilés par exemption ministérielle et personnel ministériel?

(Le document est déposé.)

Question n° 588 — M. Kerry Diotte:

En ce qui concerne l'adaptation de l'environnement de travail à domicile pour les fonctionnaires depuis le 23 septembre 2020: *a)* quel est le montant total dépensé en meubles, équipement, y compris l'équipement informatique, et les services, ainsi que le remboursement de l'Internet résidentiel; *b)* des achats en *a)*, quelle est la ventilation par ministère par (i) date d'achat, (ii) code d'objet, (iii) type de meubles, équipement ou services, (iv) coût final des meubles, équipement ou services; *c)* quels sont les coûts de la livraison des éléments en *a)*; *d)* des abonnements ont-ils été achetés pendant cette période, et, le cas échéant (i) quels sont les abonnements, (ii) quels ont été les coûts associés à ces abonnements?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

[Français]

Le vice-président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1845)

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (réponse à la COVID-19), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Emmanuela Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé du temps cet après-midi pour parler du projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi électorale du Canada en réponse à la COVID-19.

Pour des raisons évidentes, je trouve que c'est un projet de loi important qui devrait être pris en considération très sérieusement pour la sécurité et la santé des Canadiens et des Canadiennes. Depuis plus d'un an maintenant, nous sommes aux prises avec une pandémie et, même si cela fait déjà très longtemps, nous n'en savons pas encore assez au sujet de ce virus.

Dans la province du Québec, nous faisons des progrès, puisque les statistiques sont en baisse. On pourrait voir un déconfinement bientôt, peut-être cet été. Si les Québécois et les Québécoises sont chanceux, ils pourraient retourner à une vie plus ou moins normale comme l'été dernier. Par contre, dans d'autres provinces comme en Ontario, la situation n'est pas aussi positive. Il existe des variants qui rendent la COVID plus contagieuse. Heureusement, il est vrai que de plus en plus de gens se font vacciner. C'est excellent, mais la vérité demeure que nous ne savons pas combien de temps l'immunité durera.

C'est pour cela qu'il faut mettre en place des mesures pour protéger les Canadiens et les Canadiennes. Si on le peut, il faut trouver des manières d'éviter de mettre la population en danger. Pour ces raisons, cela me fait plaisir de discuter du projet de loi C-19, une initiative importante qui permettra à Élections Canada de tenir une élection de façon sécuritaire si elle devait se dérouler durant l'actuelle pandémie.

Mondialement, cela fait plus d'un an que des événements sont annulés, une mesure nécessaire pour garder la population en sécurité. Comme nous ne savons pas combien de temps nous allons demeurer dans cette situation, nous devons quand même trouver des manières d'assurer la santé de nos institutions démocratiques. Si une élection générale devait avoir lieu, il faut qu'elle puisse se dérouler de façon sécuritaire pour tout le monde, y compris les électeurs, les bénévoles et les fonctionnaires électoraux.

[Traduction]

Comme des élections provinciales et municipales ont été reportées dans certaines provinces l'an dernier, en raison de la nécessité de pratiquer l'éloignement physique et d'appliquer d'autres mesures sanitaires, nous avons conclu que, puisque nous ne savons pas au juste combien de temps la pandémie durera, il fallait trouver des solutions plutôt que de reporter les élections. Dans une démocratie comme le Canada, il est important de donner à la population l'occasion d'exercer son droit de choisir son gouvernement et ses représentants lorsque le moment est venu de le faire.

Nous ne pouvons pas continuer à reporter les élections indéfiniment. Nous devons plutôt apporter les modifications nécessaires et nous adapter à la réalité actuelle afin de protéger les Canadiens et la santé des institutions démocratiques. Depuis le début de la pandémie, des élections ont été tenues un peu partout dans le monde et des efforts ont été déployés pour mettre en place des mesures de santé publique strictes, comme exiger le port du masque et l'éloignement physique, ou fournir du désinfectant pour les mains ou des gants aux électeurs.

Le projet de loi C-19 ajouterait une nouvelle partie à la Loi électorale du Canada pour mieux protéger les Canadiens dans le contexte d'élections. Cette nouvelle partie aurait notamment les effets suivants : élargir le pouvoir du directeur général des élections d'adapter les dispositions de la loi pour protéger la santé ou la sécurité des électeurs ou des fonctionnaires électoraux; permettre au directeur du scrutin de créer des sections de vote constituées d'un seul établissement où résident des personnes âgées ou ayant une déficience ou d'une partie d'un tel établissement et de fixer les jours et heures d'ouverture du bureau de scrutin; prévoir une période du scrutin de trois jours consécutifs, soit les samedi, dimanche et lundi; prévoir les heures de vote pendant la période du scrutin; prévoir les mesures à prendre à l'ouverture et à la fermeture du bureau de scrutin; fixer les jours de vote aux bureaux de vote par anticipation; permettre au directeur général des élections d'avancer ou de reculer

Ordres émanant du gouvernement

d'au plus deux jours le jour où certaines choses doivent ou peuvent être accomplies ou la date de début ou de fin d'une période pendant laquelle certaines choses doivent ou peuvent être accomplies; prévoir qu'une demande d'inscription et de bulletin de vote spécial peut être faite au titre de la section 4 de la partie 11 par écrit ou sous forme électronique; et prévoir que l'électeur dont la demande d'inscription et de bulletin de vote spécial a été approuvée par le directeur du scrutin de sa circonscription peut déposer l'enveloppe extérieure contenant son bulletin de vote spécial dans une boîte de réception sécurisée.

On accorderait ainsi une certaine souplesse pour que le directeur général des élections puisse apporter les modifications qu'il juge nécessaires afin de mieux protéger les Canadiens. On pourrait rendre le processus électoral plus accessible pour les aînés et les personnes handicapées, car ils auraient plus de chances d'avoir accès à un bureau de scrutin dans l'immeuble où ils habitent. Par ailleurs, un plus grand nombre de Canadiens auraient accès au vote par correspondance. Cela pourrait être une excellente option pour bon nombre de Canadiens vulnérables qui ont plus de risques de tomber malades ou même pour les Canadiens qui ont peur de se rendre à un bureau de scrutin et qui préféreraient ne pas avoir à le faire.

• (1850)

[Français]

Élections Canada estime que jusqu'à 5 millions d'électeurs pourraient choisir de voter par correspondance si l'élection devait avoir lieu durant la pandémie. Pour répondre à cette demande, le projet de loi C-19 prévoit l'installation de boîtes sécurisées pour recevoir des demandes de vote par correspondance en ligne et de permettre que les numéros d'identification soient acceptés comme preuve d'identité pour ces demandes.

De plus, il permettrait aux électeurs qui auront fait la demande de vote par correspondance de changer d'idée et tout de même choisir de voter en personne. Cette mesure vient avec certaines conditions pour protéger l'intégrité du système électoral.

[Traduction]

Nous devons comprendre que, dans le contexte de la pandémie actuelle, bon nombre de Canadiens préféreront recourir au vote par correspondance. Les mesures du projet de loi sur le vote par correspondance sont conçues pour renforcer ce mode de scrutin, car on s'attend à une hausse soudaine du nombre d'électeurs qui choisiront de voter de cette manière. L'objectif général est de faciliter l'accès à ce mode de scrutin pour les Canadiens qui pourraient ne pas se sentir en sécurité en se rendant à un bureau de scrutin. Les électeurs pourraient utiliser un numéro d'identification plutôt qu'une copie de leur pièce d'identité pour établir leur identité et leur lieu de résidence au moment de s'inscrire au vote par correspondance.

Par ailleurs, en prolongeant la période de scrutin pour la faire passer d'un à trois jours, on accorderait plus de souplesse aux Canadiens quant au moment choisi pour voter, et on réduirait ainsi le nombre de personnes qui se réunissent à un bureau de scrutin donné. Comme nous avons dû composer avec les mesures de distanciation physique pendant plus d'un an, je crois que nous pouvons tous comprendre pourquoi on prolongerait la période de scrutin.

Ordres émanant du gouvernement

En ce qui concerne les soins de longue durée, le gouvernement fédéral est conscient que les Canadiens les plus vulnérables devraient pouvoir exercer leur droit de vote de façon sécuritaire sans courir le moindre risque pour leur santé. Le projet de loi C-19 contient des mesures qui visent précisément à protéger le droit de participer au processus démocratique dans un environnement sain et sécuritaire.

Plus précisément, le projet de loi prévoit une période de 13 jours durant laquelle les travailleurs d'élections peuvent recueillir les votes des résidents de ces établissements en toute sécurité. Cela donnerait au personnel électoral suffisamment de temps pour déterminer, de concert avec les employés de ces établissements, des dates précises où le vote peut être tenu de manière sécuritaire. En outre, cela permettrait aux travailleurs d'élections d'installer des bureaux de scrutin à certains étages d'un immeuble donné pour tenir compte des zones chaudes ou des zones de quarantaine qui ont été établies à l'échelle de ces nombreux établissements.

[Français]

Bref, ce projet de loi rendrait les élections plus sécuritaires pour les Canadiens et les Canadiennes. Il est important de se rappeler que des élections pourraient arriver à tout moment alors que le gouvernement est minoritaire. Nous devons prendre des précautions pour protéger la population dans le cas où des élections seraient déclinées.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne savons pas quand cette pandémie sera derrière nous. Si elle dure plus longtemps et qu'il y a une quatrième ou une cinquième vague après celle que nous traversons actuellement, nous n'aurons pas le choix de procéder à des élections durant la pandémie. Faisons donc la bonne chose et rendons les élections plus sécuritaires pour les Canadiens et les Canadiennes.

[Traduction]

Votons en faveur du projet de loi pour nous assurer que s'il y a des élections durant cette pandémie — ce que personne ne souhaite —, elles puissent quand même se tenir en toute sécurité. J'espère, toutefois, que la pandémie se terminera bientôt et avant les prochaines élections.

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, nous avons beaucoup discuté aujourd'hui de l'inclusion d'une disposition de caducité. Je sais que certains députés libéraux ont critiqué les conservateurs à ce sujet, en affirmant que cette disposition se trouve déjà à l'article 11 du projet de loi. J'ai scruté le projet de loi, et j'ai suivi l'avis de certains des experts, selon lesquels, entre autres lacunes, le projet de loi manque de clarté et n'est pas démocratique.

Puisque la Chambre des communes est la gardienne de l'infrastructure démocratique du Canada, la clarté est indispensable pour que les Canadiens puissent avoir pleinement confiance dans le processus électoral. La députée d'en face pourrait-elle fournir des précisions sur ce qu'est censée être la disposition de caducité? Je ne vois certes pas d'indication à cet égard dans l'article 11 du projet de loi.

• (1855)

Mme Emmanuela Lambropoulos: Monsieur le Président, j'espère moi aussi que la clarté est essentielle quand nous discutons de projets de loi comme celui-là. Les membres du comité devront absolument tenir compte de ces observations. Le projet de loi sera renvoyé au comité, alors espérons que tous les partis présents pour

ront en discuter et l'améliorer au maximum avant qu'il soit mis aux voix.

[Français]

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, je vais lire une citation du député de Winnipeg-Nord. En 2014, après qu'un bâillon eut été imposé dans le cadre du débat sur la Loi électorale du Canada, il a dit:

Monsieur le Président, je me demandais si le député pouvait nous parler du fait que la Loi électorale du Canada et la Loi sur le Parlement du Canada sont essentielles à notre démocratie, et que toute modification envisagée doit être le fruit d'un large consensus et doit reposer sur des preuves solides. C'est un fait que le Parti libéral défend vigoureusement.

Quels sont les commentaires de la députée à ce sujet?

Mme Emmanuela Lambropoulos: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme nous le savons, nous sommes en période de pandémie. Je pense que nous avons fait beaucoup de choses qui n'ont jamais été faites au Parlement auparavant. Par exemple, nous avons utilisé des pouvoirs spéciaux afin de venir en aide à la population. Prendre en considération ce que l'on vit en ce moment, c'est extrêmement important.

Nous vivons une situation différente de la normale. Même si plus de temps devrait être consacré à l'étude du projet de loi, comme c'est le cas pour la majorité des projets de loi que nous avons déposés cette année, il n'en demeure pas moins que nous vivons une période spéciale.

[Traduction]

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, depuis le début du débat sur le projet de loi C-19, j'ai entendu un nombre incalculable de libéraux affirmer qu'ils ne veulent pas d'élections et que personne d'autre n'en veut. C'est ce qu'ils disent depuis le début du débat. Alors, si personne ne veut d'élections, pourquoi tiennent-ils tant à ce que ce projet de loi soit adopté en quatrième vitesse? Pourquoi ont-ils imposé l'attribution de temps? Pourquoi s'entêtent-ils de la sorte s'il n'y a pas d'élections à l'horizon? Si les libéraux n'en veulent pas et que personne d'autre ici n'en veut non plus, nous devrions pouvoir prendre le temps de bien étudier ce texte législatif et de l'améliorer, dans l'intérêt de la démocratie et des Canadiens.

Mme Emmanuela Lambropoulos: Monsieur le Président, en situation de gouvernement minoritaire, il est vraiment important d'être prêt à ce genre de chose, parce qu'on ne sait jamais à quel moment le gouvernement pourrait tomber. Je crois que tous les députés en conviennent. Si le gouvernement était majoritaire, nous n'aurions pas besoin d'examiner cette question aussi rapidement. Cependant, comme nous nous trouvons en situation de gouvernement minoritaire qui risque de tomber à tout moment, il est important de tenir compte de ces choses, et de le faire rapidement, au cas où.

M. Paul Manly (Nanaimo—Ladysmith, PV): Monsieur le Président, j'espère qu'il n'y aura pas d'élections durant la pandémie. J'espérais que d'autres changements seraient apportés à la Loi électorale du Canada, étant donné qu'on nous a promis en 2015 qu'il s'agirait des dernières élections à système uninominal majoritaire à un tour.

La députée croit-elle qu'il est juste qu'un parti qui a obtenu 1,3 million de votes dispose de 3 sièges, alors qu'un parti qui en a obtenu 5 fois plus, c'est-à-dire le Parti libéral, dispose de 50 fois plus de sièges? Chaque député libéral représente environ 37 000 personnes, tandis que chaque député du Parti vert en représente 380 000. La députée croit-elle qu'il s'agit d'une représentation équitable de la démocratie, et que nous devrions avoir un système de vote équitable...

• (1900)

Le vice-président: La députée de Saint-Laurent a la parole.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit équitable ni que le système soit parfait. Je suis convaincue que divers changements pourraient être apportés, et qu'il faudrait étudier davantage la question pour nous assurer d'aller dans la bonne direction et dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

[Français]

Le vice-président: Nous reprenons le débat.

Il reste quatre minutes au député de La Prairie.

L'honorable député a la parole.

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-19, sous bâillon, représente deux entraves à nos institutions démocratiques.

Quand on joue avec le cœur de la démocratie et le droit de vote, il devrait y avoir un consensus au sein de notre enceinte. En utilisant le bâillon, le gouvernement nous pousse le projet de loi C-19 dans la gorge. C'est gênant. À sa place, je serais gêné de...

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas d'interprétation en anglais et j'aimerais bien entendre ce que le député dit.

[Français]

Le vice-président: Peut-on vérifier si l'interprétation fonctionne bien? À la Chambre, l'interprétation fonctionne correctement.

Cela semble fonctionner maintenant.

L'honorable député de La Prairie a la parole.

M. Alain Therrien: Monsieur le Président, cela représente deux entraves à nos institutions. Le bâillon est la première entrave. Il y en a ensuite une deuxième. Il faut savoir que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a travaillé sur cette question à partir du 22 octobre et qu'il a présenté un rapport qui s'intitule « Rapport final: protéger la santé publique et la démocratie advenant une élection en temps de pandémie ».

Les membres du Comité ont travaillé pendant 24 heures, ont reçu au moins une dizaine de témoins et se sont empressés de déposer un rapport préliminaire pour pouvoir éclairer le gouvernement — qui a souvent besoin de lumière, parce qu'il est myope. Les membres de ce comité ont présenté leur rapport le plus rapidement possible, c'est-à-dire le 11 décembre 2020. Or, cette *gang* de libéraux a présenté son projet de loi le 10 décembre 2020. C'est un affront aux institutions. Être à leur place, je serais gêné. Je ferais comme les autruches: je me mettrais la tête dans le sable.

Les libéraux n'ont pas attendu après le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour déposer leur projet de loi, le 11 décembre 2020. Ils n'en ont d'ailleurs reparlé à la

Ordres émanant du gouvernement

Chambre que le 8 mars. Pourquoi ne pas avoir attendu les résultats du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, alors que les membres du Comité avaient fait témoigner des professionnels, s'étaient penchés sur la question, avaient consacré du temps à ce travail et ne demandaient qu'à conseiller le gouvernement?

La pandémie a le dos large. Elle fait faire un paquet de sottises aux députés d'en face. Ces derniers prétendent que, puisque nous sommes en pandémie, on peut jouer avec les droits démocratiques. Non, ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent.

Voilà un exemple flagrant du manque d'éthique de ce gouvernement. Tout ce que fait ce gouvernement est le contraire de ce que faisait Midas. Tout ce que touchait Midas se transformait en or, mais les libéraux, eux, sont des Sadim. Si on lit Midas à l'envers, cela nous donne Sadim. Tout ce que touche ce gouvernement se change en bouette.

Les libéraux ont essayé de fermer les frontières, mais n'en ont jamais été capables. Ils sont coupables de la troisième vague. C'est un fait. Quand est survenue la crise ferroviaire, le gouvernement était assis sur ses deux mains. Il lui a fallu 30 jours pour se réveiller. Pendant les 10 jours où il était en voyage à l'extérieur, le premier ministre disait qu'il s'agissait d'une compétence des provinces et du Québec. Au bout de 10 jours, il a fini par comprendre et par dire que ce que le Bloc québécois proposait était une bonne solution.

C'est ce même gouvernement incapable de prendre des décisions qui bafoue la démocratie. Cela est en partie attribuable à l'aide du NPD. Comment pourrais-je dire, tout en restant poli, ce que fait le NPD?

Le NPD s'autobâillonne et il aime cela. Les néo-démocrates se mettent une guenille dans la bouche et ne parlent plus. Ils encouragent ce gouvernement qui piétine les droits fondamentaux des électeurs.

Les électeurs ont le droit de voter de façon intelligente, et les députés de la Chambre ont le droit de régir le droit de vote au moyen de discussions et par l'obtention d'un consensus. Les libéraux bafouent la démocratie et en sont fiers, en plus. Je leur dis bravo. Nous avons tout un gouvernement.

Le vice-président: Comme il est 19 h 4, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion. Si un député d'un parti reconnu présente à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

• (1905)

M. Damien Kurek: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: En conséquence, conformément à l'ordre adopté le lundi 25 janvier, le vote par appel nominal est reporté au mardi 11 mai, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

*Ordre du jour***ORDRE DU JOUR**

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion.

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir dans le cadre du débat au sujet de ce rapport. En effet, il a été assurément passionnant de...

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je m'excuse de cette interruption. J'avais l'impression d'avoir ajourné le débat l'autre jour, mais cela ne m'empêche pas de pouvoir poursuivre mon intervention.

Le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire pour son intervention. Nous allons vérifier combien de temps il lui reste.

En effet, la motion d'ajournement avait été adoptée. Le secrétaire parlementaire a encore un peu de temps et s'il le désire, il peut s'en prévaloir.

[Français]

J'apprécie la patience de l'honorable député d'Abitibi—Témiscamingue. Il sera le prochain orateur et pourra faire son intervention.

[Traduction]

Il restait 17 minutes au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour faire ses commentaires sur la motion dont la Chambre est saisie en ce moment. Nous passons maintenant à lui.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, mes excuses à mon collègue du Bloc pour l'interruption.

Il ne fait aucun doute que l'investissement étranger direct joue un rôle absolument essentiel dans le développement économique au Canada, puisque nous souhaitons encourager la poursuite des activités économiques et que, à bien des égards, c'est grâce à l'investissement étranger que ces dernières se réalisent.

J'aimerais formuler quelques réflexions concernant le rapport visé par la motion d'adoption à l'étude. Premièrement, je vais reprendre là où j'en étais avant l'ajournement du débat. C'est justement très à propos pour faire suite à l'intervention du député du Bloc qui avait la parole juste avant que nous reprenions l'étude de ce rapport.

Mon collègue et ami de Kingston et les Îles a expliqué avec brio le processus et ce qu'on nous demande d'adopter. C'est très intéressant. Par exemple, il a fait remarquer que nous étions censés débattre le projet de loi C-19. Ce qu'a dit le député de Kingston et les Îles rejoint de près ce que j'ai dit à propos de l'étude de ce rapport le 27 avril.

Le 27 avril, j'ai souligné à quel point j'étais déçu. J'ai dit que les conservateurs agissaient comme une force destructrice à la Chambre des communes. La situation ressemblait beaucoup à ce qui s'est passé plus tôt aujourd'hui: lorsque le député de Kingston et

les Îles ou moi avons eu l'occasion de prendre la parole, nous avons parlé de force destructrice concernant le déroulement des travaux et les questions qui sont mises aux voix.

L'intervenant qui m'a précédé a affirmé qu'il était honteux que nous tentions de limiter le débat au sujet du projet de loi C-19 et d'imposer la clôture. Je voudrais que les députés gardent ces affirmations en tête, parce qu'elles sont à la base de ce qui s'est passé le 27 avril dernier lorsque la motion d'adoption du rapport a été soumise à l'attention de la Chambre, parce que les conservateurs voulaient qu'on débattre d'un sujet autre que les affaires dont le gouvernement aurait voulu que nous débattions.

Il faut bien le comprendre, parce que, s'il devait y avoir des débats sur des motions d'adoption pour tous les rapports qui sont présentés, il ne resterait plus de temps pour les initiatives ministérielles. Il ne resterait pas de temps non plus pour les journées de l'opposition comme celle d'aujourd'hui. Ce ne sont pas les rapports qui manquent. Il suffit d'en choisir un et de proposer une motion d'adoption pour monopoliser trois heures de débat à la Chambre.

Certains pourraient prétendre qu'il s'agit d'une question importante. Regardons sur quoi porte le rapport dont il est question dans la motion débattue. Il parle des importantes ressources du pays. Nous pourrions débattre des ressources naturelles ou du secteur de la santé, ce serait probablement plus utile. Néanmoins, c'est effectivement une question importante.

Cependant, ce dont nous aurions dû débattre ce jour-là, c'était le projet de loi sur la carboneutralité, un projet de loi important que les Canadiens veulent que le gouvernement adopte. Pour des raisons que j'ignore, les conservateurs ont proposé une motion pour dire qu'il fallait débattre des investissements étrangers directs plutôt que du projet de loi sur la carboneutralité. On pourrait dire que c'est arrivé une ou peut-être deux fois, mais c'est arrivé plus souvent que cela.

● (1910)

Le député du Bloc vient de critiquer le Parti libéral et, dans une certaine mesure, mes collègues néo-démocrates en demandant comment il était possible de limiter le débat sur le projet de loi C-19. Le député de Kingston et les Îles a souligné que, en raison de la motion d'adoption du rapport — un peu comme la présente motion d'adoption d'un rapport —, au lieu de débattre du projet de loi C-19, nous avons débattu d'une autre question, qui avait fait l'objet d'un débat d'urgence jeudi dernier.

Les députés devraient examiner ce qui s'est passé le 27 avril dernier, où les conservateurs ont joué à de petits jeux politiques à la Chambre. Étant donné qu'ils détestent permettre au gouvernement d'adopter des mesures législatives, ils ont présenté une autre motion pour empêcher le débat sur une autre mesure législative afin que nous puissions encore nous faire critiquer de ne pas allouer suffisamment de temps au débat, tout comme le député du Bloc vient de le faire au sujet du projet de loi C-19.

Ce que je n'ai pas dit, c'est que nous avons tenté de présenter le projet de loi C-19 avant aujourd'hui, mais les conservateurs ont présenté une autre motion d'adoption de rapport à ce moment-là, tout comme aujourd'hui.

Ordre du jour

Y a-t-il une raison pour expliquer ce comportement répétitif des conservateurs? Ils ajournent les débats. Ils veulent prendre congé. Ils présentent des motions d'adoption. Ils recherchent des moyens de faire en sorte que le gouvernement soit frustré quand il essaie d'accomplir son travail de gouvernement. On ne parle pas de deux ou trois occasions; cette tendance perturbatrice fait des siennes depuis un certain temps déjà. Le coût à payer est élevé.

J'aurais une petite suggestion pour mes amis du Bloc: ils devraient peut-être tenir compte des observations des collègues néo-démocrates et ne pas être aussi rapides à se ranger du côté des conservateurs. Certains pourraient nous dire que soit les conservateurs embobinent les bloquistes pour qu'ils appuient leur abus législatif, soit les bloquistes ne connaissent pas d'autre solution. Peut-être que les bloquistes veulent prendre part à cette force perturbatrice autant que les conservateurs veulent se livrer à des petits jeux politiques.

Faut-il s'étonner de voir ce qui se passe dans cette enceinte, c'est-à-dire que le premier ministre et les députés libéraux répètent constamment les mêmes choses, par exemple que nous allons continuer de centrer nos efforts sur ce qui est le plus important pour tous les Canadiens, soit la pandémie? Depuis le début, c'est notre message, sous la gouverne du premier ministre du Canada.

Depuis quelques mois, l'opposition officielle conservatrice — de manière irresponsable à mon humble avis — a une fixation sur les deux éléments que j'ai mentionnés plus tôt aujourd'hui. Encore une fois, elle a proposé une motion d'adoption d'un rapport de comité pour essayer d'empêcher que les projets de loi du gouvernement soient débattus. L'objectif premier du Parti conservateur est de calomnier les députés du parti ministériel, coûte que coûte.

• (1915)

L'autre tactique des conservateurs est de causer le plus de frustrations possible à la Chambre afin que l'opposition puisse prétendre, comme on l'a entendu juste avant le débat sur ce rapport, que le gouvernement libéral ne respecte pas la démocratie parce qu'il a recours à l'attribution de temps.

Je ne suis pas en train de dire que le Parti conservateur doit être d'accord avec nous sur tout ce que nous disons, mais peut-être qu'il pourrait faire preuve d'un peu de collaboration, du moins dans une certaine mesure. L'opposition doit quand même se montrer un tant soit peu responsable par rapport au programme législatif, surtout en situation de gouvernement minoritaire.

Contrairement à l'opposition, le gouvernement n'a pas de temps réservé exclusivement à l'étude de ses projets de loi. Les conservateurs avaient le choix: ils auraient pu adopter ce rapport, et de nombreux autres, sans aucun doute, et ils auraient pu dire que l'investissement direct étranger est un sujet tellement important pour notre pays qu'ils allaient plutôt en faire le sujet d'une journée de l'opposition, qui est l'occasion pour eux de montrer ce en quoi ils croient.

Après tout, on voit bien à la lecture du rapport que les libéraux ont présenté une opinion dissidente. Cependant, au lieu de proposer une motion d'adoption d'un rapport, les conservateurs auraient pu mettre en lumière certaines de leurs préoccupations lors d'une journée de l'opposition et demander l'appui du Bloc et du NPD. Ils auraient très bien pu suivre cette voie, et faire la même chose avec le rapport sur la canalisation 5 plus tôt aujourd'hui.

Contrairement aux projets de loi du gouvernement, au bout du compte...

• (1920)

[Français]

Le vice-président: À l'ordre. Je me permets d'interrompre le secrétaire parlementaire, car l'honorable député de Lac-Saint-Jean invoque le Règlement.

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le Président, je comprends que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes essaie de faire passer son point de vue et fait le procès de l'opposition depuis le début. Il oublie que c'est un gouvernement minoritaire qui a été élu par la population.

Présentement, il est hors sujet. Depuis le début de son discours, il est hors sujet et n'a pas dit un mot sur le rapport. Il ne fait que parler d'attribution de temps. Je pense qu'on a compris où il venait en venir, mais peut-il parler du rapport?

[Traduction]

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire souhaite répondre.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'imagine que le chronomètre est arrêté.

Pendant mes observations, j'ai parlé du rapport et des processus utilisés pour débattre des enjeux. Avant d'être interrompu, je soulignais que les conservateurs pourraient se servir d'une partie du rapport minoritaire pour une journée de l'opposition.

[Français]

Le vice-président: Effectivement, le chronomètre a été arrêté.

J'ai pris note du recours au Règlement de l'honorable député de Lac-Saint-Jean. Les députés ont une certaine liberté pour parler et donner des arguments concernant la motion, mais tous les députés reconnaissent aussi la nécessité de garder leurs commentaires en lien avec le sujet. Je laisse donc l'honorable secrétaire parlementaire poursuivre son discours auquel il reste environ quatre minutes en s'assurant de garder son commentaire pertinent.

L'honorable secrétaire parlementaire a de nouveau la parole.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, les députés de l'opposition officielle avaient une option dont ils ont choisi de ne pas se prévaloir.

À titre d'exemple, certains aspects des investissements étrangers sont d'une grande importance pour l'intérêt national. Je pense entre autres aux chaînes d'approvisionnement liées aux produits médicaux et à l'alimentation. Je pourrais donner d'excellents exemples aujourd'hui. On peut penser aussi à l'équipement de protection personnelle et à la quantité qui était produite au Canada avant la pandémie comparativement à maintenant.

On pourrait parler de l'importance des ressources naturelles, des enjeux liés à la propriété de ces ressources et de la nécessité de bien servir l'intérêt national. Nous pourrions parler des médias et de la culture. Beaucoup de sujets relèvent de l'intérêt national, c'est pourquoi la question des investissements étrangers revêt de l'importance.

Ordre du jour

J'aurais accueilli avec plaisir un débat sur un tel sujet, mais comme je l'ai déjà dit, l'objectif des conservateurs ne se prête pas vraiment à ce genre de débat. Ils préfèrent se servir d'une motion d'adoption pour avoir un débat, de manière à empêcher le gouvernement d'avoir davantage d'heures de débat sur des projets de loi importants, ou ils utilisent leurs journées de l'opposition pour lancer ce que j'appelle des opérations de salissage contre des ministres ou leur personnel. De tels épisodes se produisent beaucoup plus souvent qu'ils ne le devraient à la Chambre.

Il ne fait aucun doute que de telles motions d'adoption soulèvent d'importantes questions. Cependant, je n'ai jamais vu le Parti conservateur dire que nous devrions débattre de l'adoption d'un rapport lors d'une journée de l'opposition. Comme je l'ai dit, lors des journées de l'opposition, ces questions font en fait l'objet d'un vote à la Chambre. Le débat sur le projet de loi sur la carboneutralité a été écourté à cause de la motion sur ce rapport. Il y a eu une situation semblable avec le projet de loi C-19 un peu plus tôt. Les conservateurs optent pour ces tactiques parce qu'ils cherchent davantage à faire de la politique partisane qu'à faire en sorte que la Chambre soit productive et vienne en aide aux Canadiens en cette période très difficile.

Oui, le gouvernement est minoritaire et il en est très conscient. Je rappelle à certains députés d'en face que, en situation de gouvernement minoritaire, les partis d'opposition ont aussi une responsabilité à assumer, et je crains que tous ne le fassent pas.

● (1925)

M. Earl Dreeshen (Red Deer—Mountain View, PCC): Monsieur le Président, il est toujours intéressant d'écouter le député d'en face. Il a parlé d'opérations de salissage à l'égard de députés ministériels. J'aimerais lui rappeler l'incident du jus d'orange à 16 \$ et la personne qui menait la charge, c'est-à-dire son chef.

En ce qui concerne les comportements adoptés, l'ajournement des débats et ses inquiétudes à propos de la motion d'adoption, le député oublie peut-être la prorogation. Il oublie peut-être les manœuvres d'obstruction qui ont cours dans de nombreux comités pour protéger divers ministres et membres du personnel. J'imagine qu'il faut les ajouter à la liste de choses qui lui échappent aujourd'hui.

La question portait sur les jours désignés. Pourquoi n'en parlons-nous pas lors de ces journées? J'aimerais faire remarquer au député que parmi les neuf recommandations que nous avons, six d'entre elles ont été rejetées par les libéraux dans leur rapport dissident. Si les libéraux n'ont pas écouté les experts sur le sujet en comité, pourquoi donc penserions-nous que si nous soulevions la question ici, dans le cadre d'une journée de l'opposition, ils y porteraient plus attention?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, les conservateurs auraient plus de chance s'ils y consacraient une de leurs journées parce qu'ils pourraient aller plus dans le détail et parce que la question serait mise aux voix à la fin du processus. Pour ce qui est de la prorogation, je rappelle au député que nous avons perdu tout au plus deux ou trois jours. Se rappelle-t-il que la Chambre s'est réunie pendant l'été, même si c'était en comité plénier, et que des milliers de questions ont alors trouvé réponse? Voilà ce qui s'appelle de la reddition de compte et de la transparence, et c'est plus qu'assez pour compenser les deux ou trois jours que la prorogation nous a fait perdre.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, cet argument voulant qu'on n'ait perdu que deux ou trois jours me sidère complètement.

En réalité, à cause de la prorogation du Parlement, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie a arrêté ses travaux et a reporté ses études. Cela a pris deux mois et demi avant de rattraper le retard. En effet, les comités n'ont recommencé à siéger qu'à partir de la mi-octobre, mais, le temps de tenir des élections, d'établir les priorités et de rétablir le travail déjà fait, les comités n'ont vraiment recommencé leurs travaux qu'au mois de novembre.

Pour en revenir à l'intervention du secrétaire parlementaire, je le remercie de ses opinions sur le projet de loi C-19. Cependant, j'aurais aimé l'entendre parler d'une chose, à savoir l'intérêt de la Loi sur Investissement Canada: est-il important pour lui de bien protéger nos entreprises québécoises et canadiennes?

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je me suis longuement attardé sur la question des investissements étrangers. Si la Chambre m'avait accordé plus de temps, j'aurais probablement pu aborder plus de sujets.

Cela dit, les comités permanents jouent effectivement un rôle très important. L'autre jour, par exemple, je me suis arrêté quelques instants pour assister à la séance de celui de l'agriculture. J'ai été épaté par le nombre de choses discutées. On était loin de ce qui se passe dans d'autres comités, qui réclament des milliers et des milliers de pages, alors que le pays est en pleine pandémie. Cette façon de faire est discutable, mais il faut parfois...

● (1930)

Le vice-président: Nous poursuivons les questions et les observations. Le député de Windsor-Ouest a la parole.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je serai bref. Pour commencer, la prorogation nous a fait perdre plus que quelques jours. C'est malhonnête que de laisser entendre le contraire.

Que pense le secrétaire parlementaire de la deuxième recommandation? Y est-il favorable?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'appuie pleinement le rapport minoritaire qui a été publié et j'encourage le député à le lire.

Je dis « deux ou trois jours » pour la prorogation, parce que c'est exactement ce qui s'est produit. J'ai fait partie de l'opposition pendant plus de 20 ans. Si le député me demandait de choisir entre siéger pendant des jours au cours de l'été, alors que les députés de l'opposition ont eu la possibilité de poser des milliers de questions, et renoncer à deux ou trois jours pour permettre au gouvernement de repartir à zéro, étant donné la pandémie, je ferais exactement ce que nous avons fait.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à ce que ce soit clair: j'ai lu le rapport, puisque je suis l'un de ses auteurs.

Le vice-président: J'estime que cela relève du débat.

Nous passons aux questions et observations. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

Ordre du jour

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je vais revenir à la question qui a précédé celle-ci. Si le secrétaire parlementaire souhaite poursuivre son intervention, je présenterai volontiers une motion demandant le consentement unanime de la Chambre en ce sens, mais je crains de ne pas obtenir la collaboration des députés d'en face.

Au début de son allocution, il a parlé de la motion d'adoption, ce qui est utile pour faire comprendre aux Canadiens à l'écoute la raison de notre présence ici en ce moment. En vérité, les conservateurs ont donné avis de 35 ou 40 motions qu'ils peuvent présenter durant le présent débat. Ils les gardent en réserve et sont prêts à s'en servir. Dès qu'ils ont besoin de bloquer quelque chose, ils en présentent une durant la période réservée aux affaires courantes.

Le secrétaire parlementaire a-t-il quelque chose à ajouter là-dessus?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je ne veux pas parler d'hypocrisie dans mes observations, mais le Parti conservateur n'est certainement pas très cohérent. Il parle des élections davantage que n'importe qui d'autre à la Chambre des communes. Si les conservateurs ont la chance d'adopter une motion de défiance, ils ne la rateront certainement pas. Ils aiment beaucoup faire de la politique partisane. Il m'arrive aussi d'en faire à l'occasion, mais dans les derniers jours, la partisanerie dans cette Chambre semble souvent...

Le vice-président: Nous passons aux questions et observations. La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, pendant le discours du secrétaire parlementaire, chaque fois qu'il a dit que les conservateurs faisaient de la politique partisane, j'ai pensé à l'excellente réplique de Claude Rains, dans *Casablanca*, qui dit: « Je suis choqué, vraiment choqué, de découvrir qu'on joue de l'argent ici. » Comme il se plaint d'avoir manqué d'occasions de prendre la parole, cela me fait malheureusement penser au jour où j'ai attendu de pouvoir prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-19, avant que les libéraux imposent l'attribution de temps, seulement pour me voir privée de l'occasion d'intervenir parce que les conservateurs ont décidé de présenter la motion d'adoption.

C'est davantage une observation qu'une question. Je respecte cette enceinte et j'aime nos traditions et la vraie démocratie, mais je n'ai vu rien de tout cela aujourd'hui.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, l'une des choses que je respecte chez l'ancienne cheffe du Parti vert, c'est qu'elle fait ses devoirs et fait souvent des observations concernant un large éventail de projets de loi. Dans la mesure du possible, nous essayons de tenir compte de ses sages paroles. Nous l'avons fait à l'égard de nombreux projets de loi. Étant donné mon rôle concernant le projet de loi C-19, j'aurais aimé entendre ce qu'elle avait à dire à ce sujet. Je suppose que nous devons attendre à l'étape de l'étude en comité. C'est malheureux, car nous aurions pu y consacrer au moins trois heures de débat supplémentaires plus tôt aujourd'hui.

• (1935)

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, le député de Winnipeg-Nord préfère parler du projet de loi C-19 que de la motion à l'étude, portant adoption d'un rapport de comité. Je trouve très ironique que, le jour même où il souhaite parler de modifications à la loi électorale, il ait été trouvé coupable d'infraction à l'ancienne loi électorale. Je ne

vais pas employer le mot « hypocrite ». Je vais employer le mot « incohérence ». Il n'est pas cohérent que le député joue les martyrs et demande de l'aide pour faire adopter le projet de loi d'initiative ministérielle alors qu'il a enfreint la loi électorale lors de la campagne électorale de 2019.

N'est-ce pas un peu trop nous demander que d'écouter le député prêcher aujourd'hui le respect de la démocratie alors qu'il a été trouvé coupable d'infraction à la loi électorale?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'ai été candidat à plus de 10 élections, au provincial et au fédéral, et j'ai commis une erreur le jour des élections. J'ai diffusé un message publicitaire. J'ai salué les gens en voiture et je l'ai diffusé. J'ai aussi publié un message publicitaire le jour précédent et j'ai omis de le retirer à minuit. Quand on m'a dit que ce n'était pas permis, j'ai communiqué avec Élections Canada. Je fais tout ce qu'il était possible de faire. Je crois que c'est ce qui explique la réduction. J'ai commis une erreur. Cela montre bien que peu importe l'expérience que peut avoir un candidat, les erreurs sont toujours possibles. J'en suis désolé.

[Français]

Le vice-président: Nous avons assez de temps pour une courte question.

Le député de Lac-Saint-Jean a la parole.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je serai bref.

Mon collègue de Regina—Lewvan n'a pas osé utiliser le mot « hypocrisie ». Personnellement, je vais l'utiliser.

Mon collègue de Winnipeg-Nord a atteint des sommets d'hypocrisie dans son discours. Il nous a dit que la prorogation du Parlement n'avait pas grandement nui à nos travaux. Selon moi, c'est odieux de minimiser la prorogation du Parlement.

Le rapport sur les Ouïghours devait être publié au mois d'août, mais il l'a été le 19 octobre, parce que le gouvernement a prorogé le Parlement. La publication du rapport était importante pour la communauté ouïghoure.

Je trouve que ce qu'il a dit aujourd'hui est odieux.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, soyons très clairs: je suis entièrement d'accord avec la décision qu'a prise le premier ministre de proroger le Parlement, étant donné que la priorité du gouvernement consistait à lutter contre le coronavirus. C'était la bonne chose à faire. Nous avons repris les travaux avec le discours du Trône le 23 septembre. J'encourage d'ailleurs les gens à le lire. Il a permis à la Chambre des communes de repartir à zéro. Malheureusement, alors que nous poursuivons nos travaux jour après jour, les conservateurs semblent vouloir détourner l'attention, et le Bloc semble croire en l'arnaque des conservateurs.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, je reprends mon intervention de tantôt. J'ai le plaisir d'intervenir au sujet du rapport portant sur les travaux du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, auquel je siège comme vice-président.

J'aimerais rappeler un peu le contexte. Cette étude se présentait dans le contexte de la COVID-19 et portait sur la manière dont on a réagi au soutien à notre économie.

Ordre du jour

Je tiens donc à souligner l'initiative de la députée de Calgary Nose Hill, qui avait déposé cette motion...

[Traduction]

M. Damien Kurek: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je crois que si vous vérifiez le compte rendu, vous constaterez que l'intervenant précédent, c'est-à-dire le secrétaire parlementaire, a terminé ses observations par ce que je qualifierais de langage non parlementaire. Je vous demanderais de le vérifier, et s'il s'agit bien de langage non parlementaire, on devrait demander au secrétaire parlementaire de retirer ce qu'il a dit.

Le vice-président: Je remercie le député de Battle River—Crowfoot. Je ne sais pas trop de quoi il parle, mais je vérifierai le compte rendu et j'en reparlerai à la Chambre, si nécessaire. Je lui suis reconnaissant de m'avoir signalé la chose.

Je vois que le secrétaire parlementaire veut dire quelque chose. Peut-être peut-il nous expliquer ce qui se passe.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de mettre qui que ce soit mal à l'aise. Je m'excuse donc de mon observation et je la retire.

Le vice-président: Je suis sûr que la Chambre accepte les excuses du secrétaire parlementaire.

[Français]

L'honorable député d'Abitibi—Témiscamingue a la parole.

• (1940)

M. Sébastien Lemire: Monsieur le Président, cela me fait plaisir de tenter une troisième fois de recommencer mon intervention. Je salue évidemment mon collègue de Red Deer—Mountain View et je suis heureux qu'il veuille bien entendre cette allocution, d'autant plus que c'est un membre du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie que j'apprécie. Il est toujours là pour défendre les gens de sa circonscription, tout comme le député de Windsor-Ouest ici présent qui, je l'espère, pourra faire une allocution bientôt.

Nous sommes ici dans le contexte non pas du projet de loi C-19, mais de la Loi sur Investissement Canada. Comme je disais, la députée de Calgary Nose Hill, qui à l'époque était avec moi vice-présidente du comité de l'industrie, a déposé cette motion pour que nous puissions faire l'étude de la Loi sur Investissement Canada. Dans le contexte de la COVID-19, nous avons une crainte très légitime de voir la dévaluation de nos entreprises canadiennes et québécoises, lesquelles pourraient être menacées d'être acquises par des étrangers à un prix ridiculement bas. Nous avons une crainte légitime et réelle de voir nos sièges sociaux partir du Québec, du Canada, au profit d'investisseurs étrangers.

Évidemment, il y avait la question de la Chine, mais il y avait aussi beaucoup d'autres enjeux tels qu'Air Transat, Air Canada. Ces compagnies aériennes voyaient leur passif augmenter de façon importante et leur clientèle partir de façon importante aussi. Leur vulnérabilité s'établissait. Dans cet esprit-là, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie s'est réuni et a invité des témoins pour pouvoir réagir à la protection de ces entreprises.

Si je me fie au résumé du rapport, « [l]a Loi sur Investissement Canada (la LIC) permet au gouvernement fédéral de procéder à un examen des investissements étrangers. Elle prévoit deux processus

distincts: un examen de l'avantage net et un examen relatif à la sécurité nationale. » Il y a donc deux mots clés.

Pour moi, l'avantage net du Canada doit être démontré constamment. On doit s'attendre à une forme de transparence de la part du gouvernement à cet égard, et particulièrement du ministre de l'Industrie qui va pouvoir imposer des conditions pour une vente.

Évidemment, je peux penser chez nous à l'acquisition de Rona par Lowe's. On n'a jamais su si le gouvernement fédéral avait posé des conditions. Il en a mis évidemment pour permettre l'acquisition de Rona par Lowe's. Le problème, c'est que, comme cela n'a pas été dévoilé publiquement, quelques années plus tard, il a été facile pour la compagnie Lowe's de retirer ses engagements. On ne sent plus d'attachement de Rona au Québec. On a vu des entreprises qui avaient pignon sur rue dans les différentes villes du Québec fermer leurs portes. Il y a surtout la question de l'approvisionnement. Une compagnie comme Rona s'approvisionnait auprès des fournisseurs québécois et canadiens. Maintenant qu'elle est une propriété américaine, elle va favoriser des fournisseurs qui offrent le plus bas prix possible. Pour une compagnie américaine, le plus bas prix possible, c'est aux États-Unis.

Je veux juste refaire cette mise en contexte et dire que, dans son rapport, le Comité a souhaité une approche plus prudente, plus réactive et plus transparente concernant les réglementations des investissements étrangers.

Toutefois, au nom du Bloc québécois, j'ai déposé une opinion complémentaire. Même s'il y avait suffisamment d'éléments dans ce rapport pour dire que nous le trouvions positif, pertinent, constructif, il manquait des éléments importants, notamment la question des examens. Je vais me permettre de lire à mes collègues cette opinion complémentaire du Bloc québécois qui s'intitule simplement « Protégeons mieux nos entreprises », parce que c'est de cela qu'il est question.

Pouvons-nous sortir d'une économie néolibérale pour une économie où nous allons protéger notre marché intérieur, pour une économie québécoise, canadienne, dans laquelle nous pouvons être indépendants, faire affaire avec des fournisseurs de chez nous et où nous faisons rouler notre économie de façon indépendante?

Dans le contexte de la COVID-19, on se rappelle que nous étions dépendants de l'étranger, que ce soit pour des équipements de protection individuels ou pour tout enjeu de santé comme la production de vaccins. Nous avons perdu huit mois à cause de cela.

Je rappelle juste le contexte dans lequel s'est faite notre étude. Pour moi, cela me paraît absolument fondamental. C'est plus que jamais important. Nous devons revenir au principe d'une économie intérieure forte dans laquelle nous protégeons nos intérêts nationaux et nous achetons québécois, nous achetons canadien.

Voici l'opinion complémentaire du Bloc québécois qui s'intitule « Protégeons mieux nos entreprises ».

En matière de contrôle des investissements étrangers, le présent rapport du comité de l'industrie constitue un virage important et salutaire. Après une décennie de laisser-aller, le Bloc Québécois salue ce virage mais aurait souhaité que le comité aille plus loin.

Nous aurions voulu que le rapport propose de ramener à un niveau raisonnable le seuil à partir duquel le gouvernement analyse les projets d'investissements étrangers pour déterminer s'ils sont réellement avantageux. D'où cette opinion complémentaire.

Ordre du jour

● (1945)

Les politiques du gouvernement fédéral en matière d'investissements étrangers se résument depuis des années à peu de mots: déréglementation et laisser-aller. Il y a bien un resserrement des examens lorsque la sécurité nationale est en jeu et il y a maintenant des contrôles lorsque les investissements proviennent d'un État étranger, prouvant que la peur de la Chine fait son effet.

Cependant, pour le reste, les vannes sont ouvertes. Tout investissement étranger est automatiquement autorisé, sans examen. Les mécanismes d'examen prévus à la loi, que le gouvernement tient pourtant à protéger dans chaque accord commercial qu'il signe, sont rendus essentiellement inopérants.

En 2013, le gouvernement conservateur donnait le ton en annonçant son intention de relever le seuil à partir duquel le gouvernement évalue si les investissements étrangers sont réellement avantageux.

À partir de 2015, le gouvernement libéral a accéléré le pas. Entre 2015 et 2020, le seuil applicable aux investissements aux termes de l'accord commercial conclu avec le secteur privé est passé de 369 millions de dollars à 1,613 milliard de dollars. Le résultat est frappant: entre 2009 et 2019, la proportion des investissements étrangers qui font l'objet d'un examen est passée de 10 % à 1 %. C'est donc dire qu'en vertu des règles actuelles, 99 % des investissements étrangers sont maintenant automatiquement acceptés, sans examen.

Cette dérive arrive à un mauvais moment. Depuis une trentaine d'années, l'investissement étranger a changé de nature dans les pays de l'OCDE. La part des nouveaux investissements tend à diminuer alors que la part des investissements sous forme de fusions et acquisitions d'entreprises existantes tend à augmenter. J'ajoute que cela est encore plus vrai dans un contexte de pandémie de la COVID-19.

Entre 2010 et 2015, les nouveaux établissements n'ont représenté que 54 % de l'investissement étranger au Canada, alors que 46 % de ces investissements étrangers ont plutôt pris la forme de fusions et d'acquisitions, permettant à des investisseurs étrangers de mettre la main, en tout ou en partie, sur des entreprises de chez nous.

En cela, le Canada fait nettement pire que les autres pays industrialisés. Les nouvelles installations représentent 72 % de l'investissement étranger aux États-Unis et 78 % en France, contre seulement 54 % au Canada. Cette tendance se poursuit à ce jour: de 2018 à 2020, les fusions et acquisitions ont représenté 90 milliards de dollars sur les 244 milliards de dollars qui sont entrés au Canada en investissements étrangers.

En termes clairs, en trois ans, des entreprises étrangères ont investi 90 milliards de dollars pour mettre la main, entièrement ou en partie, sur des entreprises canadiennes. Ces 90 milliards de dollars en prise de contrôle ont représenté la disparition de sièges sociaux, désormais transformés en bureaux régionaux ayant peu de pouvoirs.

Depuis la Révolution tranquille, le gouvernement du Québec s'est doté d'importants leviers économiques et financiers. Ces outils lui permettent de poursuivre, avec plus ou moins d'énergie selon les gouvernements, une politique de nationalisme économique visant à donner aux Québécois un meilleur contrôle sur leur économie.

Notre nationalisme économique comporte deux volets. D'une part, nous sommes ouverts à des investissements étrangers, vecteurs de croissance et de développement. D'autre part, nous soutenons nos propres entreprises pour les aider à croître et cherchons à préserver nos entreprises et les importants leviers de décisions que sont nos sièges sociaux.

Il n'est pas question ici de fermer la porte à l'investissement étranger. Le Québec est et demeurera une économie ouverte sur le monde. L'ouverture à des investissements étrangers est essentielle à l'intégration du Québec dans les grands circuits commerciaux, laquelle est indispensable à la prospérité d'une économie ayant une taille relativement petite.

Comme l'écrivait d'ailleurs l'ancien premier ministre du Québec Jacques Parizeau en 2001, avant même l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce: « On ne condamne pas les marées. On construit des digues, des jetées, on se protège en somme ». Malheureusement, avec l'affaiblissement de la Loi sur Investissement Canada, ces digues sont tombées.

● (1950)

Il est frappant de constater que l'éviscération de la loi fédérale se produisait alors même que le Québec commençait à s'inquiéter du rachat de nos entreprises par des intérêts étrangers et de la disparition de nos sièges sociaux.

En 2013, l'année où Ottawa annonçait son intention de relever le seuil d'examen prévu à la Loi sur Investissement Canada, le Québec allait dans la direction inverse et mettait sur pied le Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises.

Créée par un gouvernement du Parti québécois, coprésidée par une ancienne ministre libérale des Finances et composée majoritairement de personnes issues du milieu des affaires, la commission reflétait le consensus qui existe au Québec autour de la protection de nos entreprises.

Le Groupe de travail faisait d'abord un constat: les 578 sièges sociaux qu'on retrouve au Québec représentent 50 000 emplois à un salaire deux fois plus élevé que la moyenne québécoise, en plus de 20 000 autres emplois chez des fournisseurs de services spécialisés, comme les services comptables, juridiques, financiers et informatiques. C'est majeur.

De plus, les entreprises québécoises tendent à favoriser les fournisseurs québécois alors que les entreprises étrangères présentes au Québec s'appuient davantage sur des chaînes d'approvisionnement globalisées, avec l'impact qu'on devine sur notre réseau de PME, en particulier en région. On l'a vu avec la pandémie, les chaînes d'approvisionnement globalisées sont fragiles et nous rendent entièrement dépendants de l'étranger.

Ensuite, la présence de ces sièges sociaux est essentielle à la place financière montréalaise, dont l'écosystème est à son tour indispensable à l'accès des PME de tout le Québec aux leviers financiers dont elles ont besoin pour se développer. Au Québec, le secteur financier représente 150 000 emplois et une contribution de 20 milliards de dollars au PIB, soit 6,3 %. N'oublions pas que, selon le classement du Global Financial Centres Index, la place financière montréalaise est la 13^e place financière sur la planète, avec presque 100 000 emplois.

Ordre du jour

Finalement, les entreprises tendent à concentrer leurs activités stratégiques, en particulier leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique, là où se trouve leur siège social. Autrement dit, une économie de filiales, c'est une économie moins innovante.

Les recommandations du groupe de travail s'adressaient principalement au gouvernement du Québec: multiplier les prises de participation au capital des entreprises, faciliter la distribution d'actions employés et mieux outiller les conseils d'administration contre les prises de contrôle hostiles.

Or le pouvoir d'encadrer légalement les prises de contrôle étrangères pour s'assurer qu'elles sont avantageuses pour l'économie et pour la société se trouvait à Ottawa. Au moment où le Québec s'inquiétait des prises de contrôle étrangères des fleurons de son économie, le gouvernement fédéral choisissait d'abdiquer son pouvoir de contrôle.

Le Québec et le Canada, ce sont deux économies différentes.

Pendant que le Québec mène une politique de nationalisme économique, le Canada misait sur la dérèglementation, et pour cause: nos économies sont différentes.

Alors que le nationalisme économique québécois vise le développement des entreprises québécoises, l'économie canadienne gravite autour des filiales de grandes entreprises étrangères. Que ce soit dans le secteur automobile — on peut penser, entre autres, à Ford Canada ou à GM Canada — ou dans le secteur du pétrole — on peut penser à Shell Canada ou à Imperial Oil —, le Canada a depuis longtemps une économie de filiales.

Quant aux grandes entreprises canadiennes, que ce soit dans le secteur financier, les chemins de fer ou les télécommunications, elles évoluent dans des secteurs qui sont protégés contre les prises de contrôle étrangères par la loi fédérale. Ainsi, contrairement au Québec, la protection des sièges sociaux est un enjeu relativement peu important pour le Canada. C'est l'intérêt national plutôt que la malveillance qui a amené Ottawa à adopter une politique contraire aux intérêts du Québec.

Un virage est le bienvenu, mais il est incomplet.

L'arrivée d'importants investissements en provenance d'entreprises liées au gouvernement chinois est venue changer la donne. Le Canada commence à réaliser qu'il est nécessaire de mieux contrôler les investissements étrangers et de s'assurer qu'ils sont avantageux avant de les autoriser.

Le présent rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie est le reflet de cette prise de conscience tardive, et le Bloc québécois s'en réjouit.

Il propose de resserrer le contrôle des investissements en provenance de gouvernements étrangers, de mieux contrôler les investissements qui peuvent avoir un impact sur la sécurité nationale, de mieux protéger les secteurs stratégiques de l'économie, de mieux protéger la propriété intellectuelle afin d'éviter le transfert de technologie en Chine et, finalement, de lever le secret qui entoure les analyses du gouvernement lorsqu'il doit décider si un projet d'investissement est avantageux. Autant de propositions auxquelles le Bloc québécois souscrit sans réserve.

• (1955)

En revanche, le Comité n'a pas fait le pas supplémentaire qui aurait été nécessaire pour protéger notre économie, nos entreprises et nos sièges sociaux: abaisser le seuil d'examen. Voilà la raison du présent rapport complémentaire, dans lequel le Bloc québécois se fait le porte-parole d'un large consensus québécois.

Cependant, même si le Comité n'a pas retenu notre proposition, nous espérons que le gouvernement s'en inspirera. Après tout, s'il est une chose que la pandémie de la COVID-19 nous a démontrée, c'est que les chaînes d'approvisionnement sont mondialisées. Elles sont fragiles et il est imprudent d'être complètement tributaires de décisions prises à l'étranger. Voilà une autre bonne raison de protéger nos entreprises.

Je vais rajouter quelques éléments en complément à cette présentation de notre rapport complémentaire, en commençant par l'importance de pouvoir s'assurer de protéger notre propriété intellectuelle. J'aimerais souligner certaines des recommandations. Dans ce que nous avons déposé, on peut lire:

Que le gouvernement du Canada protège les secteurs stratégiques, notamment, mais pas exclusivement: la santé, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière, les ressources naturelles et les biens incorporels dans les domaines de l'innovation, de la propriété intellectuelle, des données et de l'expertise.

Je crois que le rapport a oublié le secteur de l'aérospatiale, car je suis convaincu que nous avons voté pour cela.

Lorsque le Comité en a parlé, c'était cher et je veux saluer les interventions de M. Jim Balsillie, que je tenais à nommer à la Chambre. On le connaît très bien pour son leadership dans l'économie canadienne et québécoise. Il est intervenu à plusieurs reprises comme témoin devant notre Comité, notamment au sujet de l'importance capitale de pouvoir protéger l'innovation, la propriété intellectuelle, les données et l'expertise. C'est absolument essentiel dans une économie du savoir.

Parmi les recommandations du Bloc québécois, nous voulions nous assurer que le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie doit justifier sa décision de conclure une transaction si elle est à l'avantage net du Canada. Nous voulions donc un peu plus de transparence et qu'il explique les éléments sur lesquels il s'est basé pour prendre une décision et qu'il rende publiques les conditions qu'il a imposées pour l'acquisition par des éléments étrangers, et ce, pour s'assurer de faire des suivis par la suite. Quand l'information reste secrète, il est facile pour une compagnie d'en faire fi parce qu'elle n'a pas de comptes à rendre à la population. En démocratie, la base, c'est de rendre des comptes à la population.

Pour moi, le cœur des débats que nous avons eus au sein du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie au sujet des recommandations à faire portait sur celle demandant au gouvernement du Canada de ramener le seuil d'examen au niveau de 2015, soit à 300 millions de dollars constants en dollars de 2000. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit.

Je reconnais que, quand les conservateurs ont travaillé sur la Loi sur Investissement Canada, ils voulaient protéger les entreprises québécoises et canadiennes des investissements chinois. À la suite de la demande des conservateurs, les libéraux ont cherché à garder le statu quo sur la Loi sur Investissement Canada. Il faut croire que les esprits n'ont pas beaucoup changé depuis 2000.

La recommandation que j'ai déposée visant le seuil d'examen à 300 millions de dollars en dollars de 2000 n'a pas été retenue. Ce seuil serait révisé chaque année, ce qui serait surprenant, mais cette disposition reconnaît que le mécanisme — que je voulais renforcer — existe déjà. Le seuil serait rajusté annuellement au besoin en fonction de formules basées sur un produit intérieur brut nominal énoncé dans la Loi et calculé conformément aux principes énoncés aux articles 3.1, 3.3 et 3.5 du règlement.

Une autre partie de notre argumentaire visait à se concentrer sur les seuils. Cependant, les formations politiques ne voulaient pas protéger nos entreprises, sauf s'il y avait un risque pour la sécurité nationale. Or, le but est de protéger notre économie en faisant montre d'un nationalisme économique fort qui nous permet d'agir sur notre économie sans être vulnérables à une prise de contrôle par des investisseurs étrangers.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je remercie du fond du cœur mon collègue d'Abitibi—Témiscamingue de son discours. On voit à quel point il connaît le dossier en profondeur et combien cela le passionne. Cela saute aux yeux. Je voudrais qu'il nous en dise un peu plus sur ce qu'il manque dans ce rapport.

• (2000)

M. Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Lac-Saint-Jean de son intervention.

Présentement, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie procède à une étude sur la relance économique verte. Il y a deux semaines, un témoin, M. Benoit La Salle de SRG Graphite, est venu nous parler de l'aspect des métaux stratégiques et précieux. La propriété de ces métaux-là n'est pas garantie de demeurer sous propriété québécoise ou canadienne, parce que, en ce moment, on va au plus offrant. Cependant, le plus offrant n'est pas nécessairement à l'avantage du Québec et du Canada. C'est le pétrole de l'avenir, ce qu'était le pétrole au début des XIX^e et XX^e siècles. De nos jours, il s'agit du lithium et du graphite, c'est-à-dire les métaux précieux.

Si nous ne sommes pas capables de protéger nos gisements et nos entreprises qui acquièrent ces gisements-là, si nous ne sommes pas capables de fournir nos entreprises, par exemple, Lion Électrique, que tout le monde salue, et à qui les gouvernements apportent beaucoup d'argent pour assurer la croissance, si cette compagnie-là n'est pas capable de se procurer du lithium, nous ne serons à rien, car nous ne serons pas capables de faire les investissements qui vont assurer la croissance de notre développement économique. Ce sont des exemples qui me tiennent terriblement à cœur.

[Traduction]

M. Earl Dreeshen (Red Deer—Mountain View, PCC): Monsieur le Président, le député d'Abitibi—Témiscamingue travaille dur au sein de notre comité et je lui en suis vraiment reconnaissant.

Nous avons entendu probablement 25 experts sur cette question. Il a parlé de M. Balsillie et des encouragements qu'il donnait à tout le monde pour s'assurer que nous comprenions bien l'importance de la propriété intellectuelle.

Le député pourrait-il nous dire à quel point il est frustré que les membres libéraux du comité aient rejeté six recommandations sur les neuf formulées, sur lesquelles le comité a passé énormément de temps et que les témoins avaient pourtant soutenues?

Ordre du jour

[Français]

M. Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Red Deer—Mountain View qui, je me permets de le dire avec un peu d'humour, malgré lui, a fait la démonstration dans notre comité de l'importance d'avoir une connexion Internet fiable et sécuritaire, à tout moment, pour l'ensemble des Canadiens. C'est une autre étude que nous avons faite au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, et à laquelle mon collègue a participé.

Je tiens aussi à parler de son dévouement pour toutes les questions liées à l'agriculture. Quand je parle d'une économie de propriétaires, quand je parle de la sécurité et de la souveraineté alimentaires et des enjeux pour protéger notre économie, il y a en a plusieurs qui sont là-dedans, et le député de Red Deer—Mountain View est là pour défendre les producteurs. Je l'entends souvent.

Quand je parle de frustration concernant nos recommandations, je mets l'accent là-dessus, il est important que le ministre rende des comptes. J'espère que, si les conservateurs reprennent le pouvoir, peu importe que ce soit à court, moyen ou long terme, peu importe qui les Canadiens vont choisir pour former leur gouvernement, ils sauront garder en mémoire l'importance que le ministre rende des comptes et d'avoir de la transparence. Pourquoi? Pour que l'on puisse avoir de la prévisibilité.

L'autre aspect est d'avoir des seuils les plus bas possible pour que le gouvernement puisse intervenir pour protéger nos entreprises des acquisitions étrangères.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de son grand sens de la coopération. J'ai aimé travailler avec lui. Le comité de l'industrie a généralement la réputation d'agir de manière réfléchie et non partisane. Je souhaite remercier le député de son excellente contribution. Il était vraiment bien préparé, et cela doit être souligné.

Je désire lui poser une question précise sur l'acquisition de Rona par Lowe's, surtout compte tenu de la pandémie et de l'augmentation des prix du bois d'œuvre. Nous sommes maintenant aux prises avec une diminution de la concurrence et une baisse des approvisionnements, et je pense que cela nuit vraiment à la qualité de vie des gens d'une manière sans précédent.

J'aimerais connaître l'opinion du député à ce sujet parce que Rona, bien sûr, est une fière entreprise québécoise qui, même si elle a été fondée au Québec, est présente à l'échelle du pays.

• (2005)

[Français]

M. Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Windsor-Ouest.

Pour être honnête, je dois dire qu'il a un rôle de mentor pour moi au comité de l'industrie. Je trouve cela important de le mentionner. Si je ne me trompe pas, cela fait une quinzaine d'années qu'il siège à ce comité. Il a toujours une approche constructive, tout en défendant les intérêts des citoyens de sa circonscription. J'apprends beaucoup à ses côtés.

Ordre du jour

Pour ce qui est de l'acquisition de la compagnie Rona, fondée par Rolland et Napoléon, oui, cela a des conséquences majeures. Le principal problème que nous avons en Abitibi—Témiscamingue, c'est la pénurie de la main-d'œuvre. Pourquoi n'est-on pas capable d'attirer la main-d'œuvre? C'est parce qu'on n'a plus de logements. Pourquoi n'a-t-on plus de logements? C'est parce que cela coûte maintenant trop cher à construire.

Les prix des matériaux sont ahurissants. La construction au Canada est bloquée parce qu'on n'est pas capable d'acquérir nos matériaux. Il y a plusieurs causes à cela. Il y a le manque d'investissements du gouvernement fédéral dans l'industrie forestière. Il faut faire en sorte que le marché intérieur canadien, québécois, soit important. Il y a aussi l'accès aux fournisseurs et la négociation des prix.

Comment fait-on pour ramener notre économie chez nous? Il ne s'agit pas simplement d'augmenter la valeur du dollar canadien pour que cela coûte plus cher d'acquérir nos matériaux. Les fournisseurs doivent privilégier l'achat local afin de construire des habitations et répondre aux besoins...

Le vice-président: À l'ordre. Je vais permettre une autre question.

Le député de Battle River—Crowfoot a la parole.

[Traduction]

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre le député parler de l'importance de protéger les ressources naturelles durant la pandémie de COVID-19. J'aimerais lui demander si, dans un ordre d'idées un peu différent, cela comprend le pétrole sûr, éthique et écologique de l'Alberta.

Toutefois, ce qui est plus pertinent dans le débat actuel, c'est qu'il y a eu des perturbations massives des chaînes d'approvisionnement à cause de la COVID-19, ce qui a exercé des pressions sur de nombreuses entreprises canadiennes. Ce rapport vise certainement à assurer la mise en place de mesures de protection pour que les perturbations survenues à cause de la pandémie ne mettent pas en péril les entreprises et les industries du pays. C'est pourquoi il est pertinent dans le cadre de la pandémie actuelle. Je me demande si le député pourrait faire d'autres observations à ce sujet.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Battle River—Crowfoot.

Je n'irais pas jusqu'à dire que le pétrole de l'Alberta est éthique, mais nous pourrions tenir un débat à ce sujet une autre fois.

J'aimerais parler d'un élément qui m'a un peu traumatisé. On se souviendra de l'avion qui est parti de la Chine et qui a été détourné par le gouvernement américain. Cet avion transportait des équipements de protection individuelle et de l'équipement médical dont les hôpitaux du Québec de partout au Canada avaient cruellement besoin. Je ne sais pas combien cela a coûté ni comment le gouvernement fédéral a négocié pour tenter de les ramener en sol canadien. Or cela démontre l'ensemble de notre vulnérabilité. Je ne sais pas non plus combien cela a coûté au gouvernement fédéral d'avoir son carnet de commandes de vaccins, puisque le Canada et le Québec n'étaient pas capables de produire ses propres vaccins.

Avoir une économie de propriétaires et un nationalisme économique, cela veut dire de ne pas être dépendant des acquisitions

étrangères et de l'économie étrangère, ou d'agir en fonction des besoins des autres pays, qui peuvent faire de la surenchère. Un masque peut nous coûter quatre ou cinq fois le prix parce que la demande est très élevée.

Dans une économie forte d'un pays du G7, en théorie, il faut être capable de produire nos propres équipements. C'est ce que la COVID-19 a démontré et ce que la Loi sur Investissement Canada peut aussi démontrer.

On a failli perdre nos fleurons, que ce soit Air Transat ou Air Canada. Alors qu'Air Transat était à vendre, si les actionnaires avaient reçu une offre intéressante de la part de pays étrangers qui étaient prêts à mettre un peu plus d'argent parce que la compagnie était vulnérable, nous aurions peut-être été perdants. En fin de compte, qui sera perdant? C'est le consommateur, c'est le citoyen du Québec et du Canada.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui concernant le rapport. Il s'agit d'un rapport très important. La Loi sur Investissement Canada a fait l'objet de discussions très animées pendant de nombreuses années.

Ce rapport est le résultat d'une motion de la députée de Calgary Nose Hill et il y a eu beaucoup de soutien pour le mener à bien. Je tiens à remercier tous les témoins qui ont comparu et ceux qui ont présenté des mémoires. Je tiens également à remercier le personnel. L'équipe législative est excellente. Les chercheurs et les analystes ont toujours fait un bon travail au cours du processus portant sur une question très complexe. Nous disposons d'un rapport assez complet d'environ 60 pages de matériel qui a été synthétisé, qui reflète certaines des préoccupations qui sont ressorties de la vente d'entreprises canadiennes, mais aussi de la perte de souveraineté, à certains égards, dans les investissements perdus.

Dans un premier temps, je me concentrerai toutefois sur une chose qui s'est produite pendant le débat de ce soir et qui concerne le secrétaire parlementaire. Je me demande comment les libéraux ajusteront leur position en conséquence. J'ai posé une question à propos de la recommandation 2, qui dit ceci: « Que le gouvernement du Canada dépose un projet de loi pour modifier la Loi sur Investissement Canada afin de revoir les seuils chaque année. » Le secrétaire parlementaire du premier ministre a répondu, ce qui peut sembler significatif, qu'il appuie les recommandations du comité. Les libéraux ont pourtant produit une opinion dissidente. Ils auraient pu présenter une opinion complémentaire, mais ils ont présenté une opinion dissidente qui dit ceci: « Aux termes de la [Loi sur Investissement Canada], les seuils annuels d'examen des avantages nets sont examinés et révisés annuellement par le ministre, ce qui rend inutiles les modifications législatives proposées. »

Comme le secrétaire parlementaire représente le premier ministre, je me demande s'il remet en question ce qu'ont dit les membres du comité, s'il invite à la réflexion le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, qui n'a pas parlé de ce point, ou s'il rompt les rangs avec son parti sur ce sujet. Je ne sais pas quel scénario est le bon, mais il serait intéressant de le savoir étant donné ce qui nous a été présenté aujourd'hui.

Ordre du jour

Dans les faits, les seuils ont remonté au fil des ans, ce qui n'a pas été sans causer une certaine inquiétude chez les Canadiens, surtout parmi les entreprises. Les seuils ont été haussés parce que nous avons perdu plusieurs fleurons, comme Falconbridge et Inco, mais il y en a d'autres, que l'on peut tous reconnaître à leur nom et à leur image de marque. Le problème, au risque de répéter ce que l'intervenant précédent a si éloquentement expliqué, c'est qu'à l'heure où on se parle, il y a des petites entreprises qui sont laissées pour compte parce qu'elles n'atteignent pas le seuil et qui se font gober. Pour tout dire, la hausse est exponentielle.

Il est ressorti des discussions du comité — et c'est notamment ce que dit le rapport — qu'à cause de la COVID-19, beaucoup d'entreprises vulnérables pourraient être achetées par des gouvernements non démocratiques. Loin de moi l'idée de vouloir pointer un pays du doigt, mais il n'en demeure pas moins que certains pays utilisent des fonds publics pour acheter des entreprises canadiennes. La COVID ayant accentué la vulnérabilité des entreprises, énormément de jeunes pousses et de moyennes entreprises risquent de connaître le même sort.

Si on me demande mon avis, ce problème est loin de dater d'hier. La première fois que j'ai parlé des gouvernements non démocratiques qui achètent des entreprises canadiennes au comité de l'industrie, c'était en 2004. Encore là, ce n'était pas la première fois que j'abordais la question, c'est juste qu'à l'époque, le comité tenait des audiences là-dessus. Je me souviens même d'une manchette dans le *Globe and Mail* qui disait que la Chine faisait pression sur les députés pour qu'ils revoient la loi sur les investissements. Noranda venait d'être achetée par China Minmetals.

À ce moment-là, j'ai demandé s'il était approprié de permettre ce genre d'investissements parce qu'ils provenaient d'un gouvernement non démocratique. Ce n'est pas forcément parce qu'il s'agit de la Chine, étant donné qu'il y a aussi d'autres pays. Après l'an 2000, la Chine s'est lancée dans une frénésie d'acquisitions partout dans le monde, notamment au Canada. Si on examine l'échelle mobile des acquisitions et des investissements, on constate qu'ils sont très importants. Cela soulève beaucoup de questions au sujet de la protection des renseignements personnels et du contrôle de la propriété des différents types de biens. Je dirais que cela s'est joué sur le marché immobilier et au moyen d'approches spéculatives qui ont eu des conséquences importantes pour les Canadiens.

J'ai insisté sur cette question, et elle est revenue au Parlement en 2007. Un article du *Toronto Star* disait ceci : « La sécurité est peut-être un facteur dans les examens d'opérations de rachat ». Quand j'ai réclamé qu'Industrie Canada examine de nouveau cette question, je parlais d'envisager une disposition sur la sécurité nationale dans les examens, disposition qui en fait maintenant partie parce que de nombreuses entreprises rachetées étaient importantes pour la sécurité nationale.

• (2010)

Si je m'intéresse à ce dossier, c'est parce que je représente Windsor, en Ontario, où le centre manufacturier fait partie de l'ADN de la ville depuis sa fondation au Canada. Lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, le secteur manufacturier faisait partie de notre patrimoine, et c'est encore le cas aujourd'hui. En fait, lors de la Seconde Guerre mondiale, nous étions un centre de logistique pour la production de matériel servant à lutter contre le fascisme.

J'ai toujours considéré que le secteur manufacturier faisait partie de la structure nationale de la défense et qu'il revêtait aussi une im-

portance nationale, car il donne aux gens des emplois, le sentiment d'être utiles et de l'autodétermination. Si nous n'avions pas cette capacité, nous ne pourrions pas accomplir les choses que nous accomplissons aujourd'hui. À l'époque, il fallait davantage transformer des matières premières en objets qui étaient utilisés, alors que, aujourd'hui, nous n'avons plus cette vision.

Je parle assez souvent d'une visite du premier ministre à London, en Ontario, que je n'oublierai jamais, où il a déclaré qu'il fallait abandonner progressivement l'industrie manufacturière. C'était assez insultant, car nous ne devrions pas seulement nous concentrer sur l'extraction et l'expédition. L'un des aspects tragiques de la situation de notre industrie pétrolière et gazière est l'insuffisance de notre capacité en matière de raffinage. J'ai vu Oakville, par exemple, perdre Petro-Canada. J'ai vu plusieurs autres raffineries fermer parce qu'on n'y avait pas investi, souvent parce qu'elles n'étaient plus contrôlées par des intérêts canadiens ou parce qu'elles ne présentaient plus d'intérêt pour les investisseurs en raison de divers problèmes. Il y a donc eu perte de capacité.

Le secteur forestier canadien a perdu une partie de sa capacité, car une bonne partie de notre industrie appartient à des intérêts canadiens et américains. Il ne s'agit pas nécessairement de collusion. Il est possible que nous ne souhaitions pas nous concurrencer nous-mêmes et baisser les prix, parce que cela ne nous donnerait rien.

Le Canada vend ses matières premières. J'ai mentionné qu'il fallait accorder la priorité à l'industrie minière parce que nos matières premières sont exportées vers des marchés étrangers pour de la production à valeur ajoutée, que nous devrions abandonner progressivement, d'après le premier ministre. C'est regrettable, car la fabrication à valeur ajoutée est importante de nos jours, en cette nouvelle ère de l'innovation.

Quand nous parlons d'énergies de remplacement, comme l'énergie solaire et éolienne, et d'innovation, je souligne souvent ce qui se passe à Detroit, qui se trouve essentiellement à deux kilomètres de l'endroit où je suis actuellement. On y investit des milliards de dollars dans la construction de nouveaux véhicules électriques. Ce n'est pas ce que l'on fait ici. Nous sommes en train de réaliser des projets majeurs et emballants, mais nous n'avons pas de stratégie nationale, uniquement une stratégie fragmentaire. Nous n'investissons pas non plus autant d'argent. En effet, à Detroit, on a vu des investissements de plus de 12 milliards de dollars au cours des dernières années, alors que, dans l'ensemble du Canada, on n'a investi qu'environ 6 milliards de dollars au cours des cinq à six dernières années, ce qui nous met bien loin de l'endroit où nous devrions être dans la course.

Le ministre a répondu au rapport. Le gouvernement a apporté quelques légères améliorations au projet de loi, et il a resserré quelque peu les mécanismes d'examen relatif à la sécurité nationale, mais il n'a pas apporté certains des changements plus importants que nous avons réclamés. J'avais travaillé un peu avec Unite, un syndicat de la Colombie-Britannique qui représentait plusieurs entreprises qui étaient essentiellement passées sous le contrôle de l'État chinois. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je vais lire cette recommandation à laquelle le gouvernement n'a pas donné suite:

Que le gouvernement du Canada présente immédiatement un projet de loi modifiant la Loi sur Investissement Canada afin de permettre l'établissement d'un examen de la protection de la vie privée et la capacité de faire respecter la vie privée et les droits numériques des Canadiens dans toute acquisition, fusion ou investissement approuvé par la LIC.

Ordre du jour

C'est la recommandation dont je veux parler. La recommandation qui a été adoptée — et je m'en réjouis — permet aussi d'ordonner le dessaisissement d'entreprises, et le ministre a agi dans ce dossier. C'est important.

Je veux en parler parce que nous examinons en ce moment certaines de nos lois sur la protection des renseignements personnels, et les gens doivent savoir que nous avons un commissaire à la protection de la vie privée au Canada. Les États-Unis n'en ont pas; d'autres endroits n'ont pas de telles protections. Les lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels touchent toutes les facettes: notre capacité à nous impliquer en tant que citoyen et notre vie personnelle, mais aussi nos entreprises et notre capacité à échanger de l'information, à travailler en collaboration et à être reliés par des fusions et autres, d'une façon plus modeste.

● (2015)

Nous demandons donc que ce soit inscrit dans la loi, de manière à ce que nous puissions assujettir les données et les renseignements à un processus d'examen. Je donne un exemple précis pour montrer les vulnérabilités. J'ai choisi le recensement du Canada, auquel j'ai d'ailleurs travaillé.

C'est ironique, puisque le recensement est en cours en ce moment. D'ailleurs, j'encourage chacun à y participer. Pour de nombreuses raisons, ma circonscription affiche l'un des taux de conformité les plus faibles. Il faut améliorer cela. C'est souvent une question de langue, mais il y a d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, il est important de remplir le formulaire de recensement pour éclairer et justifier les mesures de soutien et les services offerts par le gouvernement, et bien d'autres choses.

À l'époque où je travaillais pour le recensement, celui-ci était en fait confié à Lockheed Martin. Il peut sembler curieux qu'un fabricant d'armes soit saisi du recensement du Canada, mais c'était bel et bien le cas. L'entreprise avait obtenu le contrat, et elle réalisait le recensement de divers pays. Toutefois, en raison de la Patriot Act, elle devait compiler nos données aux États-Unis. Cela aurait exposé toutes nos données de recensement à la Patriot Act.

La façon dont la Patriot Act fonctionne aux États-Unis ferait en sorte que nous n'aurions pas le contrôle sur nos données. Les États-Unis peuvent accéder à ces données et l'entreprise qui les produit aux termes de la loi ne peut même pas nous en avertir. La loi a été adoptée dans la foulée du 11 septembre en compagnie d'autres lois.

Les données allaient être déplacées hors du Canada, mais nous nous sommes battus et nous avons réussi à faire en sorte qu'elles demeurent au pays et qu'elles soient traitées ici, de façon à les protéger.

Ironiquement, Lockheed Martin ne s'occupe plus du recensement canadien. C'est l'un des exemples de tâche envoyée en sous-traitance en espérant un gain d'efficacité qui ne s'est finalement pas réalisé, puisque cela a coûté plus cher. En outre, l'entreprise n'existe plus et nous nous retrouvons à la case départ, alors ce fut plutôt une perte de temps.

Je crois réellement qu'il devrait y avoir une cloison pour protéger les données personnelles en cas de prise de contrôle. Quand on songe aux complications auxquelles ont dû faire face Facebook ou d'autres entreprises qui ont été victimes de fuites de renseignements personnels — voire prises en otage —, il est important de réaliser que nous sommes très vulnérables, mais que le pays n'a toujours pas de lois pour protéger les entreprises.

L'Université de Calgary a été victime d'une fuite de renseignements personnels et elle a dû payer une rançon pour protéger ces renseignements. Nous n'avons pas à l'heure actuelle une idée juste de l'ampleur du problème, parce que, même si un certain nombre d'entreprises ont été attaquées, elles paient les rançons demandées, sous différentes formes, mais elles n'ont pas à le déclarer publiquement. Parfois, l'information est révélée, mais pas toujours; cela dépend de la situation.

À l'aune de la Loi sur Investissement Canada, certaines prises de contrôle par des intérêts étrangers ont eu des impacts sur le quotidien des gens.

Mon collègue a parlé de Lowe's et de Rona, et je l'en remercie. C'est un bon exemple des conséquences que peut entraîner une acquisition. La concurrence en a pris un coup. En gros, deux entreprises concurrentes ont été rayées de l'échiquier, pour ainsi dire, et aujourd'hui, nous sommes très vulnérables. Il n'y a plus de raison de se faire concurrence. De fait, non seulement il y a moins de concurrence, mais en plus, cela a aggravé la situation du logement, il est plus difficile de rénover nos habitations et les petites entreprises sont devenues dépendantes d'un seul fournisseur. Cela a eu des conséquences économiques énormes.

Je me suis opposé à cette fusion et j'ai demandé au gouvernement de la bloquer, mais il a refusé. Je pense que les parties ont signé un accord parallèle pour peut-être garder leur siège social ici et c'est à peu près tout. Les magasins ont quand même fini par fermer. Je ne peux imaginer pire situation, parce qu'il n'y a plus qu'un fournisseur unique. Nous avons perdu ces emplois, mais plus important encore, nous avons perdu l'élément concurrentiel.

Prenons un autre exemple, qui est vrai, même s'il peut paraître moins remarquable: c'est celui de l'achat de Future Shop par Best Buy. En quoi a-t-il été bénéfique aux consommateurs? Nous avons perdu un autre concurrent, l'entreprise canadienne franchisée de Future Shop, et en matière d'électronique, il ne nous reste qu'un seul fournisseur, ce qui nous rend très vulnérables. Nous avons perdu cet élément concurrentiel.

Un des pires exemples de l'histoire est l'achat de Zellers par Target. Zellers était une entreprise rentable à une époque très difficile pour les grandes chaînes de vente au détail. Ses employés étaient syndiqués, gagnaient un salaire légèrement supérieur au salaire minimum et avaient des avantages sociaux. Puis Target a acheté Zellers et a aussitôt fermé les magasins. Ce fut un véritable gâchis. Les emplois sont disparus, les employés ont perdu leurs avantages sociaux et l'industrie a perdu un joueur, tout cela pour rien. Une entreprise américaine bidon est venue ici pour faire ni plus ni moins qu'une expérience sociale. Nous avons perdu une grosse partie de notre marché de la vente au détail. À bien des égards, nous ne nous en sommes pas remis, parce que ce genre de concurrence n'existe plus.

● (2020)

Je pense à London, en Ontario, où Caterpillar a acheté Electro-Motive. C'est un événement majeur, car il s'agissait de bons emplois dans le secteur manufacturier. Si cet achat a eu lieu, c'était purement pour briser le syndicat et faire disparaître un concurrent.

Ordre du jour

Un des exemples les plus marquants est l'achat de Stelco par la U.S. Steel à Hamilton. Les effets s'en font encore sentir. Nous avons perdu de la capacité de production, ce qui est une facette importante de notre longue histoire de fabrication d'acier dans la région d'Hamilton. Une main-d'œuvre exceptionnellement spécialisée a été sacrifiée parce que la U.S. Steel voulait réduire ses opérations.

Je ne crois pas que la situation actuelle causée par la COVID va perdurer. Par contre, beaucoup de petites entreprises connaissent leur lot de difficultés. Il y a un meilleur moyen de faire les choses.

Mon but n'est pas de faire un discours pessimiste, car l'important, c'est la sensibilisation. Il y a aussi de nombreux exemples où nous avons su combattre et conserver nos entreprises canadiennes. Je pense à la Potash Corporation of Saskatchewan. En 2004, BHP Billiton, une entreprise australienne, avait tenté de faire l'acquisition de la Potash Corporation. Nous avons contesté et nous avons eu gain de cause.

Le deuxième exemple auquel je pense est MacDonald, Dettwiler and Associates et la technologie spatiale et satellitaire canadienne. Nous avons réussi à empêcher en partie la prise de contrôle de cette entreprise, qui développe dans une certaine mesure des innovations canadiennes.

Je tiens à parler d'un sujet qui est souvent oublié. Quand on examine l'impôt sur la recherche-développement, les incitatifs comme le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et j'en passe, il faut se rappeler que, alors que nous bâtissons ces entreprises et que nous leur accordons des subventions pour faire de la recherche-développement, nous devrions avoir l'obligation de demeurer canadiens, et elles aussi. C'est l'une des choses qu'il faut reconnaître. Quand nous accordons des incitatifs, que ce soit des subventions directes ou indirectes, c'est la population canadienne qui investit, alors ces fonds devraient s'accompagner d'une obligation. Par conséquent, si nous étions dans une soi-disant économie de libre marché, où le gouvernement reste à l'écart, il n'y aurait pas de crédit d'impôt ou de subvention pour toutes sortes de choses. En tant que démocratie et société novatrice, nous choisissons ces entreprises pour faire des progrès technologiques. Si nous ne récoltons pas les fruits de ces investissements, en définitive, ils n'ont aucun sens.

Nous avons parlé un peu des seuils, mais nous ne voyons pas les mesures qui doivent être prises. Nous avons encore beaucoup de travail à cet égard, et une prise de conscience est nécessaire. C'est un dossier très compliqué, dont l'importance devient sans doute plus évidente lorsqu'un fleuron de l'économie est vendu à des intérêts étrangers. Toutefois, n'oublions pas les PME, qui ne sont pas assujetties à des examens et qui, nous apprend-on, vont fermer leurs portes. C'est un mauvais choix pour le pays, surtout si nous essayons de développer les PME. Ce sont des atouts que nous devons protéger et mieux développer.

Je vais terminer en remerciant une nouvelle fois le personnel et les analystes pour tout le travail accompli dans le cadre du rapport. Je sais que certains ont minimisé l'importance du débat pour différentes raisons, mais je me réjouis qu'il ait lieu, car il est réellement important. Au moins, le rapport est là, et je sais que la Chambre des communes a travaillé très fort pour soumettre des questions au gouvernement et au ministre, pour leur donner matière à réflexion et pour essayer d'améliorer la situation.

• (2025)

M. Earl Dreesen (Red Deer—Mountain View, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de Windsor-Ouest, qui est aussi le doyen du comité de l'industrie. On apprend toujours beaucoup à l'écouter. Si je me souviens bien, c'est pendant notre dernière séance que Dan McTeague a dit regretter l'héritage disparu des libéraux dans le domaine de l'industrie et des affaires.

Peut-être le député pourrait-il commenter les témoignages d'experts que nous avons entendus. Pourrait-il parler de la recommandation selon laquelle le ministre devrait être tenu de consulter les organismes de sécurité canadiens au cours de l'examen relatif à la sécurité nationale et des discussions que nous avons eues à ce sujet? Par le passé, le ministre n'a pas consulté le Service canadien du renseignement ni la GRC pendant de tels examens. La plupart des experts que nous avons entendus ont dit que le ministre ne prenait généralement pas la peine de les consulter.

Est-ce une bonne idée de maintenir le statu quo et de continuer de laisser autant de pouvoir discrétionnaire au ministre?

• (2030)

M. Brian Masse: Monsieur le Président, j'ai eu la chance de côtoyer mon collègue à quelques reprises au sein du comité et c'est toujours un plaisir. Je suis content qu'il ait posé cette question, car même si j'avais encerclé ce point, je n'en ai pas parlé. Voici ce que dit la recommandation:

Que le gouvernement du Canada dépose sans tarder un projet de loi modifiant la *Loi sur l'investissement Canada* afin que le ministre soit tenu de consulter le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada et le Centre de la sécurité des télécommunications au cours de l'examen relatif à la sécurité nationale.

Le député a raison de dire que, si c'était dans la Loi, le ministre n'aurait pas le choix de consulter ces organismes, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle. Il a aussi parlé des pratiques exemplaires et du fait que les choses doivent être faites avec constance et rigueur. La constance doit être au cœur de tout examen visant à déterminer si la Loi sur l'investissement Canada est équitable. Je sais d'ailleurs que ce sujet tient à cœur au député et qu'il en parle souvent. On passe à côté de quelque chose, parce qu'il y a toujours une partie qui manque. Ce n'est pas constant. Cette solution permettrait de résoudre le problème et de faciliter la prise de décisions dans le cadre de la Loi.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, mon collègue de Windsor-Ouest a touché une corde sensible dans son discours lorsqu'il a mentionné l'entreprise Falconbridge. Je suis originaire de Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue.

Noranda était le nom de la compagnie minière qui a fondé la ville. Noranda est devenue Falconbridge en 2005, si je ne me trompe pas, puis la propriété de Xstrata. De compagnie canadienne, elle est alors devenue compagnie anglo-suisse.

Évidemment, cela a des conséquences. La Noranda a une histoire tellement riche, notamment sur le plan syndical. Mon collègue sera heureux d'apprendre que c'est là où le mouvement syndical s'est particulièrement affirmé au Québec. D'un côté moins intéressant, c'est aussi là qu'ont été lancées pour la première fois au Québec les fameuses bombes lacrymogènes, selon Richard Desjardins. Ce dernier est peut-être le Québécois né à Rouyn-Noranda le plus connu.

Ordre du jour

Mon collègue serait également content d'apprendre que c'est un Rouynorandien très connu, Dave Keon, de Noranda, qui a réussi l'exploit pas banal d'amener une coupe Stanley à Toronto. Ce petit gars de chez nous est le dernier à avoir gagné le trophée Conn Smythe.

Blague à part, j'aimerais que mon collègue nous parle de l'importance d'être propriétaires de nos entreprises. Lorsqu'on parle de métaux stratégiques et précieux comme le cuivre, l'or, le cobalt...

Le vice-président: La parole est à l'honorable député de Windsor-Ouest.

[Traduction]

M. Brian Masse: Voilà qui est réjouissant, monsieur le Président. J'ignorais cela à propos de Dave Keon. C'était un formidable joueur de hockey et gardien de but. On craint les joueurs comme lui.

C'est là une réflexion pertinente et intéressante. La circonscription que je représente a été le théâtre de la grève d'occupation chez Ford, qui a contribué à créer la formule Rand, entre autres. Cela fait partie de notre ADN. Je remercie le député de son observation. Le présent débat montre qu'un sentiment de fierté accompagne le fait d'être propriétaire, d'être détenteur d'un patrimoine et d'avoir un lien avec la collectivité. Je crois qu'il ne faut pas perdre cela de vue. Beaucoup de gens oublient cela à propos de l'entrepreneuriat. Il n'y a aucun mal à manifester un intérêt en ce sens.

Les syndicats et les hommes et les femmes qui travaillent dans une entreprise veulent tous la voir prospérer. Certes, ils se soucient de leur sécurité et veulent toucher une rémunération juste, entre autres, mais ils veulent aussi que l'entreprise connaisse une réussite qu'ils pourront fièrement revendiquer, autant que d'autres.

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je ne fais pas partie du comité, mais j'ai lu le rapport. Il est passablement instructif et m'a aidé à comprendre le contexte actuel où les entreprises d'ici sont devenues vulnérables à cause de la pandémie de COVID-19.

J'aimerais que le député revienne sur les observations qu'il a faites au début de son discours à propos des circonstances entourant l'origine de ce rapport. Ce rapport a été préparé à la suite de la pandémie de COVID-19 et de l'accroissement de la vulnérabilité des entreprises canadiennes aux prises de contrôle et aux investissements qui pourraient ne pas bien servir l'intérêt public. J'encourage le député à nous parler un peu plus de l'importance qu'a cette étude.

C'est une étude qui est loin d'être banale, contrairement à ce que nos collègues libéraux ont laissé entendre. Ils préféreraient débattre du projet de loi sur la Loi électorale, qui les aiderait à déclencher des élections à l'automne prochain. Quant à moi, je veux que le député nous parle des raisons pour lesquelles l'étude a été réalisée et de son utilité pour comprendre ce qui fait que les entreprises d'ici doivent être protégées par un régime d'investissements au Canada.

● (2035)

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je remercie le député d'Abbotsford pour sa question. À titre d'ancien ministre, il a l'expérience des enjeux internationaux de cet ordre.

Un des gros changements que l'on voit à ce point-ci, c'est la vulnérabilité financière de certaines entreprises. Traditionnellement, dans certains secteurs — comme celui des fabricants de moules, que je représente —, les entreprises qui avaient de la difficulté à faire la transition se trouvaient un nouveau propriétaire. Si un pro-

priétaire d'entreprise songeait à prendre sa retraite ou à passer à autre chose, l'entreprise était souvent vendue. Maintenant, il y a des entreprises qui vont bien et qui prennent de l'expansion, mais qui n'ont pas les capitaux nécessaires pour continuer. Elles pourraient être obligées de vendre en catastrophe. C'est ce qui est préoccupant.

D'une part, on se mobilise pour essayer de régler les problèmes de solvabilité, mais d'autre part, beaucoup d'entreprises de taille moyenne pourraient être vulnérables. Leur croissance a exigé énormément d'efforts. Leur capacité d'innovation est ahurissante. Nous ne voulons pas les perdre, mais c'est ce qui est en train de se produire. La COVID-19 a exacerbé leur vulnérabilité.

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, en lisant le rapport, j'ai constaté à quel point le comité avait travaillé fort. Il est inhabituel de voir une opinion dissidente de la part du gouvernement et des deux autres partis de l'opposition.

J'aimerais que le député nous parle un peu plus des préoccupations qui ont été soulevées à propos des petites entreprises, pas des plus grosses qui font les manchettes. Le rapport cite un expert qui dit — je ne me souviens pas des mots exacts — qu'une entreprise évaluée à une dizaine de millions de dollars dans le secteur de la santé ou de la haute technologie suscite davantage d'inquiétudes qu'une entreprise d'une valeur de 100 millions de dollars dans un secteur plus traditionnel.

Le député a-t-il quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Brian Masse: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison, et ces entreprises sont vulnérables à cause de cela.

Jim Balsillie a parlé de la vulnérabilité de certaines technologies canadiennes, à l'instar de plusieurs autres témoins. Certaines entreprises canadiennes innovent et réalisent des avancées uniques, en particulier dans l'économie numérique, qui est encore jeune. Le Canada est capable de faire face à la concurrence dans certains domaines, mais les entreprises ne reçoivent pas l'aide dont elles auraient besoin pour prendre de l'expansion. Cela pourrait faire l'objet d'une discussion en soi, mais qu'il suffise de dire qu'il existe des domaines prometteurs.

Par exemple, j'ai déjà cité le cas des moulistes à titre d'exemple. Lorsque l'industrie canadienne de l'automobile éprouvait des difficultés, nous avons aidé les entreprises à diversifier leurs activités en investissant dans l'aérospatiale, les appareils médicaux et divers autres secteurs. Les perspectives sont prometteuses, et les entreprises ont du potentiel, mais elles sont actuellement vulnérables et le resteront à court terme. Revoir les seuils ne nous protégera pas contre ce risque, et une prise de contrôle se produira, ce qui nous mettra devant le fait accompli. Ce n'est pas dans l'intérêt public.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Monsieur le Président, je ne parlerai pas de joueurs de hockey, c'est promis.

Ma question est simple: que pense le député de Windsor-Ouest du rapport dissident déposé par le Parti libéral, n'appuyant donc finalement pas le rapport que l'on a fait, selon mon impression, de façon plutôt consensuelle?

Quelle est son interprétation de cette position des libéraux?

Ordre du jour

[Traduction]

M. Brian Masse: Monsieur le Président, il est intéressant de voir le secrétaire parlementaire dire au premier ministre qu'il appuie une recommandation se trouvant dans l'opinion dissidente du Parti libéral, puis ajouter qu'il est favorable au reste du rapport. Je crois qu'ils devraient accorder leurs violons. J'ai posé une question au député là-dessus, pour lui donner une chance. Par la suite, il a indiqué que je devrais lire le rapport.

Quoi qu'il en soit, je ne sais pas exactement où en est la réflexion des libéraux, mais je peux dire aux députés qu'à la lecture du rapport, on s'aperçoit que c'est un document très solide, selon moi. Je suis heureux d'avoir participé à sa préparation.

[Français]

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Kingston et les Îles.

Je suis heureuse de répondre aux observations faites plus tôt par l'honorable député de Carleton au sujet des investissements étrangers au Canada. Les questions soulevées dans le rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie sur la Loi sur Investissement Canada sont importantes.

Le Canada doit attirer des investissements étrangers qui sont avantageux pour le Canada, tout en protégeant les intérêts du Canada, y compris la sécurité nationale. Le gouvernement s'y emploie maintenant, au moyen des dispositions générales de la Loi sur Investissement Canada, par la coopération entre les organismes de sécurité et les ministères à vocation économique du Canada, ainsi que par la révision d'orientation en matière de politiques.

Il s'agit notamment des lignes directrices sur la sécurité nationale, récemment renforcées en mettant l'accent sur d'importants facteurs d'examen, notamment le transfert ou l'accès à des technologies sensibles, l'incidence possible de l'investissement sur les minéraux critiques et la mesure dans laquelle l'investissement pourrait permettre d'accéder à des données personnelles sensibles détenues par les entreprises canadiennes.

● (2040)

[Traduction]

Au titre de la Loi sur Investissement Canada, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie est tenu de consulter le ministre de la Sécurité publique et d'obtenir ses recommandations sur les examens qui concernent la sécurité nationale. Tous les organismes d'enquête pertinents doivent être consultés dans le cadre de ce processus.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je suis tellement désolé, mais l'interprétation ne se fait pas. J'ai vraiment envie d'entendre ma collègue de Saint-Laurent, d'autant plus qu'on va enfin avoir une opinion libérale. J'aimerais donc vraiment pouvoir l'entendre.

[Traduction]

Le vice-président: Nous allons vérifier si l'interprétation fonctionne.

Tout fonctionne maintenant. Je remercie le député d'Abitibi—Témiscamingue d'avoir porté le problème à notre attention.

La députée de Saint-Laurent peut poursuivre.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Monsieur le Président, je vais reprendre le passage que le député a peut-être raté.

Au titre de la Loi sur Investissement Canada, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie est tenu de consulter le ministre de la Sécurité publique et d'obtenir ses recommandations sur les examens qui concernent la sécurité nationale. Tous les organismes d'enquête pertinents doivent être consultés dans le cadre de ce processus.

Le rapport du comité permanent indique que dès qu'un investissement soulève une préoccupation relative à la sécurité nationale, Sécurité publique Canada coordonne un examen faisant appel à 18 ministères et organismes fédéraux, notamment le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre de la sécurité des télécommunications, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, Affaires mondiales Canada, Ressources naturelles Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et le ministère des Finances.

Le représentant de Sécurité publique Canada a ajouté qu'une telle approche pangouvernementale permet de tirer parti d'une expertise pertinente lors de l'évaluation des risques pour la sécurité nationale que présente chaque transaction.

[Français]

Le gouvernement est favorable aux investissements étrangers, mais pas au détriment de la sécurité nationale.

La Loi sur Investissement Canada est la principale mesure législative du gouvernement en ce qui a trait à l'examen des investissements étrangers au Canada. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie doit examiner et approuver les investissements étrangers importants en fonction de leur avantage net probable avant qu'ils puissent être effectués. De plus, tous les investissements étrangers, quels que soient leur valeur et pays d'origine, sont soumis à un examen dans le cadre du processus d'examen relatif à la sécurité nationale prévu par la Loi.

Lorsqu'un investissement est assujéti à la Loi, les investisseurs doivent fournir des renseignements détaillés importants. Ils sont tenus de fournir des renseignements sur toutes les sources de financement de l'investissement et des détails sur les plans de l'investisseur concernant l'entreprise canadienne acquise. Ces renseignements sont nécessaires pour permettre un examen approfondi de l'investissement en fonction de son avantage économique net probable pour le Canada et pour ne pas porter atteinte à la sécurité nationale du pays. Ces renseignements sont protégés par les dispositions rigoureuses de la Loi en matière de confidentialité.

Pour chaque examen de l'avantage net, le ministre tient compte de six facteurs expressément énoncés dans la Loi. Il s'agit, entre autres, de l'effet de l'investissement sur le niveau et la nature de l'activité économique au Canada, notamment sur l'emploi, et la contribution de l'investissement à la compétitivité canadienne sur les marchés mondiaux. Un investissement est approuvé uniquement si le ministre est convaincu qu'il constituera vraisemblablement un avantage économique global pour le Canada. Chaque décision repose sur une évaluation approfondie et rigoureuse, ainsi que sur un examen minutieux des répercussions économiques que l'investissement pourrait avoir.

Ordre du jour

Le processus d'examen relatif à la sécurité nationale prévu par la Loi est tout aussi minutieux. Ce processus prend autant en considération la nature des biens en jeu, y compris les biens incorporels, que les activités commerciales visées par l'investissement ou les parties prenantes à celui-ci. Des renseignements pertinents sur chaque investissement sont communiqués au ministère et aux organismes chargés de la sécurité, notamment Sécurité publique Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité, ou SCRS, pour leur permettre d'évaluer les informations et le renseignement se rapportant à l'investissement. Ces organismes peuvent consulter les alliés du Canada afin de déterminer si l'investissement pourrait porter atteinte à la sécurité nationale et si un décret est nécessaire pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité nationale.

Je sais que je dispose d'un temps limité, mais il est également important de souligner que la Loi tient compte du fait que les investissements faits par des entreprises d'État étrangères peuvent être motivés par des impératifs non commerciaux qui pourraient nuire aux intérêts liés à l'économie ou à la sécurité nationale du Canada.

Les dispositions de la Loi témoignent de cette attention particulière portée aux investissements des entreprises d'État. Citons notamment un seuil [*difficultés techniques*] pour les examens de l'avantage net et les lignes directrices visant les entreprises d'État. L'énoncé de politique en lien avec la COVID-19 et les lignes directrices sur la sécurité nationale [*difficultés techniques*] toutes ces mesures portant sur les entreprises d'État.

Ce ne sont pas seulement tous les investissements étrangers effectués par des investisseurs d'État qui font l'objet d'un examen plus poussé, mais aussi les investisseurs privés considérés comme étroitement liés à des gouvernements étrangers ou soumis à leurs directives.

• (2045)

[Traduction]

Grâce à la Loi sur Investissement Canada, le gouvernement possède déjà des pouvoirs d'examen des investissements étrangers qui comptent parmi les plus vastes du monde. Les pouvoirs existants permettent déjà de traiter les investissements problématiques qui risquent de porter atteinte à notre sécurité nationale tout en laissant le champ libre à la plupart des investissements étrangers. La grande majorité des investissements étrangers au Canada ne posent aucun risque pour la sécurité nationale.

Le gouvernement continue de collaborer avec nos alliés, notamment les membres du Groupe des cinq, en ce qui a trait aux investissements étrangers. La Loi sur Investissement Canada n'est pas le seul outil dont le gouvernement dispose pour protéger notre sécurité nationale contre les activités économiques pouvant présenter une menace.

[Français]

L'étude du comité permanent a soulevé des points importants concernant les investissements étrangers, les entreprises d'État et la protection des intérêts de sécurité nationale du Canada. Qu'il s'agisse d'un examen de l'avantage net ou d'un examen relatif à la sécurité nationale, les évaluations effectuées au titre de la Loi sur Investissement Canada sont toujours exhaustives et minutieuses.

J'aimerais également souligner encore une fois l'engagement du gouvernement à examiner les investissements aux termes de la Loi sous l'angle de leur avantage pour le Canada et les Canadiens. Conformément à la Loi sur Investissement Canada, le gouverne-

ment continuera de veiller à ce que les intérêts économiques du Canada soient pris en compte lors de l'examen des investissements étrangers au Canada.

[Traduction]

Dans le budget de 2019, le gouvernement avait consacré près de 14 millions de dollars par année de façon permanente à la lutte contre les menaces de nature économique à notre sécurité nationale, ce qui a renforcé l'approche déjà solide du Canada à cet égard.

[Français]

Par ailleurs, le gouvernement n'a jamais compromis et ne compromettra jamais la sécurité nationale du Canada, et son excellent bilan à ce sujet en témoigne.

[Traduction]

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de son intervention et d'avoir examiné en profondeur le rapport et l'étude. Plus tôt ce soir, son collègue, le secrétaire parlementaire, a laissé entendre que le gouvernement appuie les recommandations du comité qui figurent dans ce rapport.

Peut-elle confirmer que le gouvernement appuie effectivement les principales recommandations du comité se trouvant dans le rapport?

Mme Emmanuella Lambropoulos: Monsieur le Président, malheureusement, je n'ai pas entendu les remarques de mon collègue, le secrétaire parlementaire. Je ne peux donc pas vraiment me prononcer sur ce qu'il a dit. Toutefois, en tant que membre du comité, je souscris personnellement à bon nombre des recommandations formulées, ainsi qu'à l'opinion dissidente.

• (2050)

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, ma collègue de Saint-Laurent a d'abord mentionné le fait que, dans la procédure, le ministre va faire une analyse avec six éléments en tête.

J'aimerais l'entendre sur la transparence. Pour elle, est-ce que c'est important qu'en démocratie les citoyens puissent savoir les conditions imposées à nos compagnies si elles deviennent propriétés d'entreprises étrangères? Est-ce important qu'ils sachent ce que le ministre a négocié, ce qu'il a cédé, afin de s'assurer que des emplois restent sur place et que nos fournisseurs ont droit à des services? Est-ce que la transparence est importante en démocratie?

Mme Emmanuella Lambropoulos: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je dirais que cela dépend des négociations et de ce dont on parle. Je pense que, dans plusieurs cas, l'élément clé est la confidentialité. Je donne comme exemple les contrats de vaccins que nous venons d'avoir. Il fallait que cela reste confidentiel, sinon nous n'allions pas nécessairement recevoir les doses de vaccins dont nous avons besoin pour les Canadiens. C'est juste un petit exemple que je donne, parce que cela dépend toujours du type de négociation.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue de son travail au comité. Elle est toujours cohérente. De plus, elle a participé à presque toutes, sinon toutes, les réunions et elle a contribué à la formulation des recommandations.

Je veux revenir sur mon échange avec le secrétaire parlementaire, qui représente le premier ministre. Il a affirmé appuyer pleinement les recommandations. En particulier, je l'ai interrogé précisément sur la recommandation que le gouvernement du Canada dépose un projet de loi pour modifier la Loi sur Investissement Canada afin de revoir les seuils chaque année. Or, les libéraux s'opposent à cette recommandation dans leur opinion dissidente. La députée peut peut-être préciser si c'est un cas unique ou si la position du Parti libéral a changé parce que le ministre de l'Industrie n'a pas soulevé ce point dans sa réponse au rapport du comité.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Monsieur le Président, ce rapport a été déposé et contient des recommandations à l'intention du ministre. Manifestement, les opinions peuvent changer en fonction des rapports et des recommandations. Cela dit, je ne suis pas dans la peau de la personne qui a formulé ces observations. Toutefois, je peux dire que l'objectif premier de ces comités et de ces rapports est d'amener le ministre à examiner les recommandations pour déterminer si elles seraient avantageuses pour le Canada.

Je me souviens d'avoir entendu une bonne partie des témoins au comité. Évidemment, leurs opinions n'étaient pas toutes les mêmes, mais beaucoup disaient que la Loi sur Investissement Canada donne déjà aux ministres les outils nécessaires pour prendre les bonnes décisions. Beaucoup ont dit que nous devrions demeurer flexibles pour pouvoir nous adapter aux circonstances telles que la pandémie actuelle, et que nous devons tenir compte des différentes conditions qui existent à tout moment donné.

Il est possible que, après examen, le ministre ou le secrétaire parlementaire aient formulé des observations en fonction de l'opinion que le gouvernement a adoptée depuis qu'il a pris connaissance du rapport et des recommandations.

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de dire un mot au sujet de la question posée par le député de Red Deer—Mountain View. Je crois que les députés ministériels qui sont membres de ce comité ont voté contre six des neuf recommandations se trouvant dans le rapport.

J'aimerais plus précisément poser la question suivante à la députée. Depuis le début de la pandémie, des chaînes d'approvisionnement, des industries et des entreprises ont été considérablement perturbées au Canada, ce qui a fragilisé divers secteurs de notre économie. Des vulnérabilités sont devenues apparentes. À la lecture du rapport et à la vue du risque que des sociétés d'État étrangères en profitent pour investir au Canada, ce qui serait dangereux pour l'économie, j'aimerais savoir si la députée a d'autres observations à faire sur l'importance que nous nous dotions des mécanismes de protection nécessaires durant la pandémie.

• (2055)

Mme Emmanuella Lambropoulos: Monsieur le Président, la Loi sur Investissement Canada établit déjà beaucoup de mécanismes de protection. Comme je l'ai indiqué précédemment, la situation existante est toujours prise en compte, et la vigilance est bien sûr accrue ces temps-ci.

Il est important de souligner qu'au cours de la pandémie et de la récession économique que nous sommes sur le point de vivre ou qui est déjà commencée, nous devons attirer des investisseurs. Il faut trouver le juste équilibre, et je pense que le gouvernement fait de son mieux pour maintenir l'équilibre sans mettre en danger l'économie canadienne.

Motion d'ajournement

Le vice-président: Comme il est 20 h 55, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion actuellement soumise à la Chambre.

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Le député de Regina—Lewvan a la parole.

M. Warren Steinley: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 25 janvier 2021, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 12 mai 2021, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la masculinité toxique n'est pas un problème particulier aux forces armées. C'est un problème lié au Parti libéral.

En tant que députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je représente avec force, fierté et dévouement la garnison de Petawawa. Il s'agit de la Base de soutien de la 4^e Division du Canada, qui héberge deux groupes-brigades mécanisés du Canada, le Régiment d'opérations spéciales du Canada, le 1^{er} Hôpital de campagne du Canada, le 450^e Escadron tactique d'hélicoptères, le 427^e Escadron d'opérations spéciales d'aviation, le 1^{er} et le 3^e bataillons du Royal Canadian Regiment, le 2^e Régiment de la Royal Canadian Horse Artillery, les Royal Canadian Dragoons, deux bataillons des services et diverses unités de soutien. Je salue les fiers services qu'ils rendent au pays.

Le 4 mai, j'ai demandé au premier ministre pourquoi il croyait que, en répétant les mêmes erreurs, il finirait par obtenir un résultat différent. Au lieu d'une réponse du premier ministre, les Canadiens ont dû se contenter, ce qui n'a rien d'étonnant, de la cassette habituelle du ministre de la Défense nationale, à qui on demande de la rejouer quotidiennement.

J'ai également demandé au premier ministre si la seule femme qu'il était prêt à protéger était Katie Telford. Si le premier ministre n'a pas osé dire la vérité aux Canadiens pendant la période des questions, ces derniers ont finalement obtenu la réponse vendredi dernier. Le premier ministre a fait ce qu'il fait de mieux: il a de nouveau rejeté le blâme sur une femme. La première personne qui aurait dû dénoncer la masculinité toxique du premier ministre est sa cheffe de cabinet, Katie Telford. Le fait qu'elle ne l'ait pas fait suffit à justifier son congédiement.

Motion d'ajournement

Va-t-elle maintenant devenir une autre victime des libéraux, à l'instar de l'ancienne ministre de la Justice, de l'ancienne ministre de la Santé et de l'ancienne députée de Whitby, pour n'en citer que quelques-unes? Qui pourrait oublier la photo embarrassante de la députée de Waterloo, désignée pour porter l'odieux du scandale de l'organisme UNIS en lieu et place du premier ministre, accroupie dans une position humiliante derrière le premier ministre en costume lors d'une séance photo pendant la scandaleuse tournée bollywoodienne du premier ministre?

Les Canadiens sont déçus par les femmes membres du caucus libéral parce qu'elles ne défendent pas les victimes d'agressions sexuelles. La majorité des victimes sont des femmes. Les députées libérales qui, à un moment donné de leur carrière, ont porté l'uniforme et ont été membres des Forces armées canadiennes devraient être plus avisées. En ne défendant pas les victimes d'agression sexuelle et en permettant à la masculinité toxique du premier ministre de s'exprimer librement, elles sont devenues elles-mêmes des victimes. Si elles veulent briser le cycle, elles doivent faire le premier pas.

Dans toute organisation, le leadership, ça commence au sommet. Les députées libérales ne se sont-elles jamais arrêtées un instant pour penser aux victimes d'abus sexuels? Le fait que la masculinité toxique des hauts gradés a des effets réels sur des personnes réelles semble échapper au Parti libéral. La masculinité toxique du premier ministre restera inchangée à jamais, sauf si les membres de son propre caucus et de son propre parti décident de lui tenir tête.

Certains députés du Parti libéral estiment peut-être que je fais du refus du premier ministre de répondre à ma question lors de la période des questions une affaire un peu trop personnelle en dénonçant des députées libérales, comme la députée de Kanata—Carleton, qui a permis au premier ministre d'exercer sa masculinité toxique. Eh bien, c'est une question personnelle.

Il n'est pas question de Katie Telford ou du premier ministre. Il est question des victimes. Toutes les victimes d'agression sexuelle sont des personnes. Prenons le temps de réfléchir aux victimes d'agression sexuelle. Voilà sur quoi portait vraiment la question à laquelle le premier ministre n'a pas répondu.

• (2100)

Mme Anita Vandenberg (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, avant de commencer, je rappelle à ma collègue que la députée de Kanata—Carleton a servi 31 ans dans les forces armées, qu'elle a été la première commandante d'escadre de l'Aviation royale canadienne et qu'elle a une carrière honorable au service des Canadiens.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler davantage de l'examen externe indépendant et approfondi des forces armées. Il est évident que les efforts que nous avons déployés pour lutter contre les inconduites sexuelles n'ont pas porté leurs fruits. Il est évident que des gens continuent à subir des préjudices. C'est totalement inacceptable.

Les inconduites sexuelles dans les forces armées sont un problème systémique qui remonte à plusieurs dizaines d'années, et aucun gouvernement n'a réussi à le régler efficacement, y compris la députée d'en face quand elle faisait partie du gouvernement conservateur du premier ministre Harper. Voilà pourquoi nous sommes intervenus en demandant à Mme Louise Arbour de mener un examen indépendant.

J'aimerais formuler une observation sur le choix de Louise Arbour pour cette tâche. Non seulement elle est une ancienne juge de la Cour suprême et une ancienne haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, mais elle a également fait partie du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. À ce poste, elle a été l'une des premières à faire en sorte que, selon la jurisprudence internationale, le viol soit considéré comme un crime de guerre. C'est la personne à qui nous avons confié la tâche de déterminer exactement comment nous devons lutter contre l'inconduite sexuelle, le harcèlement sexuel et la violence sexuelle au sein des Forces armées canadiennes. Elle est éminemment qualifiée pour le faire.

Nous devons déterminer pourquoi le harcèlement et l'inconduite sexuelle persistent au sein des Forces armées canadiennes, malgré les efforts considérables et concertés qui sont déployés pour les éliminer. Nous devons déterminer quels sont les obstacles qui font qu'il est difficile de signaler un comportement inapproprié. Nous devons déterminer comment nous pouvons réagir plus efficacement lorsque des personnes décident de signaler un comportement inapproprié. Les réponses à ces questions, et bien d'autres, serviront de base aux recommandations — et je tiens à souligner que celles-ci seront contraignantes, aux dires du ministre de la Défense nationale — qui seront formulées dans le rapport de Mme Arbour sur la prévention et les mesures de lutte contre le harcèlement et l'inconduite sexuelle dans les forces armées et sur la création des conditions propices à un changement durable.

Pour son examen, Mme Arbour s'appuiera sur les études indépendantes qui ont déjà été consacrées au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes. Elle évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport Deschamps. Elle assurera une coordination avec le travail de l'honorable Morris Fish, qui achève son examen de la Loi sur la défense nationale. Elle tiendra compte des rapports du vérificateur général et d'autres audits internes et examinera leurs conclusions et leurs recommandations.

Je tiens à dire clairement que nous n'écartons pas les conclusions et les recommandations des examens précédents. Mme Arbour fera fond sur ces travaux; elle examinera de manière plus large comment et pourquoi les inconduites sexuelles demeurent omniprésentes dans nos forces armées. Elle formulera des recommandations sur la méthode que nous pourrions employer pour mettre sur pied un système de signalement externe et indépendant à l'intention des membres de l'Équipe de la Défense, un système qui répondrait mieux aux besoins des personnes qui ont été affectées par l'inconduite sexuelle.

Nous nous fonderons sur les travaux de Mme Arbour pour faire en sorte que le système de justice militaire soit en mesure de répondre adéquatement à ce genre d'incident; pour renforcer la structure en place dans l'Équipe de la Défense, ce qui comprend le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, afin d'inspirer confiance aux personnes qui ont besoin de soutien; et pour examiner le système d'évaluation et de promotion en place dans les Forces armées canadiennes, particulièrement la façon de choisir et de former les leaders.

Mme Arbour mènera ce travail de manière transparente et indélétablement de la chaîne de commandement, avec la participation d'intervenants appropriés, dont certains feront partie de l'Équipe de la Défense, et d'autres non. Pendant le processus, elle formulera des recommandations préliminaires que nous pourrions mettre en œuvre sur-le-champ. Je sais que les réflexions de Mme Arbour seront essentielles à notre travail dans ce domaine.

• (2105)

Le vice-président: Avant de laisser la parole à la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je lui signale que la description qu'elle a faite de certains de ses collègues, et d'une personne en particulier, approchait très fort de ce que la Chambre considère comme irrespectueux. Il est possible d'employer des qualificatifs forts pour décrire l'ensemble des députés, ou ceux d'un parti, ce genre de chose, mais quand il s'agit d'une personne en particulier, le contexte n'est pas le même, alors je saurais gré à la députée d'éviter ce genre de propos.

La députée a la parole.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, j'incite les députés à lire le manuel de l'opération Honour tout en gardant à l'esprit que, pendant tout le temps que celle-ci a duré, soit du 1^{er} avril 2016 au 9 mars 2021, 581 cas d'agression sexuelle et 221 de harcèlement sexuel ont été signalés. Chacun réagit différemment aux traumatismes causés par l'inconduite sexuelle, mais ce genre d'événement est toujours suivi d'un grand choc.

Quand une victime connaît son agresseur, il arrive qu'elle soit envahie d'un sentiment de culpabilité et de doute. Les séquelles émotionnelles, qui peuvent survenir sur le coup ou beaucoup plus tard, comprennent l'anxiété, l'insomnie prolongée, le sentiment d'aliénation et les pensées suicidaires. Alors que certaines victimes connaissent des épisodes d'hypervigilance, d'autres vont avoir tendance à adopter des comportements risqués ou néfastes pour essayer de s'en sortir.

Les traumatismes causés par une agression sexuelle peuvent durir toute une vie et miner autant la santé que l'éducation et la vie professionnelle des victimes.

Mme Anita Vandenberg: Monsieur le Président, nous sommes résolus à écouter les victimes d'inconduite sexuelle et à tirer les leçons de leur expérience. C'est pourquoi l'examen de Mme Arbour se fondera sur les opinions, les témoignages et les expériences de membres actuels et anciens de l'équipe de la Défense. Toutes les personnes qui se sentent prêtes à faire part de leur expérience sont invitées à se manifester. Elles peuvent avoir l'assurance que Mme Arbour mènera son examen sans faire allusion à des cas précis et en respectant les normes les plus strictes en matière de confidentialité.

Nous n'aurons de cesse que les membres du personnel affectés par l'inconduite sexuelle et les survivantes aient confiance dans le processus d'enquête et de dénonciation. Nous avons beaucoup de travail à faire pour rebâtir la confiance, mais je suis convaincue que nous y arriverons grâce à ces efforts et à ceux qui seront déployés à tous les échelons par les membres de l'équipe de la Défense.

LA SANTÉ

Mme Jenica Atwin (Fredericton, PV): Monsieur le Président, le 29 janvier, j'ai interrogé la ministre de la Santé sur la possibilité de financer directement les organismes communautaires qui offrent des services de santé mentale et d'éliminer les taxes sur les services

Motion d'ajournement

de consultation comme mesure que nous pouvons prendre en tant que parlementaires afin d'améliorer l'accès à ces services.

Avant la pandémie, les Canadiens étaient déjà nombreux à devoir vivre avec une maladie mentale. Maintenant, bon nombre de sondages révèlent que la santé mentale des Canadiens se détériore à mesure que la pandémie se poursuit. C'est une crise qui aura des effets durables sur la vie des Canadiens. Dans la dernière année, chaque fois que j'ai posé une question à la ministre au sujet de la santé mentale, on m'a invité à consulter le portail Espace mieux-être pour avoir une idée du travail qui est fait pour aider les Canadiens. Je connais très bien cette ressource, et je sais qu'elle peut être utile à certaines personnes, mais nous devons aussi reconnaître que nous ne pouvons pas tout régler avec une ressource temporaire en ligne. Ces problèmes sont complexes et nuancés, et le recours excessif aux ressources numériques offertes sur le Web ne suffit pas.

La santé mentale n'est pas un luxe, mais une nécessité. Le système canadien de santé mentale ne répond pas aux besoins des gens. Les longues listes d'attente, les inégalités et le sous-financement sont les causes fondamentales du problème. Les longs délais d'attente découlent, en partie, d'un sous-financement chronique des services communautaires de santé mentale et d'une dépendance à l'égard des services intensifs à coût élevé, comme les soins hospitaliers et les soins actifs. La longueur des délais peut mettre la vie des gens en danger. Une fois que les patients sont finalement inscrits sur une liste pour recevoir des soins, ils peuvent attendre de six mois à deux ans pour voir un conseiller. S'ils en ont les moyens, ils peuvent se tourner vers le secteur privé. C'est un système à deux vitesses qui accentue les inégalités sociales. De toute évidence, le manque d'accès à des services de santé mentale est plus marqué parmi les personnes à faible revenu ou les personnes handicapées. Au Canada, seulement 7 % du budget de la santé est consacré à la santé mentale et aux troubles du comportement, même si les experts recommandent que ce pourcentage soit plus élevé. Ma province y consacre encore moins d'argent.

Les députés qui siègent au caucus parlementaire de la santé mentale, dont je fais partie, sont à la recherche de solutions. Nous entendons le point de vue d'organismes, d'intervenants et de personnes qui travaillent sur le terrain afin d'offrir des services du mieux qu'elles le peuvent. Le manque de financement stable est un problème persistant. Nous devons assurer un financement direct aux organismes et aux collectivités du pays qui ont des solutions prêtes à être mises en œuvre. En finançant des interventions communautaires qui atténuent la pression exercée sur le système de soins actifs, on aide les gens à obtenir de l'aide aussi rapidement que possible. C'est le moins que l'on puisse faire pour la famille de Lexi Daken, 16 ans, qui n'a pas reçu d'aide après avoir attendu des heures à l'urgence.

Je veux prendre un instant pour rendre hommage à Mme Monique Paul de la nation St. Mary's. Mme Paul était malécite. Elle était aimée. Elle l'est toujours et elle manque à bien des gens tous les jours. Le suicide et la maladie mentale frappent durement les communautés autochtones. Le traumatisme intergénérationnel et le racisme systémique constituent un héritage douloureux. Chaque fois que l'on perd une personne, surtout un enfant ou un jeune, la frustration et la douleur sont lourdes, comme un nuage d'orage qui flotte au-dessus de la collectivité.

Motion d'ajournement

Les personnes ne peuvent pas porter ce fardeau seules et les collectivités non plus. Nous avons besoin d'aide, de plus d'aide que peut en fournir un portail en ligne. Il est temps de faire montre de leadership et de bâtir un meilleur système sur lequel les Canadiens pourront compter en cas de besoin.

● (2110)

Mme Jennifer O'Connell (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de défendre le soutien en santé mentale. Nous croyons aussi que les besoins en santé mentale des Canadiens sont majeurs et je veux la remercier de me donner l'occasion de parler des programmes en place.

La députée a tout à fait raison de dire que, même avant la COVID-19, la santé mentale était une préoccupation importante, puisqu'un Canadien sur trois sera aux prises avec une maladie mentale ou une consommation problématique de drogue au cours de sa vie. Le gouvernement est conscient de la gravité de ce problème et il a adopté une approche globale en matière de santé mentale.

Lorsque la COVID-19 a frappé, le gouvernement a agi afin de répondre aux besoins des Canadiens en matière de santé mentale et de soulager les provinces et les territoires d'une partie de ce fardeau. Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire de 19 milliards de dollars, un soutien supplémentaire de 500 millions de dollars a été versé aux provinces et aux territoires pour répondre aux besoins immédiats en santé mentale et en toxicomanie. Nous avons également accordé un financement de 7,5 millions de dollars à Jeunesse, J'écoute, afin d'offrir plus de soutien aux jeunes en santé mentale.

Nous avons lancé le portail Espace mieux-être Canada, auquel la députée a fait allusion, le 15 avril 2020. Il offre dans les deux langues officielles une gamme de services gratuits en santé mentale et en toxicomanie à tous les Canadiens, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'interprétation est disponible lors des séances téléphoniques dans plus de 200 langues et dialectes. Les services incluent un accès à des réseaux de soutien par les pairs et à des professionnels de la santé mentale dans le cadre de séances confidentielles par messagerie texte ou téléphone, en plus d'un service de textos réservé aux travailleurs de la santé et au personnel en première ligne. Depuis son lancement, plus de 1,2 million de personnes dans l'ensemble des provinces et des territoires ont accédé à Espace mieux-être Canada au moyen de plus de 3,6 millions de séances en ligne. Nous appuyons toujours cette initiative par l'entremise du budget de 2021, qui prévoit une enveloppe de 62 millions de dollars pour Espace mieux-être Canada afin qu'il puisse continuer à fournir aux Canadiens des outils et des services qui soutiennent la santé mentale et le bien-être.

Pour que les Canadiens aient accès rapidement à des soins, à des traitements et à du soutien qui sont fondés sur des données probantes, le budget de 2021 propose également d'accorder un financement de 45 millions de dollars sur deux ans pour l'élaboration de normes nationales en matière de santé mentale, en collaboration avec les provinces, les territoires et les principaux intervenants. Comme l'a dit la députée, nous avons besoin d'une approche multidimensionnelle pour fournir aux Canadiens les services en santé mentale.

Je tiens aussi à souligner que, compte tenu des liens qui existent entre la santé mentale, le genre, la race et la profession, le budget de 2021 prévoit un financement de 100 millions de dollars sur trois ans pour des projets en santé mentale et une enveloppe de 50 mil-

lions de dollars sur deux ans pour appuyer les programmes de santé mentale qui visent les populations ayant un risque élevé de vivre un traumatisme lié à la pandémie.

Pour conclure, nous savons que des investissements en santé mentale étaient requis avant la COVID-19, et que d'importantes sommes sont nécessaires tout au long de la pandémie. À la fin de la pandémie, les services pour la santé mentale et le bien-être des Canadiens seront maintenus, et nous serons là pour eux.

● (2115)

Mme Jenica Atwin: Monsieur le Président, il existe des solutions tangibles, dont certaines sont en voie d'être appliquées, j'en suis consciente. Non seulement du financement est réservé à la santé mentale dans les transferts en santé, mais le gouvernement a récemment promis de définir et d'instaurer des normes nationales en matière de soins de santé mentale, ce dont je lui suis très reconnaissante.

Nous devons également inscrire la santé mentale dans la Loi canadienne sur la santé et fournir aux provinces et aux territoires l'aide dont ils ont besoin pour exceller dans ce domaine. On s'échange des pratiques exemplaires, mais au bout du compte, les Canadiens doivent pouvoir recevoir des soins de qualité où qu'ils habitent au pays. La maladie mentale est liée à de nombreux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises collectivement, et plus une maladie persiste longtemps, plus elle est difficile à traiter. L'intervention précoce mène à de meilleurs résultats.

Nous savons que chaque dollar investi dans la santé mentale économise deux dollars au système de santé. Outre l'argument financier, investir dans la santé mentale peut grandement améliorer notre qualité de vie, notre sécurité et notre bien-être. Il faut permettre aux gens d'accéder à des soins de santé mentale au moment où ils en ont besoin et à l'endroit où ils en ont besoin. Je veux que tous les Canadiens aux prises avec une maladie mentale sachent qu'ils ne sont pas seuls. Nous continuerons de réclamer de meilleurs services en santé mentale pour tous, quel que soit le mois de l'année.

Mme Jennifer O'Connell: Monsieur le Président, encore une fois, je remercie la députée de faire valoir l'importance des services de qualité en santé mentale. Comme je l'ai mentionné précédemment en décrivant les investissements, c'est une chose qui nous tient également à cœur.

La députée d'en face a parlé de la nécessité d'instaurer des normes nationales. Nous collaborons avec les provinces, les territoires et les parties intéressées. Je continuerai de travailler avec la députée d'en face pour trouver des idées supplémentaires, car nous savons que les soutiens en santé mentale devront être maintenus après cette pandémie, puisque les besoins des Canadiens en la matière ne disparaîtront pas avec elle. Nous continuerons d'améliorer les services et l'accès de sorte qu'aucun Canadien n'ait à souffrir en silence.

Nous continuerons de collaborer avec tous les députés et tous les fournisseurs de services de santé mentale communautaires. Nous sommes résolus à collaborer avec eux, car nous voulons nous assurer que tous les Canadiens reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour revenir sur une question que j'ai posée à la Chambre le 21 mars dernier concernant le financement des services pour les Canadiens qui ont une déficience de lecture des imprimés. Le Centre d'accès équitable aux bibliothèques et le Réseau national de services équitables de bibliothèque sont des organismes nationaux sans but lucratif qui fournissent des services de lecture accessible aux gens qui ont une déficience de lecture des imprimés au Canada.

Dans la mise à jour économique de l'automne, le gouvernement libéral avait annoncé sa décision de retirer 4 millions de dollars de financement essentiel à ces deux organismes. De telles compressions auraient eu une incidence importante sur la capacité de ces organismes à produire et à distribuer des ouvrages de lecture accessible, ce qui aurait réduit l'accessibilité des personnes handicapées partout au Canada. Heureusement, grâce à la campagne de promotion du Centre et du Réseau ainsi qu'au travail de nombreux défenseurs des personnes handicapées des quatre coins du pays, qui ont fait entendre leur voix, le gouvernement a été obligé de revenir sur la proposition de compression afin d'aider les Canadiens handicapés.

Il a même annoncé le 16 mars qu'il débloquerait 1 million de dollars de plus pour l'année qui vient. Ce million supplémentaire permettra au Centre et au Réseau de recevoir les mêmes sommes que les autres années. Or, le gouvernement a bien précisé que, s'il avait rétabli le financement de ces organismes, c'est parce que la pandémie avait chamboulé les calendriers. Il n'a donc pas annulé les coupes pour les années 2022-2023 et suivantes.

Mes collaborateurs ont demandé au Centre et au Réseau de dresser le portrait de leur situation. Je tiens d'ailleurs à remercier Kevin Millsip et Laurie Davidson de leur excellent travail et des ressources exceptionnelles qu'ils nous ont fournies.

Le plus récent budget ne prévoit aucun financement durable et à long terme pour le Réseau national de services équitables de bibliothèque ni pour le Centre d'accès équitable aux bibliothèques. Même si le gouvernement fédéral a annoncé qu'il n'y aurait pas de coupes en 2021-2022, si rien ne change, le financement de ces deux organismes sera réduit de moitié en 2022-2023 et il aura complètement disparu en 2024-2025. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'un montant faramineux. Il s'agit seulement de 4 millions de dollars par année, mais cet argent permet de faire beaucoup de choses, et s'il fallait que les Canadiens incapables de lire les imprimés ne puissent plus compter sur les services du Réseau et du Centre, cela aurait des conséquences désastreuses pour eux.

Le Centre et le Réseau s'efforcent de rendre les livres et les autres documents de bibliothèque accessibles sous de multiples formes pour les Canadiens incapables de lire les imprimés. Les personnes incapables de lire les imprimés comprennent les personnes aveugles ou malvoyantes, celles qui ont un handicap physique qui les empêche de lire ou de manipuler un livre physique, et celles qui ont des difficultés d'apprentissage ou des troubles cognitifs comme la dyslexie.

Le financement permet aux personnes âgées et aux personnes handicapées d'accéder aux documents de bibliothèques publiques. Cela est particulièrement important dans les régions rurales du Canada où l'accès et les ressources sont limités. En fait, le Centre estime qu'un Canadien sur 10 a besoin que des documents lui soient offerts sous une forme qui lui est accessible, ce qui prouve la nature

Motion d'ajournement

essentielle du partenariat. De plus, on s'attend à ce que cette proportion augmente avec le vieillissement de la population dans l'ensemble du pays.

Une bibliothèque de ma circonscription a formulé les commentaires suivants concernant les services du Centre: « le nombre d'utilisateurs et de demandes de renseignements a sensiblement augmenté au cours de la dernière année et, avec le vieillissement des baby-boomers et de la population en général de Grey Bruce, nous ne pouvons que constater une augmentation du nombre d'utilisateurs. Nous espérons que le financement se poursuivra pour ces services importants. »

Je veux parler brièvement de ma grand-mère. Elle a 98 ans, bientôt 99. Je lui ai offert un livre audio en janvier dernier. En l'espace de quelques semaines, elle a lu neuf livres. Elle adore les livres audio, à tel point qu'elle n'interagit plus avec les autres résidents de l'établissement de soins de longue durée où elle demeure. Les livres audio lui ont redonné une joie de vivre et je peux entendre cette joie dans sa voix.

Je souhaite simplement obtenir une réponse claire de la part du gouvernement. S'engagera-t-il à fournir un financement fédéral stable et à long terme au Centre et au Réseau afin de veiller à ce que des services équitables d'accès à la lecture continueront d'être offerts aux Canadiens incapables de lire les imprimés?

● (2120)

M. Irek Kusmierczyk (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi, du Développement et de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, Lib.): Monsieur le Président, le travail du député de Bruce—Grey—Owen Sound fait une différence dans la vie de ses concitoyens.

Le gouvernement libéral soutient le principe selon lequel tout le monde devrait avoir accès à l'information et aux textes imprimés. C'est pourquoi, il y a quatre ans, nous avons adhéré au Traité de Marrakech et formé un groupe de travail comprenant des représentants de groupes voués aux personnes handicapées — dont le Centre d'accès équitable aux bibliothèques, le Réseau national de services équitables de bibliothèque et l'industrie de l'édition — en vue d'élaborer une stratégie à long terme pour la production de documents de forme adaptée au Canada.

Nous sommes conscients que, pour les personnes incapables de lire les imprimés, il est plus important que jamais d'avoir accès à des documents de forme adaptée. En effet, elles peuvent ainsi lire les documents, apprendre et participer pleinement à la société. De plus, ces formes adaptées sont cruciales pendant la pandémie: les gens ont besoin de renseignements, de directives et de consignes à jour à propos de leur santé et de leur sécurité, et cette information doit être disponible sous une forme adaptée. Beaucoup de Canadiens ont aussi eu comme consigne de rester chez eux le plus possible pour aplatir la courbe. Ils se sentent isolés et dépendent fortement des livres et des publications accessibles pour tenir le coup.

Motion d'ajournement

La bibliothèque publique de Windsor est l'une des premières organisations que j'ai entendues parler de ce problème, car elle fait la promotion de la lecture accessible dans ma circonscription, Windsor—Tecumseh. Nous continuons d'écouter l'avis des personnes handicapées et des organismes comme la bibliothèque publique de Windsor au sujet de l'importance du Centre d'accès équitable aux bibliothèques, ou CAEB, et du Réseau national de services équitables de bibliothèque, ou RNSEB. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé, le 16 mars, une aide supplémentaire de 1 million de dollars pour soutenir les activités liées à la production de documents de forme adaptée qui sont menées par le CAEB et le RNSEB.

Le financement offert dans le cadre du volet du Programme de partenariats pour le développement social consacré aux personnes handicapées tient compte du fait que les personnes handicapées ont été durement touchées par les effets de la pandémie. Cette crise a aussi retardé l'industrie de l'édition dans l'atteinte de son objectif de réaliser des progrès importants en vue de rendre les livres accessibles dès leur publication au Canada. Le financement supplémentaire de 1 million de dollars aidera donc le CAEB et le RNSEB à fournir plus de publications accessibles aux Canadiens incapables de lire les imprimés.

Ce financement s'ajoute aux 10 millions de dollars accordés au CAEB et au RNSEB qui avaient déjà été annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne 2020. Cet énoncé prévoyait, pour la première fois, un financement stable et prévisible sur plusieurs années pour les organismes sans but lucratif dans ce domaine. Cela s'ajoute à l'investissement de 22,8 millions de dollars annoncé dans le budget de 2019 pour une stratégie de transition visant à ce que la production de livres de forme adaptée passe du secteur sans but lucratif à l'industrie de l'édition indépendante du Canada.

Cet argent aide les éditeurs indépendants à créer des livres de forme adaptée, au point d'arriver à le faire de manière indépendante. En 2017, nous avons d'ailleurs formé un groupe de travail sur les documents de forme adaptée, avec des représentants d'organismes de défense des droits des personnes handicapées et de l'industrie canadienne de l'édition, y compris le Centre d'accès équitable aux bibliothèques et le Réseau national de services équitables de bibliothèque, et nous avons conçu une stratégie de transition en fonction de leurs recommandations.

Nous sommes cependant toujours en situation de pandémie, ce qui pose des défis au secteur sans but lucratif et à celui de l'édition. C'est la réalité. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées a récemment rencontré les représentants du Centre d'accès équitable aux bi-

bliothèques et du Réseau national de services équitables de bibliothèque. Nous comprenons qu'il faut maintenir le dialogue avec les éditeurs et possiblement réévaluer le calendrier de transition.

Nous ne laisserons pas les gens en plan sans accès à l'information durant la pandémie.

M. Alex Ruff: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de son engagement, et je suis reconnaissant que le gouvernement ait une stratégie à long terme, mais je crois qu'il faut souligner par-dessus tout que le gouvernement est disposé à réévaluer la stratégie.

En fin de compte, je comprends qu'il cherche à transférer ces coûts au réseau d'édition pour le rendre plus autosuffisant. C'est tout à fait logique. Cependant, le gouvernement s'engagera-t-il à continuer de travailler avec le Centre d'accès équitable aux bibliothèques, le Réseau national de services équitables de bibliothèque et toutes les organisations semblables pour que le financement à long terme demeure et que nous ne nous retrouvions pas aux prises avec une réduction du financement ou des mesures d'aide destinées à ces industries essentielles pour les personnes handicapées?

● (2125)

M. Irek Kusmierczyk: Monsieur le Président, notre annonce d'un financement de 1 million de dollars pour appuyer le Centre d'accès équitable aux bibliothèques et le Réseau national de services équitables de bibliothèque est conforme à l'engagement pris dans le Traité de Marrakech. Ce montant s'ajoute aux nouveaux investissements prévus dans le budget de 2019 et l'énoncé économique de l'automne. Notre appui financier permettra l'accès à du matériel de forme adaptée — comme les livres en braille, les livres électroniques et les livres audio — durant la pandémie. En fait, le financement contribue à faire augmenter le volume de matériel accessible aux Canadiens ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et aide ces Canadiens à se familiariser et à devenir à l'aise avec l'utilisation de nouveaux outils numériques.

Je remercie encore une fois le député des efforts extraordinaires qu'il déploie afin de défendre les intérêts des gens de sa circonscription.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 26.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 10 mai 2021

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

La Loi sur les pêches

M. Scheer	6931
Projet de loi C-269. Deuxième lecture	6931
M. Lamoureux	6932
Mme Pauzé	6933
M. Johns	6933
M. Scarpaleggia	6933
Mme Pauzé	6935
M. Johns	6936
M. Falk (Provencher)	6938
M. Bittle	6940

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Loi électorale du Canada

Projet de loi C-19 — Motion d'attribution de temps

Mme McKenna	6940
Motion	6940
M. Deltell	6940
M. LeBlanc	6941
M. Therrien	6941
M. Blaikie	6941
M. Gerretsen	6942
Mme Vecchio	6942
M. Perron	6942
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	6943
M. Julian	6943
M. Steinley	6943
Mme Chabot	6944
Mme Gladu	6944
M. Gerretsen	6944
Mme Mathysen	6944
M. Steinley	6945
Adoption de la motion	6946

Reprise du débat sur la Loi électorale du Canada

Projet de loi C-19. Deuxième lecture	6946
Mme Harder	6946
M. Gerretsen	6947
M. Kurek	6947
M. LeBlanc	6947
Mme DeBellefeuille	6947
M. Kent	6947
M. Gerretsen	6949
M. Perron	6949
M. Reid	6949
Mme Dzerowicz	6949
Mme Gladu	6951
Mme Chabot	6951
M. Julian	6952

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La fête des Mères

M. Fonseca	6952
------------------	------

L'agriculture et l'agroalimentaire

M. Lawrence	6952
-------------------	------

Basheer Nasir Ahmed

Mme Jaczek	6952
------------------	------

Le palais de justice de Roberval

M. Brunelle-Duceppe	6952
---------------------------	------

La fête des Mères

M. Dubourg	6953
------------------	------

Donald Brochu

M. Lehoux	6953
-----------------	------

Le Bélarus

M. Kusmierczyk	6953
----------------------	------

La Semaine nationale des soins infirmiers

M. Turnbull	6953
-------------------	------

Abbotsford

M. Fast	6953
---------------	------

La Semaine nationale des soins infirmiers

M. Iacono	6954
-----------------	------

Le Championnat mondial des M18

M. Godin	6954
----------------	------

Le mois du patrimoine juif

M. Morantz	6954
------------------	------

L'industrie de l'hôtellerie

M. Davies	6954
-----------------	------

Le résultat des élections en Écosse

M. Bergeron	6955
-------------------	------

Le Parti libéral du Canada

M. Barrett	6955
------------------	------

Le concours d'art public à la mémoire de Joshua Glover de 2020

Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	6955
-----------------------------------	------

QUESTIONS ORALES

La défense nationale

Mme Bergen	6955
M. Sajjan	6955
Mme Bergen	6955
M. Sajjan	6956
Mme Bergen	6956
M. Sajjan	6956
M. Deltell	6956
M. Sajjan	6956
M. Deltell	6956
M. Sajjan	6956

Élections Canada			
M. Therrien	6956	M. Champoux	6962
M. LeBlanc	6957	M. Guilbeault	6963
M. Therrien	6957	L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté	
M. LeBlanc	6957	M. Généreux	6963
		M. Mendicino	6963
La défense nationale		Les ressources naturelles	
M. Boulerice	6957	Mme Rood	6963
M. Sajjan	6957	M. O'Regan	6963
Mme Mathysen	6957	Le patrimoine canadien	
M. Sajjan	6957	M. Waugh	6963
Le patrimoine canadien		M. Guilbeault	6963
Mme Harder	6958	La santé	
M. Guilbeault	6958	Mme Koutrakis	6963
Mme Harder	6958	Mme Hajdu	6964
M. Guilbeault	6958	La défense nationale	
Mme Harder	6958	Mme Gallant	6964
M. Guilbeault	6958	M. Sajjan	6964
M. Rayes	6958	L'industrie du tourisme	
M. Guilbeault	6958	M. Baldinelli	6964
M. Rayes	6958	Mme Joly	6964
M. Guilbeault	6959	La santé	
M. Rayes	6959	M. Morrison	6964
M. Guilbeault	6959	Mme Hajdu	6964
La Défense nationale		M. Jowhari	6964
M. Fortin	6959	Mme Hajdu	6965
M. Sajjan	6959	M. Masse	6965
M. Barsalou-Duval	6959	Mme Hajdu	6965
M. Sajjan	6959	L'économie	
Mme Larouche	6959	M. Manly	6965
M. Sajjan	6960	Mme Fortier	6965
M. Bezan	6960		
M. Sajjan	6960	AFFAIRES COURANTES	
M. Bezan	6960	Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Sajjan	6960	M. Lamoureux	6965
M. Paul-Hus	6960	Les Livres du Souvenir	
M. Sajjan	6960	M. MacAulay	6965
Le travail		M. Ruff	6966
M. Davies	6961	M. Desilets	6966
Mme Hajdu	6961	M. Singh	6967
L'Agence du revenu du Canada		Mme Atwin	6968
M. Julian	6961	Le Président	6968
Mme Freeland	6961	Le Code criminel	
La petite entreprise		M. Genuis	6968
M. McGuinty	6961	Projet de loi S-204. Première lecture	6968
Mme Ng	6961	Adoption de la motion; première lecture du projet de loi	6968
Les ressources naturelles		Les comités de la Chambre	
M. Poilievre	6961	Relation économique entre le Canada et les États-Unis	
M. O'Regan	6961	M. McLean	6968
M. Poilievre	6961	Motion d'adoption	6968
M. O'Regan	6962	M. Lamoureux	6970
M. McLean	6962	M. Cannings	6970
M. O'Regan	6962	Mme May (Saanich—Gulf Islands)	6971
M. McLean	6962	M. Strahl	6971
M. O'Regan	6962		
Le Patrimoine canadien			
M. Champoux	6962		
M. Guilbeault	6962		

M. Lamoureux	6972
M. Brunelle-Duceppe	6973
M. Cannings	6973
M. Lamoureux	6973
Mme Gladu	6975
M. Brunelle-Duceppe	6975
Mme Mathysen	6976
Mme Young	6976
M. Manly	6976
M. Steinley	6976
M. Savard-Tremblay	6977
M. McLean	6979
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	6980
M. Champoux	6980
M. Gourde	6980
M. Patzer	6980
M. Masse	6980
M. Gerretsen	6982
M. McLean	6983
Mme Mathysen	6983
M. Cannings	6983
M. Steinley	6985
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	6985
M. Masse	6985
M. Gerretsen	6985
M. Kurek	6988
M. Brunelle-Duceppe	6988
M. Cannings	6989
M. McLean	6989
M. Bagnell	6989
M. Steinley	6990
M. Champoux	6990
Mme Alleslev	6990
M. Champoux	6991
M. Manly	6992
Mme Gray	6992
M. Hoback	6992
M. Gerretsen	6993
Report du vote sur la motion	6994
Pétitions	
Le trafic d'organes humains	
M. Genuis	6994
Les droits de la personne	
M. Genuis	6994
L'Éthiopie	
M. Genuis	6994
L'aéroport international de Regina	
M. Steinley	6994
Les soins de longue durée	
M. Manly	6994
Les droits de propriété	
M. Kurek	6994
La péréquation	
M. Kurek	6995
La représentation au Sénat	
M. Kurek	6995

L'Alberta	
M. Kurek	6995
Les thérapies de conversion	
M. Kurek	6995
Questions au Feuilleton	
M. Lamoureux	6995
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Lamoureux	6995

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Loi électorale du Canada	
Projet de loi C-19. Deuxième lecture	6996
Mme Lambropoulos	6996
M. Kurek	6998
M. Therrien	6998
M. Steinley	6998
M. Manly	6998
M. Therrien	6999
Report du vote sur la motion	6999

ORDRE DU JOUR

Les comités de la Chambre

Finances	
Motion d'adoption	7000
M. Lemire	7000
M. Lamoureux	7000
M. Dreeschen	7002
M. Lemire	7002
M. Masse	7002
M. Gerretsen	7003
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	7003
M. Steinley	7003
M. Brunelle-Duceppe	7003
M. Lemire	7003
M. Brunelle-Duceppe	7007
M. Dreeschen	7007
M. Masse	7007
M. Kurek	7008
M. Masse	7008
M. Dreeschen	7011
M. Lemire	7011
M. Fast	7012
M. Kurek	7012
Mme Lambropoulos	7013
M. Fast	7014
M. Lemire	7014
M. Masse	7014
M. Kurek	7015

MOTION D'AJOURNEMENT

La défense nationale	
Mme Gallant	7015
Mme Vandenbeld	7016

La santé

Mme Atwin.....	7017
Mme O'Connell.....	7018

Les personnes handicapées

M. Ruff.....	7019
M. Kusmierczyk.....	7019

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>